JOHN CARTER BROWN

LIBRARY

Purchased from the

Trust Fund of

Lathrop Colgate Harper

LITT. D.

11
8

RECHERCHES

SUR LE

COMMERCE.

TOME SECOND, PREMIERE PARTIE.

RPI

RECHERCHES

SUR LE

COMMERCE.

OU

Idées relatives aux intérêts des différens Peuples de l'Europe.

Da veniam..... Peccavimus,.....
Sed miſerere, precor, ſpecioſoque eripe damno.

OVID. *Metam. Lib. XI.*

TOME SECOND.

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez MARC-MICHEL REY.
M DCC LXXIX.

BIBLIOTECA

TABLE
DES
CHAPITRES
DU TOME SECOND, PREMIERE PARTIE.

INTRODUCTION.

A la ſuite de cet Ouvrage. . . . . . Pag. 1

CHAPITRE I.

Des Banques en général. 4

CHAPITRE II.

Abrégé Hiſtorique, relatif au Commerce des Pays-Bas, & particulierement de la Hollande, juſqu'à l'époque de l'établiſſement de la Banque d'Amſterdam. 16

CHAPITRE III.

De la Banque d'Amſterdam. 49

CHAPITRE IV.

Abrégé Hiſtorique du Commerce de l'Angleterre, depuis Jules Ceſar juſqu'à l'époque de la mort de Henry III. (*en* 1272) . . 77

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE V.

Continuation du même ſujet, juſques à l'époque de l'établiſſement de la Banque de Londres. . . . . . Pag. 109

CHAPITRE VI.

De la Banque de Londres. 161

CHAPITRE VII.

Idée de l'avantage & du préjudice que les Banques peuvent occaſionner dans les Sociétés où elles ſe trouvent établies. . . . 184

*Quelques Ordonnances de la Banque d'*Amſterdam. 235

Deſcription des anciens Vaiſſeaux Vénitiens &c. & du fret qu'on paya dans le XIIIme Siecle. 243

Fin de la Table du Tome Second, Premiere Partie.

RECHERCHES

SUR LE

COMMERCE.

LIVRE SECOND.

PREMIERE PARTIE.

INTRODUCTION.

A la ſuite de cet Ouvrage.

En cherchant à développer les principes que j'ai expoſés dans le premier Volume, il m'eſt arrivé, ce que M. DE MONTESQUIEU a ſi bien exprimé dans les paroles ſuivantes: *Je voudrois couler ſur une riviere tranquille, & je ſuis entraîné par un torrent.*

En effet, quand j'entrepris mon Ouvrage, mon deſſein étoit d'abord de me borner à détailler les révolutions que le Numeraire, ou la valeur des Eſpeces monnoyées, a ſubi dans l'*Europe* depuis pluſieurs ſiecles, & de faire en même-tems remarquer la progreſſion qui a eu lieu ſur les prix des Marchandiſes, des Denrées, Main-d'œuvres, &c. pen-

dant les mêmes périodes. Mais..... je l'avoue, je fus moi-même étonné, lorſque je vis la diſproportion énorme qui ſe trouve exiſter aujourd'hui entre la valeur qu'on a aſſignée aux Eſpeces d'or & d'argent, & entre le prix des choſes qui conſtituent nos beſoins. Affligé d'une ſi triſte découverte, je pris le parti de remonter à la ſource, pour tâcher de trouver la cauſe d'un événement ſi ſingulier, & qui a eu des ſuites ſi facheuſes pour les ſociétés.

Plus j'avançois dans mes Recherches & faiſois de nouvelles découvertes, plus je m'appercevois que mes idées acqueroient un nouveau dégré de certitude. Elles ſont ſimples, & c'eſt ſelon moi un préjugé en leur faveur. Excité par le ſeul motif de contribuer ſelon mes foibles lumieres au bonheur des hommes, je redoublai mes efforts pour me mettre en état de les lui préſenter avec la plus grande clarté poſſible; de ſorte qu'avant de finir mon premier volume, j'avois déjà préparé une partie des matériaux qui devoient ſervir à expliquer un peu plus en détail la nature & les effets de tout ce qui ſert de ſigne de repréſentation dans le Commerce.

Je me ſuis aſſez étendu ſur l'*or* & l'*argent*. On a pu remarquer, que la grande quantité de ces métaux qui nous eſt venue depuis la découverte de l'*Amérique*, jointe aux variations que le Numeraire a eſſuyées, a produit un mal pour la ſociété en général. En le faiſant pour ainſi dire toucher au doigt

dans les Tableaux qu'on trouve dans le premier volume, j'avertis dès-lors que ce mal, déjà assez grand par lui-même, avoit été considérablement augmenté par de nouveaux signes de représentation, qui, surtout depuis le siecle dernier, ont été introduits dans le Commerce, c'est-à-dire, par le papier qui circule aujourd'hui, qui forme un objet immense, & qui parconséquent mérite une attention particuliere. Fidele à ma promesse, je vais exposer le plus succinctement qu'il me sera possible ce qui concerne cette partie, qui intéresse également & les Etats & les Particuliers. Je suivrai ici le même ordre & la même méthode que dans mon premier Volume, auquel le Public a fait un accueil qui m'encourage encore plus qu'il ne m'a flatté. Avant que d'entrer en matiere, je crois devoir avertir, que par *papier* j'entends non seulement tout ce qui représente les especes, ou le Numeraire, mais aussi tout ce qui contribue à soutenir ou à augmenter le crédit des Puissances & des Particuliers. Matiere vaste, & qui exigeroit plusieurs volumes, si on vouloit la traiter à fonds. Je n'ai ni le tems ni les talens requis pour une pareille entreprise; je ne présente ici que des Idées ou des Recherches rélatives à ces differens objets.

Ce second Volume dans lequel je les ai rassemblées sera divisé en trois Parties.

La premiere contiendra quelques idées relatives à l'avantage ou au préjudice qui résultent pour les

ſociétés des Banques modernes. On obſervera que ces Etabliſſemens ſervent en ſubſtance à augmenter les ſignes des richeſſes, & à leur donner une exiſtence plus ou moins idéale, puiſque la plupart de ces Etabliſſemens ne ſervent qu'à procurer un crédit, bien au deſſus de la valeur effective des eſpeces dépoſées.

Dans la ſeconde partie on trouvera une explication de ce que nous entendons par *Circulation*, & quelques réflexions analogues à cette partie. On y traitera encore de l'origine de nos *Lombards*, de l'*Uſure* ou de l'*Intérêt* ancien & actuel, du *Crédit* entre les particuliers, rélativement au Commerce, du *Crédit public*, ou de l'origine des dettes actuelles de preſque toutes les Puiſſances de l'Europe; enfin de l'influence que ces différens objets ont ſur la maſſe générale des Sociétés.

La troiſieme partie commencera par un expoſé des effets que les *Lettres de Change* ont produit; effets dont l'inſtitution eſt ſi ſalutaire, qu'on ne peut trop ſupplier les Puiſſances reſpectives des divers Etats d'accorder une protection ſinguliere à cet objet, en formant de concert là-deſſus des loix uniformes, & qui puiſſent être ſuivies dans tous les Pays.

Après quoi j'expoſerai mes idées ſur la Balance du Commerce; c'eſt là où je développerai la queſtion que j'ai propoſée au commencement de mon

Ouvrage. C'eſt-à-dire: *Si aujourd'hui le Commerce n'eſt pas trop étendu, & par-là contraire aux vrais intérêts des hommes?*

Ce dernier Chapitre ſera ſuivi de réflexions générales, relatives aux vrais intérêts des divers Etats de l'Europe en général. Car mon but eſt de faire voir, que la vraie Richeſſe de chaque ſociété conſiſte principalement dans le *nombre*, *l'induſtrie* & *la maniere de vivre des habitans*. Et que par conſéquent *tout ce qui peut nuire à leurs bonnes mœurs & à la Population, doit naturellement être conſidéré comme contraire aux vrais intérêts des hommes.*

Tous ces différens objets ſeront parſemés de faits Hiſtoriques qui ont quelque rapport, ſoit direct, ſoit indirect, au Commerce, & qui viendront à l'appui de ce que je me propoſe d'établir. Le détail dans lequel j'entrerai ſervira encore à prouver que l'or & l'argent n'étoient pas ci-devant auſſi rares en *Europe*, qu'on ſe l'imagine ordinairement.

Enfin, je préviens le Lecteur, qu'à la ſuite de tout cet Ouvrage je me propoſe de donner un ſupplément à mon premier volume, qui contiendra quelques nouvelles découvertes relatives aux Monnoyes des anciens &c., & qui ne ſont parvenues à ma connoiſſance que depuis ſon impreſſion.

Je dois en grande partie ces nouvelles découvertes à des perſonnes qui ont pris la peine de lire mon premier eſſai, & qui par amitié ont bien vou-

lu me faire part de ce que, dans les Auteurs Grecs & Latins, dont la lecture leur eſt très-familiere, elles ont trouvé d'analogue à cette partie de mon Ouvrage, qu'elles m'ont par-là mis en état d'améliorer & de perfectionner.

CHAPITRE I.

Des Banques en général.

PAR Banque on entend communément un établiſſement autoriſé par le Souverain ou le Gouvernement d'un pays, pour ſervir de dépôt au public (1), de ſoutien & de reſſource au Commerce & à l'Etat.

Nous obſerverons d'abord en paſſant, que la néceſſité, où la République Romaine ſe trouva ſous le regne de TIBERE, donna lieu à l'érection d'une Banque publique à Rome; mais elle étoit établie ſur un principe différent, & opéroit plus ſalutairement que ne le font nos Banques modernes. Nous en parlerons dans la ſeconde partie: j'en fais maintenant mention, pour faire voir que l'origine des Banques publiques eſt plus ancienne qu'on ne le penſe généralement.

On trouve actuellement des Banques établies dans preſque tous les Etats de l'Europe. Mais les plus

(1) *Dict. de Commerce* par SAVARI, au mot *Banque*.

anciennes & les plus conſidérables ſont celles de *Veniſe*, de *Gênes*, de *Seville*, d'*Amſterdam*, de *Hambourg* & de *Londres*.

Ces établiſſemens different aujourd'hui entr'eux en principes, & par la maniere dont ils ſont dirigés: mais toutes les Banques ont cela de commun, que par leur Crédit elles ſervent à former de nouveaux ſignes de valeur (2). Et conſidérées ſous ce point de vue, il y en a, qui ſelon moi peuvent être regardées comme très utiles, tandis que d'autres ſont certainement préjudiciables à la Société.

Si j'étois aſſez inſtruit ſur l'origine & la nature de toutes ces Banques, j'en aurois donné une hiſtoire détaillée. Mais on ſçait combien ſouvent il eſt difficile d'être bien au fait des choſes, qu'on a pour ainſi dire ſous les yeux. La difficulté eſt encore bien plus grande, lorſqu'il s'agit d'avoir des informations à pluſieurs centaines de lieues de chez ſoi: ajoutez à cela l'impoſſibilité de pouvoir pénétrer dans cette eſpece de ſanctuaire; car il n'eſt pas donné à un chacun de connoître les reſſorts ſecrets, qui mettent la machine en mouvement: il y auroit même quelquefois du riſque ou du moins de l'indiſcrétion à mettre au jour ce myſtere politique.

En Italie, outre les Banques dont j'ai parlé, il

(2) *Eſprit des Loix* Liv. XXI. c. 18. SAVARI au mot *Banque*. *Recherches & Conſidérations ſur les Finances de la France* T. II. p. 424. & *les Intérêts des Nations de l'Europe* T. I. c. 21.

s'en trouve encore dans d'autres villes, par exemple à *Bologne* & à *Naples*. En paſſant dans cette derniere ville en 1750 & 1751 j'y en trouvai trois établies (ſi ma mémoire ne me trompe). Je ne me ſouviens pas de leurs noms, ſi non de celle qu'on nomme de *St. Elige*, & qui eſt ſous la direction des Moines ou du Couvent de ce nom.

Cette Banque étoit à dépôt & à emprunt; pluſieurs particuliers & Négocians y avoient un compte ouvert, & on pouvoit y négocier de l'argent ſur des gages dépoſés à un intérêt modique, c'eſt-à-dire, à raiſon de quatre pour cent par an.

De toutes les Banques celle de *Veniſe* paſſe pour être la plus ancienne: mais cette antiquité eſt-elle bien conſtatée? & de quelle époque la doit-on datter?

M. ANDERSON (3) rapporte que ſelon TAL-

(3) Voyez ſon ouvrage intitulé, *Chron. Deduct. of Comm.* Tom. I. p. 84. où il s'exprime ainſi, ſelon la traduction que nous donnons ici de l'Anglois: „ *Tallents*, & quelques autres Chronologiſtes rap„ portent à l'année 1157 l'établiſſement de la Banque de *Veniſe*. Cet „ Etat politique & jaloux a toujours été extrêmement reſervé ſur la pu„ blication des moindres matieres rélatives à ſa police & à ſon Com„ merce. Cependant tous les hiſtoriens ſont d'accord là-deſſus, „ que *Veniſe* fut le premier Etat de la Chrétienté, qui trouva de la „ convenance & de l'avantage à avoir une Banque publique; & que „ les autres Républiques Italiennes ne tarderent pas de ſuivre ſon „ exemple à cet égard. Il y en a pourtant qui veulent que cela „ n'ait eu lieu qu'en 1176; d'autres encore plus tard. On dit que „ les fonds de cette Banque fut dans ſon origine de deux millions „ de Ducats. Dans une guerre des *Venitiens* contre les Turcs, l'E-

LENTS elle auroit été érigée en 1157: ſelon d'autres en 1176, ou plus tard, expreſſion trop générale pour en pouvoir fixer la vraie époque.

J'avoue que malgré les Recherches que j'ai faites, je n'ai pu rien découvrir de ce qui peut avoir induit ces auteurs à dire, que la Banque actuelle de *Veniſe* a été érigée en l'année 1157, parce que à cette Epoque il n'eſt fait aucune mention de cet Etabliſſement dans les Hiſtoriens de *Veniſe*. Il n'en eſt pas ainſi de l'année 1176 ou environ: car ce fut avant cette année, que cette République, élevée déjà à un très haut dégré de gloire & de grandeur, ſe vit obligée pour fournir aux fraix de la guerre contre l'Empereur *Manuel*, d'établir une Caiſſe d'emprunt, où chaque citoyen, proportionnellement à ſes facultés, fut obligé de porter une certaine ſomme d'argent, dont on devoit lui faire la rente. Cette Caiſſe fut dépoſée dans le tréſor de *Saint Marc*, pour y avoir recours dans le beſoin, juſqu'à ce que la République eut recouvré ſon ancien état de proſpérité (4).

„ tat ſe conſtitua caution de l'argent dépoſé, & s'en ſervit pour ſub-
„ venir aux fraix de cette guerre.

„ L'*agio* ou la *prime* fit monter avec le tems l'argent de cette
„ Banque juſqu'à trente par cent plus haut que l'argent courant; &
„ quoique l'Etat par pluſieurs Edits eut taché de le faire baiſſer de
„ prix, dans la ſuite le Capital fut doublé; & l'Etat cautionna enco-
„ re ce ſurcroit: Enfin il fut arrêté par un Edit, que l'argent de Ban-
„ que ou l'*agio* ne pourroit jamais exceder vingt par cent de *prime*,
„ & les choſes ſont reſtées ſur ce pied juſqu'à ce jour."

(4) Hiſtoire de *Veniſe* (écrite par Décret public en latin) par M. ANTONIO COCCIO SABELLICO. T. I. p. 156.

Et comme cette République, par l'étendue de ſon Commerce & de ſes poſſeſſions ſituées dans pluſieurs endroits de l'Archipel & de la Mer Méditerranée, eut dans la ſuite de fréquens démêlés & pluſieurs guerres à ſoutenir, il eſt probable qu'elle dût ſouvent ſe ſervir des mêmes reſſources. Cette Caiſſe aura donc vraiſemblablement non ſeulement été continuée, mais aura ſubſiſté juſqu'à l'année 1587, époque où à ce qu'il paroit, les dernieres dettes de la République furent éteintes, ainſi que nous le verrons inceſſamment.

Cependant, quoiqu'il en ſoit de l'origine de ce Bureau d'emprunt, il eſt très different de celui de la Banque, connue ſous le nom de *Banco del giro*: car l'Hiſtorien ANDREA MOROSINI Sénateur, fixe diſtinctement & clairement l'érection de ce nouvel Etabliſſement à l'année 1587 (5). Voici comment s'exprime ce Célebre Hiſtorien: „ Les Véni-
„ tiens, une fois déchargés des dettes qu'ils avoient
„ contractées pendant la précédente guerre, accumu-
„ loient tous les ans une très grande quantité d'or
„ & d'argent, qu'ils dépoſoient dans le tréſor pu-
„ blic, pour en faire uſage en cas qu'une nouvelle
„ guerre eut lieu, & en employoient en attendant
„ une partie, pour journellement embellir la ville.

(5) Hiſtoire de *Veniſe* (écrite en vertu d'un decret public en latin) par le Senateur ANDRÉA MOROSINI, T. VII. pag. 61. Voyez encore *Fatti de Veneti* par *F. Verdizotti Nobile Vencto.* T. III. à l'an 1587. p. 189.

„ Ce fut alors qu'on réſolut auſſi de venir au ſe-
„ cours des Négocians, qui avoient fait des pertes
„ conſidérables ; car ayant preſque toujours des
„ ſommes dépoſées chez les Banquiers, ceux-ci par
„ leurs tromperies, leur avarice, & leurs folles dé-
„ penſes leur avoient cauſé de grands dérangemens,
„ leſquels influerent même ſur les revenus publics,
„ qui n'en furent pas peu diminués. En conſéquen-
„ ce le Sénat dreſſa une loi pour l'érection d'une
„ Banque publique, dans laquelle chacun pourroit
„ placer avec confiance & en ſureté ſon or & ſon
„ argent. Il fut ſtatué, que cet établiſſement ſeroit
„ ſous l'adminiſtration d'un Gouverneur qui auroit
„ ſoin de veiller à ce que tout fût dirigé avec beau-
„ coup d'ordre & de fidélité. Ce fut FRANÇOIS
„ GRADONICUS qui exerça le premier cet em-
„ ploi ".

Parmi les Ordonnances, qui pendant le cours de ce ſiecle furent dreſſées pour corriger les abus qui s'introduiſoient dans l'adminiſtration de la Banque, j'ai obſervé, ſurtout dans celle du 10 Mars 1704, qu'on y fait mention d'une loi ou ordonnance publiée le 11 Avril 1589. Ainſi voilà donc ſelon moi la vraie époque de l'érection de la fameuſe Banque de *Veniſe*, ſi célebre & ſi univerſellement connue (6).

(6) SAVARY dit, au mot *Banque*, en parlant de celle de *Veniſe* : *Elle a été établie par un Edit ſolemnel de la République.* Mais il ne fait pas du tout mention ni du tems ni de l'année.

Elle eſt poſtérieure à l'érection de celle de *Gênes* (7), mais celle-ci eſt, je crois, d'une nature un peu différente, & doit plutôt être conſidérée comme une Banque d'emprunt, c'eſt-à-dire, qui étoit autoriſée à négocier de l'argent à intérêt, telle à-peu-près que celle qu'en 1550 on érigea en *France* (8).

Prétendre que les principales Banques ont eu pour modele celle de *Veniſe* (9), eſt encore une

M. JOHAN CAREL MAY dans ſon Ouvrage *Récréations d'un Négociant contenant une deſcription de tout ce qui peut concerner le Commerce & la Navigation de tous les peuples de la terre, des temps les plus reculés juſqu'aujourd'hui*, (1768) écrit en Allemand & traduit en Hollandois, dit dans la 2de partie §. 266, que la Banque de *Veniſe* fut établie en 1587, & ſervit de modele à toutes les autres.

Cet Ouvrage, diviſé en deux parties, ne contient que 231 pages, outre 46 pages pour les notes & pour les tables des poids, meſures & monnoyes, & répond bien en quelque ſorte à ſon long titre, mais il eſt dommage que l'Auteur ne cite pas toujours ſes garants, & qu'il n'ait pas pris plus de tems pour travailler les matieres qu'il traite; d'autant qu'il paroît qu'il auroit été fort en état de le faire.

(7) MAY §. 261, où l'Auteur s'exprime ainſi: „ *La Banque de St.* „ *George à Gênes* fut érigée en 1407, lorſque la République ſe trou- „ va obligée, pour fournir aux fraix de la guerre, de prendre de ſes „ Citoyens de l'argent à intérêt, ſur des hypotheques & ſur les re- „ venus publics. Cette Banque étoit d'autant plus ſolide (dit l'Au- „ teur) que la plus grande partie de l'Iſle de *Corſe* lui appartenoit: „ mais depuis l'an 1746 elle eſt preſque entiérement tombée. La „ valeur de ſes eſpeces, ou la monnoye de cette *Banque*, eſt eſti- „ mée environ 15 par cent au-deſſus de l'argent courant. Les let- „ tres de Change tirées de l'Etranger ſont toutes payables en eſpe- „ ces hors de Banque. *fouri Banco.*"

(8) Voyez *Storie Florentine di Meſſer* BERNARDO SEGNI *gentiluomo Florentino* pag. 326.

(9) SAVARI & quantité d'autres Auteurs.

aſſertion un peu trop hazardée; car eſt-on là-deſſus aſſez inſtruit pour le dire auſſi affirmativement?

Il eſt connu combien cette République a pour maxime de garder le ſecret ſur tout ce qui concerne ſon gouvernement, ou qui peut y avoir du rapport. N'eſt-il donc pas plus probable qu'elle aura pris tous les ſoins imaginables pour empêcher, que les Hiſtoriens n'aient pu rien ſavoir de précis ſur le vrai but d'un pareil établiſſement? Sa politique l'aura ſurement portée à ne laiſſer divulguer dans le public, que ce qu'elle aura jugé à propos de lui apprendre, d'autant plus qu'il paroit que cette Banque eſt auſſi en partie la Caiſſe de l'Etat (10). Ne nous y arrêtons pas d'avantage: Quant au Capital de cette Banque & à ſes opérations, on peut voir ce que SAVARI a déjà écrit là-deſſus. La Note (11) contient des informations récentes que je reçus di-

(10) SAVARI au mot *Banque*. „ Cela fait qu'elle (la Républi-„ que) n'eſt point obligée dans les preſſantes néceſſités d'avoir re-„ cours à des impoſitions extraordinaires."

(11) A *Veniſe* il n'y a qu'une ſeule Banque proprement dite; les Regitres s'y tiennent en *Livres de Banque*, qui ſe diviſent en vingt ſols, & ces ſols en douze deniers. Cette monnoye eſt idéale. Chaque livre étant eſtimée dix Ducats, qui ſont pareillement imaginaires, dont la valeur eſt de neuf livres & trois cinquiemes monnoye courante de *Veniſe*. On les nomme *livres de Picoli*, pour les diſtinguer des livres de Banque. Il y a auſſi des Livres Courantes, dont chacune fait dix ducats argent courant. On ſe ſert uniquement de ces livres imaginaires pour les polices d'aſſurance, où on exprime par cette dénomination ſeule la ſomme aſſurée.

Les Ducats courans, dont la valeur eſt de ſix livres & un cinquieme *de picoli*, ne ſont pas tout à fait imaginaires, car il y a une

rectement l'année derniere de *Veniſe*, & que j'ai cru mériter d'être inſérées dans ce récit. Comme la Banque de *Veniſe* paſſe pour être la plus ancienne des Banques modernes (12), j'en ai du parler pour entrer en matiere. Car au reſte mes Recherches ſe bornent principalement à examiner quel eſt le but & l'utilité de ces établiſſemens, & quel eſt l'avantage ou le préjudice qui en réſultent pour les diverſes ſociétés.

monnoye qui a préciſement cette valeur, mais on la nomme autrement; ſavoir *Mezzi ſcudi dalla croce*. C'eſt en ducats courans que les Négocians tiennent univerſellement leurs livres, & c'eſt auſſi de ces Ducats qu'il faut entendre tout ce qu'on dit dans l'uſage commun, quand on parle de Rente, de Dot, ou de Choſes pareilles. Les Regiſtres du Gouvernement ſont en Ducats d'argent, autrement dits *Ducati effectivi*. C'eſt une monnoye qui exiſte effectivement, & celle qui a le plus de cours. C'eſt par conſéquent en *Ducati effectivi* qu'on fait le payement des dixmes, des Impôts &c. & que la *Zecca* (l'hotel des Monnoyes) paye les intérêts des fonds, & toutes les autres charges du Gouvernement.

Entr'autres choſes la *Banque de Veniſe* differe dans ſes opérations, de celle d'*Amſterdam*, en ce qu'on peut diſpoſer le même jour de tout ce qui entre. Et qu'on n'y diſpoſe pas comme à Amſterdam par *Billet*, mais de *bouche*, & à la Bourſe même, depuis midi juſqu'à deux heures, & même plus tard s'il eſt néceſſaire.

Le propriétaire ne paye nul droit quelconque pour les diſpoſitions qu'il fait de ſon argent dans la Banque à *Veniſe*, comme cela ſe pratique dans la nôtre, ainſi que nous le verrons plus bas au Chap. III. On peut apprendre les autres particularités concernant la régie de cette Banque par les différentes ordonnances publiées dans le cours de ce ſiecle.

(12) Je dis *Banques modernes*, pour la raiſon que j'en ai donnée au commencement de ce Chapitre; car il eſt probable que les anciens, guidés par un eſprit très ſage, connurent trop l'influence déſavantageuſe que de pareils établiſſemens d'emprunt devoient avoir dans les Sociétés.

Toutes les différentes ſortes de Banques ſe réduiſent donc à ces deux eſpeces, ſavoir: à une ſorte de Banque qui eſt un dépôt pur & ſimple: & à une autre, qui eſt en même-tems commerçante, & dont le Bureau devient par là le premier Banquier de la Nation où elle ſe trouve établie (13).

Ces deux formes ſe trouvent ſelon moi parfaitement réunies dans les Banques d'*Amſterdam* & de *Londres*: ces deux Banques ont été auſſi le principal objet de mes Recherches, & me ſerviront d'exemples, pour prouver que la maſſe des ſignes intermédiaires eſt encore augmentée, ſans que l'or ou l'argent y exiſtent effectivement.

La Banque d'*Amſterdam* ayant été établie environ un ſiecle avant celle de *Londres*, il eſt naturel que je commence par elle. Mais avant que d'entrer en matiere, il ne ſera pas hors de propos de rapporter ici la maniere dont on procedoit autrefois dans notre pays par rapport au Commerce, aux échanges &c. . . . . Par là on pourra en quelque ſorte indiquer ce qui vraiſemblablement a donné occaſion à ſon établiſſement.

(13) Voyez *The univerſal Dictionary of trade and Commerce par* SAVARY & continué par MALACHY POSTLETH WAIT, au mot *Banking remarks* pag. 194. Et les *intérêts des Nations de l'Europe* T. I. Chap. XXI. Ces auteurs font mention de trois formes de *Banques*, ſçavoir des deux mentionnées ci-deſſus, & d'une troiſieme connue ſous le nom de *Lombards*. Mais nous parlerons de ce dernier établiſſement dans la ſeconde Partie.

CHAPITRE II.

Abrégé Hiſtorique, relatif au Commerce des Pays-Bas, & particulierement de la Hollande, juſqu'à l'époque de l'établiſſement de la Banque d'Amſterdam.

ANCIENNEMENT on avoit dans quelques principaux endroits de l'Europe (1) & ſurtout dans les villes où on tenoit de grandes foires, & en Hollande dans pluſieurs villes, des Maiſons publiques deſtinées à échanger les eſpeces d'or ou d'argent des pays étrangers: chacun de ces établiſſemens avoit

(1) DU CANGE. *Gloſſar.* aux mots *Cambium Publicum*, *Tabula Cambii*, & *Tabulam tenore Cambii*; on y obſerve que les Rois de *France* & d'*Arragon* étoient dans l'uſage pendant les XIII & XIVme Siecles de permettre qu'on établit des Banquiers dans pluſieurs Villes de leurs Royaumes. Il y eut en 1304 & 1305 à *Paris* un établiſſement public deſtiné uniquement à échanger les Eſpeces; Cet établiſſement fut placé ſur le *grand Pont*.

Sous le Roi d'*Arragon* JAYME II. à l'an 1301, il fut ſtatué que perſonne dans aucun endroit de la *Catalonie*, ne pourroit tenir la Banque, qu'il n'eut préalablement donné des aſſurances pour la valeur de Mille Marcs d'argent. Ils étoient outre cela tenus à certaines formalités, par exemple, de tenir leurs Bancs ou tables en public ſans aucune couverture ſoit de tapis ſoit de toiles, afin que chacun put voir clairement tout ce qui paſſoit par les mains de la perſonne aſſiſe proche de la table &c. & cela ſous peine que celui qui contreviendroit à ces reglemens ſeroit condamné comme fauſſaire.

avoit ſon Changeur ou ſon Banquier, qualifié à cette fin de la part du Comte, ou des Villes (2) lorſque celles-ci en avoient reçu le droit de ſa part. Ainſi dans ces tems-là le nom de *Banquier* ſignifioit ſimplement un *Echangeur* d'eſpeces, ſoit en or ſoit en argent, & dont les droits qui lui revenoient étoient fixés; car ſes profits dependoient de la quantité des ſommes qu'il échangeoit.

L'an 1322. le Comte *Guillaume III* (3) affer-

(2) *Deſcription d'Anſterdam par* JEAN WAGENAAR, Edit. in folio Tom. II. p. 536. Ce dernier cite en particulier ſur cet article en note A. MATTHÆI Not. *ad rerum Armoſt. Script.* page 225. L'an 1351, le 23 & 25 Décembre. *Guillaume Duc de Baviere & Comte de Hollande* &c. fit don aux Villes de *Schiedam* & de *Leyden* entr'autres du Change & du droit de Banque (*wiſſel*) par l'octroi ſuivant: „ Guillaume Duc &c. ſavoir faiſons que nous avons donné à notre bien aimée & fidele Ville de „ *Schiedam* pour pluſieurs fideles ſervices qu'elle nous a rendus, „ & nous rendra encore, tels privileges ci-après nommés. Premierement nous lui donnons le Change de leur Ville pour en faire uſage à leur profit &c." Voyez le *livre de Chartres de* M. VAN MIERIS Tom. II. pag. 806 & 807.

(3) Voy. *Privileges* &c. *de la Ville de Dordrecht*, augmentés de notes & de remarques par M. PIERRE HENDRIK VAN DER WAL, *Conſeiller de la dite ville* in fol. I Partie p. 152.

Item Chartres de M. VAN MIERIS T. II. p. 290. que la Banque (*wiſſel*) étoit différente de la maiſon d'Emprunts, cela paroît par un contract d'échange d'une certaine Maiſon ſituée à *Schiedam*, entre le Duc *Guillaume* & le Maître de Rente de Zelande, en date du 21 Avril 1322. où l'on nomme la maiſon, dont il eſt queſtion, ſituée *vis-à-vis du Lomberderhuis, la maiſon des Emprunts que Jean de Keizer tient à prêt de nous* —— *dat Jan de Keizer van ons helt te leenen*. Voyez auſſi T. IV. pag. 230. ſous l'an 1412 & 1413, où il eſt queſtion des biens de deux Lombards ſitués à *Oudewater*, dont un des employés étoit mort.

ma pour quatre années à trois Citoyens de *Dordrecht* ſes douanes & la *Banque* (*wiſſel*) ſituée dans la dite ville, moyennant une ſomme annuelle de 360 livres (*ponden*) de Hollande (4). Savoir 200 pour ſes Douanes, & 160 pour la Banque.

Remarquons ici en paſſant, que le Commerce ſe faiſoit alors dans nos pays (5), & même pluſieurs ſiecles avant dans les principales Villes de l'Europe, d'une maniere bien differente de celle d'aujourd'hui. Je previens en même-tems le Lecteur, que les trois ou quatre ſiecles qui ont ſuivi la mort de *Charlemagne*, ſont ceux où l'Eſprit humain des peuples de l'Europe ſemble avoir été en général le plus ſtupide & le plus couvert des ténebres.

Dès avant le regne de ce Prince, c'eſt-à-dire dans le Vme Siecle, ſous le regne d'*Arcadius* & d'*Honorius*, les Banquiers doivent avoir été établis en grand nombre à Conſtantinople, & dans un quartier ſeparé de la ville (6). Leur profeſſion doit

(4) Les 360 livres (*Ponden*) de Hollande ſur le pied du cours établi à la fin du XIVme Siecle, feroient ſelon mon évaluation en valeur actuelle 2250 florins, & par conſequent les 160 dans la proportion des 360, mille florins.

(5) Voyez *Deſcription d'Amſterdam par* WAGENAAR Tom. II. pag. 536. On trouvera encore des lumieres ſur cet objet dans l'*hiſtoire de Charles V. par* ROBBERTSON, dans la note 29. de l'*Introduction*.

(6) Après l'accord d'*Arcadius* avec *Gaines* Général des Goths, en l'année 400, ce dernier conçut de funeſtes deſſeins : Il entreprit entr'autres „ d'enlever l'argent des Banquiers, dont les Comptoirs étoient „ réunis dans une des places de la ville ; ce devoit être le ſignal

avoir été très respectable. Voyez la note 7 ci-dessous. Aussi je presume que ces Caissiers

„ d'un pillage & d'un massacre général. Mais ce projet ayant transpiré, & les Banquiers ayant fermé leurs Comptoirs & transporté „ leur argent en lieu sur, il envoya au commencement une troupe „ de Goths, avec ordre de mettre le feu au Palais." Voyez *l'histoire du Bas-Empire* par M. LE BEAU, Tome VI. Chap. XXVII. § 12.

(7) Mr. LE BEAU en exposant la disgrace de *Jean de Cappadoce*, contemporain de *Belisaire*, l'an 541 sous le Regne de *Justinien*, nous fait aussi connoître le Caractere & les qualités de ses successeurs. Ce morceau curieux mérite d'être rapporté. „ *Theodote* lui „ succéda dans la Préfecture; ce n'étoit pas un homme vertueux; „ mais comme *Theodora* ne le trouvoit pas assez méchant, elle le fit „ accuser de sortilege & de maléfices; & quoique le questeur *Pro-* „ *culus* l'eut déclaré innocent, il fut exilé à *Jerusalem*. Elle jetta en- „ suite les yeux sur *Pierre Barsamés*, en qui elle rencontroit toutes „ les qualités qui pouvoient lui plaire. Syrien de Nation, après „ avoir fait la profession de *Banquier*, où il n'avoit rien épargné „ pour s'enrichir, il fut admis dans les gardes de l'Empereur. De- „ venu Prefet du Prétoire, il déploya tous ses talens, détournant la „ paye des gens de guerre, vendant les charges & les gouverne- „ mens des Provinces, qu'il laissoit ensuite piller par ceux qui en „ avoient acheté le droit, écartant les gens de bien pour n'emploi- „ yer que des scélerats, supprimant les gages des Officiers du Pa- „ lais, réduisant des Provinces à la disette, en les forçant d'appor- „ ter leur bled à *Constantinople*, pour le leur revendre au double, „ quoiqu'il fut gaté, & qu'il fallut le jetter dans la mer. La soie se „ tiroit des Indes par la Perse; on la mettoit en œuvre à *Tyr* & à „ *Bérite* en Phénicie, d'où elle se répandoit dans tout l'occident. „ *Barsamés* s'empara de ce commerce; il força les ouvriers de ne „ travailler que pour lui, & il défendit sous des grosses peines d'en „ vendre ni d'en acheter d'autre que de lui. Il vendoit l'once de „ soie de teinture commune six pieces d'or, ce qui revient à 80 li- „ vres de notre Monnoye (*de France*); & celle de teinture Royale „ quatre fois d'avantage; ce qui ruina entierement *Tyr* & *Béryte*, „ dont les ouvriers passerent en *Perse*. Les successeurs de Barsamés, „ à son exemple partagerent avec le fisc les immenses profits de ce „ monopole. Les plaintes de tout l'Empire, les murmures du peu-

ou Banquiers auront eu des privileges accordés par le Souverain pour exercer publiquement le Commerce de Banque.

„ ple de *Conſtantinople*, les menaces des gens de guerre, & plus „ encore les énormes richeſſes de ce concuſſionnaire, firent enfin „ ouvrir les yeux à *Juſtinien*. —— —— —— Dans cette nou„ velle dignité *Barſamés* ne changea pas de caractere. Il ſupprima „ preſque toutes les penſions que faiſoit le Prince; ce qui réduiſit à „ la mendicité grand nombre de familles. Il retrancha auſſi toutes „ les remiſes que les Empereurs étoient en uſage de faire des reli„ quats des contributions. Il diminua le poids de la monnoye d'or, „ ſans rien rabattre de la valeur. C'étoit une coutume établie dès „ le tems d'*Auguſte*, que dans la cérémonie des quinquennales, „ c'eſt-à-dire, lorſque les Princes renouvelloient après cinq années „ la mémoire de leur avénement à l'Empire, on diſtribuoit *cinq pie„ ces d'or* à chaque ſoldat; cette libéralité qui n'avoit jamais été in„ terrompue depuis près de ſix cens ans, fut abolie par le conſeil „ de *Barſamés*." *Hiſt. du bas-Empire.* Tome X. Chap. XLVI. §. 40. Ce ſeul détail ſuppoſe de grandes richeſſes dans l'Empire. Et peut-on s'empêcher d'être réellement étonné, quand on conſidere, que l'or & l'argent des mines de l'Amérique étoient alors non ſeulement inconnus, mais encore profondement cachés dans les abîmes de la terre?

J'ai cru faire plaiſir au Lecteur de copier en entier tout cet article, parce qu'il a un rapport direct avec le Commerce & les richeſſes de ce tems-là, dont on n'a pas généralement des idées aſſez juſtes, & ſur leſquelles on n'eſt pas aſſez inſtruit, ce qui ſouvent donne occaſion à pluſieurs mépriſes.

Voici encore d'autres paſſages concernant les Banquiers, Mr. LE BEAU eſt encore ici notre guide.

Du tems de la conſpiration contre *Juſtinien* (en 563), un riche *Banquier* nommé *Marca* en étoit le chef. *Ablabius*, officier de la monnoye, reçut de lui 50 livres peſant d'or, pour entrer dans ce complot. Chap. XLIX. §. 63.

Un *Banquier* devint Intendant d'un des Palais de l'Empereur, & enfin Général d'Armée. Chap. L. §. 44.

Un *Banquier* d'*Antioche* ſe ſignala par ſon effronterie Chap. LIII. §. 8. &c.

J'ai encore raiſon de croire, que le Souverain ou le Gouvernement étoit en quelque façon reſponſable ou Caution vis à vis du public de leur adminiſtration (8); car pour ne parler ici que de ce qui a eu lieu dans notre pays, il n'y a qu'à lire les remarques de Mr. VAN DE WALL au bas de l'acte de l'an 1322, où en nous donnant un détail circonſtancié de ce qui concerne cette partie dans le Courant du quatorzieme ſiecle, il rapporte entr'autres cet article d'une Ordonnance des Magiſtrats de la ville de *Dordrecht*. *Item, on avertira en même-tems, & on fera ſavoir, que celui qui donne de l'argent en Banque* (wiſſelen), *qu'il le fait à ſes propres riſques, car la ville ne s'en veut pas rendre reſponſable* (9).

(8) Dans le Chap. L. §. 11. ſous *Juſtin* en 567. lorſque *Sophie* fut devenue l'objet de la haine générale, le même Auteur ajoute ces paroles remarquables :

„ La miſere publique avoit groſſi les uſures & multiplié les det-
„ tes. L'Impératrice fit payer à tous les Créanciers ce qui leur
„ étoit légitimement dû, autant qu'il fut poſſible de démêler les
„ créances réelles, au milieu de ces detours, où l'uſure a toujours
„ ſçu s'envelopper. Elle fit rendre aux débiteurs leurs *billets* ou
„ leurs gages."

(9) Voyez *Privileges* &c. *de Dordrecht* pag. 153. Dans la Chartre du Duc *Albert* de l'an 1388 on lit les paroles ſuivantes: (voyez *le livre des Chartres de* VAN MIERIS Tom. III. p. 595). „ Afin que ce
„ change ou payement ſoit mieux tenu dans ſon cours, & pour em-
„ pêcher que les eſpeces étrangeres, mauvaiſes ou baſſes, ne puiſſent
„ être introduites dans notre Pays, & pour l'avantage commun des
„ Négocians, nous voulons qu'on établiſſe dans notre ville de *Dor-*
„ *drecht* deux *Banquiers* (*wiſſelaars*) & dans chacune des autres vil-

Les Marchands venoient & alloient alors en perſonne vendre ou acheter leurs marchandiſes (10). Il y avoit par conſéquent beaucoup d'eſpeces étrangeres à échanger. Et les profits qu'on y faiſoit doivent avoir été encore très-conſidérables, vu le tems dont il eſt ici queſtion (11).

„ les un *Banquier*, & pas d'avantage, à moins que nous ne le ju-
„ gions autrement avantageux. — — Et ils prendront pour eux de
„ chaque ſusdit Ecu (ſchild) *deux deniers de Hollande*. — — En
„ cas de fraude il ne jouira pas même du droit de citoyen."

(10) Voyez Deſcription d'*Amſt.* par WAGENAAR T. II. p. 536. Le tems dont il eſt ici queſtion eſt different de celui du X & XI Siecle, dont nous avons fait mention page 18. Le Commerce dans les XIII & XIVme Siecles avoit déjà pris un accroiſſement conſidérable; voyez encore là-deſſus la note 29 de l'*Introduction* de ROBERTSON & qu'on a déjà citée. Elle ſe trouve dans l'édit. in 4°. pages 316 & 317, où ce célébre Ecrivain ajoute: „ Les Lombards „ s'établirent auſſi en Angleterre au XIII Siecle, & il y a encore à „ *Londres* une grande rue qui porte leur nom. Ils y jouirent de „ privileges conſidérables, & y établirent un commerce fort étendu, „ ſur-tout comme *Banquiers*." Voyez les Chapitres IV & V.

Je prie le Lecteur d'obſerver qu'il y avoit une grande différence dans notre pays entre *Banquier* & *Lombard*. Le premier exerçoit une profeſſion très reſpectable, & l'autre un métier très vil. C'étoit à proprement parler un uſurier privilegié. Auſſi l'Hiſtoire de ces tems fait aſſez connoître leur caractere. Il ſe peut qu'il y ait eu des endroits dans l'Europe, où ces deux Emplois ayent été combinés. Mais dans mes *Recherches*, du moins pour ce qui concerne notre Pays, je n'en ai trouvé aucun exemple. Je reviendrai ſur cet article dans la ſuite.

(11) L'auteur d'un Ouvrage recent intitulé *Richeſſes de la Hollande* in 4to. Tome I. p. 116. en traitant de l'origine & du progrès de la *Banque d'Amſterdam*, nous apprend que — — „ cet échange des „ monnoyes doit néceſſairement avoir donné lieu à un petit com-„ merce qui ſe fait encore aujourd'hui. A meſure qu'on trouvoit „ des perſonnes qui avoient occaſion d'employer plus ou moins cer-„ taines eſpeces de monnoye, on s'en defaiſoit avec plus ou moins

On peut s'en convaincre par l'anecdote ſuivante: l'an 1417 on établit à *Amſterdam* en qualité de Changeur ou de Banquier le Bourguemaître *Ysbrant Heynen*, qui ſeul avoit reçu le privilege d'échanger les eſpeces. Cet emploi étoit alors reſpectable & lucratif (12), & il reſta tel, juſqu'à ce que les

„ de facilité & d'avantage, comme cela arrive encore aujourd'hui, „ lorſque les Anglois, par exemple, veulent échanger leurs *guinées*, „ les François leurs *louis d'or*, les Allemans leurs *frederics d'or* &c.

Cet auteur paroît comparer le Commerce de nos changeurs (*wiſſelaars*) ou petits Banquiers d'aujourd'hui, à ceux de ces anciens tems. Il ſe trompe très fort là-deſſus. Les échanges de ce genre qui ſe font aujourd'hui dans notre ville, ſe bornent à des objets très-petits. Ces ſortes d'affaires ſont dans des mains Juives. Mon intention n'eſt pas de choquer qui que ce ſoit dans ſa profeſſion, mais je penſe que ſi je m'arrogeois le droit de comparer un de nos *Banquiers Juifs* à un de ces changeurs des derniers ſiecles, on m'en ſauroit mauvais gré, & à très-juſte titre. Le Banquier (*wiſſelaar*) de la Ville d'Amſterdam pendant le XIV ou le XV Siecle peut fort bien être comparé au premier *Banquier* de la ville de ce tems-ci, pourvu qu'on ait égard au tems & aux mœurs. (Voyez la note ſuivante). Car les beſoins d'alors, lorſqu'un ſeul Banquier étoit en état de fournir à tout le Commerce de la ville ou d'un pays, ſont bien différents de nos beſoins actuels, vu que tout eſt monté ſur un autre pied. S'exprimer donc, comme le fait cet Ecrivain, c'eſt donner des idées très confuſes aux Etrangers de ce qui ſe pratiquoit autrefois chez nous; & c'eſt ce qui m'a engagé à faire cette petite remarque.

(12) *Deſcription d'Amſterdam par* WAGENAAR, Tom. I. page 130. & Livre des Chartres Tom. IV. page 429. La Comteſſe *Jacqueline* accorda au ſeul *Ysbrant Heynen* Bourguemaître regnant le poſte de *Changeur* ou de Banquier. Il eſt dit dans l'Acte que cette même perſonne avoit déjà été favoriſée de cet Emploi du tems de ſon pere, & que ce fut aux mêmes conditions.

Il n'eſt pas hors de propos (voyez la note précédente) de faire ici un calcul du benefice ou du profit que pouvoit faire un *Banquier*

lettres de Change dans le XV & XVI Siecles devinrent plus en vogue. Il y a même grande apparence, qu'après que le Commerce des Italiens (13) & des Villes Anſeatiques eut été conſidérablement étendu, les Banquiers, par les relations qu'ils avoient entr'eux, contribuerent beaucoup à rendre l'uſage de ces lettres de Change plus commun, en donnant dans les échanges, au lieu d'eſpeces, des *Aſſignations* ou des *Lettres de Change*, qu'on pouvoit

ſur l'échange des Eſpeces, & qui étoit fixé à 2 deniers de Hollande de chaque Ecu (*ſchild*). Voyez MIERIS liv. de *Chartres* T. III. p. 505.

Suppoſons que le Banquier n'ait fait dans toute l'année en échange d'eſpeces ſeulement que pour 105000 Ecus (ces Ecus étoient fort inégaux en valeur, il y en avoit dans l'Acte de l'an 1411 (voyez T. IV. p. 165) de 50 & auſſi de 38 gros la piece. Et ſuppoſons que ſon profit n'ait été que de deux deniers. Suivant la teneur de la même Ordonnance de 1411 il y avoit alors 7 deniers de *Hollande* au gros. Sur ce pied il auroit eu 210000 deniers; & 7 deniers au gros ſont 30000 gros. En évaluant le marc d'argent à environ 6 flor. le profit fait en poids d'argent 125 marcs, qui ſont aujourd'hui (à $25\frac{1}{2}$) environ 3200 florins. Objet très peu conſidérable, dira un de nos gros Negocians d'aujourd'hui; mais qu'il ſe rappelle un peu ce qu'on pouvoit ſe procurer alors avec cet objet, qui nous paroît aujourd'hui ſi chétif: car c'eſt ce qu'il ne faut jamais perdre de vue.

Un Préſident d'une Cour de Juſtice à *Gand* avoit, en 1409, 500 florins d'honoraires: & en *Hollande* en 1435 le Préſident du Conſeil avoit 1200 ℔, qui à 4 Eſcalins ſont 1440, leſquels (le marc alors à $6\frac{1}{2}$) ſont 221 marcs. Un Conſeiller de la même cour avoit 4 à 600 Ecus de *Bourgogne*, faiſant environ 54 marcs, calculés ſur la ſomme de 500 Ecus. Voyez là-deſſus le détail où je ſuis entré dans ma premiere partie Chap. VII. pag. 210 & 213.

(13) Voyez *Deſcription d'Amſterdam* par WAGENAAR, T. II. p. 537.

faire payer ailleurs. Cette facilité de ſe procurer des remiſes ou des payemens, en contribuant inſenſiblement à diminuer les échanges des eſpeces, aura en même-tems donné un plus grand cours aux lettres de Change.

On peut voir dans l'Ouvrage de WAGENAAR les coutumes qui étoient en vogue en 1597 par rapport aux lettres de change dans la ville d'*Anvers* (14), & celles qu'on obſervoit à *Amſterdam* en 1601 (15).

Ainſi pour pouvoir juger avec un peu de juſteſſe ſur cette matiere, il eſt abſolument néceſſaire d'avoir quelque teinture de l'hiſtoire du Commerce en général, & en particulier de celui de notre pays, avant l'érection des Banques. Car c'eſt par ce ſeul moyen, qu'on peut parvenir à connoître, 1°. quelle étoit à proprement parler anciennement la fonction des Banquiers ou des échangeurs, 2°. ce qui ſelon toutes les apparences a le plus contribué à nous procurer l'établiſſement de notre Banque.

En voici quelques traits que j'ai raſſemblé auſſi ſuccinctement qu'il m'a été poſſible.

Il paroit que ſous le regne des Rois de *France*

(14) WAGENAAR *Idem.* L'auteur cite en note ſur cet article les p. 163 & 544 du livre contenant les Privileges de la ville d'*Amſterdam* premiere Edition. Et comme je n'ai pas cette Edit. je cite de celle de 1624. les pag. 94 & 95. & un petit livre contenant les Ordonnances, coutumes &c. du *Change* & de la *Banque d'Amſterdam* p. 3.

(15) *Idem.*

de la premiere & ſeconde race, les habitans de la *Friſe*, & particulierement ceux de la partie méridionale, ſe mêloient déjà du Commerce au dehors (16). Dans la ſuite divers événemens

(16) „ On voit que ſous le regne de *Dagobert* l'or & l'argent „ avoient été très rares en *France*, ainſi que ſous le regne de *Clovis* „ & de ſes Enfans : Mais il eſt très vraiſemblable que, ſoit par les „ expéditions qu'ils firent en Italie, ſoit par les penſions qu'ils tire- „ rent des Empereurs de *Conſtantinople*, & ſur-tout par le Commer- „ ce qu'ils établirent dans le Levant, il eſt très vraiſemblable dis- „ je, que tout cela contribua à faire venir de ces pays une gran- „ de abondance de ces prétieux métaux, comme auſſi des pierreries, „ des ſoies, de riches vaſes & ornemens, de ſorte que le luxe n'é- „ toit gueres moindre dans la Cour de ces Rois, que dans celle des „ Empereurs." Voyez MEZERAY T. I. p. 238.

C'eſt auſſi ſous le même regne que dans notre Hiſtoire de la Patrie T. I. p. 338. on trouve que *Dagobert* avoit érigé une *Maiſon de Douane à Utrecht*, où on devoit payer un droit de toutes les marchandiſes qui deſcendoient le Rhin. Auſſi paroît-il que ſous ſon regne le port de *Dorſtad* étoit déjà très fréquenté par des vaiſſeaux marchands qui venoient de la Mer. MEZERAY (T. I. p. 186) nomme, en parlant de l'état de la France dans le VI. Siecle, comme Ports de mer, & où l'on battoit monnoye, *Dorſtad* & *Quento Vicus*, qu'un Géographe françois croit être *Quouens* le viel, à l'embouchure de la Riviere d'Autic en Picardie, je fais mention de cette anecdote, parce que WAGENAAR paroit confondre *Vicus Portus* avec notre *Wyk te Duurſtede* & auſſi avec *Dorſtad*, & MEZERAY dit clairement que ce ſont deux endroits differens.

Je dois encore prévenir le Lecteur, qu'il eſt évident, ſuivant les Recherches curieuſes & raſſemblées avec une grande érudition par M. BALTAZAR HUIDECOPER dans ſon ouvrage *Chronique* en vers de MELIS STOKE, que *Dorſtad* n'eſt pas notre *Wyk te Duurſtede*, mais doit avoir été ſitué à l'embouchure de l'*Elbe* un peu plus bas que *Hambourg*. (Voyez T. I. p. 190 a 204). Je fais part de cette remarque, par ce que je ſuis tombé dans la même erreur dans mon premier Volume, premiere partie, erreur d'autant plus excuſable, que je croyois ne pouvoir ſuivre de meilleur guide que notre célébre WA-

(17) contribuerent à leur bonheur, en procurant aux divers diſtricts, territoires, cantons ou pro-

GENAAR, qui place ainſi cette ville en pluſieurs endroits de ſon ouvrage de l'*hiſtoire de la Patrie*.

Sous le regne de *Charles* (depuis ſurnommé Charlemagne) on obſerve ſous l'an 797. (V. MEZERAY T. I. p. 417) que pendant tout le tems que dura la mesintelligence entre *Charles* & le Roi *Offan*, il defendit aux Anglois le Commerce dans ſes Etats, & le paſſage ſur ſes terres.

WAGENAAR rapporte à cette occaſion, que les Marchands ou Negocians ſouffrirent beaucoup par là, & ſans doute auſſi ceux du Rhin, entr'autres à *Tiel* & dans d'autres villes qui faiſoient le Commerce avec l'*Angleterre*. Ces différens étant enſuite terminés, *Charles* promit par une lettre à *Offa*, que les Negocians Anglois, qui viendroient commercer dans ſon Royaume, y jouiroient d'une bonne protection, & que ſi on les moleſtoit, ils devoient s'adreſſer à lui ou à ſes Juges, & que toujours bonne juſtice leur ſeroit faite.

Selon le même Auteur dans les VIII & IX Siecles, il doit y avoir eu parmi les Friſons des Fabriques conſidérables en étoffes de laine. Les Habits friſons, les manteaux ſurtout de couleur blanche, griſe & de pourpre étoient en grande reputation. Outre cela le Commerce prit un nouveau degré de force par les marchés publics qu'on établit d'aſſez bonne heure dans ce Pays. Outre les villes de Commerce dont j'ai déjà fait mention, WAGENAAR nomme encore dans le IXme Siecle *Witlam*, ſituée à l'embouchure de la Meuſe (probablement proche de Goerée, & qui depuis pluſieurs ſiecles a été engloutie par la mer). *Deventer* étoit auſſi un Endroit déjà connu dans le IXme Siecle. Je pourrois m'étendre encore aſſez ſur cette matiere, mais crainte de faire cette note trop longue, je renvoye le Lecteur à l'*Hiſtoire de la Patrie* T. II. p. 7, 8, 54, 55 & 56. à la page 70 on voit pluſieurs marchands friſons maſſacrés en 863 à *Dorſtad* par les *Danois*.

(17) On peut mettre de ce nombre 1°. la foibleſſe du Gouvernement des Succeſſeurs de *Charlemagne*, & 2°. les invaſions des Peuples du Nord & des Sarraſins du côté du Midi de l'*Europe*, qui inonderent la *France*. J'ai déjà fait mention des premiers dans ma premiere partie Chap. IV. Voyez l'*Hiſt. de la Patrie* Tom. II. & ME-

vinces des Pays-Bas leurs Comtes ou Souverains particuliers (18). Ce fut par leurs ſoins

ZERAY Tom. I. J'ajoute une ſimple remarque : ce qui rendoit les invaſions des Peuples du Nord encore plus effrayantes & plus funeſtes, c'étoit que parmi les brigandages & les hoſtilités qu'ils exerçoient, ils mettoient ordinairement le feu aux Bâtimens & aux Maiſons. Ce qui détruiſit non ſeulement pluſieurs Egliſes & Abbayes, mais même des Villes entieres. Car les Bâtimens dans les VIII, IX & X Siecles étoient preſque tous de bois. Et dans la *France* les édifices étoient particulierement conſtruits de bois de Chataignier, bois fort & ſec. — Voyez MEZERAY T. I. p. 666.

(18) Voici d'où l'on doit datter la vraie Epoque de l'érection des Comtes de *Flandre*, de *Brabant*, de *Hainaut* &c.

Les Hiſtoriens Flamands prétendent, que longtems avant *Charlemagne* la *Flandre* étoit poſſedée par des Seigneurs qui la gouvernoient ſous le titre de *Foreſtiers*, titre qu'on leur donnoient à cauſe des forets dont le pays étoit couvert, & des Marais dont il étoit rempli.

Selon eux *Dagobert* dès avant l'an 631 fut le premier qui donna à *Lideric de Buck* le titre de *Foreſtier*, ou de *Seigneur des forets de Flandre*, ſous condition néanmoins qu'il ſeroit ſoumis à la Couronne de *France;* & ce fut en conſéquence qu'il preta le ſerment en préſence des grands de la Cour. — — il mourut en 676 âgé de 93 ans. Ses ſucceſſeurs furent *Anthoine*, *Bouchard* & *Eſtered*, lequel mourut en 791 dans ſon Chateau à *Harlebeke*. Son fils *Lideric II.* doit, ſelon les mêmes Hiſtoriens, avoir reçu de *Charlemagne* le titre de *Comte:* du moins il eſt nommé dans les Hiſtoires *Comte de Harlebeke*. Voyez *Chronique de Flandre* T. I. p. 9 à 20. MEZERAY T. I. p. 422. ſous *Charles* à l'an 799, rapporte (d'après les Flamands) que *Lideric de Harlebeke* avoit eu le commandement d'une flotte. Il mourut en 832. Son Fils *Inghelram*, & après lui *Odoacer* lui ſuccéderent. Ce dernier ſurtout paroit avoir pris beaucoup de ſoins pour peupler ſon pays, accordant à un chacun, qui voudroit venir s'y établir, pour lui & ſes deſcendans la propriété des Bois & des Terres, qu'ils y auroient defrichés. *Chron. de Fl.* p. 25. Son Succeſſeur fut *Baudouin I.* ſurnommé *Bras de fer*, qui après avoir enlevé *Judith* fille de *Charles le Chauve*, par les bons offices & l'intermiſſion du Pape *Nicolas* fut créé en 864 par ce Monarque *Comte de Flan-*

(19), & probablement par celui des Eccléſiaſti-

dre, c'eſt-à-dire, de preſque tout le Pays ſitué entre la *Somme*, l'*Eſcaut* & la Mer. Voyez *l'Art de vérifier les dates* pag. 628 & 629, où l'on trouve auſſi la vraie Epoque de l'érection des Souverains du *Brabant* & du *Hainaut*. Les premiers dattent de l'an 959, & les derniers de 875. — Quant à l'origine des *Comtes de Hollande*. Voyez ma premiere partie Chap. IV.

(19) Dès que *Baudouin* fut reconnu Comte, il s'occupa du ſoin de mettre ſon pays à couvert des attaques du dehors; mais malgré tous ſes ſoins les Normans ſous la conduite de *Haſtinges* firent des invaſions en *Flandre*, où ils détruiſirent les Egliſes de *Drongen* & de *Gand*, brulerent le Monaſtere de *St. Bertin*, détruiſirent le Pays de *Caſant*, bouleverſerent *Oudenburg* & *Rodenburg* (qu'on nomme *Aerdenburg*) deux Villes conſidérables, alors très riches & très fameuſes à cauſe de leur Commerce. Delivré de ces Barbares il fit conſtruire des fortereſſes & des Chateaux. Il commença d'abord par achever la conſtruction, de ce qu'on nomme le *Bourg* dans la ville de *Bruges*, qu'il avoit déjà ci-devant commencé. Il fit auſſi rebâtir le Chateau à *Gand*, & cela dans l'endroit même où les fortereſſes *de Gand* & de *Blandinum* avoient été détruites. Voyez là-deſſus *Chron. de Fl.* T. I. p. 35. Entre les années 870 & 880, c'eſt-à-dire juſqu'à ſa mort, car il mourut cette derniere année à *Arras* Capitale alors de la *Flandre*, il ne ceſſa de donner de nouveaux encouragemens à ſes ſujets, leur accordant toutes ſortes de privileges afin d'améliorer ſes Etats. p. 36 & 37.

Sous le regne de notre *Thierri I.* on obſerve pareillement, que dans l'année 898, lorſque *Zuentibolde* s'étant brouillé avec *Rainier*, *Odokar* & d'autres vinrent ſe réfugier avec leurs femmes, enfants & tous les biens qu'ils avoient pu tranſporter à *Durfort* (qu'on penſe être la même fortereſſe qui fut depuis nommée ſous *Thierri III. Dordrecht*) fortereſſe ſituée à l'endroit où la Meuſe découle par pluſieurs embouchures, & qui probablement fut placée à deſſein dans cet endroit contre les invaſions des *Normands*. *Zuentibolde* aſſiegea cette fortereſſe, mais les approches en étant inacceſſibles à cauſe des Marais dont elle étoit environnée, il fut obligé de ſe retirer ſans pouvoir s'en rendre maître. — *Hiſt. de la Patrie* T. II. Liv. VI. p. 101. & ſuivantes.

ques (20), qu'on vit insensiblement augmenter la population dans nos Contrées.

Les diverses Chartres contenues dans le Livre de M. VAN MIERIS *Tome I* (21), & l'histoire de la Patrie *Tome II* (22) contiennent entr'autres les

(20) Pendant les Regnes des Empereurs *Henry* & *Othon*, les Evêques d'*Utrecht* avoient déjà acquis un haut degré de considération. Non contents de la puissance Ecclésiastique, ils tacherent aussi d'étendre & d'agrandir insensiblement leur pouvoir sur les habitans de ces Pays par l'acquisition qu'ils obtenoient de tems en tems de nouvelles immunités & de nouveaux districts. Ils furent merveilleusement se servir à cet effet de la faveur & de la pieté des Princes. La liberté d'ériger des douanes, d'établir des droits de péage &c. doivent être comptés parmi les moindres Privileges qu'on leur accordoit. Dès avant la fin du IX Siecle, l'Eglise d'*Utrecht* se vit déjà en possession de beaucoup de terres situées dans presque tous les Cantons du Pays. — *Balderic*, ainsi que nous l'avons déjà vu, obtint d'*Othon* en 937 le droit de battre monnoye. Il fit encore don aux Evêques d'*Utrecht* de plusieurs terres situées aux environs du *Lecq* & de l'*Yssel*, ainsi que de la Douane à *Amuda* ou *Muiden* (*aan de Vegt*). Il leur fit encore don du droit de chasse dans la foreſt du *Pays de Drenthe*, appartenant au Comté d'*Everard* —— Desorte que M. M. les Ecclésiastiques devinrent très puissants, & se trouverent même en état de se défendre dans le besoin par les armes. Voyez *Hist. de la Patrie* T. II. p. 119 à 121.

(21) A l'an 753 dans la Chartre du *Roi Pepin*, il est fait mention des dons qui avoient été faits par lui & par ses prédécesseurs, entr'autres des Douanes à l'*Eglise d'Utrecht* Voyez p. 5 & 6. On en voit la confirmation, & en outre de nouveaux privileges accordés dans l'année 815 par *Louis le Pieux*; l'an 896 p. 28. dans la Chartre de *Zuentibolde* sont nommées les Douanes à *Dorstad*, à *Deventer* & à *Thiel*. — l'an 953 p. 44. le Roi *Othon* fit présent à l'Eglise de *St. Martin* à *Utrecht* de tout ce qu'il possédoit dans le Village d'*Amuda* (*Muiden*) y compris la Douane, la peche &c.

(22) *L'Abbé* DU BOS *Hist. Crit. de la Monarchie Françoise* T. I. C. XI à XIV. nous fait connoître les anciennes impositions qui étoient en usage parmi les Gaulois.

droits de Douanes qu'on relévoit dans pluſieurs Endroits, ſoit le long des Rivieres, ou ailleurs; les foires, les Marchés publics, & les privileges qu'on accordoit aux Marchands du pays, & à ceux des pays étrangers (23), comme auſſi les dons & les

MEZERAY (T. I. p. 480.) en donnant le détail des mœurs & des coutumes des Rois de la ſeconde Race, rapporte ce qui ſuit: il ſe „ faiſoit trois ſortes de levées de deniers, les unes par tête, les autres „ ſur les biens & fruits de la terre, & les autres ſur les marchandiſes „ & denrées dont on trafiquoit; mais pour le dernier, les Princes „ *Carlovingiens* ne prenoient aucun impôt que des marchands. Car „ chacun faiſoit les charois & les voitures pour ſon menage, ſans „ payer aucun droit, non plus que ceux qui fourniſſoient la maiſon „ du Roi, & que ceux qui alloient à la guerre. Les Pélérins ne pa- „ yoient aucun péage par les chemins, & pluſieurs Abbayes en étoient „ exemptes pour les choſes qu'elles achetoient pour leur fourniture."

Notre Hiſtorien WAGENAAR T. II. p. 24. en parlant des Douanes & des péages s'exprime entr'autres ainſi: „ Il y eut pluſieurs „ ſortes de Douanes érigées dans tous les Domaines des Francs, & „ auſſi dans ce Pays. On avoit une Douane qu'on nommoit *Douane de Rivage* (*oever Tollen*) en latin *Repaticum*, une autre nommée „ *Rotaticum*, une Douane de *Pont Pontaticum* outre pluſieurs autres. „ Les Couvents, les Egliſes, quelques Villes & des Perſonnes diſtinguées par des graces ſpéciales en furent exemptes. On en fit ſouvent don aux Eccléſiaſtiques, aux Comtes &c. &c.

(23) L'Auteur des *Chron. de Flandre* T. I. p. 50 à l'année 952 rapporte que le Comte *Baudouin III.* fit au commencement de ſon regne tout ſon poſſible pour augmenter la proſpérité de ſes ſujets. Il jugea que pour y mieux réuſſir, il n'y avoit pas de moyen plus efficace que de protéger le Commerce dans ſon Pays par toute ſorte de ſoins. Il fortifia en conſéquence pluſieurs places, afin que les habitans puſſent avec plus de ſureté tranſporter leurs marchandiſes.

Il inſtitua des foires ou des marchés publics à *Ypres*, à *Veurne*, à *Bergen* (*Mons*), à *Borbourg*, à *Dixmuyde*, à *Aerdenborg*, à *Rodenborg* & à *Rouſſelaar*. Outre cela il inſtitua des foires annuelles, leſquelles à certains jours de l'année étoient pour tous les Etrangers. Comme à *Bruges*, à *Courtrai*, à *Tournai* ou *Thouroult* & à *Caſſel*, accordant à cet effet

immunités qui furent accordées par pluſieurs Souverains, depuis le huitieme ſiecle & ſucceſſivement juſques au douzieme (24), ſur-tout aux Evêques d'Utrecht ou aux Eccléſiaſtiques de leurs dioceſes: Graces qu'ils obtinrent avec profuſion ſur-tout dans les IX. X. XIme. ſiecles; car alors, & quelques ſiecles plus tard, la pieté conſiſtoit généralement à enrichir les Egliſes & les Eccléſiaſtiques. Ceux-ci connoiſſoient trop bien leurs intérêts, pour ne pas comprendre que l'augmentation de leur revenu devoit être fondée ſur une grande population, & que celle-ci à ſon tour ne pouvoit être procurée ſolidement qu'en favoriſant l'induſtrie.

En outre il n'eſt nullement douteux, que les diverſes

une libre entrée & ſortie pour toutes ſortes de marchandiſes.

Et afin que la variété ou rareté des eſpeces ne nuiſit pas au Commerce, il créa des *taxateurs* ou *Extimateurs* publics afin de faciliter les échanges & de ne point interrompre les opérations des ventes & des achats.

(24) Le Roi *Pépin* confirma le 23 Mai 753. à l'Egliſe de *St. Martin*, ſituée eſt-il dit, dans un endroit nommé *Utrecht* ſur le Rhin, tous les biens que le Duc *Pepin*, *Charles Martel* & *Carloman* avoient offerts ou donnés: ſavoir toutes les dixmes du Pays, les Eſclaves, Douanes, en un mot tout ce qui étoit appartenant à la Chambre de la Tréſorerie Royale &c. *Liv. de Chartres* T. I. p. 5 & 6. Voyez encore p. 7, 11, 13, 16. où il eſt fait mention des dons faits par *Charlemagne*, *Louis le Pieux*, *Lothaire I* & *II.* & à la p. 17 & ſuiv. on trouve le Catalogue des biens que cette Egliſe d'*Utrecht* poſſédoit dans l'année 866. A la p. 28 à l'an 896 on trouve les dons faits par *Zuentibolde*, à la p. 29 l'an 914 par *Conrad*, à la p. 36, année 934 par le Roi *Henry* &c. Enfin ce Tome ne fait mention pour ainſi dire que de pareils dons, gratifications & autres conceſſions.

verſes fabriques (25), qu'on établiſſoit de tems à autres, la Navigation & la Peche n'ayent donné une extenſion conſidérable au Commerce des habitans de nos Provinces. Et en effet tel a été le berceau de la proſpérité à laquelle la génération ſuivante eſt parvenue.

Tout le monde convient, que les differens troubles qu'il y eut en Flandres dans les XIV. & XVme. ſiecles contribuerent beaucoup à faire tomber peu à peu les fabriques établies dans ce pays-là. Les Manufactures de Draps &c. y avoient été très-conſidérables, non ſeulement dans les grandes villes (26), mais encore dans beaucoup de petites (27). C'eſt ce qu'on peut obſerver par la lecture des Hiſtoriens Flamands (28).

(25) Le bas prix des vivres, & par conſéquent celui de la main-d'œuvre doivent avoir beaucoup contribué à établir, tant en *Flandre* que chez nous, cette prodigieuſe quantité de fabriques & de Manufactures que nous y trouvons, dans les XIV, XV & XVI Siecles.

(26) Dès l'an 959 du tems de *Baudouin III*, dont nous avons déjà fait mention à la note 23. on avoit commencé en *Flandre* à établir des Fabriques de Draps, ou des Manufactures en Laine. De pareilles Fabriques ainſi que pluſieurs autres, furent enſuite établies à *Bruges*, à *Gand*, à *Ypres* & dans pluſieurs autres Endroits. Voyez *Chron. de Fl.* T. I. p. 52.

(27) A l'an 1342 on obſerve qu'à peine on avoit appaiſé une émeute à *Gand*, qu'il s'en excita une autre formée à *Ypres*, où les Citoyens prétendoient que les habitans de *Langemarck*, de *Poperingen*, & autres du voiſinage ne devoient ou n'avoient pas le droit de travailler en Laine. *Chron.* T. I. p. 553.

(28) Par le récit des troubles qui furent très fréquens dans les XIII, XIV & XV Siecles, on obſerve combien les villes en *Flandre*

Ces troubles (29), & les graces & privileges que nos Comtes accorderent dans le XIV. & le XVme.

ſe trouvoient remplies de toutes ſortes d'ouvriers, mais ſur-tout de ceux qui travailloient aux *Manufactures de laines*. En 1301 il y eut à *Bruges* une révolte excitée par pluſieurs ouvriers, ayant pour chef un nommé *Pieter de Koning, doyen des Tiſſerands*. Cette ville contenoit alors des Bourgeois très riches & preſque tous intéreſſés dans ce qui faiſoit l'objet du Commerce. Cette richeſſe s'obſerve particulierement par les fortes ſommes que les ſéditieux durent fournir, lorſqu'ils obtinrent une pacification de la part de leur Souverain; car celle de l'an 1309. conditionnoit la ſomme de 120000 marcs en poids d'argent. Celle de l'an 1326 fait mention de 100000 livres Tournois, (qui ſont environ 21000 marcs en poids) payables au Comte *Louis*, & de 66000 livres à *Jean de Namur*. On peut obſerver encore combien le Commerce étoit floriſſant dans ces Villes, lorſqu'on conſidere qu'en 1310 le Comte renouvellant pluſieurs Privileges aux Villes de *Flandres* leur en accorda de nouveaux très avantageux; entr'autres aux Negocians de *Bruges*, où il érigea une *Chambre d'aſſurance*, où les Negocians ou marchands pouvoient faire aſſurer leurs marchandiſes ſoit ſur mer ou autrement. Il accorda encore la même année aux Tiſſerands d'*Ypres* de nouveaux Privileges. Environ l'an 1325 les troubles s'étant convertis en une guerre formelle, on voit les Tiſſerands de *Gand* entretenir une correſpondance ſecrette avec ceux de *Bruges*. Ces ſéditieux avec ceux de leur parti mirent ſur pied des armées formelles, & ſoutinrent des Campagnes. Mais rien ne fait mieux connoître le dégré de force, que le Peuple des Villes de *Flandres* avoit acquis dans ce ſiecle, que le role qu'ils jouerent dans la guerre entre la France & l'Angleterre en 1335, lors que les *Flamands* ſe rangerent ſous le parti d'*Edouard*, qui les avoit menacés de ne leur plus faire parvenir les laines qui leur ſervoient pour la fabrique des Draps. „ Les Ouvriers, dit l'Hiſtorien, étoient plus forts „ en nombre & en armes, que le Comte avec toute la Nobleſſe, „ & leurs vaſſaux. Dans toutes les villes, mais ſurtout à *Gand*, à „ *Bruges*, & à *Ypres*, on délibera ſur le parti qu'il y avoit à prendre, & la concluſion fut, qu'on avoit moins à craindre des armes „ de la France, que de la défenſe qu'*Edouard* avoit fait d'exporter „ les Laines, puiſque celles-ci fourniſſoient à la ſubſiſtance des habitans. Les Gantois furent les premiers qui ſe déclarerent contre

ſiecle à pluſieurs villes de la Hollande, durent ſurement contribuer à nous faire venir beaucoup de

„ les intentions de leur Souverain, ſe rangeant ſous *Jacob Arteveld*, „ homme de petite nobleſſe, mais fort riche, qui avoit épouſé une „ femme auſſi fort riche, & qui avoit établi une fabrique conſidéra„ ble de *vin d'hydromel*, & ce fut à cauſe de cela qu'il fut le pre„ mier Doyen ou Syndic de tous les corps de métiers *à Gand.*"

Ce fut en conſéquence de cette déclaration, que les laines furent envoyées d'*Angleterre* en *Flandres* en plus forte quantité qu'auparavant, ce qui fit fleurir de nouveau le commerce. En voici encore une preuve: L'an 1339 il y eut à *Bruges* à cauſe des intérêts qu'on y avoit épouſés, une querelle entre les *Courtiers* & les *Ouvriers en Laine:* „ Les premiers, dit l'Hiſtorien, étoient alors très puiſſants & „ très riches, mais les ouvriers, ayant obtenu aſſiſtance de ceux de „ *Gand*, formerent une troupe très conſidérable, & maſſacrerent plu„ ſieurs des premiers, à l'endroit où étoit la vieille Bourſe."

On obſerve encore à l'an 1345, que le 2 Mai les *Foulons* de concert avec les ouvriers à petites Journées s'étoient ameutés pour avoir une hauſſe de paye ſur leur ſalaire, & on demanda entr'autres pour chaque piece de Drap 4 *deniers* de plus. A quoi les Tifferands & les marchands ne voulurent point conſentir, ce qui cauſa pluſieurs combats, dans leſquels il n'y eut pas moins de 500 Foulons de tués.

En 1349 à l'occaſion d'une nouvelle ſédition à *Gand* on fait mention d'un nombre de 600 *Tifferands tous armés*. Ces exemples prouvent clairement, à quel point le Commerce & les Fabriques en général fleuriſſoient alors en Flandres. Voyez *Chron. de Flandres* T. I. pag. 414, 439, 462, 495, 514, 515, 522. & Tom. II. p. 12. — Au commencement de cet ouvrage ſe trouve une deſcription des villes. A l'article *Bruges* on voit que les Courtiers y avoient une *Chambre de Juſtice*, qui étoit dans ces tems-là très renommée. Cette aſſemblée formée par les principaux Courtiers jouiſſoit de beaucoup de réputation, & avoit obtenu pluſieurs Privileges tant de la part du Pape, que des Comtes & Comteſſes de *Flandres*.

(29) L'Hiſtorien des *Chron. de Flandre* T. II. p. 17. rapporte à l'an 1354 que par les troubles qui étoient devenus très fréquens, la ville de *Bruges* ſe trouva alors privée de Negocians Etrangers, dont pluſieurs s'étoient retirés à *Dordrecht* en Hollande. Mais enſuite ce déſaſtre fut réparé, & cela par la médiation des habitans de *Lubec*, lorſ-

monde du dehors, & entr'autres beaucoup d'ouvriers (30), qui, en ſe fixant dans ce pays, y apporterent en même tems leur induſtrie & tous les moyens de pourvoir non ſeulement à leur ſubſiſtance, mais encore à celle des autres habitans. Ceci n'eſt pas une ſimple conjecture; nos Hiſtoriens l'atteſtent (31).

Enfin en liſant les Hiſtoriens de ces tems-là, on voit avec quel progrès nos villes s'aggrandiſſoient viſiblement (32), devenoient plus peuplées, & combien le peuple augmentoit en aiſance & en

que la plupart des marchands revinrent ſur les aſſurances qu'on leur avoit données.

(30) Pluſieurs Tiſſerands ſe retirerent en Hollande (dit l'Auteur de l'intérêt de la *Hollande* (*intereſt van Holland*) imprimé en 1662) & vinrent s'établir entr'autres à *Leyden*.

(31) Voyez la Note précédente, & la deſcription des Pays-Bas par GUICHARDIN entr'autres p. 285. Deſcription de *Leyden* par M. M. VAN MIERIS & VAN ALPHEN, T. II. p. 456. On trouve ſous l'an 1451 dans la *Chron. de Flandre* T. II. p. 285 & 287 les noms de pluſieurs perſonnes diſtinguées, qui furent bannis de toute la *Flandre*, & dont les noms ſubſiſtent encore dans pluſieurs familles de nos Provinces.

(32) Lorſque dans l'année 1515 on chargea les habitans de nouveaux impôts, on trouva qu'il n'y avoit en terres contribuables pas plus de deux cents mille & trente arpents de terres, 45000 maiſons, & 172000 Perſonnes propres à ſupporter le charge de Capitation. Les autres terres & maiſons appartenoient à des Couvens ou à des maiſons de Charité. Et le reſte des habitans étoient ou des Eccléſiaſtiques, ou des perſonnes hors d'état de contribuer à ces Impôts. *Hiſt. de la Patrie* T. IV. p. 391.

Selon l'Auteur des *Intérêts de la Hollande* pag. 19. on trouve dans les documens de la Chambre des Comptes (*Rekenkamer*), que dans l'année 1622 il y auroit eu dans la Hollande Méridionale, ſavoir:

prospérité. De sorte qu'avant la revolution arrivée dans le seizieme siecle, on pouvoit déjà dire que la Hollande non seulement étoit très-peuplée, mais possédoit dans son propre sein de très-grandes ressources. On en trouve une preuve démonstrative dans le secours en argent, que *Charles Quint* reçut des Pays-Bas pendant les guerres qu'il eut à soutenir, lequel

à *Dordrecht* avec ses villages . . .	40523 habitans
à *Haarlem* avec ses villages . . .	69648 ——
à *Delst* avec ses villages . . .	41744 ——
à *Leyden* & dans le Rhinland . . .	94285 ——
à *Amsterdam* avec ses villages . . .	115022 ——
à *Gouda* avec ses villages . . .	24662 ——
à *Rotterdam* avec ses villages . . .	28339 ——
à *Gornichem* (Gorcum) avec ses villages .	7585 ——
à *Schiedam* avec ses villages . . .	10393 ——
à *Schoonhoven* avec ses villages . . .	10703 ——
à *Briel* avec ses villages	20156 ——
à *la Haye*	17430 ——
à *Heusden*	1444 ——
	481934
Et la *Westfrise* calculée au quart des habitans de la Hollande Méridionale en contenoit	120483
	En tout 602417 habitans.

M. Karsseboom, dans ses Essais politiques rélatifs au nombre des habitans, fait monter aux environs de l'an 1737 les habitans de cette Province y compris *Texel*, *Vlieland*, *Terschelling* & les autres Isles du *Zuider-Zee* appartenantes à la *Hollande*, au nombre de 980000. Ce calcul est fondé sur la quantité des Enfans qui naissent annuellement, & qui selon les listes se monte à 28000. On peut cependant assurer qu'en général la *Hollande* se trouve actuellement très peuplée, & je crois qu'on ne risque point de se tromper en disant que le total des habitans surpasse en nombre dans ce siecle-ci celui du siecle dernier.

ſe trouve évalué à quarante millions (33). Ce fut le Commerce qui mit ces Provinces en état de fournir une ſomme ſi conſidérable, à laquelle la Hollande ſeule contribua pour une très-bonne partie.

Si donc les Graces & les Privileges de nos Souverains, joints à la douceur du Gouvernement de nos villes, ont contribué à notre bonheur, le contraire a du produire des effets tout oppoſés. Auſſi dès que les perſécutions pendant les dernieres années de *Charles Quint*, & ſurtout ſous *Philippe* ſon fils eurent pris une certaine conſiſtence, on vit non ſeulement un ſoulevement preſque général, mais auſſi en même-tems les triſtes effets de la miſere que ces vexations produiſirent, & qui ne commencerent à diminuer, qu'après que les Grands & les plus Qualifiés du pays eurent formé une ligue, & pris ſur eux la défenſe des droits & des Privileges de la Nation (34). La Reforme nous fut alors d'un grand ſecours; car ce fut elle auſſi bien & peut être plus que les guerres, qui occaſionna l'étonnante & viſible décadence d'une des plus grandes Villes Commerçantes de l'Europe, la célébre *Anvers*. On eſt réellement étonné de voir les grandes richeſſes qui ſe trouvoient déjà concentrées dans

(33) *Hiſt. de la Patrie* T. V. p. 440.

(34) Le nom de *Gueux* ou de mendians, qui fut donné en 1566, à nos Gentilshommes confédérés eſt aſſez connu, & cette raillerie n'eſt devenue célébre que par les heureux ſuccès qu'a eu cette confédération.

cette ville au commencement du seizieme siecle (35). Tout le monde sçait que sa décadence

(35) Si j'ai fait mention au XIV Siecle de la prospérité de 3 principales villes de la *Flandre*, *Anvers* ne mérite pas moins notre admiration au XVIme Siecle. Voyez ce que GUICHARDIN rapporte là-dessus dans sa description des *Pays-Bas* pag. 92 & suiv.

Généralement parlant les habitans d'*Anvers* tiroient leur subsistance du Commerce. Les marchands y étoient reconnus pour des plus experts, & étoient très riches, il y en avoit qui possédoient un fonds de 200 mille, d'autres de 400 mille Ecus d'or & même davantage.

Ils étoient très propres à diriger le Commerce universel; & quoique la plupart ne fussent jamais sortis de chez eux, ils étoient cependant en état eux ainsi que leurs femmes, de parler 3, 4, 5, 6 & 7 sortes de Langues. —— A *Anvers* se trouvoient des Artistes & des ouvriers dans toute sorte d'arts & de métiers; & on peut dire que chacun dans son genre les a perfectionnés de plus en plus. —— On y fabriquoit toute forme de vaisseaux. On y trouvoit diverses manufactures en laines, de draps, des Toiles de tout prix, des Tapisseries, des Tapis à la Turque, des Cuirs; Ils avoient des Teinturies, des Ecoles de Peinture; on y fabriquoit des ouvrages d'or, d'Argenterie. Il y avoit une verrerie à l'instar de celle de Venise; On y travailloit en toute sorte de merceries, en étoffes d'or, d'argent, de soye, de fils & de laines, de métaux & diverses autres choses. On y fabriquoit toute sorte de soyeries, comme du velours, du Satin, du Damas &c. — On y rafinoit avec beaucoup d'Art les métaux, la cire, le sucre &c. On y faisoit du Vermillon, en Italien, *Cinabro*. —— Enfin pour donner une idée plus complette relativement à la subsistance des Habitans, continue GUICHARDIN, je vais donner le nombre de plusieurs métiers les plus nécessaires à la vie, & pour le besoin journalier. Et cela encore outre ceux qu'on a déjà nommés. „ On compte ici (*à Anvers*) 169 boulangers, 78 „ Bouchers, 75 qui vendent du poisson de mer, 16 ou 17 personnes „ qui vendent du poisson de riviere, 110 Boutiques de Barbiers ou „ de Chirurgiens; 594 Tailleurs & faiseurs de bas; 124 Orfevres. „ Sans encore y comprendre ceux qui travaillent à tailler & à polir „ les diamants & autres pierres préticuses. —— Et qui font un „ Commerce extrêmement riche. — Beaucoup de Peintres, de sculp- „ teurs, & enfin 300 Boutiquiers &c."

n'a été cauſée à proprement parler, que par les triſtes effets de l'eſprit d'intolerance, de fanatiſme,

Le même GUICHARDIN en décrivant l'opulence & le grand commerce de la ville d'*Anvers* s'exprime ainſi: „ Outre les gens du „ Pays & les François qui vivent dans cette ville en tems de Paix, „ en grand nombre, il s'y trouvent encore ſix Nations Etrangeres, „ qui avec leurs domeſtiques & leur ſuite forment un nombre de „ plus de mille Négocians. Tels ſont les *Allemands*, les *Danois* con- „ nus ſous les noms d'*Oſterlings*, les *Italiens*, les *Eſpagnols*, les „ *Anglois*, & les *Portugais*. La plus riche maiſon parmi les Etran- „ gers eſt celle de *Fockers* originaire d'*Augsbourg* dans la haute Al- „ lemagne. Le Chef de cette Maiſon nommé *M. Antoine*, eſt mort „ depuis peu dans ſa Patrie, il a laiſſé par teſtament pour la valeur „ d'environ *ſix millions d'Ecus d'or*, non compris ſes autres richeſ- „ ſes; le tout acquis dans cette ville par le moyen du Commer- „ ce, & cela dans une période de 70 années. Cette Maiſon poſſe- „ de non ſeulement des Terres ſeigneuriales en Allemagne, mais en- „ core des terres dans d'autres parties de l'*Europe*, & même dans „ le nouveau monde.

„ Les Puiſſances Etrangeres, comme le Roi *Catholique*, le Roi de „ *Portugal*, & la Reine d'*Angleterre*, ne dedaignent pas d'avoir par- „ mi cette Compagnie de Negociants demeurant à *Anvers*, leurs „ Commiſſaires ou Conſuls, qui traitent de leur part avec les autres „ Negociants. Et ceux qui rempliſſent ces poſtes de diſtinction & „ de mérite, ont procuration, & ſont autoriſés pour leur ſou- „ verain à Negocier en Change, ſoit par forme de prêt ou au- „ trement."

Lorſque notre Auteur fait le récit des affaires que pluſieurs d'entre ces Commiſſaires ont traitées avec les Negocians d'*Anvers*, il cite entr'autres le Commiſſaire de la Cour de *Portugal*, & il dit: qu'il avoit pouvoir de negocier ſous la garantie du Royaume de *Portugal* une très-forte ſomme. Auſſi ajoute-t-il, il réuſſit à faire un emprunt de telle ſomme qu'il lui plut de demander. Ci-devant & dans le tems que le Roi étoit encore plus chargé de dettes qu'aujourd'hui, ſes Commiſſaires vinrent à bout dans un ſeul marché ou Bourſe de faire un Emprunt de plus de trois millions d'Ecus d'or, qu'ils ont rembourſé ponctuellement aux échéances. —— La Bour-

& de perſécution: Ces terribles fléaux furent cauſe que le Commerce, en ſe retirant de cette fameuſe ville, vint avec ſes agens, ſe refugier en *Hollande*, & ſurtout dans la ville d'*Amſterdam*.

Avant cet événement, les habitans de cette derniere ville s'étoient déjà élevés à un certain degré d'aiſance & de proſpérité (36). 1°. Par leur induſtrie & par leur naturel laborieux. 2°. Par la ſageſſe & la vigilance de leurs Magiſtrats, qui par toute ſorte de ſoins, & par un grand eſprit de prévoyance, prenoient toujours à cœur de menager les intérêts de leurs Concitoyens (37).

ſe ſe tient deux fois dans la journée, & les affaires s'y font par le moyen des Courtiers Publics.

En voilà aſſez pour donner une idée de l'opulence & du Commerce de cette ville, & des affaires qu'on y traitoit alors, quoique le nouveau monde ne fut pas encore connu, & qu'on n'eut pas encore autant d'or & d'argent d'*Amérique*, qu'on en a eu depuis.

(36) On peut voir auſſi ce qui eſt dit dans l'Octroi qui fut accordé aux habitans d'*Amſterdam* pour rebâtir leur Ville, qu'un incendie avoit preſque détruite dans l'année 1452, & dans lequel le Duc *Philippe de Bourgogne* reconnoit qu'il eſt abſolument néceſſaire de rebâtir la dite Ville en toute diligence tant pour cauſe „ *des Marchands* „ *qui y affluent de toutes parts, que pour le notable port qui y eſt, &* „ *parce que c'eſt la Ville la plus Marchande de tout notre dit Pays de* „ *Hollande &c.*" —— *Deſcription d'Amſterdam* par WAGENAAR T. I. p. 35 & 152 & 153. L'Affranchiſſement accordé à cet effet ſe montoit à 30000 *klinkaarts*, chacun de 30 gros.

(37) Le Duc *Philippe* (mort en 1468) avoit déjà accordé de très amples Privileges à la Ville d'*Amſterdam*. Son fils *Charles* les confirma, & les Magiſtrats d'*Amſterdam* parvinrent, moyennant certains ſervices qu'ils rendirent à *Charles*, à obtenir de nouvelles Conceſſions pour eux & leurs concitoyens. Voyez WAGENAAR T. I. p. 156, 158 & 160.

Il ne ſera pas inutile de faire obſerver que la ville d'*Amſterdam* étant reſtée plus longtems attachée aux intérêts de l'Eſpagne, le Commerce y jouit par là plus longtems d'une protection ſpéciale dans les ports appartenants à cette Puiſſance. Ce qui continua même quelques années après qu'*Amſterdam* (en 1578) eut été contrainte d'entrer dans le parti des Etats, & d'embraſſer la Réforme comme Religion dominante (38). On peut même dire, que par la maniere dont cette révolution arriva, l'Eſpagne pouvoit avoir encore quelques lueurs d'eſperance de ſe voir de nouveau maîtreſſe de cette ville, par le moyen d'une nouvelle révolution, laquelle pouvoit s'operer plus facilement en ne ſe déclarant pas tout de ſuite ouvertement contre ſes habitans, ou en favoriſant leur Commerce dans ſes ports.

En 1489 *Maximilien*, au nom de *Philippe II.* honora la ville d'*Amſterdam* du droit de placer à l'avenir la *couronne Royale* (*Roomsch Koninklyke Kroon*) au-deſſus des armes de la Ville. La raiſon qu'il donne d'un honneur ſi ſingulier eſt non ſeulement pour les ſervices qu'elle a déjà rendus, ou qu'elle rend encore journellement, mais auſſi pour porter par-là à l'obéiſſance les habitans de *Rotterdam*, le Chateau (*ſlot*) & la Ville de *Woerden*, & particulierement pour raiſon que cette Ville n'a pas encore une *Arme en régle*, & ſes Citoyens (*Poorteren*) & les habitans *Commercent journellement* avec leurs vaiſſeaux & marchandiſes par mer & par terre dans des Royaumes & pays Etrangers fort éloignés, & ainſi pour leur acquérir plus d'honneur chez l'Etranger, &c. WAGENAAR T. I. p. 189, 190.

(38) *Deſcription d'Amſterdam* par COMMELIN, T. II. p. 1053 a 1073. — Ce grand changement eut lieu le 26 Mai 1578.

Auſſi les laiſſa-t'elle exercer ce Commerce juſqu'à l'année 1599 (39). Ce ne fut à-peu-près que vers ce tems, & cela après qu'on eut défendu aux Hollandois & aux Zélandois (en 1584) la navigation dans les ports de mer du Portugal, (d'où l'on tiroit alors les Marchandiſes des Indes Orientales), qu'ils commencerent à tourner leurs vues ſur les voyages de long cours (40).

Les Anglois avoient déjà en 1586 fait une tournée heureuſe aux Indes Orientales. Les Hollandois profitant d'un pareil exemple firent dans l'année 1595 par la route du Cap de bonne eſperance le premier voyage des Indes avec quatre vaiſſeaux ſous la conduite de *Houtman* (41).

(39) *Hiſt. de la Patrie* T. IX. p. 55 & 56. En 1580 lorſque le Prince *Guillaume* eut été proſcrit par le Roi d'*Eſpagne*, nos Négociants craignirent avec fondemens les ménaces, que la Cour d'*Eſpagne* fit de mettre des entraves dans leur Commerce; Ils ſe cacherent donc dans les Etats *Eſpagnols* ſous des noms étrangers, pour ne pas interrompre le cours de leurs affaires, & quoi que le gouvernement eut découvert leur Politique, on jugea, qu'il ne convenoit pas d'agir contre eux avec vigueur. Voyez HOOFT Liv. XVI. p. 708; & *Hiſt. de la Patrie* T. VIII. p. 356.

(40) *Hiſt. de la Patrie*. T. VIII. p. 136. „ lorſqu'en 1584 ils ne purent „ plus naviger librement dans les Ports d'*Eſpagne*, alors ils entreprirent „ des voyages plus éloignés. Quelques uns firent voile vers *Archan-* „ *gel*, d'autres vers les *Iſles du Cap Verd*, d'où on tira du ſel, un „ peu plus tard vers l'*Italie* & vers divers ports dans le *Levant* ſous „ Pavillon françois."

(41) *Hiſt. de la Patrie*. Les *Zélandois* avoient avant les habitans d'*Amſterdam* tâché de s'ouvrir une nouvelle route pour les grandes *Indes*, & en 1594 ils avoient déjà mis en mer 2 vaiſſeaux, qui tenterent de

Deux ans après (1597) on penſa auſſi ſérieuſement à entreprendre une Navigation vers les Indes Occidentales (42).

Les fraix de ces expéditions, tant en *Aſie* qu'en *Amérique*, furent faits par des particuliers ou par des ſociétés commerçantes; & les Etats, pour encourager de leur côté ces entrepriſes, fournirent aux Vaiſſeaux toutes les munitions de guerre. La flotte de *Houtman* avoit joui de cette faveur, & quoique ſon expédition n'eut pas été heureuſe on ne ſe découragea point. On en entreprit de nouvelles, & entr'autres en 1598 une avec huit vaiſſeaux ſous le commandement de *Van Nek*, dont quatre richement chargés rentrerent au bout de 15 mois. Cet heureux ſuccès & le bonheur qu'on avoit eu d'établir des Comptoirs dans l'Inde augmenta le déſir de faire de pareilles entrepriſes, & multiplia même un peu trop les Compagnies que les Négocians formoient à cette fin (43).

Le Commerce des Indes Orientales eſt d'une nature differente de celui qu'on fait dans les autres pays. Les grandes avances qu'exige la conſtruction de gros vaiſſeaux, les proviſions, les fraix journalliers des Comptoirs & des poſſeſſions forment enſemble un objet conſidérable, qui exige des ſom-

paſſer par le Nord, & par le *Waaigats*, pour ſe rendre aux *Indes* Orientales. Mais ce projet fut vain.

(42) *Hiſt. de la Patrie*, T. IX. p. 152.

(43) *Idem*, T. IX. Liv. XXXIV.

mes, qui ſurpaſſent de beaucoup les forces d'un particulier. Qui plus eſt, il falloit alors naviguer & commercer dans l'Inde les armes à la main, pour ſe défendre continuellement contre les Eſpagnols; il falloit établir des Comptoirs, chaſſer les Portugais, faire de nouvelles alliances avec les Indiens, & les ſoutenir, même contre des armées européennes. Tout cela exigeoit non ſeulement des fonds très-conſidérables, mais encore une puiſſante protection de la part des Etats.

Outre cela, comme toutes ces entrepriſes étoient dirigées par differentes ſociétés, elles ſe nuiſoient par la concurrence, ſoit dans l'Inde lorſqu'on faiſoit les achats des Marchandiſes du Pays, ſoit de même dans nos pays au retour dans les ventes. Heureuſement qu'en 1602 la ſageſſe & la prévoyance des Etats Généraux vinrent au ſecours, & réuſſirent à réunir toutes ces ſociétés commerçantes en une ſeule Compagnie, à laquelle fut cedé le droit de faire le Commerce excluſif aux Indes Orientales (44). C'eſt cette même Compagnie qui depuis s'eſt rendue ſi célebre. Par une liſte des noms des premiers intéreſſés dans la Chambre d'*Amſterdam*, on obſerve qu'il y avoit alors déjà beaucoup de perſonnes dans le Commerce, dont les ancêtres étoient venus des pays étrangers, probablement pour cauſe de Religion.

(44) *Hiſt. de la Patrie*, T. IX. Liv. XXXIV.

La Compagnie des Indes-Occidentales fut érigée en 1621, & par conſéquent plus tard que l'Epoque dont il eſt ici queſtion.

Il n'eſt donc pas étonnant de voir, à quel point le Commerce de la *Hollande* s'étoit déjà étendu au commencement du dix ſeptieme ſiecle. Mais revenons à notre ſujet.

Si maintenant on réfléchit ſur la ſituation où ſe trouvoient alors les affaires du pays, on ne ſera nullement ſurpris de voir qu'on ait penſé à l'établiſſement d'une Banque, qui par ſa nature pouvoit être dans le beſoin d'une très grande reſſource pour le commerce & pour l'Etat (45). *Veniſe* en avoit

(45) L'Auteur de la *Richeſſe de Hollande* dit à l'article *Banque* T. I. p. 119. „ A tout cela il paroit que M. MONTESQUIEU a „ parlé en Etranger, qui écrivoit plutôt ſur ce que ſon imagination „ lui dictoit, que ſur la vérité des faits." Lorſqu'il dit, que: *Dans les Etats qui ſont le Commerce d'Oeconomie on a heureuſement établi des Banques, qui par leur Credit ont formé de nouveaux ſignes de valeur.* (Eſprit des Loix T. II. p. 269).

Si la critique de cet Ecrivain eſt fondée, j'avoue que je n'ai pas la moindre idée de ce qu'on nomme *Banque.* Il me paroit au contraire, que M. DE MONTESQUIEU a parlé en homme très au fait. Je demande dans le ſens le plus rigide, ſi les Chiffres ou papiers qui circulent dans le public, *ne ſont pas de nouveaux ſignes de valeur?* Lorſqu'on porte dans la Banque des Piaſtres ou des Lingots d'or ou d'argent, la Banque ne donne-t-elle pas en échange des chiffres, qui repréſentent le dépôt. Tout cela, dira-t-on, ne va pas au but: Conſidérons donc les Banques ſous un autre point de vue. La Banque n'eſt-elle pas à même de faire circuler plus de ſommes dans le Public que le montant en valeur de ſon dépôt? Voilà de quoi il s'agit préciſement; & voilà ce que le célébre Auteur de l'*Eſprit des Loix* a voulu dire. Perſonne n'ignore, que M. DE MONTESQUIEU a

donné l'exemple: les circonſtances exigeoient qu'on le ſuivit.

Outre ces motifs, la grande quantité de différentes eſpeces étrangeres qui ſe répandoient alors dans le pays, & les révolutions que ſubiſſoit journellement le numéraire des eſpeces (comme on peut le voir dans le premier volume) étoient une nouvelle raiſon, qui rendoit obſolument néceſſaire l'érection d'une Banque publique (d'après les exemples de *Veniſe*, de *Seville* (46), & d'autres villes) où on put mettre en dépôt, non ſeulement les diverſes eſpeces d'or & d'argent monnoyées, les lingots &c.; mais encore obvier par là aux inconvéniens des fréquens changemens auxquels on étoit alors expoſé ſur la valeur de la monnoye.

Toujours eſt-il vrai que ce fut en 1606 (47), & cela avant que la trêve avec l'*Eſpagne* fut conclue, que M. M. les Conſeillers de la ville d'*Amſterdam* délibererent ſur cet important objet (48).

été occupé pluſieurs années à faire ſon *Eſprit des Loix*, qu'il a voyagé dans les principaux endroits de l'*Europe*, qu'il n'a pas negligé de faire un voyage dans nos Provinces, & que par lui-même il a pris les informations dont il avoit beſoin. Quant à moi, je trouve, ſelon mes lumieres, qu'il a très bien traité la partie qui concerne le Commerce.

(46) *Deſcript. d'Amſterdam* par WAGENAAR T. II. p. 538.

(47) *Idem*.... *Ibidem*.

(48) La trêve fut conclue à *Anvers* le 9 Avril de l'an 1609 pour 12 ans.

L'Erection de cette Banque ne fut cependant resolue qu'au mois de Juillet 1608. On obtint à cet effet un Octroi de la part des Etats de la Province, & cette affaire fut enfin consommée dans le mois de Janvier 1609, ainsi que nous le verrons incessamment dans le Chapitre suivant.

CHA-

CHAPITRE III.

De la Banque d'Amſterdam.

QUOIQUE ce ſoit une opinion aſſez généralement reçue, que la Banque d'*Amſterdam* a été établie ſur le modele de celle de *Veniſe* (1), il paroît cependant qu'il y a quelque petite différence dans la conduite de leurs opérations (2). Surtout lorſqu'on conſidere que la Banque d'*Amſterdam* n'a directement ni indirectement rien à démê-

(1) Voyez la Note 13 du Chapitre I.

(2) La Banque de *Veniſe* paroît être, pour ainſi dire, le dépôt & le caiſſier univerſel de toute la ville de *Veniſe*. Car elle fait auſſi des payemens en argent courant.

Au commencement de l'établiſſement de la Banque à *Amſterdam*, on ſupprima bien auſſi les Caiſſiers des particuliers ou des Négocians; du moins on gêna beaucoup leurs opérations: mais cela ne dura pas fort longtems; apparemment que dès qu'on vit que le crédit de la Banque étoit bien établi & qu'elle ſe trouvoit munie d'un dépôt aſſez fort, on ne jugea plus à propos d'uſer de voyes de contrainte. Auſſi voit-on que le Magiſtrat de cette ville permit en 1621 aux Caiſſiers particuliers d'exercer librement leurs fonctions. Voyez plus bas. „ Les „ revenus de l'Etat de *Veniſe* peuvent ſe monter annuellement à qua„ tre millions d'onces d'argent qu'il faut payer en écritures à la Ban„ que, & les Collecteurs établis pour cet effet, qui reçoivent à „ *Bergame* & dans les pays les plus éloignés les impôts en argent, „ ſont obligés de les convertir en écritures de Banque, lors des paye„ mens qu'ils en font à la République. Voyez *Eſſai ſur la nature* „ *du Commerce* page 407. Voyez ſur l'un & l'autre des articles ci„ deſſus mentionnés SAVARI traduit en anglois."

ler avec les deniers provenant des revenus publics de l'Etat ou de la ville, comme il paroît que cela ſe pratique à *Veniſe* & à *Londres*.

Par le détail où nous allons entrer, on pourra ſe former une idée plus préciſe des principes ſur leſquels notre Banque ſe trouve érigée, & comment elle dirige actuellement ſes opérations ; & pour traiter cette partie avec plus d'ordre nous la partagerons en pluſieurs articles.

Le 1er. contiendra un détail ſuccinct de l'inſtitution primitive de cette Banque, & de la maniere dont elle conduit préſentement ſes affaires.

Le 2^d^. traitera de l'*Agio* & de ce qu'il faut entendre par ce mot-là.

Le 3e. Des facilités accordées aux Commerçans & aux particuliers.

Le 4e. De la ſomme à-peu-près à laquelle ſe montent les fraix de ſa direction, & les profits annuels qu'elle en retire.

Le 5e. Conjectures ſur le dépôt des ſommes conſidérables qu'elle renferme.

Le 6e. Enfin traitera des opérations onéreuſes pour le public que la Banque pourroit faire.

ARTICLE I.

Par l'Ordonnance datée du 31 Janvier 1609. concernant la Banque de Change (*wiſſelbank*) & ſes

prérogatives, on obſerve les raiſons qui ont entr'autres contribué à ſon inſtitution (3).

Voici le commencement traduit littéralement.

„ Pour prévenir toute ſorte de hauſſe & de con-
„ fuſion relativement à la Monnoye, & pour fournir
„ des eſpeces à tous ceux qui en ont beſoin dans
„ le Commerce, MM. les Bourguemaîtres &c.
„ (*van de Gerechte*) autoriſés par leurs Nobles
„ Puiſſances Noſſeigneurs les Etats, & ſur l'avis
„ des MM. les trente-ſix Conſeillers de cette vill-
„ le, ont jugé néceſſaire, pour faciliter les échan-
„ ges & tout ce qui y eſt relatif, d'inſtituer une
„ Banque publique d'échange. En conſéquence les
„ dits magiſtrats ont ſtatué pour la commodité &
„ ſureté de chaque particulier de cette ville, d'é-
„ tablir une Banque de Change, ou chacun pour-
„ ra porter toute ſorte d'Eſpeces, en maſſe, gre-
„ nailles & billons, ſelon qu'il trouvera bon; &
„ leſquelles il pourra retirer lorſque cela lui con-
„ viendra, à condition que lesdites ſommes qui y
„ ſeront portées en Eſpeces ne ſeront point au-deſ-
„ ſous de la ſomme de trois cens florins à la fois.
„ Les plus baſſes eſpeces qu'on y admettra ſeront
„ des *Eſcalins*, dont même on n'en recevra que
„ pour la valeur de 3 florins ſur une ſomme de

(3) *Deſcript. d'Amſterdam* par WAGENAAR T. II. p. 538. M. COMMELIN dans ſa Deſcript. donne l'extrait de pluſieurs Ordonnances du XVIIme Siecle relatives à cette Banque.

„ 100 florins." Selon la même ordonnance, la ville ſe rend reſponſable des fonds, qui auront été dépoſés dans la Banque.

Elle porte encore défenſe de ne pas diſpoſer d'une plus forte ſomme que de celle qu'on y a réellement fait inſcrire, ſous peine d'une amende de trois pour cent (4). Elle avertit en même-tems que ceux qui voudront échanger quelques Eſpeces, pourront en faire la demande à la dite Banque, lequel échange ſe fera ſur le moindre taux ou bénéfice que faire ſe pourra.

Dans le commencement les lettres de Change qu'on négocioit à *Amſterdam*, ou qui étoient tirées ſur les Négocians & d'autres particuliers de la ville, devoient ſe payer en *Banque* lorſque la ſomme étoit de 600 florins & au-deſſus; mais cet article fut changé dans la ſuite (5).

Par ce réglement & par la garantie de la ville, la Banque devint alors une Caiſſe univerſelle pour tous les habitans.

Dans la ſuite, par un Edit (6) de Noſſeigneurs les Etats de *Hollande & de Weſtfriſe*, il fut ſtipulé que l'argent qu'on auroit dépoſé en Banque ne pourroit être ſaiſi. Il eſt donc clair que l'inſtitution primitive & conſtante de cette Banque, con-

(4) Ord. du 31 Janvier 1609.
(5) Ord. du 11 Décembre 1643.
(6) *Edit des Etats*, du 16 Décembre 1670.

ſiſtoit dans un dépôt pur & ſimple. Celui qui y portoit ſon argent, jouiſſoit d'un crédit réel, & avoit un compte dans les livres de la Banque.

La Banque ſe ferme deux fois l'année, pour faire le Bilan des livres. La premiere clôture commence vers le milieu de Janvier, & la ſeconde vers la mi-Juillet, & dans ces tems-là la Banque reſte fermée juſqu'au ſecond Vendredi ſuivant (7). Outre ces deux clôtures que nous nommons *grandes*, il y en a encore de petites, qui tombent aux fêtes de Pâques, de Pentecôte & aux premiers jours de la foire *d'Amſterdam*; outre cela la Banque eſt encore fermée à l'Aſcenſion, & au jour du Jeûne public.

Ceux qui déſirent un détail plus circonſtancié & encore plus inſtructif ſur cette Banque, peuvent lire ce que SAVARI a écrit là-deſſus dans ſon Dictionnaire de Commerce, & WAGENAAR dans ſa *Deſcription de la ville d'Amſterdam* (8).

(7) Ordinairement le 2 ou le 3me Samedi dans le mois de Janvier ou de Juillet la Banque ſe ferme, & ne s'ouvre que douze jours après: par exemple, ſi la Banque ſe ferme le 16 Janvier & que ce jour ſoit un Samedi, pendant cette journée on peut encore diſpoſer en Banque, mais paſſé ce jour elle ne s'ouvre plus que le 28 qui eſt un Vendredi, jour auquel on peut auſſi diſpoſer en Banque.

(8) Voyez encore COMMELIN dans ſa *Deſcript. d'Amſterdam*; le *Commerce d'Amſterdam* par de l'ESPINE continué par LE LONG, & le *Recueil des Ordonnances* &c. de la Banque *d'Amſterdam*, Ed. de 1775. où ſe trouvent toutes les Ordonnances concernant notre Banque.

Je me borne ici à obſerver que la Banque d'*Amſterdam* n'eſt encore actuellement, comme dans ſon Origine, qu'un dépôt dont la valeur circule réellement dans le public.

Nous dirons encore ici en paſſant, que la Banque eſt dirigée par pluſieurs Commiſſaires (9); mais toujours ſous la ſuprême direction de MM. les Bourguemaîtres régnans, ou de MM. du Conſeil (10).

MM. les Commiſſaires peuvent avec ou ſans le conſentement de la Régence en certains cas prendre des arrangemens ou faire des Ordonnances, concernant les affaires de la Banque.

ARTICLE II.

Pour plus de clarté, & principalement pour les Etrangers, il eſt néceſſaire de détailler plus amplement la véritable ſource de l'*agio*.

La Banque reçut dans le commencement les Eſpeces ſur le pied qu'elles avoient été limitées par les Ordonnances du Souverain ou réglées par MM. les Commiſſaires; ces Eſpeces avoient cours dans le public à un plus haut prix, qu'on ne les recevoit en Banque (11), c'eſt-à-dire, que ce nouvel

(9) Dans le tems de l'établiſſement de la Banque il y avoit trois Commiſſaires. Voyez WAGENAAR T. III. p. 402.

(10) WAGENAAR T. III. p. 401.

(11) „ Par exemple, dans l'année 1638 & 1641 il fut permis à un

argent dans la Banque par ſa nature établiſſoit de ſoi-même un *agio*, qui devoit varier ſuivant les circonſtances & ſelon le cours du prix des Eſpeces.

Ce qui contribua le plus à l'augmentation de la valeur de cet argent furent les raiſons ſuivantes:

1°. La ſureté des Deniers qu'on avoit dépoſés dans la Banque.

2°. La facilité de faire ou de recevoir les payemens.

Et 3°. Les Caiſſiers même qui, nonobſtant les ordonnances qui avoient été faites contr'eux, avoient continué d'exercer leurs fonctions, eurent dans la ſuite la liberté de les exercer publiquement, c'eſt-à-dire, en l'année 1621 (12).

Toutes ces raiſons contribuerent donc à augmenter non-ſeulement le prix de cet *Agio*, mais auſſi la confiance générale du public, envers cette fameuſe Banque.

Les Caiſſiers qui, après la permiſſion qui leur fut

„ chacun de porter le ducaton à 3 florins & la Rixdale à la croix à 48 „ ſols, & dans le public le Ducaton avoit cours à 3 florins & 3 ſols, „ la Rixdale à deux florins & dix ſols. Mais en 1654. ces Eſpeces „ circulant dans le public à un plus haut prix, on accepta alors à „ la Banque le Ducaton à 3 florins 3 ſols & la Rixdale a 2 $\frac{1}{2}$. avec „ 2 $\frac{5}{8}$ par cent en ſus.

„ Par conſéquent comme la Banque recevoit les eſpeces à un prix „ moindre que celui où elles avoient cours dans le public, l'argent „ de Banque devoit repréſenter davantage que l'argent courant.“ Voyez *Deſcription d'Amſterdam* par WAGENAAR T. II. p. 539.

(12) *Idem*.

accordée l'an 1621. faiſoient continuellement des affaires en Banque, occaſionnerent une augmentation disproportionnée ſur le taux de l'*agio*, au point qu'en 1638 MM. du Conſeil après un mûr examen, arrêterent que l'argent de Banque ne s'acheteroit pas plus haut qu'à la prime d'*un demi pour cent*. En conſéquence de cette Réſolution, on publia le 22 Octobre de la même année une Ordonnance, à laquelle, ainſi qu'à celle du 4 Juin de la dite année relative aux monnoyes, les Caiſſiers furent contraints de ſe conformer (13). Nonobſtant cette ordonnance l'argent de Banque augmenta ſi fort en 1654. que pour obvier aux ſuites fâcheuſes d'un tel inconvénient il fut arrêté 1°. qu'on ne prendroit le *Ducaton* & la *Rixdale* qu'au même cours que ci-devant (14). 2°. on prit des précautions par une Ordonnance du 25 Novembre de la même année, contre cette augmentation diſproportionnée qui pourroit avoir lieu à l'avenir: cet Edit fut néanmoins annullé le 6 Octobre 1656. & depuis ce tems-là le prix de l'argent de Banque n'a pas été limité (15).

L'*Agio*, dit notre Hiſtorien WAGENAAR, a été pouſſé quelquefois juſques à 6 & 7 pour cent au-

(13) WAGENAAR T. II. p. 539. où ſe trouvent en note les Réſolutions de MM. du Conſeil. Et ſur le prix ou Cours des Eſpeces Voyez *Liv. des Placards* T. I. p. 2880.

(14) Voyez la Note 10, & la précédente.

(15) WAGENAAR T. II. p. 539.

deſſus de la valeur de l'argent courant (16). De mon tems, je veux dire depuis 1758 juſqu'en 1779, je ne l'ai pas vu (du moins autant que ma mémoire peut me le rappeller) au-deſſus de 5 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ pour cent. Et on ne l'a vu qu'une ſeule fois, & cela dans le tems du discrédit en 1763 (17), à un demi pour cent au-deſſous de l'argent courant (18); mais cela ne dura qu'un inſtant, pour ainſi dire; car le ſurlendemain qui étoit un lundi l'*agio* fut à un pour cent au-deſſus de l'argent courant (19).

(16) WAGENAAR T. II. p. 539.

(17) Ce discrédit fut occaſionné par les grandes faillites qui ſurvinrent à *Amſterdam* & à *Hambourg* immédiatement après l'ouverture de la Banque qui tomba vers la fin du mois de Juillet.

(18) Ce fut le 6 d'Août qu'on négocia dans le public de l'argent de Banque à un demi pour cent de perte; ſi la Banque avoit dans ce tems-là acheté pour ſon propre compte, l'*agio* ne ſeroit pas tombé comme il fit.

(19) Voici le prix de l'*agio* auquel une ſociété de Commerçans vendit dans les mois de Juillet & d'Août 1763 de fortes ſommes d'argent de Banque. Savoir:

Le 7 Juillet à 2 $\frac{1}{16}$ pour cent au-deſſus de l'argent courant.
12 . . . 2 $\frac{1}{16}$
14 . . . 2 $\frac{5}{16}$
29 . . . 2 $\frac{7}{16}$
2 Août . 2 $\frac{5}{16}$
3 . . . 2 $\frac{5}{16}$
4 . . . 2 $\frac{5}{16}$
8 . . . au pair
9 . . . *Idem.*
11 . . . $\frac{1}{8}$ au-deſſus du courant.
— . . . 1 $\frac{7}{8}$
— . . . 1 $\frac{3}{4}$
16 . . . 1 $\frac{9}{16}$

Le meilleur remede contre une trop forte hauſſe de l'*agio*, & qu'on a auſſi quelquefois mis en pratique, c'eſt de permettre de porter dans la Banque de l'argent courant ; par exemple pour 104 $\frac{7}{8}$ florins, la Banque, ou la *Chambre du dépôt* (*Spetie-kamer*) écrit cent florins ſur le compte du propriétaire. Tout bien conſideré, ce moyen eſt le plus naturel qu'on puiſſe pratiquer pour empêcher le ſurhauſſement de l'*agio*. Pour ce qui concerne une trop forte baiſſe, le remede n'eſt pas ſi facile, à moins que la Banque n'achette elle-même (comme elle fait actuellement) & ne faſſe ſortir ainſi une partie de ſon dépôt (20).

17 . . . 1 $\frac{5}{8}$
18 . . . 1 $\frac{3}{4}$
23 . . . 1 $\frac{7}{8}$
24 . . . 1 $\frac{7}{8}$
25 . . . 1 $\frac{7}{8}$
30 . . . 1 $\frac{3}{4}$

(20) La Banque en recevant des Eſpeces du pays, des Eſpeces étrangeres, des Lingots &c. avance à peu de choſe près les valeurs, & en donne ſes reçus ou ſes Billets, leſquels ſe réaliſent ordinairement dans la ſuite, lorſque les Négocians ſe trouvent en état de le faire, ou lorſque leur intérêt l'exige. Mais outre cela il y a encore le dépôt compoſé des diverſes ſommes qu'on a dépoſées ci-devant dans la Banque : & encore d'autres parties que la Banque vend lorſque l'*agio* eſt à un haut prix. Ce ſont donc les parties ou les Capitaux qui circulent continuellement dans le public. Par conſéquent, lorſque la Banque vend de l'argent de Banque, on peut dire que ce ſont autant de Capitaux qui forment un accroiſſement du dépôt. De ſorte que ſi la Banque n'achette pas pour elle-même de l'argent de Banque, ſon dépôt ne peut pas diminuer. Car qui peut obliger la Banque à faire ſortir les deniers ou les Eſpeces, ſi les reçus n'exiſtent

ARTICLE III.

La Banque continue à faire des avances ſur les Eſpeces du pays, ſur les Eſpeces étrangeres & ſur l'or & l'argent en lingots & en maſſe. Par exemple ſur les Piaſtres d'*Eſpagne* du titre de 10 deniers 22 grains à vingt-deux florins le marc, & ſur les Piaſtres du titre de 10 deniers 18 grains à vingt-un florins & demi le marc, on paye un intérêt d'un quart pour cent pour les ſix mois (21).

pas ? Du moins j'avoue que je n'en ai pas vu d'exemples de mon tems.

La Banque, lorſque l'*agio* a été porté à 5 pour cent a vendu à $4\frac{7}{8}$ pour cent de l'argent de Banque ; & a pris le parti d'acheter à $4\frac{1}{4}$ pour cent lorſque l'agio de l'argent de Banque à été en baiſſe ; mais dans l'un ou l'autre cas, elle ne l'a pas fait au-deſſous d'une ſomme de 20000 florins à la fois, & en Eſpece de ce nom. Ces réglemens dépendent de la volonté des MM. les Commiſſaires ; enſorte qu'on ne peut pas dire que ce ſoit une loi ou un réglement conſtant.

(21) Par exemple lorſqu'on a cent Marcs de Piaſtres d'*Eſpagne*, neuves, la Banque avance là-deſſus 2150 florins. Voici la teneur du Reçu ou (*Recipiſſe*) qu'elle donne.

L'an 1779 le . . . . N. N. a porté en Banque. 100 Marcs, diſons cent Marcs en Mexicaines neuves, à 21 florins 10 ſols le marc, à condition qu'il eſt tenu de les retirer dans le tems de ſix mois, en payant à la Banque un quart pour cent, ou bien qu'à ce défaut, les dites Eſpeces ſeront appropriées à la Banque au dit prix.

En retirant ces Piaſtres, qu'on peut laiſſer à la Banque pendant ſix mois, on reſtitue la ſomme de 2150 florins & $5\frac{3}{8}$ florins pour l'intérêt. Mais, dans le cas que le propriétaire voulût laiſſer ſes Piaſtres plus longtems dans la Banque, il paye avant l'échéance des ſix mois les $5\frac{3}{8}$ florins d'intérêt. Ce qui eſt noté ſur le reçu, & alors cet emprunt peut être continué pour un nouveau terme de ſix mois.

Par rapport à l'argent en lingots ou en maſſe, on écrit auſſi à peu de choſe près la valeur intrinſeque ſur le compte du propriétaire, lequel paye auſſi tous les ſix mois un demi pour cent d'intérêts.

Nous devons cependant remarquer, que l'intérêt des avances ſur l'or a été à un demi pour cent tant des Eſpeces monnoyées que des Lingots (22); mais depuis l'année 1776, l'intérêt des Eſpeces monnoyées ſeulement, a été porté à un quart pour cent.

On a donné autrefois pour raiſon de la différence qu'il y avoit ci-devant entre l'intérêt de l'or & celui de l'argent, que c'étoit afin de ne pas faire augmenter le prix de l'or néceſſaire pour nos monnoyes (23); toujours eſt-il certain que cela a

Ces ſortes d'opérations ſe font de même pour les autres Eſpeces ou pour l'or & l'argent en barre. Par exemple ſur l'or en *Cruzades*. La Banque avance 310 florins pour le marc. La valeur en eſt à 325 florins 8 $\frac{2}{3}$ ſols avec un *agio*. Voyez ma ſeconde Partie du T. I. p. 176.

(22) J'ignore ſi cela a été ainſi depuis ſon commencement.

A la fin de cette premiere Partie on trouve ſous la Lettre A, pluſieurs réglemens qui ont eu lieu depuis pluſieurs années, & qui ſont relatifs aux lingots & aux Eſpeces qu'on permet de porter en Banque, & ſur leſquelles elle prête à crédit. Ce n'eſt que depuis peu que les avances tant ſur l'or (en eſpeces ſeulement) que ſur l'argent ont été miſes au même taux, c'eſt-à-dire, à un quart pour cent pour les ſix mois.

(23) Cette raiſon (me ſemble) n'eſt pas ſans fondement; mais cette même raiſon ne devroit-elle pas auſſi avoir lieu ſur l'argent, dont

empêché que le Commerce de l'or n'ait été auſſi animé que ſi l'intérêt en avoit été établi à un quart & même à un huitiéme pour cent.

La politique de cette Banque devroit conſiſter, ce me ſemble, à attirer à elle par toute ſorte de facilités, l'or & l'argent de tous les pays avec qui la *Hollande* fait le Commerce. Il en réſulteroit 1°. un avantage pour la Banque, & 2°. un avantage pour les particuliers & les Négocians.

A meſure que l'or ſeroit chargé d'un intérêt moins fort, il eſt probable qu'il conviendroit aux Etrangers de nous en faire parvenir une plus grande quantité. Par le moyen ou les facilités que la Banque procure, on pourroit diſpoſer tout de ſuite à-peu-près de la valeur, & ſe reſerver encore la remiſe en cas que le prix n'en fût pas au gré du propriétaire, ou qu'il en pût tirer ailleurs un meilleur parti, lorſque les circonſtances dans la ſuite deviendroient plus favorables pour cela. Je penſe même que la Banque de *Londres* ſeroit par-là plus ſouvent obligée de ſe ſervir pour cet objet de la nôtre. Par ce moyen le revenu de notre Banque augmenteroit, ſans que pour cela il lui fût néceſſaire d'avoir un fonds plus conſidérable; car ce que la Banque donne ou avance ſur les

le prix dans la proportion eſt plus haut ordinairement que celui de l'or?

Eſpeces monnoyées, étrangeres, comme auſſi ſur les lingots d'or & d'argent, n'eſt à proprement parler que du papier. Ce papier ou le crédit qu'il procure circule dans le public. Chacune de ces parties repréſente donc une partie de l'or ou de l'argent, qui ſe trouve dans le tréſor de la Banque (24).

En admettant qu'un moindre intérêt nous procurât une plus grande quantité d'or, le profit des particuliers pour les Commiſſions ou Proviſions augmenteroit dans la même proportion.

De tout ceci il en réſulteroit néceſſairement encore cet avantage, qu'*Amſterdam* deviendroit pour le Nord, l'*Allemagne* & l'*Angleterre* le tréſor & le marché général pour l'or: Les cours de Change que notre Ville a établis avec toutes les places Commerçantes, faciliteroit ce Commerce, & ſeroit une raiſon de plus pour ſuivre cette idée.

(24) Les ſommes que la Banque avance ſur les Eſpeces ou ſur les lingots, ſont tout de ſuite écrites ſur le compte du propriétaire, qui en diſpoſe par un Billet d'ordre de cette teneur:

MM. les Commiſſaires, il vous plaira d'écrire en Banque à N. N.
La ſomme de . . . . . .
Amſterdam, ce . . . . . .

Le Reçu que la Banque du dépôt donne, ne contient proprement que le ſurplus de la valeur de la partie qui fait un objet de Commerce, mais qui ne circule pas dans le public, comme on le pratique à *Londres* avec les Billets de Banque ou les *Banck notes*.

ARTICLE IV.

Par l'Ordonnance pour l'inſtitution de la Banque de l'an 1609. il fut réglé qu'on payeroit un demi-ſol de chaque cent florins, tant pour l'entrée que pour la ſortie.

Par une autre Ordonnance du 12 Janvier 1683. il fut fixé que, de chaque partie du fonds en Banque dont le propriétaire diſpoſeroit, il ſeroit payé un ſol : cet article a été enſuite hauſſé à deux ſols (25). Retribution très-modique.

On m'a aſſuré vers la fin de l'année 1776 qu'il y avoit alors 5010 à 5012 comptes différents en Banque. Il y a des perſonnes qui n'ont pas cent florins ſur leur compte, mais il y en a d'autres qui en ont cent mille & beaucoup au-deſſus, ſelon les affaires que leur comptoir dirige. Ces ſortes de comptoirs, il eſt vrai, ne ſont pas en grand nombre. Quoi qu'il en ſoit, pluſieurs y ont toujours des ſommes conſidérables en réſerve.

Pour avoir un compte ouvert en Banque, on paye d'abord dix florins & cela une fois pour toutes (26).

Les Négocians & les particuliers ſont obligés de porter ou de faire parvenir leurs billets en

(25) Voyez WAGENAAR T. II. p. 540 Note (*t*); il eſt fait mention de l'an 1715.

(26) Ces 10 florins ſont pour les pauvres. Voyez l'Ordonnance du 13 Mars 1682.

Banque avant les onze heures du matin; ſi on y manque, ils payent une amende de ſix ſols ou de cinq ſols & demi; on eſt obligé de payer auſſi 5 ſols & demi ou 6 ſols lorſque la ſomme dont on diſpoſe en Banque eſt au-deſſous de trois cens florins (27). Ces amendes ſont au profit des Teneurs de livres.

Selon le Bilan du 23 Janvier 1740, les appointemens des Teneurs de livres & de ceux qui ſe trouvoient alors au ſervice de la Banque, y compris les autres fraix, faiſoient un objet de

. . . . .	*f* 25695 - 12 - 8
Pour un autre objet . .	2065 - - 8
—— *Idem*	99 - 10 - 8
En tout . . .	*f* 27860 - 3 - 8

ſomme très-modique eu égard à la multitude infinie des tranſports que les Négocians ſe font réciproquement, & qui chaque fois doivent être inſcrits &c. Cette œconomie fait honneur à l'adminiſtration

(27) Voyez les Ordonnances du 13 Mars 1682. du 12 Janvier & 14 Avril 1683.

MM. les Magiſtrats ſont exempts de la ſujetion de porter leurs Billets avant 11 heures, de même que les Compagnies des Indes Occidentales & Orientales, & ces dernieres peuvent diſpoſer à volonté ſur les capitaux qu'elles ont en Banque de telles ſommes que ce ſoient, ſi petites qu'elles puiſſent être. Il eſt vrai qu'ils payent annuellement un certain revenant-bon aux Employés de la Banque.

miniſtration de notre Banque (28). Trouveroit-on ailleurs une régie ſi bien entendue?

Ayant donné une idée des frais que la Banque fait, il convient de dire un mot des profits qu'elle retire.

Ils conſiſtent 1°. dans le revenu très-médiocre & journalier de la Banque, c'eſt-à-dire, des deux ſols que le propriétaire paye de chaque partie dont il diſpoſe. Cet objet ſe montoit le 23 Janvier 1740 (pour une année) à . . . . *f* 10460-16-:

2°. Dans les intérêts que la Banque tire des avances qu'elle fait ſur les Eſpeces monnoyées & ſur les lingots; ces petits profits par leur quantité répétée, puiſque les occaſions s'en preſentent journellement dans notre Commerce, ſe montoient, à la même Année 1740, tous frais de la Banque déduits, à *f* 133810-1-8. Enfin la Banque jouit annuellement d'un bénéfice honnête, qui varie ſelon que les avances (*beleening*) qu'elle fait, ſe montent à des ſommes plus ou moins conſidérables (29).

(28) WAGENAAR T. III. p. 402. Où il eſt fait mention des Employés qui dirigent les comptes de la Banque. „ Savoir quatre premiers „ Teneurs de livres, deux *Adjoints* Teneurs de livres, un Contre-Te„ neur de livres, deux Receveurs deſtinés à recevoir & à délivrer les „ Eſpeces monnoyées & en lingots. Ils ont encore ſous eux quel„ ques autres adjoints. Il y a toujours un Eſſayeur dans la Banque. „ Enfin il y a encore dans la Banque deux Meſſagers, & un aide."

(29) Le profit de l'année 1738, les fraix déduits, ſe monta à *f* 181200-19-:
Et celui de l'année 1739. non compris les frais, à . *f* 161670-5-:

ARTICLE V.

La maſſe ou le total de toutes les ſommes dépoſées dans la Banque dont une partie ſe trouve en Eſpeces d'or & d'argent du pays, & l'autre en Eſpeces d'or & d'argent étrangeres, ou en lingots d'or & d'argent, n'eſt pas toujours ſur le même pied, mais varie ſelon les circonſtances du Commerce en général de l'*Europe* (30), ou de celui du Pays (31). Mais, quelle que ſoit cette variation, la Banque par la nature de ſon inſtitution poſſede toujours un dépôt très-conſidérable. Je puis au reſte aſſurer, par rapport à cet important article, que je n'ai rien expoſé qui ne ſoit exactement vrai, ou qui du moins ne m'ait paru tel. J'ai été en état d'en parler pertinemment & avec certitude, par le bonheur que j'ai eu de rencontrer quelques Bilans de notre Banque, entr'autres ceux des années 1727, 1739 & 1740 (32), & encore un plus récent. J'aurois donc pu ſpécifier à quelle ſomme ſe monte ordinairement le dépôt; mais la diſcrétion ne me l'a

(30) Une flotte arrivée à *Cadix* de l'*Amérique* nous fait venir l'argent & l'or, dont une grande partie étant envoyée ici, ſe dépoſe à la Banque. Il en eſt de même de l'or, lorſque le Change de *Lisbonne* ou de *Londres* le permet.

(31) Lorſque la Compagnie Orientale a terminé ſes expéditions annuelles pour l'*Aſie*, il doit ſe trouver dans la Banque moins de Piaſtres qu'au printems, à moins que quelque circonſtance ne ſurvienne, comme je viens de le dire dans ma précédente note.

(32) Le dépôt de l'année 1727. comparé au dépôt de l'année 1740, le premier ſe trouva d'un cinquieme en ſus.

pas permis. D'ailleurs cet objet ne pourroit tout au plus ſervir qu'à ſatisfaire une curioſité, dont le public ne pourroit pas tirer la moindre utilité. Tout ce que je puis aſſurer, c'eſt que le dépôt eſt très-conſidérable.

En voici un exemple, qui ayant été publié, peut être cité ſans inconvénient.

En 1764, un Négociant voulant faire une ſpéculation ſur les Piaſtres d'*Eſpagne*, il en fit acheter pendant deux ou trois jours pour au de-là de cent mille marcs (on ſait que ce Commerce ſe fait à *Amſterdam* par le moyen des *Recepiſſe* ou des reçus de la Banque): on avoit commencé à faire les achats à cinq ſols & demi le marc, & à la fin ils furent portés à ſept ſols (33). La différence donc qu'il y eut entre le prix auquel on avoit commencé & celui auquel on avoit fini l'achat, ſur un objet en Piaſtres de cent mille marcs en poids, ou d'environ deux millions deux cens mille florins de Banque en valeur qui ſe trouvoient réellement dans la Banque, cette différence, dis-je, eſt ſi petite, qu'elle doit faire aſſez

(33) Voici un petit détail qui pourra donner une idée plus complette du négoce qui ſe fait à *Amſterdam* ſur les Piaſtres.

Les Piaſtres vieilles achetées à 22 florins 6 ſols, les 100 mille Marcs ſont en argent de Banque	*f* 2230000-:-:
L'avance de la Banque eſt de	2200000-:-:
la différence eſt donc de	*f* 30000-:-:

Mais moyennant cette ſomme un Négociant peut faire ſur le dépôt de ces Eſpeces, des entrepriſes équivalentes aux avances que la Banque

connoîue à celui qui entend cette partie, que cette valeur, & peut-être le triple au-deſſus, ſe trouvoit en nature ou en Eſpeces réelles dans la Banque. Si donc on évalue l'article ſeul des Piaſtres deſtinées pour le Commerce entre cinq & huit millions de florins, ce qui n'eſt pas exagérer les choſes, cela fera d'abord un article aſſez conſidérable. Qu'on y ajoute les autres Eſpeces & les lingots d'or ou d'argent qui ſe trouvent en outre en dépôt à la Banque, & enſuite le Capital qui circule continuellement, (car c'eſt préciſément ſur ce capital que repoſent tous les viremens qui ſe font journellement ſur les livres de la Banque) alors on n'aura pas de peine à ſe perſuader, que les ſommes dépoſées dans cette Banque doivent être immenſes.

C'en eſt aſſez pour faire comprendre que la baſe ſur laquelle repoſe cette Banque eſt des plus ſolides, & que cet Etabliſſement mérite à cet égard d'être placé à la tête de toutes les Banques connues. Tant que de pareils Etabliſſemens ſe bornent aux objets dont nous venons de parler, ils ne ſont pas nuiſibles au public, mais procurent

lui fait. Ce qui cependant ne ſe fait, que lorſqu'il y a apparence que ces Eſpeces hauſſeront en prix. Car ſi cela n'avoit pas lieu, l'intérêt d'un quart pour cent qui revient à chaque ſix mois & qui ſe monte à 5500 ſur les 2200000 florins feroit renchérir les piaſtres d'un ſol environ à chaque Epoque de ſix mois, ce qui feroit un objet conſidérable. De Pareilles entrepriſes ſe font ſouvent non-ſeulement ſur l'argent, mais auſſi ſur l'or. Le courtage des Eſpeces eſt à $\frac{1}{2}$ par mille, ce qui eſt un petit objet.

une utilité réelle, & outre cela une célérité non moins avantageuſe au Commerce.

ARTICLE. VI.

Ayant juſqu'ici fait connoître comment la Banque a été érigée, & comment elle continue d'opérer ſur des principes ſolides & qui lui font honneur, par la ſécurité qu'elle procure aux Négocians, & par l'utilité qui en réſulte pour le Commerce en général, il nous reſte à dire encore un mot de quelques opérations que la Banque pourroît faire, & qu'un Ecrivain moderne paroît approuver.

Voici ce que dit l'Auteur de la Circulation & du crédit, page 14. en parlant de l'argent dépoſé dans la Banque d'*Amſterdam*.

„ Je ſuis perſuadé qu'on pourroit, ſans altérer „ le crédit, ni violer la bonne foi, le faire circu- „ ler à l'avantage du Commerce." Voici quelques réflexions, qui, malgré leur briéveté, pourront ſervir de réponſe à ce que cet Auteur avance.

Par l'inſtitution de cette Banque, il paroît clair, 1°. qu'elle ne peut ou qu'elle ne doit jamais faire circuler dans le public au-deſſus de la ſomme qui repoſe chez elle: 2°. que ſi elle le faiſoit, elle courroit riſque d'altérer non-ſeulement ſon crédit, mais qu'elle abuſeroit de la bonne foi, & de la confiance qu'on a en elle; & 3°. qu'au lieu de procurer par-là un avantage au Commerce, elle feroit

au public un tort réel, plus ou moins grand ſuivant les circonſtances.

Il n'y a ſelon moi que deux cas où les opérations dont cet Auteur fait mention pourroient être praticables ; le premier pourroit avoir lieu avec utilité ; pour l'autre nous ne prétendons pas le juſtifier. Le détail où nous allons entrer éclaircira mieux la queſtion.

1°. Suppoſons que la Ville ou l'Etat par quelque circonſtance fâcheuſe ſe trouvât dans le cas d'avoir beſoin d'argent, & qu'on ne fût pas à même de le négocier ſans expoſer ſon crédit, &c. alors il ſeroit dans l'ordre, ſur-tout lorſqu'il n'en réſulteroit aucun préjudice pour le public, que la Banque ſe prêtât à ce beſoin preſſant & momentané par le moyen de ſon crédit, & voici comment on pourroit opérer dans un pareil cas.

MM. les Commiſſaires n'auroient qu'à faire écrire par la Chambre du *Dépôt* ſur le compte de la Ville, ou des Etats, ou ſur celui de leurs Tréſoriers, une ſomme d'un ou de pluſieurs millions.

Le Capital que la Ville ou l'Etat recevroit ſur ſes comptes, par le moyen du crédit que la Banque lui prêteroit, ſe négocieroit dans le public & y circuleroit comme les autres ſommes ou capitaux des particuliers, dont l'équivalent en valeur a été porté dans la Banque.

On conviendra ſans peine que le crédit que la

Banque accorderoit, eſt une opération qui dans certains cas pourroit être d'une grande reſſource. Mais nous conviendrons en même-tems qu'on ne doit y avoir recours que lorſqu'il y a un beſoin preſſant. Et dans ce cas, ſi la Banque ſe prête ſans exiger aucun profit pour ſa part, elle mérite de grands éloges. Mais il n'en ſeroit pas ainſi, ſi la Banque par de pareilles opérations exigeoit un profit des particuliers, & c'eſt ce qui nous reſte à éclaircir, d'autant plus qu'il paroît que l'Auteur de l'Ouvrage cité ci-deſſus l'entend dans ce ſens-là.

2°. Suppoſons, par exemple, que la Compagnie des Indes Orientales établie à *Amſterdam* (34) ait beſoin de tems à autre pour peu de tems, ou ſeulement pour quelques mois, d'un ou de pluſieurs millions; ce beſoin pourroit facilement être rempli par le moyen du crédit de la Banque. Rien ne ſeroit plus facile, puiſqu'un ſeul trait de plume ſuffiroit.

Ce crédit étant écrit ſur le compte de la Compagnie, répandu par elle dans le public, ſeroit vendu pour de l'argent comptant, & enſuite rembourſé avec un intérêt à raiſon de trois pour cent en ſus pour une année. Le rembourſement fait, les parties ſe trouveroient *vice-verſa* entierement libérées.

Il paroît à la premiere vue, qu'une pareille opé-

(34) Ce corps, compoſé & régi par les principaux de la Régence d'*Amſterdam*, eſt à juſte titre eſtimé d'une ſolidité à toute épreuve.

ration ne ſeroit d'aucun préjudice: 1°. vu la ſolidité du débiteur, & 2°. qu'outre cela il en réſulteroit un profit pour la Banque ou pour la Ville.

Mais examinons un inſtant, un peu plus à fond, la nature de cette opération.

Dans les deux cas que nous venons de ſuppoſer, ce n'eſt pas, comme on voit, un emprunt par forme de nantiſſement, c'eſt un prêt pur & ſimple de crédit. Car le contre-poids du papier ou du crédit que la Banque accorde dans ces cas, ne repoſe pas ſur un gage ou ſur un dépôt réel d'or ou d'argent en lingots ou en Eſpeces, mais dans la ſolidité ſeule du débiteur, c'eſt-à-dire, de celui à qui la Banque a prêté ſon crédit.

J'avoue que dans les cas dont il eſt ici queſtion, le papier, ou le crédit qu'on prête, eſt deſtitué d'un fonds réel ou de la repréſentation ordinaire & requiſe. Cette repréſentation ſi eſſentielle devroit par conſéquent ſe trouver néceſſairement, ſuivant l'inſtitution de la Banque, dans un dépôt d'or & d'argent en Eſpeces ou en Lingots conſervé dans les Caiſſes ou tréſors de la Banque. Car c'eſt en conſéquence d'un pareil dépôt que les Négocians & les particuliers dirigent toutes leurs opérations, & établiſſent la valeur de tout ce qui fait l'objet du Commerce.

Je vais tâcher de me faire entendre encore plus clairement.

Suppoſons par exemple que les ſommes ou le Ca-

pital de tout l'or & l'argent qui ſe trouvent dans la Ville d'*Amſterdam* ſe montent avant le prêt à vingt cinq millions : ces 25 millions en eſpeces monnoyées & en barres exiſtent en nature, & ont une influence directe ſur tout ce qui entre dans le Commerce.

Le prêt de la Banque ſurvient, & ſe monte par exemple à cinq millions: voilà donc 30 millions qui circulent, & les 5 millions dont le dépôt n'exiſte nulle part, influent cependant ſur le prix de nos denrées, &c.

Avant le prêt, les vingt-cinq millions en nature régloient la valeur des objets qui ſe trouvoient dans le Commerce; maintenant que par le crédit on a porté la maſſe à trente millions, cette augmentation influe dans une certaine proportion ſur tout ce qui fait l'objet du Commerce (35). Et ſelon

(35) Pour rendre mon idée auſſi intelligible qu'il m'eſt poſſible, je compare l'objet dont il eſt queſtion, à la valeur qu'on aſſigne à un morceau d'argent. Par exemple, une piece d'argent fin du poids de 25 onces, repréſente une valeur quelconque, ou eſt équivalente à telle ou telle quantité de marchandiſes &c., cette piece d'argent eſt portée, en y ajoutant 5 onces d'alliage, au poids de 30 onces, ſans que pour cela il y ait un ſeul grain de plus en argent.

Avant l'alliage, la piece de 25 onces étoit réputée équivalente à 20 muids de bled : portée par l'alliage à 30 onces, j'en achette plus de 20 muids, mais le vendeur n'a cependant en réel que 25 onces.

C'eſt préciſément le cas qui a eu lieu dans tous les Etats, lorſque les Souverains ont altéré la monnoie, comme nous l'avons démontré dans le Tome I.

les circonſtances, cette opération pourroit être des plus préjudiciables à la ſociété (36).

La manœuvre, dont nous venons de faire mention, occaſionne encore une autre inconvénient, mais qui cependant ſe trouve d'une nature un peu différente de celui dont je viens de faire mention. Je veux dire que, par le prêt de la Banque, on prive les particuliers ou nos Concitoyens qui ont de l'argent en Caiſſe, de le placer avec avantage; de ſorte que cet argent oiſif ne trouvant pas à ſe placer dans le pays, doit être placé chez l'Etranger, ſouvent au préjudice de l'Etat,

Toutes choſes égales, on ne devroit donc pas acheter davantage pour le poids de 30 que pour le poids de 25 onces.

Il en eſt de même de notre papier, ou du crédit dont nous parlons, *à quelque différence près*, parce que le papier repréſente auſſi l'argent, & c'eſt ce qu'on donne encore mieux à entendre par la Note ſuivante.

(36) Poſons le cas qu'il y ait 2 ou 3 millions à placer, lorſque la Banque fait un prêt. Si cet argent ſe trouve ſans emploi, & entre les mains de perſonnes entendues dans le Commerce, elles peuvent l'employer par exemple à l'achat des grains, lorſque ceux-ci ſe trouvent à bas prix; ce qui dans ce cas doit naturellement les faire renchérir.

J'avertis que je ne limite pas le *tantum* de ce dérangement, car il opere ſi imperceptiblement qu'il ſeroit ridicule de le vouloir fixer. Il ſuffit que je faſſe ſentir que cela fait varier le prix des choſes dans le total. Les Evaluations ne ſont pas toujours fondées ni conduites dans une proportion équivalente au beſoin, c'eſt ſouvent l'opinion ſeule qui les regle ou qui y entre pour beaucoup.

C'eſt une régle générale fondée ſur l'expérience, qu'une plus forte abondance d'argent fait tout renchérir de même que la rareté d'eſpeces produit un effet tout contraire.

& plus ſouvent encore au préjudice de notre Commerce.

Une pareille manœuvre ne doit donc jamais avoir lieu que dans une derniere néceſſité, ſoit dans le cas d'une rareté d'Eſpeces parmi les particuliers, ou dans celui d'un discrédit total (37).

Le célebre Auteur qui nous a donné occaſion de nous étendre ſur cet article, auroit dû obſerver que, dans toutes les Sociétés, toutes les valeurs, & même certaines affaires, ont un rapport direct avec la meſure univerſelle, c'eſt-à-dire, avec l'argent (38), & non pas avec le papier ou le crédit, qui ne ſert qu'à l'avilir.

Outre la Banque d'*Amſterdam*, il y en a dans notre Pays encore deux autres, l'une établie à *Middelbourg*, & l'autre à *Rotterdam*, toutes deux poſtérieures à la premiere.

(37) Du tems du discrédit qu'il y eut a la fin de l'année 1772 & au commencement de celle de 1773, les particuliers fermerent leurs Bourſes, & quelques Négocians ſe trouverent fort embarraſſés pour avoir de l'argent. On n'en pouvoit pas même obtenir ſur des gages ſolides, tels que des marchandiſes, &c. La Régence tint alors une conduite très-ſage. Elle établit pour un tems une caiſſe publique, qui fourniſſoit à un chacun de l'argent ſur une hypotheque de marchandiſes. Mais, pour faire une pareille opération, la Régence ne ſe ſervit pas de l'argent de la Banque, mais de celui de la Tréſorerie de la ville. Dès que les particuliers virent cette Caiſſe ouverte, la confiance revint, la tranquillité ſe rétablit, & les Négocians s'étant remis en crédit, les affaires reprirent dans peu leurs cours ordinaire, car à peine quelques mois ſe furent écoulés, que la caiſſe ne fut plus néceſſaire.

(38) Voyez Tom. I. Partie II. p. 137 & 188.

Si j'avois eu les informations qu'on m'avoit promiſes ſur celle de *Rotterdam*, j'en aurois pu dire un mot; mais je dois renvoyer cet objet à un autre tems, ou bien le laiſſer à d'autres Perſonnes qui voudront bien prendre cette tâche ſur elles, & qui s'en acquitteront ſans doute beaucoup mieux que je ne pourrois le faire.

CHAPITRE IV.

Abrégé Hiſtorique du Commerce de l'Angleterre, depuis Jules Ceſar *juſqu'à l'époque de la mort de* Henry III. (*en* 1272.)

POUR mettre un peu plus d'ordre & de clarté dans cet Abrégé Hiſtorique du Commerce de la Grande-Bretagne depuis *Jules Ceſar* juſques à l'érection de la Banque de *Londres*, nous avons partagé tout cet intervalle en deux parties ou Chapitres ; le premier ſe trouve par la même raiſon ſous-diviſé en trois Périodes.

Ie. PÉRIODE.

DEPUIS LA DESCENTE DE JULES CESAR, JUSQU'A LA FIN DE LA DOMINATION DES ROMAINS DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

L'Iſle nommée par les Anciens *Albio* & *Brittannia*, & que nous nommons aujourd'hui *Angleterre* ou *Grande-Bretagne*, a toujours été fertile en productions utiles & néceſſaires ; auſſi a-t-elle été fréquentée par les Commerçans dans les tems même de la plus haute antiquité. Les *Phéniciens* venoient acheter ou prendre en échange l'étain de cette Iſle pour le vendre enſuite aux autres nations :

les Grecs ayant découvert la ſource de cette marchandiſe, vinrent auſſi-bien que les Phéniciens, l'acheter des Bretons (1).

Lorſque *Jules Ceſar* eut parcouru & ſoumis toute la Gaule, & qu'il eut formé le deſſein de paſſer dans l'Iſle de la *Grande-Bretagne*, il s'adreſſa à des Négocians pour avoir des informations ſur la nature & le ſol du pays (2): mais, comme ceux-ci ne fréquentoient gueres que la côte, tout ce qu'il put apprendre d'eux, fut que les habitans du côté du midi avoient déjà une forme de Gouvernement, & que la population s'y étoit augmentée à meſure que l'agriculture y avoit fait des progrès. Les autres habitans de l'Iſle avoient ſeulement des paturages, ſe revêtoient de peaux de bêtes, habitoient ou dans les forêts ou dans des lieux marécageux, & changeoient avec leurs troupeaux aiſément d'habitation, pour aller chercher des paturages ailleurs (3). Cette information n'avoit rien de bien attrayant pour *Jules Ceſar*; mais ce guerrier, enflammé du déſir de faire une nouvelle conquête, vint à bout, dans deux deſcentes en cette Iſle, de ſoumettre la *Bretagne* à la République *Romaine*. Cette ſoumiſſion fut cependant plus apparente que

(1) Voyez l'Abrégé de l'hiſtoire d'*Angleterre* de M. RAPIN DE THOYRAS, Introduction page 5.

(2) Commentaires de CESAR Tome I. Liv. IV.

(3) Hiſtoire d'*Angleterre*, par M. DAVID HUME, Edition in-12. T. I. p. 5.

réelle. *Ceſar* après un court ſéjour (4) s'en retourna dans les *Gaules* avec toutes ſes troupes & ſes vaiſſeaux (5).

Soit que l'Empereur *Auguſte* ne conſidérât pas cette conquête comme étant de quelques importance, ſoit que les Bretons ne portaſſent qu'à regret le joug des Romains, toujours paroît-il que ces derniers avoient 40 années après, recouvré leur ancienne liberté (6). Ce fut à cette époque que l'Empereur *Claude*, excité par les Conſeils d'un certain *Bericus*, entreprit d'en faire de nouveau la conquête, & d'y placer des Gouverneurs. *Agricola* entr'autres gouverna les Bretons avec beaucoup de gloire & de ſageſſe pendant les regnes de *Veſpaſien*, de *Titus* & de *Domitien*. Il ſçut par des voies douces rendre à quelques-uns leurs chaînes plus ſupportables. Mais il s'en falloit bien que la Nation entiere eût la même docilité. Il y en eut parmi eux qui aimerent mieux tout abandonner, que de ſe ſoumettre au joug (7). Ils ſe retirerent vers le nord parmi les *Pictes* & les *Scotes* ou *Ecoſſois*, peuples alors entiérement féroces & Barbares, & qui avoient toujours été le fléau des Bretons.

(4) JULES CESAR fit ſa premiere deſcente l'an de Rome 697, ou 55 ans avant l'Ere Chrétienne, & la ſeconde l'année ſuivante, & paſſa l'hyver de la fin de cette année dans les Gaules. Voyez Hiſt. Romaine, par M. ROLLIN T. XII & XIII.

(5) HUME, T. I. p. 13.

(6) RAPIN T. I. p. 21.

(7) *Idem* . . . . . p. 36.

On prétend que les Pictes ſont venus originairement de la *Scythie*, ou plutôt de la *Scandinavie*, & qu'après avoir débarqué dans l'*Hibernie* (*Irlande*) ils y avoient ſéjourné quelque tems, & qu'ils s'établirent enſuite dans la *haute-Bretagne* (8).

Les Pictes & les Ecoſſois étoient continuellement en guerre avec les Bretons. Sous les Empereurs *Honorius*, *Conſtance & Théodoſe le Jeune*, les Romains ſoutinrent les Bretons contre ces Barbares, juſqu'au commencement du Vme. Siecle. Mais les Romains ſe trouvant obligés d'employer ailleurs les troupes qu'ils avoient en *Angleterre*, l'Empereur *Honorius* par un acte en forme rendit en 410 la liberté aux Bretons (9). Les peuples du Nord commencerent derechef à inquiéter les Bretons, leſquels ayant imploré l'aſſiſtance des Romains, obtinrent, après les victoires remportées ſur les *Viſigots* & les *Bourguignons* ſous *Valentinien III*, un renfort d'une légion, qui les mit en état de repouſſer leurs ennemis, mais ils ne jouirent pas longtems de ce renfort; car, dès que la fameuſe muraille de l'Empereur *Sévere* eut été reparée, le général Romain leur conſeilla de ſe défendre eux-mêmes, après quoi les Romains (en 426 ou 427) quitterent pour toujours la *Grande Bretagne* (10).

Il

(8) Voyez l'Art de Vérifier les dattes au mot *Angleterre.*
(9) RAPIN T. I. p. 51.
(10) *Idem* . . . . . p. 51 & 52.

Il eſt aſſez probable que le ſéjour des Romains avoit de plus en plus civiliſé les Bretons, & leur avoit donné l'idée d'un gouvernement plus régulier. Toujours eſt-il bien certain que peu de tems après le départ des Romains, les Bretons ſe trouverent avoir fait de tels progrès dans les arts, & leurs mœurs avoient été tellement civiliſées, qu'ils s'étoient bâti vingt-huit Villes ou Bourgs conſidérables, ſans compter un grand nombre de Villages & de Maiſons de Campagne (11).

Dans les beaux jours de la République, les Romains auroient ſçu tirer un grand avantage d'une Iſle telle que celle de la Grande Bretagne, que la décadence de l'Empire les força d'abandonner. On ſait que dans les premiers Siecles de Rome, non-ſeulement l'art militaire, mais auſſi l'agriculture fut l'occupation favorite des Romains: ce fut de cette ſource que découlerent leur grandeur & l'extenſion de leur Puiſſance. Dans les tems même de leurs conquêtes les plus glorieuſes ils avoient conſervé les maximes très-ſalutaires de leurs ayeux, pour procurer l'augmention de la population: les différentes Colonies qu'ils établirent en ſont une preuve évidente. *Londres* ſous le regne de *Néron* contenoit déjà une Colonie de ſept mille hommes preſ-

(11) HUME T. I. p. 58. Les Bretons durent à leur Commerce avec les Romains, l'art d'écrire & celui de chiffrer & de calculer &c. Voyez *Hiſt. d'Ecoſſe* par M. G. ROBERTSON, T. I. p. 3.

que tous Romains (12). Ces Colons, experts dans le labour des Terres, exerçoient en outre des arts utiles & néceſſaires à la vie civile. On prétend que ce furent les Romains qui apprirent entr'autres aux Bretons l'art de faire des étoffes de laine & de lin (13). Au reſte on ſait que le bled (14), l'étain (15), le plomb & les chevaux (16), étoient les principaux articles contre leſquels les Bretons échangoient alors d'autres marchandiſes, ou par le moyen deſquels ils ſe procuroient de l'argent. Car je penſe que c'eſt des Romains qu'ils apprirent à ſe ſervir de monnoye.

Dans un des articles de la paix que les Bretons

(12) HUME T. I. p. 18, avant l'an 78.

(13) ANDERSON, Chron. Deduct. of Comm. T. I. Liv. II.

(14) L'an 358, lorſque l'armée Romaine ſous *Julien* ſe trouva manquer de vivres aux environs du lieu où le Rhin ſe jette dans l'océan, ce général Romain fit abattre des forêts, & fit conſtruire des Barques un peu plus grandes que nos Barques de pêcheurs, au nombre d'environ huit cens, leſquelles furent ſucceſſivement envoyées dans la *Bretagne* pour y être chargées de grains. Il paroît que ces bâtimens, dans pluſieurs voyages qu'ils firent, en rapporterent une ſi grande quantité de bled, que non-ſeulement l'armée en fut largement fournie, mais on en remplit en outre les magazins qu'on avoit fait conſtruire le long du Rhin, & les habitans des environs en furent nourris & mis en état de ſemer de nouveau leurs terres, que les Allemans avoient dévaſtées. Voyez *Hiſt. de la Patrie*, T. I. p. 246.

(15) Pour l'Etain il a été conſtamment regardé avant le XIIIme. Siecle comme une production que l'*Angleterre* fourniſſoit ſeule, & notamment les Provinces de Cornouaille, & de Devonshire. Dans ce même ſiecle on en découvrit en *Allemagne* & ſurtout en *Bohême*. Voyez ANDERSON T. I. à l'an 1241.

(16) ANDERSON, T. I Liv. II.

firent après le départ des Romains avec les Pictes & les Ecoſſois, il fut ſtipulé que les premiers devoient payer une ſomme conſidérable (17): or l'Iſle ne produiſant alors (18) ni or ni argent, quelle qu'ait été l'origine de leur monnoye, il faut néceſſairement que ces métaux y fuſſent venus d'ailleurs.

Quoi qu'il en ſoit, les Bretons poſſédoient dans le cinquieme Siecle de grandes richeſſes, & leur pays étoit très-bien cultivé. Cela paroît entr'autres par le rapport que les Saxons firent à leurs compatriotes de la grande fertilité du Pays, & des richeſſes qu'ils y avoient découvertes à leur premiere deſcente, ainſi que nous l'allons voir.

IIe. PÉRIODE.

DEPUIS ENVIRON L'AN 448. JUSQU'A L'ANNÉE 1066.

Les Bretons déſunis par des diſputes théologiques (19) & menacés d'une nouvelle invaſion de la part des Barbares, ſuivirent le Conſeil de *Vorti-*

(17) RAPIN, T. I. p. 53.

(18) Dans le XIIIme. Siecle ſous le regne du Comte *Florent V.* on tira de l'argent de l'*Angleterre* pour en fabriquer de la monnoye. Cet argent fut tiré des Mines de *Devonshire*. Voyez *Hiſt. de la Patrie* T. III. p. 21. Et *Acta publ. Angl.* T. II. pars IV. p. 30.

(19) Voyez HUME T. I. p. 33 & 34.

RAPIN T. I. Etat de l'Egliſe Bretonne. Le Pelagianiſme y fit des progrès. Pelage étoit né en *Angleterre*, & *Agricola* ſon diſciple y avoit répandu ſa doctrine.

gern Chef ou Prince du *Dumnonium*, en faiſant venir à leur ſecours des Saxons, peuples de la *baſſe Germanie*, en qualité de troupes auxiliaires (20). Ces troupes, au nombre de ſeize cens hommes embarqués ſur trois Vaiſſeaux ſous la conduite de *Hengiſt* & de *Horſa* (21), étant arrivées en 449 & 450, repouſſerent conjointement avec les Bretons, les Pictes & les Ecoſſois. Les Bretons ſe trouvant pour lors à leur aiſe, crurent qu'avec la paix ils alloient voir renaître parmi eux l'état de proſpérité dont ils avoient joui ſous la domination des Romains; mais les Saxons, enchantés de la beauté du climat, des richeſſes & de la fertilité de la *Grande Bretagne* (22), conſidérant en outre avec quelle facilité ils avoient remporté la victoire, voyant d'ailleurs les vices & la lâcheté de *Vortigern* chef des Bretons, formerent le deſſein d'en faire la conquête pour eux-mêmes, & demanderent à leurs compatriotes d'outre-mer un nouveau renfort de cinq mille hommes (23). Dès que les Bretons vi-

(20) HUME T. I. p. 34. & RAPIN T. I. p. 59. Lorſque les Bretons envoyerent demander du ſecours aux Saxons, ceux-ci occupoient déjà la *Saxe*, la *Weſtphalie*, la *Friſe* &c.

(21) HUME T. I. p. 42. SCHOTANUS dans ſon *Hiſtoire des Friſons*. (Voyez Liv. I. p. 39) rapporte que *Hengiſt* & *Horſa*, ſelon quelques Hiſtoriens, étoient Friſons d'origine, & qu'au ſecond embarquement pluſieurs Friſons avec leurs femmes & leurs Enfans s'embarquerent pour aller s'établir en *Angleterre*, & non pour y faire la guerre.

(22) HUME T. I. p. 43. RAPIN T. I. Liv. II.

(23) *Idem.*

rent arriver ces nouveaux hôtes (un an après les premiers) ſur 17 Vaiſſeaux, ils comprirent bientôt, qu'au lieu de s'être procuré des alliés, ils s'étoient donné des Maîtres. Les Saxons, après avoir chicané les Bretons ſur le payement des ſubſides & la livraiſon des denrées (24), leverent le maſque, & ſe joignirent aux peuples ſeptentrionaux de l'Iſle (25): enſorte que, de protecteurs qu'ils avoient été ci-devant, ils devinrent les plus cruels ennemis & enſuite les deſtructeurs des Bretons (26.)

Entre les années 450 & 475, les Saxons renforcés continuellement par des troupes fraîches qu'ils recevoient de la *Germanie*, & toujours en guerre avec les Bretons, parvinrent en 473 à faire une paix, par la quelle il fut convenu que chacun des deux partis garderoit ce dont il étoit en poſſeſſion. *Hengiſt* alors ſeul Général des Saxons peu content de cette paix, obtint par la perfidie une grande étendue de pays au voiſinage de *Kent*, dont le Gouvernement lui fut déféré (27).

Il paroît que l'an 476, *Ambroiſe*, Breton de naiſſance, mais Romain d'origine, avoit été reconnu chef de ſes compatriotes. Par ſon courage il vint

(24) HUME p. 44.
(25) *Idem.* ——
(26) *Idem* . . 44, 45 &c.
(27) RAPIN T. I. Liv. II. & HUME T. I. p. 45 & ſuiv. *Horſa* paroît avoir été tué à la bataille d'*Eglesford* dans le pays de *Kent* environ l'année 455.

à bout de réunir les Bretons, & les ſoutint même pendant un certain tems contre les nouvelles attaques des Saxons (28).

La fin du Vme. & le commencement du VIme. Siecle ſe paſſerent en guerres & en incurſions réciproques; car le ſuccès de *Hengiſt* avoit excité l'avidité d'autres habitans du *Nord* de la *Germanie*. Ces différens eſſaims ſont aſſez connus ſous les noms de *Saxons*, d'*Anglois* & de *Jutes*.

D'après ce court expoſé on peut juger aiſément que la puiſſance des naturels du pays dut aller en déclinant, & celle des Etrangers en croiſſant. Les revers que les premiers Saxons eſſuyerent, particulierement dans le cours du VIme. Siecle, ont certainement fait prévaloir le nom d'*Anglois* ou Anglo-Saxons, ſur celui de Saxons (29). Les Bretons au milieu du VIme. Siecle ne poſſédoient que très-peu de pays, qui même ſe trouva partagé entre pluſieurs Tyrans qui prirent le titre de Rois; de ſorte que les Bretons à la fin ſe trouverent entierement confondus avec les peuples des Nations qui les avoient ſubjugués (30).

(28) HUME T. I. p. 47. & RAPIN T. I. Liv. II.

(29) Il paroît que dans le Vme. Siecle les Saxons, les Friſons, les Angles & les Jutlandois formoient quatre Nations diſtinctes, & occupoient différens territoires ou diſtricts, mais que dans la ſuite elles ont été confondues enſemble. Voyez *Dict. Encycl.* aux mots *Anglen* & *Saxon*.

(30) RAPIN T. I. p. 97.

Enfin, après un Siecle & demi de troubles, on vit s'élever l'Heptarchie ou les ſept Royaumes des Anglo-Saxons : ces Royaumes ne formoient pourtant à proprement parler qu'un même corps & un ſeul Etat. Les habitans établirent une ſorte de Gouvernement preſque ſemblable à celui ſous lequel ils avoient vécu en *Allemagne*, & dont la loi fondamentale portoit l'obligation de ſe ſécourir mutuellement, & d'agir de concert pour le bien commun. Ils ſe choiſirent un chef parmi eux, auquel ils accorderent certaines prérogatives. Celui-ci venant à mourir, on en éliſoit un autre d'un commun conſentement (31).

Quoique chaque Royaume eût un Roi ou un chef, on tenoit une aſſemblée générale des principaux membres des ſept Royaumes. Cette aſſemblée portoit le nom de *Wittenagemot* ou de Conſeil général. Mais cela n'empêchoit pas que chaque Royaume n'eût ſon aſſemblée particuliere, & ne fût Souverain chez lui (32). Ce Gouvernement ſi ſage eut le ſort ordinaire de tous les Etats. L'ambition parvint à y mettre le trouble & la déſunion. On ne vit alors que des guerres preſque continuelles parmi les grands & les principaux de la

(31) RAPIN T. I. p. 98, 110, 111 & 112.

(32) *Idem* . . . Liv. III. p. 113, & HUME T. II. p. 5, 10 &c. Le mot *Wittenagemot* ſignifie proprement *Aſſemblée* des *Sages*. Les *Evêques*, les *Abbés*, & quelquefois les *Abbeſſes* en compoſoient une partie eſſentielle.

Nation, qui durerent juſqu'à l'année 828, qu'*Egbert* fut reconnu premier & ſeul Roi de ce qu'on appelle aujourd'hui *Angleterre*. L'Heptarchie prit fin, & le Gouvernement devint purement Monarchique (33).

Quoiqu'un pareil Gouvernement eût de grands avantages, pour mettre le pays à l'abri de nouvelles incurſions, les Danois & les Normands qui depuis long-tems avoient déjà fait le métier de pirates, ſe montrerent en plus grand nombre que ci-devant ſur les côtes de l'*Angleterre*, exercerent les ravages les plus cruels, & finirent par réduire les Anglois à la plus grande miſere (34).

Pendant le regne d'*Ethelwolph* en 851 ils firent une fameuſe deſcente avec trois cens cinquante Vaiſſeaux (c'étoient ſans doute plutôt des barques que des navires de quelqu'importance) pour ſecourir une partie de leurs compatriotes qui avoient hiverné pour la premiere fois en *Angleterre*. Ils brûlerent les Villes de *Londres* & de *Cantorbery* (35). Les regnes ſuivans ſe reſſentirent auſſi des ravages de ce peuple alors féroce. Ce ne fut que ſous le fameux regne d'*Alfred* qu'on vint à bout de les dompter, & de preſcrire des bornes à leurs déprédations (36).

(33) RAPIN T. I. Liv. III. HUME T. I. p. 131.
(34) *Idem*. . . . . HUME T. I. p. 145 & ſuiv.
(35) HUME T. I. p. 154.
(36) *Idem* . . . . 197 & 201.

Mais les Rois qui ſuccederent à *Athelſtan* étoient ſi vicieux & ſi peu propres à leur tenir tête (37), qu'à la fin les Danois & les Normands devinrent facilement les maîtres de l'*Angleterre*, ſoit par la voie des armes, ſoit par les alliances qu'ils y contracterent (38).

Nous remarquerons ici avec les Hiſtoriens Anglois que le regne d'*Alfred* fait époque dans les annales de la Nation Britannique, non-ſeulement par rapport au Gouvernement en général, mais auſſi relativement à la matiere que nous traitons dans cet ouvrage: on me pardonnera volontiers ſi je m'y arrête un peu.

Ce ſage Prince, que les Hiſtoriens ont nommé à juſte titre le plus grand Roi qu'il y eût dans le IXme. Siecle après *Charlemagne* en Europe (39), fit embraſſer à une partie des Danois la Religion Chrétienne, & fit ſervir ſes nouveaux ſujets à l'avantage de tout ſon Royaume, en forçant ceux d'entr'eux qui étoient les plus mutins à abandonner le pays & à ſe retirer ailleurs (40).

Il rebâtit les villes ruinées (41), & fut le premier

(37) HUME T. I. p. 238 & ſuivantes.

(38) Le célebre *Guillaume*, dit le Conquérant, étoit parent d'*Edouard III*, fils naturel de *Robert* Duc de Normandie & de *Harlote* fille d'un Taneur de Falaiſe. Voyez HUME T. I. p. 381 & ſuiv.

(39) HUME T. I. p. 218.

(40) RAPIN T. I. p. 289. & HUME p. 194.

(41) Les Villes ruinées, & particuliérement *Londres* détruite par les Danois ſous le regne d'*Ethelwolph* paroiſſent avoir été rebâties en 830. Voyez HUME T. I. p. 187.

qui établit une marine, qu'on doit regarder comme la défenſe naturelle d'une Iſle (42). Il ſe mit à couvert de nouvelles invaſions, établit inſenſiblement par ſon activité une juſtice réguliere, fit la diviſion en *Counties* &c. de toute l'*Angleterre* (43), encouragea le Commerce (44), les Arts méchaniques & les ſciences (45). Entr'autres ouvrages dignes de lui, & même en quelque façon au-deſſus du Siecle où il vivoit, il fit faire la Deſcription de toute l'*Angleterre*; Deſcription qui ne fut ſuivie & rédigée que trois Siecles après, mais dont il eut la gloire d'avoir conçu le deſſein (46). Auſſi à ſa mort obtint-il pour prix de ſes grands travaux, le titre bien mérité de *Grand*, & celui de *Fondateur de la Monarchie Angloiſe* (47). Car ce fut lui qui pen-

(42) „ On avoit négligé la marine juſqu'au regne d'*Alfred* : il „ augmenta le nombre & perfectionna la conſtruction des Vaiſſeaux „ de ſon Royaume, encouragea ſes ſujets à s'appliquer à l'art de la „ Navigation, & à celui de combattre ſur mer. — — Une flotte „ de 120 vaiſſeaux de guerre protegeoit les côtes. Ils étoient bien „ fournis d'artillerie & d'habiles matelots Friſons ou Anglois ; car ce „ Prince ſuppléoit au défaut de ſes propres ſujets en engageant des „ étrangers à ſon ſervice &c :" Voyez HUME T. I. p. 188 & 189.

(43) Voyez RAPIN T. I. Liv. IV. & HUME T. I. p. 202 &c. *Alfred* diviſa toute l'*Angleterre* en *Counties*, ou Provinces; ces Provinces ſe ſubdiviſoient encore en *Hundreds* ou Cantons, & ces Cantons, en *Thythings*, ou dizaines de familles.

(44) HUME T. I. p. 217. & ANDERSON à l'an 885, 886, & 900.

(45) HUME T. I. p. 213 &c. & RAPIN T. I. Liv. IV.

(46) HUME T. II. p. 181.

(47) HUME T. I. p. 198.

dant ſon regne rétablit l'ordre des Loix, & ſema le germe de cette précieuſe liberté, dont les Anglois jouiſſent aujourd'hui, & dont ils ſont ou paroiſſent ſi jaloux (48). Don précieux, lorſque cette liberté eſt fondée ſur un eſprit d'ordre & de déſintéreſſement, & qu'elle eſt uniquement dirigée vers le bien commun.

Le Regne d'*Athelſtan* nous fournit, entr'autres, une loi remarquable pour l'encouragement du Commerce. Elle portoit que tout Négociant, qui auroit entrepris à ſes frais deux longs voyages ſur mer, ſeroit ennobli (49).

La ville de *Londres*, dans laquelle (depuis ſon origine) a toujours réſidé le centre du Commerce de l'*Angleterre*, étoit déjà connue avant le Regne d'*Alfred* comme une place marchande. Après que les Danois l'eurent ruinée & brûlée en 839, ce Prince la rebâtit en 886; les maiſons étoient alors, ainſi que bien des Siecles après, toutes conſtruites de bois. *Alfred* fut le premier qui y bâtit un Hôtel ou un Palais de Briques ou de pierres (50). On peut voir ce qu'ANDERSON

(48) HUME T. I. p. 205. & ſuiv. & à la page 211.
„ *Alfred* eut toujours les égards les plus ſacrés pour la liberté „ de ſon peuple; & le Teſtament de ce Prince eſt un monument „ précieux de ſa façon de penſer ſur cet article; il y dit expreſſé„ ment qu'*il ſeroit juſte que les Anglois puſſent toujours reſter auſſi „ libres que leurs propres penſées.*"

(49) *Idem.* p. 236.

(50) ANDERSON à l'an 872.

rapporte du Commerce de cette Ville pendant les années 604 (51) 728 (52), & 1041 (53). Avant la conquête de *Guillaume I.* elle avoit déjà un grand pont de bois ſur la Tamiſe (54). On trouve dans la Note (55) les péages ou droits qui

(51) BEDA nomme la ville de *Londres*, ſous l'an 604, *une place de marché pour beaucoup de Nations qui venoient s'y rendre fréquemment*. Voyez ANDERSON, à l'an 604.

(52) ANDERSON, à l'an 728.

(53) —— —— —— 1041.

(54) —— —— —— 1016.

(55) 1°. Un petit Bâtiment devoit payer en arrivant à *Bellinsgate* au port de *Londres un demi-denier* de péage.

2°. S'il étoit grand & portant voile, *un denier*.

3°. Pour une Ourque (*Keel ou Hulk*) gros Vaiſſeau plus long & large que les autres *quatre deniers*.

4°. Un Bâtiment chargé de bois, devoit donner (*one Piece*) une piece pour péage.

5°. Un Bateau chargé de poiſſon payoit (*one half penny*) un demi denier; un autre plus grand un denier.

6°. Ceux de *Rouen* chargés de vin ou de *Grampois*, comme auſſi ceux de *Flandre* & de *Ponthieu*, ainſi que des autres ports de *Normandie* & de *France*, étoient dans l'uſage d'ouvrir la marchandiſe ou de la mettre à découvert pour la libérer du péage. Ceux qui venoient de *Liege*, & d'autres places, débaloient leurs marchandiſes & en payoient le péage. Les ſujets de l'Empereur (c'eſt-à-dire les Allemands établis alors ou après dans le *Steelyard*) étoient plus favoriſés par les Loix; ils pouvoient vendre dans leurs vaiſſeaux: mais il ne leur étoit pas permis de faire le Monopole au préjudice des Citoyens de *Londres*. Ils devoient payer le péage, & outre cela à *Noël* deux pieces de drap gris, & une en brun, avec dix livres de poivre, cinq paires de gands, & deux Barils de Vinaigre, à Paques tout autant.

7°. Le pain devoit payer un droit pendant trois jours de la ſemaine, ſavoir le Dimanche, le mardi & le Jeudi. Chaque Panier de poules en devoit donner une. Le Beurre & le fromage qui entroient

ſe percevoient à *Londres* avant la fin du dixieme Siecle; & nous avons cru qu'il ne ſeroit pas inuti-

quinze jours avant *Noël*, un denier, & huit jours après *Noël* auſſi un denier. Voyez ANDERSON à l'an 979.

Voici les prix de quelques articles. En 719. Dans les Loix d'*Ina*, Roi de *Weſſex*, publiées dans l'intervalle des années 712 & 727 il y eſt dit qu'une Brebis avec ſon agneau valoit un Scheling, juſques à quinze jours après paques. Probablement ces Beſtiaux devenoient à meilleur marché après ce tems. Voyez ANDERSON.

La Toiſon d'une Brebis, dit HUME T. II. p. 69, s'eſtimoit à deux cinquiemes de la valeur de l'animal entier.

Un cheval de parade valoit, en 966, dix Schelings (HUME dit 12 Sch.), un acre de Terre n'en valoit qu'un; & le Hyde de Terre contenant 120 acres s'achetoit pour cent Schelings. Voyez ANDERSON. Entre les Xme. & XIme. Siecles, dit HUME, *Ednoth* acheta une hyde de terre près de 118 Schelings. C'étoit un peu plus d'un Scheling l'acre, ce qui paroît en effet avoir été le prix ordinaire, comme d'autres Auteurs nous l'apprennent. Un homme étoit évalué à *trois livres*, ce qui prouve qu'il étoit eſtimé en général *le plus*. Voyez HUME T. II. p. 70.

En 979, il ſe fit un traité entre les Commiſſaires du Roi *Athelſtan* & ceux du Pays de *Galles*, au ſujet des beſtiaux égarés, & auſſi concernant le Commerce &c. Par ce traité le prix d'un cheval étoit taxé à trente Schelings, un bœuf à trente pences ou pennys, une vache à 24 pences, un mouton à un Scheling, une chevre à deux pences. Il paroît par, là, dit ANDERSON, qu'un cheval valoit alors cinq bœufs; car 5 pences ou deniers faiſoient dans ce tems-là un Scheling.

Un Bœuf ſe vendoit environ l'an Mille, deux Schelings ſix deniers &c.

Sous le Regne d'*Edouard* le Confeſſeur en 1043, il y eut la plus horrible famine dont on eût jamais entendu parler. Autant qu'un cheval pouvoit porter de Froment c'eſt-à-dire, un quarteron de huit boiſſeaux, ſe vendit juſqu'à ſoixante pennys, & le boiſſeau 7½. Or ſi le prix ordinaire étoit un Scheling par quarteron, ce qui eſt probable (dit ANDERSON) on vivoit alors dix fois à meilleur marché qu'à préſent. Voyez ANDERSON à l'an 1043. Cet Auteur cite une *Chronique précieuſe de l'Evêque d'Ely*, FLEETWOOD &c. Voyez encore HUME T. II. p. 69 & ſuiv.

le, dans un ouvrage tel que celui-ci, d'y joindre les prix de quelques articles de premiere néceſſité pour les beſoins de la vie, & que quelques Auteurs ont eu ſoin de nous conſerver.

On concevra ſans peine que pendant les ravages des peuples du Nord, & pendant les troubles & la confuſion qui regnerent dans l'Iſle, le Commerce de la *Grande-Bretagne* étoit pour ainſi dire nul: cependant pour ſe former maintenant une idée du progrès que l'induſtrie & le Commerce, ſoit par le moyen de l'agriculture ou des productions du ſol, avoient fait dans la *Grande-Bretagne* depuis le regne d'*Egbert*, juſqu'au tems de la Conquête du Duc de *Normandie*, on n'a qu'à conſidérer à quel degré d'aiſance, de proſpérité & de population le peuple Anglois étoit déjà parvenu avant la fin du XIme. Siecle.

On voit par exemple:

1°. Les grandes prérogatives & les gros revenus dont jouiſſoient les Eccléſiaſtiques, ainſi que les richeſſes & les privileges dont ils ſe trouverent en poſſeſſion à l'arrivée de *Guillaume I.* dit le Conquérant, ce qui démontre la proſpérité dont jouiſſoit dès lors ce pays (56).

2°. Les ſommes immenſes qu'ont du payer aux Danois pendant le cours de leurs pyrateries, & par-

(56) HUME T. I. p. 53, 103, 109, 159, 217, 242. & T. III. p. 401. Voyez encore RAPIN & ANDERSON.

ticuliérement depuis l'an 993 juſques & compris l'an 1017, dont le total ſe montoit à 209 mille livres peſant d'argent (chacune de douze onces), prouvent encore que l'*Angleterre* poſſédoit de grandes richeſſes (57). Le droit du *Danegeld* (d'un ſcheling par chaque hyde de Terre) qui fut établi pendant ces calamités, & qui continua pendant 38 années conſécutives, eſt auſſi une preuve que les propriétaires des Terres pouvoient ſupporter cette charge (58).

3°. Pour ce qui regarde la Population, il n'y a qu'à conſidérer que peu de tems avant la conquête on comptoit dans le Royaume 243600 *hy-*

(57) Voici les différentes Epoques dans leſquelles les Danois ont levé des contributions en argent: En l'an 993. 16000 Livres.

	998.	24000.
	1007.	86000.
	1017.	83000.
		209000.

En ſuppoſant que l'argent qui avoit cours alors dans le public fût du titre dont les Ecus d'argent ſe trouvent aujourd'hui, cette ſomme auroit fait au cours actuel 632225. Livres Sterlings. Voyez le Tom. I ſeconde Partie de mon ouvrage p. 160, où une Livre de 12 onces eſt évaluée à L. 3. 7 $\frac{1}{2}$.

Outre la dite ſomme de 209 mille livres, les Danois en ont probablement levé encore d'autres, car en 981, ils avoient déjà eu 10000 Liv. Voyez HUME T. I. p. 291.

(58) Voyez HUME T. II. p. 68. Outre le Danegeld qui eut lieu pendant ces troubles, il y avoit encore une autre taxe, qui ſervit pour la ſubſiſtance de la flotte. Voyez ANDERSON à l'an 1012 & 1050. En 1050 *Edouard le Confeſſeur* remit le Danegeld à cauſe d'une grande famine. Le Danegeld a été aſſez long-tems en uſage. Voyez HUME T. III. p. 373.

des de Terres; or cinq *hydes* devant fournir un homme, il s'enſuit que leurs forces militaires ſe montoient à 48720 hommes, dans les tems ordinaires, car dans les cas extraordinaires on pouvoit mettre un plus grand nombre de troupes ſur pied (59).

Et 4°. Selon les calculs que les Anglois font au ſujet de la population de l'*Angleterre* avant la deſcente de *Guillaume* le Conquérant, ils l'évaluent aſſez généralement à un tiers de ce qu'elle poſſede aujourd'hui d'habitans (60).

M. HUME, entrant dans un grand détail ſur les évaluations des Eſpeces anciennes, s'exprime ainſi: (Voyez Hiſtoire d'*Angleterre* T. II. p. 74). „ En „ admettant qu'aujourd'hui l'*Angleterre* a au „ moins cinq fois plus d'induſtrie, & trois fois „ plus d'habitans qu'elle n'en avoit au tems de la „ conquête & quelques regnes après, nous con- „ clurons de cette ſuppoſition, & de toutes les „ circonſtances combinées enſemble, que chaque „ ſomme

(59) HUME T. II. p. 66 & 67. Cet Auteur & ANDERSON évaluent chaque Hyde de terre à 120 acres. HUME T. I. p. 213. à la note C. dit: deux *Hydes* de terres font environ quatre arpens, meſure de *France*. Une hyde contient de quoi occuper une charue.

(60) Voyez ANDERSON. — —— —— Le Chevalier Petty évaluoit (en 1699) le nombre des habitans de l'*Angleterre* à ſix millions. M. *Davenant* autre Auteur politique le réduit à 5,545000 ames. Voyez l'Encyclopédie D'*Yverdun* au mot *Arithmétique politique*. Mais il me ſemble que ces deux Auteurs font monter ce nombre un peu trop haut.

„ ſomme dont parlent les Hiſtoriens, doit être „ regardée, comme ſi aujourd'hui elle étoit mul- „ tipliée plus de cent fois au deſſus d'une ſom- „ me de la même dénomination ".

Si cette ſuppoſition n'a pas été faite ſans quelque fondement de la part d'un Auteur auſſi philoſophe que l'étoit M. HUME, il en faut conclure que la difference de la population en *Angleterre* depuis la conquête, ſe trouve être comme de 1 à 3. & l'induſtrie comme de 1 à 5. & même plus. Et que par conſéquent la progreſſion de la population ne va pas de pair avec la progreſſion de l'induſtrie.

Cette difference doit néceſſairement avoir eu ſa cauſe phyſique. Mais où réſide-t'elle? Une recherche auſſi curieuſe & auſſi importante ne ſeroit pas indigne d'un Anglois qui chérit ſa patrie & ſes concitoyens.

IIIme. PÉRIODE.

QUI COMMENCE AU TEMS DE LA DESCENTE DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT, JUSQU'A LA FIN DU REGNE DE HENRI III. OU A-PEU-PRÈS VERS L'ÉPOQUE QUE LA CHAMBRE DES COMMUNES FUT ÉRIGÉE, C'EST-A-DIRE JUSQU'A L'AN 1265.

M. HUME rapporte très-judicieuſement, que „ l'Angleterre avant que le Duc de Normandie en „ fit la conquête étoit ſéparée du reſte du monde

„ autant par ſa politique, que par ſa ſituation. „ Excepté les invaſions des Danois, les Anglois „ confinés chez eux n'avoient ni ennemis ni alliés „ ſur le continent (61)".

Les confédérations entre les Puiſſances de l'Europe étoient alors inconnues. La théorie des affaires politiques entre les mêmes Puiſſances, étoit beaucoup moins compliquée & moins enveloppée qu'à-préſent (62). L'intérieur des différents Etats & leurs forces reſpectives n'étoient preſque pas connus. La Cour de Rome avoit dans ces tems-là la plus grande influence ſur toutes les affaires: & c'étoit elle qui les dirigeoit ſelon ſon bon plaiſir, & toujours à ſon avantage.

L'art de la Navigation n'étoit pas encore né, car à parler exactement on ne peut point donner le nom d'art aux voyages des anciens Grecs, ni à ceux des Italiens du moyen âge.

L'Etat Militaire & les Finances ſe trouvoient ſur un tout autre pied qu'aujourd'hui. Les Barons, ou les grands Vaſſaux de chaque Etat, étoient des petits Souverains qui ſouvent dictoient la loi à leur Roi.

On étoit alors uniquement occupé à obſerver ce qui ſe paſſoit dans ſon propre pays. Il n'y avoit point de Miniſtres &c. réſidant dans les Cours Etrangeres. La place de premier Miniſtre, aujour-

(61) HUME T. II. p. 386.
(62) HUME T. II. p. 384 &c.

d'hui ſi importante dans les Monarchies, étoit alors entierement inconnue (63).

Le Commerce du côté de l'occident & dans le Nord de l'Europe n'avoit pas encore lié les Nations. Tel étoit en raccourci l'état des choſes lorſqu'après la mort d'*Edouard* dernier Roi de la race Saxonne, & après la défaite de *Harold*, *Guillaume* Duc de Normandie fit la conquête de l'Angleterre en 1066 (64).

Donnons maintenant ſuccinctement une idée générale du progrès que les Anglois ont fait pendant cette derniere période.

A la conquête des Normands les Bourgs n'étoient preſque que des hamaux, leurs habitans vivoient dans une entiere dépendance du Roi & des grands Seigneurs, & leur état étoit un honnête eſclavage: ce n'étoit réellement qu'un nombre d'artiſans aſſervis dans une baſſe dépendance. Les villes étoient en petit nombre & mal peuplées. La licence regnoit au plus haut dégré dans *Londres* même (65).

(63) HUME T. V. p. 35.

(64) Cette entrepriſe avoit été faite par une flotte de trois mille vaiſſeaux tant grands que petits & une armée de 60 mille hommes, tous gens choiſis & bien armés. Le camp formoit le ſpectacle le plus ſuperbe & le plus martial. Voyez HUME T. I. p. 419. Les fraix pour cette expédition avoient été fournis par les plus riches particuliers de la Province de *Normandie*. Car la pluspart des membres des Etats de la Province avoient montré de la répugnance à accorder des ſubſides extraordinaires. Voyez p. 417.

(65) HUME T. III. p. 94 & 353.

Les Barons & la Nobleſſe du ſecond ordre ne connoiſſant que l'abondance & l'hoſpitalité ruſtique, ne protégeoient d'autres profeſſions que celles des armes, le ſeul art qui fut en vogue parmi eux dans ces ſiecles.

Si une perſonne, ſoit par ſon induſtrie ou par ſon Commerce, parvenoit à faire quelque fortune, il devenoit ordinairement la victime de l'envie & de la cupidité des nobles militaires (66).

Il paroit que ſous le regne de *Henry II.* la population de *Londres* ſe trouvoit monter à 40 mille habitans (67). A la fin du XII Siecle, & pendant le cours du XIIIme. cette ville doit avoir été embellie & s'être aggrandie conſidérablement (68).

(66) HUME T III. p. 339.

(67) ROBBERTSON Note XVIII. de l'*Introduction.*

(68) Les Privileges dont les habitans de la ville de *Londres* furent favoriſés ſous différens regnes contribua à augmenter ſenſiblement le nombre de ſes habitans. Sous *Henry II.* un ſerf ayant demeuré un an & un jour dans un Bourg étoit regardé comme Citoyen & comme tel il jouiſſoit de la franchiſe du Bourg. Voyez ANDERSON à l'an 1086. Avant le XII Siecle la cité de *Londres* n'étoit pas encore pavée, & le terrain en étoit marécageux. En 1078 *Guillaume I.* fit poſer les fondemens d'une forte citadelle nommée depuis la Tour de *Londres.* Par la ſuite on en bâtit une plus grande de pierres avec des arcades. Dans ces tems les Batimens de pierre & de briques étoient rares, même à *Londres.* Les incendies étoient fréquens dans cette ville, où les maiſons étoient généralement de bois & couvertes de chaume. Pour prévenir le feu & les voleurs on ordonna dans la premiere année du Roi *Richard I.* (1189.) que dorenavant on ne bâtiroit dans la Cité que des maiſons de pierre, juſques à une certaine hauteur, & qu'on les couvriroit d'ardoiſes & de tuiles cuites. En 1246. la plupart des Maiſons étoient encore couvertes de chau-

On y forma des corps de métiers & plusieurs étrangers vinrent s'y incorporer (69). En 1215. les Marchands furent invités ouvertement par le Roi *Jean* à venir commercer dans le Royaume (70). On leur assigna pour demeure un quartier de la ville nommé *Steelyard* (71), où ils s'établirent. En 1236 ou 1239, 1250, 1260 & 1267 ils reçurent de nouveaux privileges, & les anciens leur furent

me. Une Ordonnance renouvellée la même année porte, que toutes les maisons de la Cité devoient être couvertes de tuilles ou d'ardoises &c. Le Pont de bois qui avoit été refait sous *Guillaume II.* avoit été consumé dans la suite par un incendie. Sous *Henry II.* il fut résolu de bâtir un pont de pierre sur la Tamise, mais ce Bâtiment ne fut fini qu'en 1212. Voyez ANDERSON sous les différentes époques citées.

(69) Les Tisserands & les Boulangers ont été les plus anciennes corporations. Voyez ANDERSON à l'an 1106. Sous le regne de *Henry I.* & de *Richard I.* on trouve des Manufactures établies. *Henry II.* accorda aux Tisserands de *Londres* ou à leur Confrairie tous les droits & franchises qu'elle avoit eu du tems de son grand Pere *Henry I.* moyennant deux marcs d'or à payer annuellement.

Henry I. pensa le premier à rendre les Rivieres dans l'intérieur du Royaume plus navigables. Ce Roi assigna (1135) à des pauvres flamands qui vinrent se refugier en *Angleterre* une partie des terres incultes dans le pays de Galles. On pense que ce sont eux qui s'appliquerent à la fabrique des Draps &c. Ce fut encore sous le même regne qu'on commença à se faire payer une partie des revenus en argent. Dans la suite cette coutume devint pour ainsi dire permanente. Voyez ANDERSON à l'an 1135 & 1154.

(70) HUME T. III. p. 289.

(71) „ *Steel-yard* signifie *peson* avec lequel on pese des Marchan-„ dises. Il y a un Endroit à *Londres* qui porte ce nom, ce qu'il le „ fit peut-être donner aux Marchands qui s'y établirent." HUME T. III. p. 262. à la Note (*a*).

confirmés (72). Les Laines dans ce Siecle étoient déjà un objet très conſidérable de Commerce pour les Flamands auſſi bien que d'une très grande reſſource pour le Roi, qui ſçut mettre les Etrangers & leur Commerce à contribution (73). En 1249 les choſes furent même pouſſées à un tel excès, qu'on reprocha en plein Parlement à *Henry*, lorſqu'il ſollicita un nouveau ſubſide, qu'il devroit rougir de demander des ſecours à un peuple qu'il affectoit de mépriſer & de haïr, & auquel en toute occaſion il préferoit des Etrangers &c. On lui remontra encore que les vexations qu'il exerçoit dégradoient la Nobleſſe du Royaume. . . . . Les expreſſions ſuivantes méritent d'être remarquées.

„ Que les Commerçans, au grand préjudice & „ à la honte du Royaume, fuyoient les Ports d'*An-* „ *gleterre*, comme s'ils étoient habités par des „ pirates, & que le Commerce privé de toute ſu- „ reté, ſe trouvoit abſolument interrompu avec „ toutes les Nations. —— Que juſques aux pau-

(72) ANDERSON à l'an 1232, 1239, 1260 & 1266. Act. Publ. T. I. pars II. p. 106 & Chron. Anſeat. par WILLEBRANDT à l'an 1250, 1267 &c.

(73) Les Habitans de la Campagne, les Villageois, les Couvens &c. vendoient leurs Laines ou leurs produits aux Etrangers & à ceux qui avoient permiſſion ou privilege de faire ces ſortes d'achats. Ces Marchands furent aſtraints, à faire ſortir ces marchandiſes hors du Royaume par Cinq Ports. C'étoit là que les marchands payoient les droits de ſortie, & ces Droits étoient plus ou moins forts ſelon que le ſouverain avoit beſoin d'argent. HUME T. III. p. 370, 371, 385. 386 & T. IV. p. 205.

„ vres Pêcheurs qui gagnoient leur vie ſur les cô-
„ tés, ils étoient les victimes de ſon avidité & de
„ celle de ſa Cour, —— Que ſes actes de piété
„ même ſcandaliſoient ſes ſujets, quand ils voyoient
„ qu'une ſi grande quantité de cierges & de magni-
„ fiques étoffes de ſoie, prodiguées pour des pro-
„ ceſſions inutiles, avoient été priſes de force à ceux
„ à qui elles appartenoient réellement (74)".

A ce récit nous en allons joindre un autre tiré encore de l'hiſtoire d'*Angleterre*, ou ſous l'an 1264. M. Hume s'exprime ainſi:

„ Pendant que *Henry*, fils aîné de *Leiceſter*, fai-
„ ſoit un monopole de toutes les Laines d'*Angle-*
„ *terre*, l'unique marchandiſe eſtimée puiſqu'elle
„ fourniſſoit au Commerce étranger, les habitans
„ des Cinq-Ports exerçoient la Piraterie la plus atro-
„ ce. Par leur conduite ils bannirent bientôt tous
„ les Négocians des Côtes & des Ports de l'*An-*
„ *gleterre*. A cette occaſion toutes les Marchan-
„ diſes des pays Etrangers monterent à un prix
„ exorbitant".

Les Etrangers qui fréquentoient alors l'Angleterre étoient les Allemands, les Flamands ou les habitans des Pays-Bas (75), les Juifs & les Italiens (76). Ces derniers plus connus dans ces ſie-

(74) Hume, T. IV. p. 76.

(75) *Hiſt. de la Patrie*, T. II & III. & entr'autres T. III. p. 21. pour autant que cela concerne les Commerçans de notre Pays.

(76) Les villes & les Bourgs en *France* & en *Angleterre* au XII &

cles ſous le nom de Lombards, ſe trouvoient les plus riches en argent, parmi ceux qui ſe mêloient du Commerce (77). Auſſi tous les échanges des eſpeces étoient preſque entre leurs mains. Ce furent eux & les Juifs (qui auſſi par leur induſtrie & leur économie avoient acquis de l'argent) qui ſe mêloient du métier de prêter de l'argent à intérêt ou à uſure. Le riſque qu'il y avoit alors à prêter de l'argent, en faiſoient hauſſer l'intérêt; les *Italiens* par la profeſſion qu'ils faiſoient de la religion dominante riſquoient généralement moins que les Juifs (78), & avoient auſſi un accès plus facile chez les grands.

A meſure que le Roi & la Nobleſſe ſe trouvoient dans le beſoin, ils ſe ſervoient de ces reſſources ruineuſes (79). C'étoit dans ces ſiecles que les Grands faiſoient aſſez généralement ce qu'on pratique encore aujourd'hui parmi un très grand nombre de perſonnes de Famille, qui ont donné

XIIIme Siecles contenoient beaucoup de Juifs & d'*Italiens* qui s'occupoient uniquement du Commerce en Marchandiſes & en Eſpeces. Voyez *Hiſt. de France* par VELLY. T. I. p. 420, 560, 562 & ANDERSON aux années 1091, 1189, 1244, 1274 &c.

(77) ROBBERTSON. Note XXIX. de l'Introduction.

(78) HUME T. III. p. 108 & 109. T. IV. p. 122.

(79) On en voit pluſieurs exemples ſous les regnes de *Richard I.* du Roi *Jean*, & de *Henry III.* Voyez la note 81. Les Juifs étoient totalement privés de la protection des Loix, & étoient abandonnés à la cupidité inſatiable du Souverain & de ſes Miniſtres HUME T. III. p. 394.

dans le faſte, dans les excès &c. On ne doit donc pas être ſurpris de voir que le peuple fut ſi acharné contre ces uſuriers de profeſſion. Car ſi le Roi ou les grands n'avoient pas eu de pareilles reſſources (quoique très ruineuſes) de trouver de l'argent, ils auroient été obligés de le chercher dans leur économie, ou chez le Peuple; c'eſt-à-dire, en cédant à ce dernier quelques privileges ou prérogatives (80). Les Juifs, & enſuite les Marchands Lombards, étoient donc autant d'obſtacles à la liberté du peuple. Auſſi les abominations qui eurent lieu à la fin du XII & du XIIIme. Siecle lorſqu'un grand nombre de Juifs périrent miſérablement (81), furent-elles une ſuite naturelle du perſonnage qu'ils avoient joué. Les peuples les plus Barbares n'ont jamais commis de cruautés ſi déteſtables (82).

(80) ANDERSON aux années 1086, 1199, 1205, 1208, 1234. & HUME T. III. p. 382.

(81) Les Juifs juſqu'au douzieme Siecle avoient proſperé en *Angleterre*. Les Souverains étant devenus plus entreprenans, l'uſure augmenta en proportion des beſoins & les riſques de même. Les Juifs en devinrent enfin la victime. Sous *Richard* en 1189 les Juifs furent cruellement maſſacrés à *Londres* & ailleurs. Voyez HUME T. III. p. 111.

Sous le Roi *Jean* on les mit tous en priſon, & ils n'obtinrent leur liberté qu'en payant 60 mille marcs. On en trouve ſous ce regne encore d'autres exemples, voyez p. 394. Les Juifs malgré ces oppreſſions & ces riſques reſterent en *Angleterre*, l'uſure ayant été portée juſqu'au taux de 50 pour cent. HUME T. IV. p. 181.

(82) En 1241. on fit payer aux Juifs 20000 marcs; deux ans après

Le premier Traité d'amitié & de Commerce qui ait eu lieu entre les Anglois & une Puiſſance étrangere eſt datté de l'an 1217 & fut avec *Haquin* Roi de *Norwege* (83). Et outre ce Traité avant la mort de *Henry III.* en 1272 on n'en trouve que deux ſelon ANDERSON, dont un eſt avec la *France* & l'autre avec la *Norwege* (84).

Il paroit d'après ce que je viens de rapporter que depuis la conquête de *Guillaume* juſqu'à la mort de *Henry III.* le Commerce ne fit point de progrès. M.

d'autres groſſes ſommes, & une ſeule perſonne paya 4000 marcs.

En 1250. *Henry* les opprima de nouveau. Un Juif nommé *Aäron* fut condamné à 30000 marcs.

En 1255. le Roi demanda 8000 marcs & menaça les Juifs de les faire pendre s'ils refuſoient d'obéir. Alors ils perdirent patience & ſolliciterent la permiſſion de ſortir du Royaume.

Le Roi leur répondit en ſubſtance, qu'il étoit ruiné lui-même, qu'il devoit lui-même 200 mille Marcs & même 300 mille: qu'il n'avoit pas le ſol, qu'il lui falloit de l'argent, de quelque main, de quelque côté, de quelque maniere que ce fut. Alors les Juifs furent livrés au Comte de Cornouailles, qui continua à les opprimer. Enſuite il y en eut huit de pendus, ſous prétexte d'avoir crucifié un Enfant en dériſion des ſouffrances de *Jéſus Chriſt*. Sous *Edouard* en 1275 on en pendit 208 à la fois à *Londres*, ſans compter ceux qu'on punit dans les autres provinces, & cela ſous prétexte d'être des faux monnoyeurs. Enfin pour cloture rapportons que le Roi *Jean* pere de *Henry III.* demanda une fois 10000 marcs d'un Juif de *Briſtol*, & ſur ſon refus ordonna de lui arracher une dent tous les jours juſqu'à ce qu'il conſentit à payer cette ſomme. Le Juif perdit ſept dents & paya. Voyez HUME T. IV. p. 182, 183, 184, & 202. ANDERSON à l'an 1100, 1189, 1210, 1241, 1252 & 1290. A cette derniere Epoque les Juifs furent bannis, apparemment parce qu'ils étoient alors très pauvres.

(83) ANDERSON à l'an 1217. & ROBBERTSON Note XXIX.

(84) ANDERSON, année 1224 & 1269.

HUME paroit n'être pas de ce ſentiment, & croit qu'avant la fin de ce regne le Commerce en *Angleterre* s'étoit beaucoup étendu (85). La raiſon ſur laquelle il ſe fonde, c'eſt que depuis la conquête le prix du pain étoit hauſſé.

Cet enchériſſement a eu vraiſemblement une cauſe plus naturelle, c'eſt-à-dire, la population des Villes & des Bourgs, & la depopulation des Campagnes. Un changement auſſi ſenſible, devoit naturellement produire une différence dans les prix des Denrées &c. D'ailleurs l'invention de nouveaux arts devoit occuper moins de mains à l'agriculture que ci-devant. Delà les diſettes & les chertés, ſi fréquentes dans ces ſiecles. Elles étoient une ſuite naturelle des troubles ou des guerres civiles. Le prix moyen des Beſtiaux dont M. HUME fait mention, confirmeroit mon idée (86).

Quoiqu'il me ſemble que le Commerce n'a pas augmenté en *Angleterre* pendant le cours de cette derniere période, je penſe cependant que les revenus des terres accrurent les richeſſes des poſſeſſeurs; cela paroît du moins à en juger par les richeſſes que les Eccléſiaſtiques & les Souverains acquirent pendant les deux Siecles qui nous occupent maintenant.

Henry II. laiſſa à ſa mort en Eſpeces 100,000 marcs en argent (87). Son Fils *Richard I.* en

(85) HUME, T. IV. p. 179.
(86) HUME, T. IV. p. 179 & 180.
(87) HUME, T. III. p. 112.

1193. étant priſonnier en *Allemagne* couta aux Eccléſiaſtiques & au peuple 150000 Marcs (88). En 1255 la Cour de *Rome* demanda aux Evêques & aux Abbés du Royaume 150540 Marcs en argent pour Capital & intérêts debourſés à l'occaſion de la Croizade pour la conquête de la *Sicile*. On diſtribua des Billets à des marchands *Italiens* qu'on ſuppoſoit avoir avancé les fonds pour les fraix de la guerre contre *Mainfroy*. On fit à cet effet des conditions pour le payement (89). Mais ce qui prouve ſurtout les reſſources qu'il y a toujours eu dans le ſol pour les habitans de l'*Angleterre*, ce ſont les guerres qu'on eut à ſoutenir ſous les Regnes de *Richard I.* & du Roi *Jean* (90), l'argent qui ſortoit preſque continuellement du pays pour *Rome* (91), & puis les fraix qu'on devoit continuellement faire pour les voyages de la terre ſainte.

Enfin malgré toutes les Revolutions que l'*Angleterre* avoit eſſuyées depuis l'invaſion de *Jules Ceſar*, juſqu'à la mort de *Henry III.* il eſt aſſez clair qu'elle avoit augmenté conſidérablement ſa Population. *ſeule richeſſe fondamentale, & la plus ſolide d'une Nation.*

(88) En argent comptant 100 mille marcs. Voyez HUME, T. IV. p. 164.

(89) HUME T. IV. p. 68.

(90) RAPIN & HUME ſous ces différens Regnes.

(91) HUME T. IV. p. 58, 59 & ſuiv. & ANDERSON à l'an 1244.

CHAPITRE V.

Continuation du même ſujet, juſqu'à l'époque de l'Etabliſſement de la Banque de Londres.

Ce Chapitre, pour la raiſon que nous avons dite dans le précédent, ſe trouve ſous-diviſé en trois Périodes.

Ie. Période.

Depuis l'an 1272. ou depuis le commencement du Regne d'Edouard I, juſqu'a la fin du XVeme. Siecle.

Dès que les claſſes les moins honorées, mais les plus induſtrieuſes & les plus utiles pour l'Etat, furent encouragées par les Souverains, on vit les Sociétés prendre en *Europe* de nouvelles forces (1), & revenir peu à peu de cette eſpece de léthargie où elles avoient été enſévelies depuis pluſieurs Siecles. Le peuple Anglois en particulier eut cependant plus d'obſtacles à ſurmonter qu'aucune autre Nation, à cauſe des révolutions de differente nature qui eurent ſucceſſivement lieu dans l'Iſle de la Grande Bretagne.

(1) Hume T. IV. p. 288.

L'*Angleterre* poſſédant, ainſi que je l'ai déjà dit, des reſſources pour ainſi dire inépuiſables, le Souverain étoit à même, lorſqu'il avoit les qualités requiſes pour cela, d'étendre ſon ambition, même au-delà de ce bras de mer qui ſépare l'*Angleterre* du continent. Les guerres ſous *Edouard I*, ſous *Edouard II*, & ſous *Edouard III*, en fourniſſent des exemples. Mais ſi ces guerres prouvent de quoi cette Nation eſt capable lorſquelle déploie ſon courage, ces mêmes guerres épuiſerent le Royaume d'hommes & d'argent, deſorte que l'*Angleterre* au lieu de proſpérer pendant ces Regnes, ſe trouva encore plus affoiblie qu'auparavant. Sans cet eſprit d'indépendance qui commença alors à ranimer le courage Anglois, les habitans de cette Iſle auroient été dans le XIII & XIV Siecles dans un état pire que dans les deux Siecles précédens; mais l'eſperance de recouvrer la liberté faiſant journellement des progrès parmi la Nation, cette ſeule idée ſoutint le peuple au milieu des charges qu'il eut continuellement à ſupporter; & malgré les calamités qu'une guerre entraîne, même pour une Nation victorieuſe, on vit néanmoins ſous *Edouard I* des Bourgs s'élever dans les Terres Domaniales avec des privileges particuliers, comme celui de fixer eux-mêmes les droits & les péages de leurs diſtricts, & ſurtout d'élire leurs propres Magiſtrats; mais le Roi ſe reſerva toujours le pou-

voir d'impoſer la taille, ou les impôts ſur ces Bourgs, & cela à ſa diſcrétion (2). Le tems, mais ſurtout l'abus qu'on fit de ce privilege Royal, ouvrirent enfin les yeux à la nation, & corrigerent ce grand abus ſous les regnes ſuivans.

Malgré les extorſions d'*Edouard I* en 1297, & malgré les coups d'autorité qu'il exerça ſur les Juifs & ſur les Eccléſiaſtiques (3), il faut avouer qu'il fit des réglemens utiles aux Commerçans étrangers qui étoient établis dans ſon Royaume (4). *Edouard* a été le premier Prince Chrétien qui ait défendu au Clergé par une loi poſitive de faire de nouvelles acquiſitions de terres. Cette Ordonnance fut auſſi avantageuſe à ſon Royaume (5), que l'augmentation du pouvoir des Barons lui fut préjudiciable. Auſſi ſous le regne d'*Edouard II* on obſerve par les mécontentemens des Barons combien cettte augmentation de pouvoir que ſon Pere leur avoit laiſſé fut dans la ſuite la ſource de pluſieurs troubles (6). Sa guerre avec l'*Ecoſſe*, les fermentations intérieures, l'exécution du Comte de *Lancaſtre*, & le Roi lui-même dé-

(2) HUME T. IV. p. 289 & à la note G.

(3) *Edouard I.* dépouilla les Juifs de leurs biens & les bannit, mit le Clergé hors de la protection des Loix, ſe ſaiſit de toutes les Laines & de tous les cuirs du Royaume, & impoſa des taxes conſidérables ſur les anciennes marchandiſes les plus précieuſes &c. Voyez HUME T. IV. p. 393.

(4) HUME T. IV. p. 391.

(5) . . . . . 394 & 395.

(6) HUME T. V. Chap. III. p. 6 & ſuiv.

trôné, tous ces événemens cauſerent un ſi grand déſordre dans ce Royaume, qu'il eſt aiſé de comprendre que les Hiſtoriens ne ſe ſont pas plaints ſans fondement, en diſant, que le Commerce & les Manufactures ſe trouvoient alors en effet preſque réduits à rien (7).

Le détail des déprédations commiſes dans les Campagnes, en nous donnant une idée des ravages qui eurent alors lieu, nous apprennent en outre quels étoient les objets dans leſquels conſiſtoient les principales richeſſes de la nation (8).

Les guerres contre l'*Ecoſſe* & la *France*, ſous *Edouard III*, ſont autant de témoins qui dépoſent, que l'*Angleterre*, ſoit par ſon Commerce, ſoit par l'induſtrie de ſes habitans, ou ſoit par le crédit du Roi

(7) HUME T. V. Chap. III. p. 88 & ſuiv.

(8) HUME rapporte ſous l'an 1327, que la requête préſentée par *Spencer* le Pere, contenoit qu'on avoit ravagé ſoixante trois de ſes Seigneuries ou Maiſons de Campagne, & il apprécie le dégat à 46000 Livres, qui feroient aujourd'hui en monnoie actuelle 138000 Livres. Entr'autres effets perdus pour lui il compta.

28000. Brebis.
1000. Bœufs & Geniſſes.
1200. Vaches avec leur portée de deux ans.
500. Chevaux de Charoi.
2000. Porcs & 600 fleches de lard.
80. Bœufs & 600 moutons ſalés.
10. Tonneaux de cidre. Des armes pour armer deux cens hommes, & d'autres inſtrumens & munitions de guerre. Voyez HUME T. V. p. 89.

Roi chez les Commerçans étrangers, étoit alors à même de ſuppléer aux beſoins preſſans que ſon ambition exigeoit, & qu'il ne pouvoit trouver chez lui (9). Par exemple *Edouard III*, en commençant la guerre avec la *France* en 1339, fut réduit à la derniere extrémité (10); quelques redevances des terres, & ſurtout la toiſon des Beſtiaux, lui furent d'une importante & prompte reſſource (11). Le ſuccès qu'il eut dans cette guerre, bien loin de diminuer les dépenſes & les beſoins de l'Etat, contribuerent au contraire à les augmenter & à les faire durer plus longtems; & quoique les reſſources dont nous venons de faire mention ſe renouvellaſſent tous les ans, elles ne furent pourtant pas ſuffiſantes. Car à meſure

(9) *Edouard III.* étoit un Prince d'un grand courage, & doué d'un vaſte genie. Voyez HUME T. V. p. 106, 337 & ſuiv.

(10) „ L'an 1339. *Edouard III.* avoit contracté pour près de trois cens „ mille livres Sterlings de dettes (probablement par le moyen des Etran„ gers). Il avoit anticipé tous ſes revenus, & engagé tout ce que lui „ & la Reine avoient de meubles précieux. — — Il s'étoit même „ engagé à ne repaſſer en *Angleterre* pour ſe procurer de l'argent, „ qu'avec la permiſſion de ſes Créanciers, & ſur la parole d'honneur „ de revenir en perſonne s'il n'acquittoit pas ſes dettes." HUME T. V. p. 158.

(11) En 1337. *Edouard* avoit obtenu du Parlement un don de vingt mille ſacs de Laine, appréciés à plus de cent mille Livres. En 1339. il obtint de nouveau des Barons & des Chevaliers des levées extraordinaires ſur leurs Terres pour deux ans, de la 9me. partie des gerbes de bled, des toiſons des agneaux, enſuite le 9me du mobilier des Bourgeois qu'on feroit eſtimer à ſa juſte valeur. Le Parlement accorda auſſi un droit de 40 Schellings ſur chaque ſac de Laine exportée, ſur chaque trois cens peaux de mouton, ſur les cuirs &c. Voyez HUME T. V. p. 150, 161 & 175 &c.

que les conquêtes s'étendoient, il falloit plus de monde, & encore plus d'argent pour les conſerver.

Ajoutés à cela que les dépenſes de la guerre étoient devenues plus couteuſes par l'invention & l'introduction de l'artillerie dans les armées (12). Deſorte qu'*Edouard* fut enfin obligé de recourir à la reſſource la plus ruineuſe pour un Etat, c'eſt-à-dire, d'affoiblir les Eſpeces. Ce fut ſelon les Hiſtoriens la 20eme. année du regne d'*Edouard III* qu'on altera pour la premiere fois les monnoyes en *Angleterre* (13); & cela dans le tems même que les armes

(12) HUME T. V. p. 226 à l'an 1346 & ANDERSON à l'an 1337.

(13) Avant la 20me. année du regne d'*Edouard III.* la livre avoit été une vraie livre de poids: ce Roi fit tirer dans la 20me. année de ſon regne de la livre de 12 onces 22 Schellings, & ſept ans après 25. *Henry V.* fit pendant ſon regne frapper des Monnoyes ſur le pied de 30 Schellings par livre. Voyez HUME T. VI. p. 129 & ANDERSON à l'an 1338 &c.

On penſe généralement qu'avant l'an 1348 la monnoye n'avoit pas ſubi de changement en *Angleterre*, c'eſt-à-dire, qu'une livre de compte contenoit effectivement une Livre de poids.

Selon mes idées il faut qu'anciennement il y ait eu en *Angleterre* des Eſpeces d'une même dénomination, mais différentes en valeur intrinſeque. Les anciennes Loix obligent néceſſairement à faire cette diſtinction. La Loi d'un diſtrict fixe la tête d'un *Ceorle* à 266, & ſelon la Loi *Mercienne* cette amende étoit fixée à 200 Schellings. Voyez HUME T. II. p. 53. L'Etabliſſement d'un même poids & d'une même meſure qui ſe fit en 1215 (HUME T. III. p. 289) dans tout le Royaume confirme cette idée. Au reſte le *Thrimſas* paroît avoir été la plus ancienne monnoye, & la livre de poids avant l'an 1348 la plus moderne. C'eſt pour le moment tout ce que je puis préſenter de plus précis au Lecteur ſur cette matiere. J'ai du me borner à ce qu'on trouve là-deſſus dans des Auteurs auſſi éclairés que le ſont HUME & ANDERSON.

Angloiſes avoient eu le plus grand ſuccès poſſible, comme on peut le voir par le gain de la bataille de *Creci*, la priſe de *Calais*, & la captivité du Roi d'*Ecoſſe* (14). Au reſte on doit admirer comment *Edouard* ſçut tirer tout le parti poſſible du Commerce que l'*Angleterre* faiſoit alors avec les Etrangers, car les Flamands embraſſerent ſon parti par le beſoin qu'ils avoient des laines d'*Angleterre*.

Calais ſe trouvant au pouvoir des Anglois devenoit par là l'entrepôt (15) de leurs Marchandiſes; auſſi y faiſoit-on un grand Commerce en tout genre, ſur-tout pendant les démêlés que l'*Angleterre* avoit preſque continuellement avec les Puiſſances du Continent.

Nous avons vu qu'avant la fin du XIIe. Siecle le Commerce des productions de l'*Angleterre* ſe faiſoit par des Etrangers. En 1320 *Edouard II* avoit permis que les exportations des Laines ſe fiſſent dans huit Ports de cette Iſle, ſavoir, *Weymouth*, *Southampton*, *Boſton*, *Yarmouth*, *Hull*, *Lynn*, *Ypswich*, & *Newcaſtle* (16). Dans Londres les Marchands Allemands y vivoient alors ſelon leurs coutumes (17). Ils n'étoient ſubordonnés qu'à leurs

(14) HUME T. V. p. 223 à 250.
(15) ANDERSON, à l'an 1348.
(16) *Idem*. . . . . 1313.
(17) Chaque Corps d'Etrangers reſidant dans le Royaume devoit répondre de la conduite de ſes individus. ANDERSON à l'an 1276 & 1280.

propres loix (18), & ils jouirent par la ſuite de plus grands privileges (19).

Sous *Edouard I* les Lombards & les autres Marchands Italiens, ſavoir les Génois, les Florentins, les Lucquois, les Piſans & les Venitiens, fourniſſoient toutes les Drogues & toutes les Epiceries qui venoient de l'*Arabie* & de l'*Inde*, comme auſſi les Etoffes de ſoye, les vins & les autres fruits de l'Italie (20). Ces Marchands vinrent à bout, ſoit par le Commerce qu'ils faiſoient, ou par l'adminiſtration de la plus grande partie des biens des Eccléſiaſtiques, d'être toujours en poſſeſſion de beaucoup d'argent en Eſpeces, ſur leſquelles ils faiſoient un profit conſiderable, par le beſoin continuel qu'on avoit d'argent comptant.

Pendant l'onzieme année du regne d'*Edouard I* ces Etrangers acquirent le privilege de pouvoir pourſuivre leurs débiteurs dans les Villes d'*Yorck*, de *Briſtol* & de *Londres*. Ce privilege leur étoit

(18) ANDERSON à l'an 1302. Voyez la Chartre *Mercatoria*. Art. 1°. Il y eſt dit, que dans les procès entre les Forains & les Anglois la moitié des Jurés ſera compoſée d'Etrangers. — Art. 2°. Qu'il y aura à *Londres* une perſonne qui d'office adminiſtrera la Juſtice aux Marchands Etrangers — — Voyez *Chron. Anſeat.* aux années 1303, 1311, 1318, 1348 & 1349.

(19) *Act. Publ.* T. V. pars II. p. 113. année 1462. p. 170 année 1472. *Pro Mercatoribus Coloniæ* p. 183. année 1470. *De Tractando, cum Gub Pat. Hanzæ Teutonicæ ſuper Pace perpetua, Pars III.* p. 15. année 1472. p. 25, 30, 36. année 1474 &c.

(20) ROBBERTSON à la Note XXIX. de l'*Introduction*. ANDERSON aux années 1274 & 1283.

ſi avantageux, qu'il donna même de l'ombrage au Parlement, lequel étoit avec raiſon très animé contre les abus des emprunts à uſure, dont ces Marchands faiſoient un gros Commerce. En 1283 les Communes accorderent le 50me. denier de leurs biens meubles au Roi, à condition qu'il chaſſeroit ces Etrangers du Royaume. Mais cette expulſion ne dura pas long-tems, car en 1289 le Roi & les Seigneurs les rappellerent. La ville de *Londres* fit des remontrances contre ce rappel, mais on fit au nom du Roi la réponſe ſuivante ; que ces Marchands Etrangers étoient utiles & d'une grande reſſource aux grands du Royaume, & que le Roi jugeoit par conſéquent à propos de les rappeller (21).

Dans les XIIIe. & XIVe. Siecles le beſoin continuel d'argent, les lettres de recommandation du Pape (22), le peu de connoiſſance qu'on avoit en *Angleterre* du titre & de la valeur intrinſeque des Eſpeces étrangeres, tout cela donna à ces Marchands un

(21) ANDERSON année 1283.

(22) Voyez la Bulle du Pape *Boniface VIII.* pour la Société de *Riszardo* compoſée de quelques Marchands de Lucques. Voyez *Act. Publ.* T. I. pars III. p. 155. année 1296. Dans *Rymer* on trouve pluſieurs Lettres de recommandations en faveur des *Italiens* de la part des Papes, adreſſées aux Rois d'*Angleterre*.

Les Marchands Florentins eurent beaucoup de crédit ſous *Edouard I.* Ils étoient non ſeulement de gros Négocians & des Banquiers, mais encore les receveurs des Droits du Roi ſur la Laine & le Cuir. Voyez ANDERSON année 1304.

grand Crédit, & leur procura pluſieurs avantages dans la direction des affaires du Commerce en général, & particulierement dans ce qui concernoit la Monnoye. Etant plus au fait que d'autres ſur ces objets, il ne faut pas s'étonner de les voir employés dans les Hôtels des Monnoyes & dans les échanges des Eſpeces (23). Auſſi les vit-on longtems exercer le métier de Banquiers publics dans les principales Villes de ce Royaume. *Edouard I* établit un Officier ſous le nom de Changeur ou de Banquier Royal (24). Sous *Edouard III* il y eut un Bureau de Change royal à *Douvres* (25). Le Roi

(23) Dans la 7me. année du regne d'*Edouard I.* les Marchands de Lucques réſidant à *Londres* étoient les gardes du *Cambium*, ou de la Monnoye de *Londres*. *Nos gens* (c'eſt ANDERSON qui parle) *n'en ſavoient pas aſſez pour battre leur monnoie eux-mêmes.* Voyez ANDERSON année 1279.

(24) *Idem* année 1307.

(25) *Act. Publ.* T. II. pars III. p. 70. année 1331. Cette Ordonnance exempte tous les Bâtimens qui apportoient du Hareng ou autre poiſſon à vendre, d'aller au Bureau du Change établi à *Douvres* & dans les autres Ports, pour y échanger la *bonne monnoye Sterlings* qu'ils recevoient de la vente de leur poiſſon &c.

On y obſerve encore que du conſentement des Prelats, Comtes & Barons du Royaume, le Roi ordonna que perſonne n'emporteroit du Royaume la *bonne monnoye*, mais qu'à *Douvres* & dans d'autres Ports où l'on avoit coutume de paſſer la mer, il y auroit une table ſuſpendue, pour les échanges des Eſpeces, pour que ceux qui entroient & ſortoient du Royaume puſſent la conſulter au beſoin.

ANDERSON rapporte que dans la même année on envoya des Ordonnances ſemblables à *Cheſter*, à *Newcaſtle*, à *Hartelope*, à *Torck*, à *Scarborough*, à *Ravensrede*, à *Lincoln*, à *Norwich*, à *Lynn*, à *Ipswich*, à *Sandwich*, à *Winchelſea*, à *Southampton*, à *Briſtol* & en 1335 à *Londres*, à *Yarmouth*, à *Hull* & à *Boſton*. Voyez ANDERSON année 1331.

tiroit un certain revenu de ces Etabliſſemens, & ces revenus doivent avoir été conſidérables, à cauſe des riches produits qu'on a toujours exportés de l'*Angleterre* pour l'Etranger.

M. ANDERSON en donne un exemple qui mérite de trouver place ici, c'eſt un Bilan du Commerce en général de l'*Angleterre* de l'an 1354. Il paroit par là qu'elle avoit exporté ou livré aux Etrangers des Marchandiſes pour la valeur de 882553 Livres, & en avoit reçu d'eux pour la ſomme de 116910 L. Le déficit de la derniere ſomme à la premiere aura été probablement ſuppléé en Eſpeces, ou en lingots d'or & d'argent (26). Nous avouerons cependant qu'une grande partie en devoit être

(26) Les *Exportations* du Commerce de l'*Angleterre* dans l'année 1354 furent.

	Monnoye ancienne.	Monn. actuelle.
1°. 31651 ½ Sacs de Laines à Liv. 6 & 3036 quintaux & 65 pieces de peaux, chaque quintal de ſix vingt peaux à 40 Schellings le quintal, qui avec les droits ſe montoient . . .	Liv. 277606-2-9.	Liv. 832818 —
2°. ——— Cuirs & droits .	96-2 6.	288 —
3°. 4774 ½ pieces de gros Draps à 40 ſols la piece & 2061 ½ pieces de *Worſteds* à 16 ſols 8 deniers dito . .	16266-13-4.	48800 —
4°. Droits là-deſſus	215-13-7.	647 —
Total des Exportations, avec les droits ſur icelles . .	Liv. 294,184-17-2.	Liv. 882553 —

reſſortie pour l'Egliſe de *Rome*, pour les retributions qu'on lui payoit, & pour ſoutenir les guerres contre la *France*, qui alors épuiſoient le Royaume (27). Il arrivoit ſouvent que, lorſqu'on remarquoit une rareté d'eſpeces, on tâchoit de remédier au mal en ordonnant que ce que l'on recevoit en payement des Marchandiſes portées & vendues dans le Royaume, ou que les payemens à faire à l'Etranger à la ſortie du Royaume devoient être faits moitié en Marchandiſes & moitié en Eſpeces. Sous *Henry IV* lorſque le déſordre & le luxe, que les grandes conquêtes amenent ordinairement, eurent augmenté les beſoins & les dépenſes, on régla que tous les retours devoient être faits en Marchandiſes. Mais on s'apperçut bientôt que c'étoit augmenter le mal que de faire des Loix qui gênoient le Commerce (28).

Importations.

1°. 1831. pieces de Draps fin à 6 Livres par piece & les droits.	Liv. 11083 - 12.	Liv. 33250 —
2°. $397\frac{3}{4}$ quintaux de cire & les droits	315 - 7 - 5.	2246 —
3°. $1829\frac{1}{2}$ Tonneaux de vin à 40 Schellings par Tonneau & les droits	3841 - 19.	11526 —
4°. Toiles, Merceries, Epiceries & autres Marchandiſes	22943 - 6 - 10.	68830 —
5°. Droits là-deſſus	285 - 18 - 3.	858 —
Total des Importations.	Liv. 38970 - 3 - 6.	Liv. 116910—

(27) Sur les taxes payées à l'Egliſe de *Rome* Voyez HUME T. V. p. 357., ainſi que ſur les Guerres &c. le Chap. V. du même Tome, & les regnes ſuivans après la mort d'*Edouard III.*

(28) ANDERSON, année 1331, 1335, 1403 &c.

Au XIIIe. Siecle on ne fabriquoit en *Angleterre* que de très gros Draps & des Etoffes nommées *Worſteds*, qui étoient trop groſſieres pour être portées par les grands ou la Nobleſſe du Royaume. Auſſi par le même Bilan on obſerve les droits qu'on avoit perçus ſur les Draps qui avoient été probablement portés pour la Nobleſſe dans le Pays. *Edouard III* connut par expérience combien les Flamands s'étoient enrichis par les Manufactures en Laines; la licence qui regnoit parmi les ouvriers en *Flandre*, fut cauſe que pluſieurs d'entr'eux abandonnerent leur Patrie, dont une partie ſurtout ſous *Edouard IV* vint ſe refugier en *Angleterre*, & une autre partie en *Hollande*; les Manufactures en *Angleterre* ſe trouvant ainſi inſenſiblement fournies de meilleurs ouvriers, on y fabriqua des Draps d'une qualité ſupérieure, enſorte que ſous le regne de *Henry IV* les Draps étrangers furent prohibés en *Angleterre* (29).

Pendant le regne d'*Edouard III* les Eſpeces ayant déjà été affoiblies deux fois, elles le furent encore ſous *Henry V.* pour la troiſieme fois (30); mais dès avant cette derniere époque la cherté des vivres avoit déjà augmentée aſſez ſenſiblement, ſurtout à *Londres* (31). Les fabriquans furent obligés

(29) Ce fut dans la premiere année du regne de *Henry IV.* c'eſt-à-dire l'an 1399.

(30) Voyez la Note 13.

(31) En admettant que la Livre ait contenu avant le premier affoibliſſement des Eſpeces ſous *Edouard III*, 20 Schellings, & que pen-

en 1402 de quitter cette Capitale (32), & de transferer leurs Manufactures dans des Villages, dans des Bourgs ou des Villes éloignées, où dans la ſuite pluſieurs autres Manufactures ſe ſont établies. Ces manufactures ont été d'un ſoutien bien plus ſolide à la Nation Angloiſe, que ne le ſera jamais leur grand Commerce actuel aux Indes orientales (33).

dant ſon regne la livre ait été portée a 25 Schellings; cela ſeul devoit occaſionner un renchériſſement de 25 pour cent. Mais il eſt probable, pour les raiſons que j'ai amplement expoſées dans mon premier Tome, que cette différence ſur la hauſſe des prix des vivres aura été plus ſenſible.

(32) Les fabriquans en Draps cherchant le bon marché des vivres, ſe retirerent d'abord dans les Comtés voiſins de *Londres*, comme *Surrey*, *Kent*, *Eſſex*, *Berkshire*, *Oxfordshire* &c. Enſuite dans ceux de *Dorſet*, *Wilts*, *Somerſet*, *Gloceſter*, *Worceſter* & enfin à *Yorkshire*. Voyez ANDERSON année 1402.

(33) Il eſt manifeſte que par l'établiſſement des diverſes Fabriques, l'*Angleterre* a acquis & repandu des Richeſſes très conſidérables parmi ſes habitans, & qu'elle a encouragé ſur un principe ſolide ſa Population. C'eſt en grande partie aux dépens des Etrangers que ces Fabriques ſubſiſtent. On doit être aſſez généralement convaincu de ce fait. Mais pourroit-on bien en dire autant du Commerce que l'*Angleterre* fait aux Indes Orientales, ſurtout depuis l'an 1765 que Lord *Clive* a bouleverſé le Gouvernement dans le *Bengale*? Les Particuliers, dira-t-on, y ont acquis des richeſſes immenſes, & il en eſt auſſi reſulté pour le Gouvernement un ſoulagement dans ſes finances: mais qu'on daigne un peu conſiderer combien ce Commerce abſorbe de monde, & à quel point ces richeſſes ont accéleré une certaine corruption parmi une partie de la Nation. —— —— Je m'arrête. Etant Etranger il ne m'eſt pas permis de m'expliquer là-deſſus auſſi librement qu'un *Anglois*: J'ajouterai ſeulement que la Compagnie venant de s'emparer de *Pondicheri* & des autres Etabliſſemens des *François* ſur la côte de *Coromandel*, ainſi que des Comptoirs dans le *Bengale*, l'*Angleterre* ſemble pour ainſi dire regner en Souveraine dans cette partie du Globe. Elle n'a donc plus rien à craindre de ce cô-

L'extenſion que le Commerce reçut en *Angleterre* par le moyen des Compagnies privilegiées dans le Courant du XIV. & ſurtout dans celui du XVe. Siecle (34) a été aſſez conſiderable. C'eſt ce qui donna lieu à pluſieurs Traités de Commerce qui furent conclus avec diverſes Nations Etrangeres, particulierement avec les Italiens & les Villes Anſéatiques (35). En 1322 cinq Vaiſſeaux Venitiens vinrent au Port de *Southampton* chargés de diverſes Marchandiſes (36). Avant l'année 1336 on s'étoit emparé ſur la côte de *Kent* d'un gros Vaiſſeau Genois envoyé en *Angleterre* avec une Cargaiſon dont la valeur étoit de 14300 Marcs peſant d'argent en Marchandiſes (37). Les Venitiens en 1325 firent avec l'*Angleterre* leur premier Traité de Commerce (38); car les Anglois ne trafi-

té-là ? Mais une faction parmi les Employés peut devenir plus funeſte que ne l'auroit été le pouvoir des *Francois*, que je conſidere dans cette partie éloignée comme un rempart pour l'*Angleterre* même.

(34) Voyez ANDERSON, année 1296, 1319, 1357, 1388, 1407, 1430 & 1444.

(35) Voici les dattes des différens Traités. En 1325 & 1408 avec *Veniſe*. En 1347, 1414, 1421 & 1460 avec *Genes*. En 1417, 1437, 1456 & 1472 avec les Villes Anſéatiques.

Dans cette derniere année il y eut encore des Traités avec les *Pays-Bas*, le *Portugal*, la *France* & l'*Ecoſſe*. En 1474. il y eut un très fameux Traité avec les Villes *Anſéatiq.* En 1490 un Traité avec *Florence*.

Voyez dans les *Act. Publ.* (DE RYMER) ſous ces différentes Années & ANDERSON.

(36) ANDERSON, année 1322.

(37) . . . . . 1336.

(38) . . . . . 1325.

quoient pas encore alors par eux-mêmes en *Italie*, mais bien en *Portugal* (39). Et ce ne fut qu'à la fin du XVe. Siècle qu'il paroit que les Anglois commencerent à commercer en *Italie* avec leurs propres Vaiſſeaux (40), du moins paroit-il certain que vers ce tems-là ils établirent des Conſuls dans pluſieurs endroits de l'*Italie* (41). Enfin *Henry VII.* en 1496 accorda à *Jean Cabot* Marchand Venitien établi à *Briſtol* une chartre pour faire de nouvelles découvertes (42).

Les circonſtances multipliées qui ſe préſenterent inſenſiblement parmi les Anglois, leur fit tourner leur attention ſur le Commerce du dehors ; ils commencerent à s'appliquer de plus en plus à la Navigation, ils acquirent dans ces deux arts des connoiſſances plus étendues, & parvinrent à pou-

(39) En 1381. il falloit encore une permiſſion à tout ſujet, excepté les Perſonnes diſtinguées, pour ſortir du Royaume.

En 1391. on trouve une Ordonnance de *Richard II.* par laquelle il fut recommandé aux Marchands *Anglois* de fretter des Vaiſſeaux de la Nation, bien entendu (eſt-il dit) que les propriétaires des Vaiſſeaux *Anglois* ſe contenteront d'un frêt raiſonnable. Voyez au reſte ANDERSON, année 1458 & 1485.

(40) *Act. Publ.* T. V. pars III. p. 180 année 1486. Le Roi *Henry VII.* confera à *Chriſtophe Spene* le Conſulat *Anglois* à *Piſe* &c.

(41) *Act. Publ.* T. V. p. IV. p. 73. année 1494. *Benoît & Laurent Bonuci*, comme Conſuls à *Piſe*, & dans toute l'*Italie*. Les premiers Conſuls avoient pour leurs peines & pour les fonctions qu'ils devoient faire, un quart pour cent de toutes les marchandiſes que les *Anglois* exportoit de l'*Italie*. Voyez *Act. Publ.* T. V. p. III. p. 164. année 1485.

(42) *Act. Publ.* T. V. part. IV. p. 89. année 1496.

voir diriger par eux-mêmes, ce qu'autrefois ils avoient été obligés de faire par le moyen des Etrangers.

Voilà une eſquiſſe de l'état où le Commerce s'eſt trouvé depuis le regne d'*Edouard I* juſqu'à la fin du XVe. Siecle chez les Anglois, & cela au milieu de pluſieurs grandes révolutions, des guerres étrangeres, & des guerres Civiles, nonobſtant les differends qui regnoient entre les Maiſons de *Lancaſtre* & d'*Yorck* dans ce même Siecle, qui certainement ont été nuiſibles au progrès du Commerce. Mais ces démelés prirent heureuſement fin lorſque la Maiſon de *Tudor* en 1485 fut affermie ſur le Trône.

Avant de pourſuivre le récit que j'ai encore à faire, il eſt ici à ſa place de mettre maintenant ſous les yeux du Lecteur quelques articles, pour prouver que l'argent pendant les XIV. & XVe. Siecles ſe trouvoit déjà aſſez repandu dans l'*Europe.*

Pendant les années 1338 & 1339 *Edouard III* emprunta en *Brabant* de quelques Négocians environ un million de Florins (43), & d'un ſeul

(43) De la Société des *Bardi* & *Peruci* Marchands Lombards établis en *Braband* . . . . . 16000 florins d'or de *Florence.*
De trois Marchands à Malines . . 54000
De Nicolao Bartholomeo Marchand de Lucques établi à *Anvers* 140000
210000 *f Idem.*
Voyez *Act. Publ.* T. II. p. IV. p. 46, 49 & 50.

Négociant établi à *Anvers* au-delà de ſix cens mille florins (44). Les frais de l'armée deſtinée pour la *Flandre*, & les vivres ou proviſions embarquées pour la *Guienne*, monterent à une ſomme aſſez conſiderable (45).

ANDERSON ſous les années 1386 & 1440. nous donne une idée des richeſſes que la Nobleſſe Angloiſe poſſédoit en vaiſſelle d'or & d'argent. Le Teſtament du Roi *Richard II* mort en 1400. contient entr'autres que le Roi avoit mis en dépot 91000 marcs peſant d'argent, pour ſatisfaire aux legs &

(44) De *Guillaume de la Pole* Marchand *Anglois* établi à *Anvers* (Voyez *Act. Publ.* T. II. pars IV. p. 39. année 1338) en deux parties 18500 Livres peſant d'argent, qui font, à L. 3. 7½ chaque livre compoſée d'argent au coin d'aujourd'hui, en monnoye actuelle 62437½ Livres Sterlings.

En reconnoiſſance de ſes ſervices, il fut fait Chef Baron de l'*Echiquier d'Angleterre* & Chev. Banneret. Le Roi l'inveſtit auſſi de la Paitie de *Hollderneſs*. Voyez ANDERSON, année 1338.

(45) L'armée d'*Edouard* devant *Calais* étoit compoſée de 31084 hommes, & ſa paye pour 6 mois ſe montoit à 127201 Liv. (entendez liv. peſant.) Voyez HUME T. V. p. 364. Note *b*.

Les Proviſions embarquées pour la *Guienne* conſiſtoient en

4200 Quarterons de Froment.
200 ——— de feves & pois.
6300 ——— de Malt.
500 ——— de Sel.
2100 Cochons ſalés.
700 Bœufs.
8100 Moutons.
56 Laſt de Harengs ſalés, chaque Laſt eſt de dix milliers.
10690 Pierres (meſure de 8 ou 14 livres) de Fromage.
56500 de Merluches. Voyez ANDERSON, année 1338.

aux charités qu'il avoit promis de faire (46). Le Duc de *Gloceſter* pendant ce regne jouiſſoit d'un revenu de 60000 Ecus d'or, ou de 30000 Livres ſterlings de monnoye actuelle (47).

La Dot de 150000 Liv. ſt. promiſe & payée d'avance en 1339 par le Duc de *Brabant* au Roi *Edouard III*, eſt une preuve que cet argent ſe trouvoit en eſpeces dans le tréſor du Duc (48). *Jean Galeas* Duc de *Milan* conclut en 1367 le mariage de ſa Fille avec *Leonel* Duc de Clarence troiſieme fils d'*Edouard*, à qui elle apporta pour Dot 50000 florins d'or de Florence, & des Terres qui donnoient annuellement un revenu de 24000 florins d'or; ou en cas qu'il préferât une ſomme d'argent aux Terres, le Duc s'engageoit à donner 250000 florins d'or pour le tout (49).

La rançon de cent mille Marcs d'argent pour la liberté du Roi d'*Ecoſſe*, qui avoit été fait priſonnier en 1347, celle du Roi de France (qui avoit auſſi été fait priſonnier en 1356) fut de trois millions d'Ecus d'or (50).

(46) *Act. Publ.* T. III. p. IV. p. 158. — Ces 91000 marcs ſont à 25 fl. le m. 2,275000. florins.

(47) HUME T. VI. p. 228.

(48) *Act. Publ.* T. II. pars IV. p. 47. où il eſt fait mention de 50 mille livres, qui en monnoye actuelle ſont au de-là de 150 mille Livres. ROBBERTSON dans la Note XXIX. *de l'Introduction* fait mention de trois cens mille Livres. Je penſe qu'il a ſuivi ANDERSON dans ſes évaluations ſuppoſées.

(49) *Act. Publ.* T. III. pars II. p. 128.

(50) La rançon du Roi d'*Ecoſſe* devoit être payée en 10 années, & feroit à 25 florins le marc deux millions & demi de florins.

Les revenus des biens Eccléſiaſtiques en *Angleterre* ſe montoient en l'année 1412 à 185000 marcs par an (51). *Henry V.* s'étant rendu maître en 1418 de la Ville de *Rouen*, taxa la ville à une contribution de 150000 Nobles d'or (52). Le Roi *Henry VI.* en 1450 (les revenus des domaines royaux ſe trouvant diſſipés) étoit chargé de 372000 Livres de dettes (53), ſomme qu'il doit avoir négociée ou parmi ſes ſujets ou chez les Etrangers. Enfin le Roi *Henry VII.* à ſa mort laiſſa dans ſon tréſor en argent un million de livres, ou deux millions ſept cent cinquante mille livres ſterlings de monnoye actuelle (54).

Tous ces objets prouvent qu'il n'y avoit pas une ſi grande rareté d'eſpeces que les Hiſtoriens veulent nous le faire croire. Et ſurtout, lorſqu'on remarque ce que l'argent repréſentoit dans le XIVe. & XVe. Siecle.

Les

Les Ecus d'or ſont dans le traité évalués à un demi Noble d'*Angleterre*. Le premier payement devoit être de ſix cens mille Ecus, ou trois cens mille Nobles, chaque Noble évalué alors à 74 gros, & dans la proportion le Ducat à 34 gros, feroient aujourd'hui *f* 3,450000. & la ſomme totale cinq fois autant, ou *f* 17,250000. Voyez ANDERSON & *Hiſt. de France* par VILLARET, T. III. p. 133 & 142.

(51) HUME T. VI. p. 45. Les 185000 marcs évalués à *f* 25 le marc font 4,625000 florins.

(52) *Hiſt. de France* par VILLARET T. IV. p. 168 année 1418.

(53) On trouve pendant le regne de *Henry VI.* le premier exemple des dettes contractées ſur des ſuretés Parlementaires. En 1450. les *Anglois* furent entierement expulſés de *France*. Voyez HUME T. VI. p. 244, 256 & 322.

(54) HUME (*Hiſt. de Tudor*) T. I. p. 171. *Henry* mourut en 1509.

Les Etats ſont-ils donc plus riches depuis que l'argent abonde ſi fort? L'art qu'on a aſſez généralement introduit de s'endetter à perpétuité & de ſurcharger continuellement les Peuples, ſeroit plutôt une preuve évidente (ce me ſemble) de notre pauvreté.

Si on vouloit objecter à combien peu ſe montoit l'entretien du Roi, de la maiſon Royale & même le revenu de la Couronne (55), ou le Capital auquel ſe montoient les dépenſes (56), & ce que l'Irlande couta (57), tout cela fourniroit autant de nouveaux exemples qu'on étoit alors en état de faire de très-grandes choſes avec peu d'argent.

(55) *Act. Publ.* T. IV. *pars.* IV. p. 26. ANDERSON, année 1421. HUME T. VI. p. 125. le Revenu ſe montoit à 55754. Liv.

(56) *Idem* . . la depens à 52507. Liv.

(57) L'*Irlande* coutoit tous les ans 2000 Livres au de-là de ſon produit. HUME (*Hiſt. d'Angleterre*) T. VI. p. 129. —— „ Sous le „ regne de la Reine *Elizabeth* le revenu de cette Iſle ne ſe montoit qu'à „ ſix mille livres par an. La Reine en ajoutoit communément vingt „ mille, qu'elle prenoit à regret ſur l'*Angleterre*; avec ces deux petites „ ſommes réunies on entretenoit (en 1599) un corps de Troupes „ compoſé de mille hommes, & qu'on portoit juſqu'à deux mille dans „ les cas extraordinaires." HUME (*Tudor*) T. VI. p. 162 & 179.

IIe. Période.

XVIe. Siecle.

Avant le XVIe. Siecle les Sociétés Commerçantes avoient répandu des lumieres & inſtruit les peuples du Nord ſur le Commerce (58).

Vers le midi de l'*Europe* la priſe de *Conſtantinople* par les Turcs (en 1453), cauſa la deſtruction de l'Empire des Grecs. Après qu'on eut découvert la propriété de l'aimant (ſelon Muratori (59) dans le XIIIe. & ſelon d'autres au commencement du XIVe. Siecle) (60), on ſe trouva en état de faire tous les jours de nouveaux progrès dans l'art de la Navigation, & ſurtout pendant le cours du XVe. Siecle. Et comme les images ſont plus propres à faire comprendre les choſes, j'ai cru rendre ſervice en inſérant ici la figure des Vaiſſeaux tels qu'ils étoient encore dans les XIV. & XVe. Siecles.

(58) On eſt ravi d'admiration en voyant le dégré de Puiſſance & de conſidération auquel la Ligue Anſéatique étoit parvenue avant la fin du XV. Siecle. Voyez dans Rymer ſes différens Traités avec l'*Angleterre : Chron. Anſeat.* par Willebrandt & Robbertson Introduction p. 76 & 77.

(59) M. Muratori paroit avoir des raiſons fondées pour croire que la Bouſſole avoit été découverte avant le milieu du XIIIme. Siecle. Voyez *Diſſertazioni ſopra le Antichita Italiane*. T. I. p. 366.

(60) En 1302 dans Amalfi, ville Commerçante en *Italie*.

RPJCB

I.
II.
III.

On donnera donc ici les figures.

I. D'un Vaiſſeau Venitien, dont on trouve le deſſein fait dans l'année 1366. ſur une Carte Géographique.

II. D'un autre Vaiſſeau, qui à ſon pavillon paroit avoir été un Vaiſſeau Gênois.

Et III. celle d'un Vaiſſeau copié d'après un tableau qui ſe trouve à Veniſe dans la Chapelle *di Sant Orſola*, dans l'Egliſe de *St. Giovanni & Paolo*, repréſentant l'hiſtoire de cette ſainte. Ce Vaiſſeau eſt de la fin du XVe. Siecle (61).

(61) Ces Vaiſſeaux ſont gravés d'après l'Eſtampe qui ſe trouve dans le Livre intitulé: *Dell origine dialcuni Arti principali appreſſo i Veniziani Ann.* 1758. L'Auteur entre dans un détail très curieux ſur les Bâtimens conſtruits par les *Venitiens* depuis le IX. Siecle, & particuliérement ſur ceux du XII & XIIIme Siecles, tems des Voyages des Croizés. Suivant une convention entre *Louis IX.* & la Republique (dans l'année 1263) on loua 15 Vaiſſeaux, dont 3 étoient de grands Vaiſſeaux.

Un qu'on nommoit la *Rocca forte* étoit long de 110 pieds (apparemment meſure de *Veniſe*) & *in Colomba* (*la Quille*) de 70 (*a*).

Et un autre nommé la *Santa Maria*, de 108 pieds de long, & de 70 *in Colomba*.

Ces deux Vaiſſeaux étoient montés de 110 hommes de mer, ou matelots.

Voyez encore *Delle Monete & delle Inſt. delle Zecche* par le Comte *Carli-Rubbi* Tomo III. Diſſ. VII. Et *Della Decima di Fiorenza.* T. II. p. 7.

(*a*) Pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui ſe connoiſſent en cette partie, j'ai traduit de l'*Italien* à la fin de cette premiere partie le texte de mon Auteur. On y obſerve en détail toute la conſtruction du Vaiſſeau *Santa Maria*: ainſi que le fret qu'on payoit dans le XIII. Siecle dans la Mer méditerranée, & auſſi les Vaiſſeaux qui étoient d'uſage depuis le VIII Siecle. Objets curieux pour les amateurs de l'antiquité.

En 1419 les Portugais découvrirent l'Iſle de Madere ; depuis ce tems juſqu'en 1484. ils firent pluſieurs découvertes ſur les Côtes d'*Afrique* : peu-à-près, par les encouragemens du Roi *Jean*, on fraya la route aux Indes orientales (62) ; & enfin l'*Amérique* nous fut connue. Tous ces divers événemens contribuerent à la décadence du Commerce des Italiens, ou pour mieux dire, furent cauſe de ſa ruine.

Tel étoit en raccourci l'état des choſes lorſqu'au XVIe. Siecle *Lisbonne*, *Cadix* & *Seville* devinrent les Marchés où on tranſportoit les Marchandiſes de l'Orient & de l'Occident. C'étoit de ces trois Villes qu'on les faiſoit paſſer dans les places de Commerce ſituées dans la Mer Méditerrannée, & ſurtout dans les *Pays-bas*, dont les habitans avoient toutes les qualités requiſes pour ſe rendre maîtres du Commerce. *Bruges* & *Anvers*, ainſi que nous l'avons déjà vu dans le XVI. Siecle furent les marchés publics du Commerce de l'Europe.

Si l'Angleterre n'eut aucune part dans cet accroiſſement de Commerce des Pays-bas, c'eſt 1°. parce que ſa Marine n'étoit pas encore établie pour protéger ſa Navigation (63). 2°. Parce que le Trône n'étoit pas encore délivré des troubles intérieurs &

(62) *Hiſt. de l'Amérique* par ROBBERTSON, T. I. Liv. I.

(63) Lorſque *Henry VIII.* (mort en 1547) voulut équiper une flotte, il fut obligé de louer des Vaiſſeaux de *Hambourg*, de *Lubec*, de *Dantzick*, de *Genes* & de *Veniſe*. Voyez HUME (*Tudor*) T. VI. p. 337. & T. IV. p. 132.

des guerres civiles, & 3°. parce que le Souverain continuoit de vexer les Commerçans par toutes ſortes d'impôts, & par des entraves, par des patentes particulieres, & par des privileges excluſifs; enſorte que malgré les avantages que la Reforme cauſa par la ſuppreſſion des Monaſteres &c. (64), le Commerce en *Angleterre* reſta pour ainſi dire encore ſous le joug, fut très borné, & preſque réduit à rien juſqu'à la perte de *Calais* en 1558. L'Etape des Marchandiſes Angloiſes fut alors transferée à *Bruges* (65), & elles ſe repandirent depuis dans pluſieurs endroits des *Pays-Bas*. La différence entre le caractere de *Philippe* & de la Reine *Elizabeth* fit de l'un un perſécuteur, & de l'autre une protectrice des Proteſtans perſécutés (66). Il en reſulta une interruption totale du Commerce entre les habitans des *Pays-Bas* & ceux de l'*Angleterre*. Auſſi en 1559 & 1560 chargea-t'on les cuirs & les laines deſtinés pour nos contrées d'une double douane, on inquieta & on inſulta nos Vaiſſeaux Marchands (67). En 1564. on défendit de même dans les *Pays-Bas* l'entrée des Draps Anglois, & l'Etape des Marchandiſes

(64) HUME (*Tudor*) T. II. p. 140, 262. En 1538 on démolit en pluſieurs Provinces 90 Colleges, 2374 Chanteries ou Chapelles libres & 110 Hôpitaux. Les revenus de tous ces Etabliſſemens ſe montoient à 161,100 Livres, *ibid.* p. 335. & T. III. p. 215.

(65) ANDERSON année 1558. *Calais* avoit été pendant 211 ans au pouvoir de l'*Angleterre*.

(66) HUME (*Tudor*) T. IV. p. 146 &c.

(67) *Hiſt. de la Patrie*, T. VI. p. 61.

Angloiſes fut transferée de *Bruges* à *Embden* (68). En 1566 on convint que proviſionellement qu'il y auroit liberté de Commerce entre les habitans des deux pays (69), & l'Etape fut remiſe à *Anvers*, où depuis (l'an 1569) elle fut de nouveau tranſportée à *Hambourg* (70).

Cette conduite de la part de *Philippe*, & celle qu'on avoit tenue depuis l'an 1551 en *Angleterre* vis-à-vis des Marchands étrangers du *Steel yard*, (71) engagerent les Anglois à donner plus d'attention au Commerce.

Ce fut donc la différence qu'il y avoit entre le caractere de *Philippe* & d'*Elizabeth*, & la jalouſie qui s'étoit élevée dans le même-tems entre les Marchands Anglois & les Marchands privilégiés, qui cauſerent enfin la ruine totale de la marine des Villes *Anſeatiques* (72). Cette ruine tourna au

(68) ANDERSON, année 1564.

(69) Dans les Actes de RYMER, Ed. 1744. T. IX. p. III. p. 164. on trouve un morceau curieux: *Deduction Chronologique* touchant les Draps d'*Angleterre*, tirés des Traités entre la Maiſon de *Bourgogne* & la Couronne d'*Angleterre*. Voyez à l'an 1566.

(70) *Hiſt. de la Patrie*, T. VI. p. 305. année 1569.

(71) HUME (*Tudor*) T. III. p. 262, 263. On trouve dans les *Act. Publ.* de RYMER T. IX. p. II. p. 67. que la ligue des Villes Anſeatiques s'étoit rendue ſi puiſſante, qu'elle s'étoit emparée de preſque tout le Commerce des Draps. Il fut prouvé que dans l'année 1551. elle en avoit envoyé 50000 Pieces hors du Royaume, & que tous les Marchands *Anglois* enſemble n'en avoient débité qu'onze cens pieces.

(72) HUME (*Tudor*) T. VI. p. 335 &c.

profit des Anglois & des habitans des *Provinces-Unies*.

Ce fut pendant le glorieux regne d'*Elizabeth* qu'on établit une marine permanente (73), & par là la Navigation Angloiſe étant efficacement protegée, la Nation acquit pluſieurs nouvelles branches de Commerce chez l'Etranger.

Pendant le regne de *Henry VII.* la Compagnie des Négocians établie à *Londres*, & nommée de l'*Etape*, reçut le Nom d'*Aventuriers* (74); ſon Commerce ſe bornoit principalement aux *Pays-Bas*. Cette Compagnie avoit de ſon autorité privée, exclu tous les Marchands Anglois du droit, ou de la liberté d'aller trafiquer aux grandes Foires dans nos contrées, à moins qu'on ne lui payât une certaine retribution (75). Mais malgré cette retribution on vit dans le cours de ce ſiecle pluſieurs particuliers s'adonner au Commerce ; & les gros bénéfices qu'ils en retirerent les anima à faire tous les jours de nouvelles entrepriſes & de nouvelles dé-

(73) HUME (*Tudor*) T. VI. p. 337 &c. En 1582 le nombre des Matelots ſe montoit à 14295, & les Vaiſſeaux à 1232. dont 270 étoient au deſſus de dix huit Tonneaux.

La Marine du Royaume à la mort de la Reine étoit de

4 Vaiſſeaux de 40 canons.
2 ——— de mille tonneaux.
23 ——— au deſſus de 500.

quelques-uns de cinquante, & même pluſieurs de vingt. Le total des canons appartenant à la flotte étoit 774 &c.

(74) ANDERSON, année 1505. HUME (*Tudor*) T. I. p. 99 & 202.

(75) HUME (*Tudor*) T. I. p. 203.

couvertes (76). Le Commerce que cette Société Commerçante faiſoit dans les *Pays-Bas*, ſurtout à *Anvers*, vers le milieu de ce Siecle, fut très-conſidérable (77).

Au commencement du XVIe. Siecle le Commerce au *Levant*, ou dans l'*Archipel*, n'étoit pas encore de quelque conſidération. On obſerve que ce fut en 1511. que les Anglois commencerent à fréquenter ces Mers (78). Et ce ne fut que dans l'année 1513. qu'on établit dans l'Iſle de *Scio*, qui appartenoit alors aux *Genois*, un Conſul (79), & en 1522 un autre Conſul dans l'Iſle de *Candie* (80). Ces deux Employés étoient des Etrangers, preuve du peu d'expérience des Anglois dans le Commerce de ces contrées, puiſqu'ils étoient obligés de le faire diriger par des Etrangeres. En 1530 *D. Harris* Marchand à *Londres* fut nommé par *Henry VIII.* Conſul pour réſider à *Candie*, & ce fut le premier Anglois qui parut dans ces contrées dans cette qualité (81).

(76) HUME (*Tudor*) T. III. p. 473. „ La valeur de mille marcs en „ fonds de marchandiſes étoit regardée comme l'équivalent de deux „ cens livres de rente. — Cette circonſtance prouve que le com- „ merce produiſoit de grands profits à ceux qui l'embraſſoient.

(77) ANDERSON année 1549. HUME (*Tudor*) T. III. p. 419.

(78) *Idem.* . . année 1511.

(79) *Act. Publ.* T. VI. p. I. p. 41. année 1513. *Baptiſtæ Juſtiniano.*

(80) *Act. Publ.* T. VI. p. I. p. 203. année 1522. *Cenſio Balthaſari.*

(81) *Idem.* . . . . . p. II. p. 154. année 1530.

Dans la même année un Anglois de *Plymouth* fit un Voyage à la côte de *Guinée*, où il fit quelque commerce, & ſe rendit après au *Brezil* (82). Entre 1540 & 1542 on fit d'autres voyages au *Brezil*, & en 1553 on ouvrit le Commerce avec la *Ruſſie* (83), qui encore en 1554 fut cédé à des particuliers; ils obtinrent pour cet effet une Chartre de la Reine *Marie* (84); c'eſt par le moyen de cette Compagnie, & par le canal de la *Ruſſie*, qu'on établit en 1563 un Agent à la Cour de *Perſe* (85), pour y avoir ſoin de ce qui pouvoit intéreſſer le Commerce qu'on pouvoit faire dans ces contrées.

Vers le milieu du même Siecle les voyages de long cours étant devenus communs, la Nation Angloiſe parvint bientôt à avoir des liaiſons plus ſuivies dans les endroits où on faiſoit quelque Commerce. Ce ne fut qu'en 1579 que la Reine *Elizabeth* envoya à *Conſtantinople* (où pluſieurs Nations (86), avoient déjà en 1572 des Conſuls) un Négociant Anglois, qui obtint pour ſa Nation du Sultan *Amurath* la permiſſion d'y faire le Commerce ſur le pied des Commerçans de *France*,

(82) ANDERSON, année 1530 & 1542.

(83) *Idem*. . . . . 1553.

(84) ANDERSON année 1553 & 1555. HUME (*Tudor*) T. VI. p. 332, 333 & 334.

(85) *Idem* année 1563 & HUME p. 334.

(86) Les *Francois*, *Venitiens*, *Genois* & *Florentins*. Voyez ANDERSON année 1572.

de *Veniſe*, de l'*Allemagne* & de la *Pologne* (87).

Les *Anglois* étendirent enſuite leur Commerce dans les Etats de la *Barbarie* (88), avec leſquels il paroit qu'on avoit pourtant déjà eu quelques relations pendant le regne de *Henry VII.* Le Commerce du Côté de la *Guinée* fut ſoutenu par des Sociétés privilegiées. En 1588 quelques particuliers reçurent pour dix ans un privilege excluſif, qui fut revoqué ſix mois après (89).

En 1577. le célebre *Francis Drake* fut le premier qui eut la gloire d'achever le tour du Globe (90). Enſuite M. *Walter Raleigh*, d'une Société compoſée de particuliers & de marchands, après avoir obtenu une Chartre de la Reine pour ſon Voyage, partit en 1584 (91), & après avoir reconnu les Iſles *Canaries* & les *Caribes*, il jetta l'ancre dans cette partie du Continent qu'on nomma alors en l'honneur de la Reine la *Virginie* (92).

Depuis l'année 1586 les Voyages pour l'*Amérique* ſe multiplierent à l'occaſion des hoſtilités & de

(87) ANDERSON années 1579 & 1581. Selon cet Auteur il fut accordé une Chartre à une Société de Commerçans, contenant un privilege excluſif pour le Commerce au *Levant* & en *Turquie*. HUME (*Tudor*) T. VI. p. 334. place le même fait à l'année 1583 ou environ.

(88) ANDERSON année 1582.

(89) . . . . . 1588.

(90) HUME (*Tudor*) T. V. p. 178.

(91) ANDERSON année 1584.

(92) *Idem* . . . . . HUME p. 266.

la guerre avec l'Eſpagne (93). Sir *F. Drake* partit une ſeconde fois avec une flotte de vingt Vaiſſeaux pour attaquer les établiſſemens Eſpagnols dans l'*Amérique*. Dans cette expédition *St. Domingue* & *Carthagene* furent pris ; les *Anglois* brulerent deux autres villes ſur la Côte de la *Floride*, & retournerent avec tant de richeſſes, que malgré la mortalité qu'on avoit eu ſur la flotte, pluſieurs jeunes Aventuriers furent excités à faire de nouvelles entrepriſes (94).

Les divers voyages qu'on fit encore à la fin de ce Siecle aux Indes Orientales, & enfin l'établiſſement de la Compagnie, en 1600 (95), prouvent que, ſur la fin du regne d'*Elizabeth*, les *Anglois* avoient déjà acquis de grandes lumieres dans l'art de la Navigation & dans le Commerce. Ce progrès doit être en grande partie attribué à l'établiſſement de ſa marine, aux encouragemens qu'elle donna ſur cet article aux particuliers & aux Commerçans, & ſurtout à la haine que la Reine avoit contre *Philippe* (96). Car l'eſprit des Monopoles qu'elle autoriſa pendant tout ſon regne, continuoit toujours (97).

(93) HUME (*Tudor*) T. V. p. 264.

(94) *Idem* . . . . . 265, 266 & 389.

(95) *Idem* . . . . VI. p. 331. & ANDERSON année 1600. Le fonds originaire de cette Compagnie étoit de 72000 Livres, & chaque partie ou portion d'Intérêt de 50 Liv.

(96) HUME (*Tudor*) T. V. p. 265 & IV. p. 148.

(97) Monopoles ſous *Henry VII.* T. I. p. 202. ANDERSON

On peut encore mieux juger du progrès du Commerce des *Anglois* par l'augmentation des Douanes; au commencement du regne de cette Princeſſe elles ſe montoient à 14000 & en 1590 elles furent déjà portées à 50000 Liv. annuellement (98).

Quoique l'état des Manufactures ſur la fin du regne d'*Elizabeth* ſelon HUME (Voyez T. VI. p. 341) ne fut pas encore floriſſant en *Angleterre*, il paroit cependant que pendant le Cours du XVIe. Siecle, elles firent des progrès; car ſous le regne de *Henry VII.* elles furent encouragées & ſoutenues (99). Et avant l'an 1582 (ſelon ANDERSON d'après WERDENHAGEN) on exporta une quantité très-conſidérable de pieces de Draps (100). Les perſécutions que les Proteſtans éprouverent en *France* & dans les *Pays-Bas* contribuerent au progrès du Commerce & des Manufactures de ce Royaume.

La Bourſe, édifice magnifique, fut bâtie après

1553. ſous *Marie*. HUME III. p. 470 & 471. ſous *Elizabeth*. T. V. p. 61, 70. T. VI. p. 39, 135, 250, 251, 297, 300, 303, 308, 309, 322 & 331.

(98) ANDERSON 1590. M. HUME fait mention de 15000. mais il penſe que la ſomme devoit être plus conſidérable. Voyez T. VI. p. 326.

(99) HUME (*Tudor*) T. I. p. 200 & 201.

(100) Il paroit ſelon HUME qu'en 1555. les *Italiens* avoient exporté pour le *Levant* plus de 40000 pieces d'Etoffes. Voyez T. III p. 420.

ANDERSON à l'an 1582 fait mention d'après *Werdenhagen* qu'avant cette année on avoit exporté 200000 Pieces: ce qui me paroit un peu fort, ainſi que le Capital auquel il évalue le Commerce avec les *Pays-Bas*. Voyez année 1564.

cette Epoque aux dépens de Sir *Thomas Gresham* (101). Mais ce qui contribua à rendre l'état des habitans de l'*Angleterre* encore plus floriſſant, fut l'eſprit d'œconomie que la Reine obſerva dans tout ce qui concernoit les finances & ſes dépenſes (102). Auſſi ſon crédit fut-il établi ſi ſolidement chez l'Etranger, que lorſqu'elle avoit beſoin d'argent, ſoit pour la reforme de la Monnoye (103), ſoit pour d'autres objets, elle en obtenoit tant qu'elle vouloit, & particuliérement à *Anvers* (104).

IIIe. PÉRIODE.

XVIIme. SIECLE.

Nous venons de voir le dégré auquel le Commerce avoit été porté pendant le regne d'*Elizabeth*; celui de *Jacques I.* qui parvint au trône en 1603. nous fait voir des progrès encore plus conſidérables. En 1604. lorſque les monopoles étoient

(101) HUME T. VI. p. 342.

(102) —— — V. p. 157, 198. VI. p. 321, 323 & 329.

(103) Le crédit de *Marie* étoit ſi mal établi en 1555 à *Anvers*, que quoiqu'elle offrit 14 pour cent à la ville d'*Anvers* d'une ſomme de 30000 Livres, elle ne put l'obtenir que lorſque la ville de *Londres* en fut reſtée caution. Voyez HUME T. III. p. 420. Voyez encore ſur cet article les deux pages précédentes.

En 1559 lorſque *Elizabeth* altera pour la derniere fois les Eſpeces, en réduiſant la livre d'argent à 62 Schellings au lieu de 60 qu'elle avoit auparavant, elle fit Négocier 200000. Liv. pour la reforme de ſes monnoyes. Voyez HUME T. VI. p. 329, 330.

(104) HUME T. IV. p. 159. T. V. p. 158.

encore en vigueur, & que tout le Commerce ſe trouvoit entre les mains de pluſieurs compagnies excluſives, établies ſurtout dans *Londres* (105), il paroit que les droits d'entrée de ce port ſe montoient annuellement à 110000. & ceux des autres ports à 17000 Livres Sterlings (106). A la fin de ce regne ces objets ſe montoient à 160000 Livres (107). La paix que *Jacques I.* procura en 1604 à l'*Angleterre* (108) augmenta ſenſiblement le Commerce. La révocation de pluſieurs Patentes en faveur des particuliers diminua les monopoles (109), & donna un plus libre cours à l'induſtrie. Dans la 3me année du Regne de ce Roi le Commerce avec l'*Eſpagne* devint libre à tous les particuliers (110), celui de la *France* l'étoit déjà. Les manufactures ſe multiplioient de jour en jour (111). En 1622 on érigea une Chambre de Commerce, & ce fut là où l'acte de la Navigation fut ébauché (112).

(105) *Abregé Hiſtorique des Actes Publics d'Angleterre*, T. X. *pars* II. p. 73. à l'article: moyens que *Jacques I.* employa pour avoir de l'argent. HUME (*Stuart*) T. I. p. 39 & 42.

(106) *Idem* . . . . . p. 43. Tout le Commerce de *Londres* étoit alors entre les mains de deux cens Citoyens.

(107) *Idem* . . . . p. 323.

(108) —— —— 49.

(109) —— —— 43, 44.

(110) —— —— 340.

(111) —— —— 338 & 339. T. VI. p. 360.

(112) —— —— 341. En 1670. on établit auſſi une Chambre de Commerce dont le Comte *de Sandwich* fut fait Préſident. Voyez T. VI. p. 361.

Pendant le regne de *Charles I.* (en 1639) on révoqua non ſeulement pluſieurs monopoles (113) mais on prohiba l'exportation des Laines (114), ce qui contribua vraiſemblablement encore à augmenter le nombre des Manufactures.

La *Guinée* & les *Indes Orientales* rapporterent par le moyen du Commerce des avantages conſidérables (115). On fabriquoit tous les ans à la monnoye des eſpeces pour la ſomme de 700000 Livres Sterlings. Le Commerce avec l'*Eſpagne* ſe trouva alors entiérement entre les mains des *Anglois*, & on envoyoit annuellement 20000 pieces de Draps en *Turquie* (116).

Les troubles & les guerres Civiles qui occaſion-

(113) Proclamation de la volonté du Roi ſur divers Octrois, Permiſſions & Commiſſions qui ont été obtenues ſur des fondemens controuvés. Voyez *Act. Publ.* T. IX. p. II. p. 220.

(114) Proclamation pour mieux regler le tranſport des Draps & autres Manufactures de Laines en *Allemagne* & aux *Pays-Bas*, & pour empêcher le tranſport de la laine, des peaux de laine, de la laine filée &c. Voyez *Act. Publ.* T. IX. p. II. p. 221. Il paroit qu'on avoit déjà fait ci-devant des défenſes au ſujet des laines. Commiſſion particuliere adreſſée au Lord Préſident du Conſeil privé, & à d'autres touchant le Commerce des Laines de l'année 1622 Voyez *Act. Publ.* T. VII. p. IV. p. 11 & HUME (*Stuart*) T. I. p. 339. & ANDERSON aux années 1622 & 1639.

(115) HUME T. IV. p. 332.

(116) HUME T. IV. p. 332. Cet Auteur dit que l'augmentation du Coin pendant les regnes de *Charles II* & de *Jacques II.* fut de dix millions deux cens ſoixante un mille Livres Sterlings. Voyez T. VI. p. 360. Voyez encore ſur les monnoyes fabriquées dans le XVII Siecle ANDERSON année 1638, 1646, 1657. p. 101. 1657 p. 105. & 1675.

nerent encore des guerres au dehors pendant l'interregne, & même pendant le regne de *Charles II.* cauſerent de l'interruption au Commerce. Cependant les *Anglois* devenant plus libres ſous le Gouvernement républicain, le Commerce s'accrut à meſure qu'il fut moins géné & plus protégé.

En 1651. fut dreſſé le fameux Acte de Navigation (117) portant en titre: *Acte pour accroitre la Navigation & le Commerce.* Par cette inſtitution *Cromwel* ſe propoſoit de ruiner (ſi la choſe eut été poſſible) le Commerce & la Navigation des Hollandois & des Zélandois; il eut du moins la ſatisfaction de ſe venger de la conduite louable que notre République avoit tenue pendant le tems qu'il exerçoit ſes horreurs en *Angleterre.*

Les Evénemens qui ont ſuccédé ont fait voir, qu'on ne nous cauſa pas alors autant de tort qu'on le penſoit dans le tems. Si cet *Acte* fut utile & contribua à l'accroiſſement de la Navigation & du Commerce des Anglois, l'expérience démontra dès avant la fin du même ſiecle, que le Gouvernement Anglois avoit donné trop de ſoins à étendre ſon Commerce chez l'étranger. Car en 1689 on fut obligé d'encourager & de ranimer l'agriculture par des *Dons gratuits* (118). Les fortunes rapides que le

(117) ANDERSON année 1651. HUME T. IV. p. 103.
(118) ANDERSON année 1689. Le froment reçoit 5 Schelling par

le Commerce procuroit, avoit fait abandonner la culture des Terres, baſe primitive, & je ne crains pas de le dire, baſe unique ſur laquelle on peut dire que l'*Angleterre* avoit fondé ſon Empire, ainſi que nous l'avons démontré dans tout le Chapitre précédent.

Les divers Bilans du Commerce pendant le cours du XVIIe. Siecle, que M. ANDERSON nous a conſervés, peuvent nous donner les meilleures idées de l'accroiſſement du Commerce (119). Mais ſi nous les comparons à ceux du XIVe. Siecle, que nous avons donnés, ne peut-on pas affirmer que dans la proportion l'*Angleterre* étoit alors réellement beaucoup plus riche, qu'elle ne le fut dans le cours du XVIe. & du XVIIe. Siecles?

Pendant le cours du XVIIe. les principales Compagnies qui avoient reçu des Privileges excluſifs pendant le regne d'*Elizabeth* & les deux regnes précédens, furent confirmées & on en forma

par quarter, meſure d'environ 460 liv. poids de marc, lorſqu'il n'excede pas le prix de 2 liv. 8 ſchelings Sterlings.

Le ſeigle reçoit 3 ſchel. 6 deniers, quand le prix eſt à 1 Liv. 12 Schel. ou plus bas.

L'orge 2 ſchel. 6 deniers au prix de 1 liv. 4 ſchel. mais lorſque les prix excedent, la gratification ceſſe.

(119) ANDERSON, année 1613, 1622, 1668, 1688 & 1699, dit qu'à l'an 1613 les Exportations monterent à . . . . Liv. 2,487435 ——
& les Importations . . . . . 2,141151 ——

à l'an 1699 Exp. . . . . Liv. 6,788166 ——
Imp. . . . . 5,640506 ——

de nouvelles. Celle qui commerçoit sur la côte d'*Afrique*, qui en 1618 avoit reçu une Chartre de *Jacques* I (120), & laquelle fut depuis continuée ou renouvellée, accorda en 1698 à des particuliers la liberté de faire le Commerce sur cette côte moyennant une redevance de 10 pour cent (121).

Les pêches en général ont toujours été en *Angleterre* un objet chéri du Gouvernement, ou du Souverain, & auquel on a donné tous les soins imaginables. La Compagnie de *Russie* étant par ses chartres primitives en possession de commercer sur les Mers situées vers le Nord, se trouva par-là en possession de la pêche de la Baleine en Groenlande (122). C'est ce qui a fait que les Anglois se sont adonnés fort tard à cette pêche, dans laquelle ils n'ont figuré que dans le courant de notre Siecle, & surtout depuis qu'ils l'ont animée par des encouragemens à la charge du Gouvernement (123).

(120) ANDERSON, année 1618.
(121) ——— ——— 1698.
(122) ——— ——— 1613.
(123) ——— ——— 1693 & 1696, dit que les *Anglois* n'ont figuré dans cette pêche que dans le Courant de notre Siecle ; c'est ce qui paroît par un Mémoire qui fut présenté aux Seigneurs les *Etats de Hollande* & de *Westfrise* sur l'état dans lequel se trouvoit cette pêche pour nous ou relativement à notre Pays : on y expose comment les *Anglois* ont considérablement augmenté cette Navigation depuis que le Parlement a accordé une prime de 40 Schel. par Tonneau ; enforte que de deux Vaisseaux qu'ils avoient, la quantité en étoit montée en 1775 à 109. Cette prime fut évaluée à 66636 L. S. Ce Mémoire est très-curieux sur ce qui concerne cette partie, & se trouve dans nos Annales T. XII. Au mois de Mars 1777, les Etats résolurent d'accorder une

Je n'entre, au reſte, dans aucun détail ſur toutes les révolutions que les différentes Compagnies excluſives, & ſur-tout celle des *Indes orientales* ont eſſuyées (124). Mais par la nature de mon récit je me trouve obligé de dire comme en paſſant un mot d'une troupe d'aventuriers connus ſous le nom de *Flibuſtiers*, & qui ont figuré ſur le Théâtre du nouveau Monde ſur-tout depuis environ 1660 juſques vers la fin du même Siecle. Si ces perſonnes ou les chefs de ceux qui compoſoient ces différentes bandes d'aventuriers avoient eu plus de conduite, il eſt vraiſemblable que dans le Siecle paſſé ils ſeroient parvenus à ſe former un Etat très-puiſſant dans quelques-unes des Iſles de ces contrées.

Ces *Flibuſtiers* étoient compoſés de *François*, d'*Anglois* & de *Hollandois*. Ils étoient à proprement parler des Corſaires ou pirates, qui firent un tort conſidérable aux *Eſpagnols*. Les circonſtances en *Europe* étoient favorables à leurs entrepriſes. Ils étoient la plupart d'une conduite li-

prime de 30 *f.* par tête au profit des Propriétaires des Navires qui ſeroient expédiés pour cette Pêche, & de laquelle ſomme les Propriétaires peuvent diſpoſer lorſque le Vaiſſeau a mis en mer. Cet encouragement utile mérite la reconnoiſſance de tout bon Citoyen, ces moyens étant les meilleurs pour maintenir notre Commerce. Si la jalouſie travaille à mettre des obſtacles à cette branche de commerce, de quoi veut-elle que notre Nation s'occupe? d'autant qu'elle fait par néceſſité & très-ſouvent à ſon préjudice cette pêche, pour occuper ſon monde, tandis que les Anglois animés d'un eſprit de jalouſie pourroient occuper leur monde ailleurs avec beaucoup plus d'utilité pour leurs intérêts.

(124) ANDERSON année 1681, 1685 & 1698.

cencieuſe & déréglée, mais en état de tout entreprendre. Leur Hiſtoire contient des rélations aſſez curieuſes, en ce qu'elle fait voir ce que des hommes intrépides ſont capables de faire; mais il n'eſt pas douteux qu'elle ne fût encore devenue plus intéreſſante, ſi ces Aventuriers avoient eu des ſuccès plus heureux (125).

Je penſe qu'avec de la conduite ces hommes intrépides auroient fait dans l'*Amérique* avec un eſprit commerçant, ce qu'on fit dans les XIIe. & XIIIe. Siecles dans la Mer Méditerranée par eſprit de Religion, & dont il nous reſte encore l'ordre des Chevaliers de *Malthe* qui en tirent leur origine. Leur Hiſtoire tient un rang diſtingué dans les Bibliotheques, & leur ordre eſt compté en quelque ſorte parmi les Puiſſances Européennes.

Maintenant il nous reſte encore à dire un mot des Colonies Angloiſes ſituées dans l'*Amérique*. M. HUME eſt entré ſur leurs premiers établiſſemens dans un détail ſi ample & ſi bien conçu, qu'il ne me reſte qu'à y renvoyer le lecteur (126)

Ces Colonies ſur le Continent ont été principalement fondées pendant le regne de *Jacques* I (127). Elles, auſſi bien que celles qui ſe trouvent dans les

(125) Hiſt. des Flibuſtiers. ANDERSON T. II. p. 140 & 185, & Hiſtoire Philoſophique & Politique &c. T. IV. p. 36 à 65. Edition originelle.

(126) HUME (*Stuart*) T. I. p. 346, 347 & 348.

(127) *Idem*.. . . . p. 345. Voyez encore *Act. Publ.* T. VII. Edition de 1743.

Iſles, ont été fondées & cimentées par toutes ſortes d'encouragemens & de bienfaits de la part du Gouvernement Anglois. Elles ſont devenues encore plus floriſſantes par l'eſprit de mécontentement & de fanatiſme, qui a regné en *Angleterre* ſur-tout pendant le cours d'environ un demi Siecle (128).

Sans un ordre du Conſeil émané par *Charles I*, *Olivier Cromwel* ſeroit parti avec pluſieurs Seigneurs Anglois pour l'*Amérique;* le jour de leur arrêt ils ſe trouvoient déjà embarqués, dans le deſſein de quitter leur patrie (129).

Ce fut ſous le même *Cromwel* (en 1655) que la *Jamaïque*, Iſle aujourd'hui de la plus haute importance pour les *Anglois*, fut conquiſe ſur les *Eſpagnols* (130). Les progrès que toutes les Colonies ont faits, a ſurpaſſé l'attente même de l'*Angleterre*.

La nature de cet ouvrage ne me permet pas de m'étendre d'avantage là-deſſus; d'ailleurs les circonſtances actuelles me donneront peut-être l'occaſion de revenir ſur cet important objet.

Il eſt tems maintenant de terminer cet Abrégé Hiſtorique par des remarques générales, pour démontrer combien, lorſque *Guillaume III* monta ſur le trône, l'établiſſement d'une Banque publique

(128) HUME T. IV. p. 333. T. II. p. 189. ann. 1637. & T. IV. pag. 92.
(129) —— T. II. p. 190.
(130) —— T. IV. p. 179. ANDERSON ann. 1653

devint pour la Nation & pour l'Etat d'une néceſſité abſolue.

Mais avant de venir à cette concluſion, ſuivons encore un moment l'hiſtoire des Banquiers ou des Changeurs publics.

Nous avons vu que pendant les XII. & XIIIe. Siecles tout ce qui concernoit les Eſpeces ou qui y avoit du rapport ſe trouvoit entre les mains des Marchands Italiens. Depuis *Henry I.* l'office de Banquier ou de Changeur public dépendoit entierement du Souverain, & étoit conſidéré comme une prérogative Royale (131).

Le Roi *Jean* afferma l'office du change de *Londres* pour 5000 Marcs. Cet Etabliſſement étoit ſitué dans *Londres* proche de la Cathedrale de *St. Paul*, & dans un Edifice qui a donné le nom à une rue nommée *Old-change* (132).

Sous les Regnes ſuivans il y eut dans les principales Villes outre *Londres* des Maiſons de Change. La maniere dont on faiſoit alors le Commerce rendoit cet office très lucratif. Indépendamment des échanges des Eſpeces, il paroit qu'en *Angleterre* ces Perſonnes prenoient & donnoient de l'argent à intérêt. De l'échange d'un Ducat ils avoient un denier & d'un Noble un denier & demi (133).

(131) ANDERSON année 1628.
(132) ——— ——— 1628.
(133) ——— ——— 1628.

On peut obſerver par la conceſſion que *Henry VII.* fit l'an 1508 à *Pietro Corſy* Marchand Florentin, que ci-devant on payoit un denier pour échanger un Ducat, & qu'alors on permit d'en prendre 3. pour change & rechange (134). J'entends par-là que c'étoit en changeant une Eſpece Etrangere contre une autre Eſpece Etrangere. Ce Privilege fut accordé, moyennant une redevance au Roi de 240 Livres chaque année (135).

Les Lettres de change qui dans le Courant du XVe. Siecle étoient devenues plus en vogue, rendit les échanges des Eſpeces moins fréquens, & au lieu de ces échanges en Nature on accorda encore des privileges pour Negocier en lettres de change. *Henry VIII* l'an 1509 accorda à *Thomas Boleyn* (*Milite pro corpore noſtro*) le privilege de donner dans la ville de *Calais* à tous les Voyageurs qui y paſſeroient, ſoit en pelerinage pour *Rome* ou pour les affaires de Commerce dans d'autres endroits, des Lettres de change contre des Eſpeces. Et pour ce trafic il lui fut permis de prendre tel lucre ou profit dont on pourroit convenir (136).

Cet octroi lui fut accordé ſous une redevance de L. 30. 6. 8. payable au Roi annuellement.

Cela continua ainſi, juſques vers le milieu du

(134) *Act. Publ.* T. V. p. IV. p. 256. ANDERSON T. I p. 335.
(135) *Idem.*
(136) *Idem.* T. VI. p. I. p. 4.

regne de *Henry VIII.* Son goût pour le plaiſir & les folles dépenſes épuiſerent ſon tréſor. L'an 1522. il avoit fait faire un dénombrement exact des habitans de ſon royaume, de leur âge, de leur profeſſion, de leur fonds & de leurs revenus; & trouvant la Nation très opulente, il demanda aux plus riches Citoyens un Emprunt particulier (137). Au reſte pendant ſon regne il exerça une autorité abſolue, & dans ſes beſoins non ſeulement il altera la monnoye en faiſant frapper des Eſpeces d'un très bas titre, mais il hauſſa le prix de l'or & de l'argent (138), de ſorte qu'il fut preſque impoſſible d'établir un change régulier. Cette manœuvre fit tomber les échanges des Eſpeces entre les mains des orfevres, qui par leur profeſſion étoient le mieux à même de conduire avec avantage ces ſortes d'affaires. D'ailleurs les beſoins particuliers du Roi auront ſans doute facilité l'introduction de leur trafic; car avant ce tems il ſemble qu'ils étoient bornés à la profeſſion ſeule d'orfevre ordinaire (139).

La Reine *Elizabeth* voulut remedier à ces abus, qui (par des conceſſions ſoit tacites ou uſurpées) s'étoient introduits parmi les orfevres dans le Com-

(137) HUME (Tudor.) T. II. p. 36.

(138) ——— ——— T. III. p. 37 & 219.

(139) Proclamation pour empêcher la ſortie & la conſommation de l'or & de l'argent tant monnoyé que non monnoyé. Voyez *Act. Publ.* T. VII. p. III. p. 233.

merce (140): mais il paroit que cela n'eut pas tout l'effet attendu, du moins cela n'eut lieu que pour un tems; vraiſemblablement que les changemens dans la monnoye qui eurent lieu pendant ſon regne (141), l'accroiſſement de la Navigation & du Commerce étranger ne lui permirent pas de remettre alors les affaires ſur leur ancien pied.

Pendant le regne de *Jacques I.* les finances étoient trop mal dirigées, pour toucher à cet article, les Orfevres ou les Banquiers étoient d'une reſſource trop néceſſaire dans ſes beſoins continuels.

Charles I, Prince moins politique & très jeune, par conſéquent peu verſé dans les affaires, voulut tout d'un coup remettre les choſes ſur leur ancien pied. En conſéquence l'an 1627. parut une ample Proclamation, dans laquelle on obſerve combien les orfevres s'étoient rendus les maîtres du Commerce entier de toute ſorte d'or & d'argent ſoit en barres ou monnoyé. Le Roi y reclame ſes prérogatives, & déclare vouloir reformer l'abus qui étoit reſulté d'une certaine liberté devenu commune, particulierement parmi ceux qui exerçoient le métier d'orfevre dans la ville de *Londres* & autres lieux de ſes Etats &c.

Il établit *Henry*, Comte de *Holland*, pour exercer l'emploi de Changeur Général d'*Angleterre*,

(140) *Act. Publ.* T. VI. p. IV. p. 167.
(141) ANDERSON ann. 1560, 1576 & 1600.

d'*Irlande* & du Pays de *Galles*, pour le diriger par lui-même ou par ſes délegués, deſquels il ſera reſponſable. —— Défenſe aux orfevres de ſe mêler d'autre trafic que de celui qui concerne leur profeſſion, & ordonne qu'à l'avenir l'échange des Eſpeces ou celui de l'or & de l'argent pour être monnoyé, ne ſera permis qu'à celui qui en a reçu le droit (142).

A l'occaſion de cette ordonnance le Corps des orfevres fit des remontrances au Roi, à ſon Conſeil, & au Magiſtrat de *Londres*, dans leſquelles ils ſe diſent être au nombre de 900 familles (apparemment dans tout le Royaume) & que n'y ayant en tout que dix orfevres qui ſe trouvaſſent impliqués dans les échanges des Eſpeces, ils ſupplient par conſequent Sa Majeſté & ſon Conſeil de leur permettre de jouir de leurs anciens privileges &c. Mais ils eurent pour toute reponſe que le droit d'échangeur étoit un droit royal, & que l'interruption d'une pareille charge, n'en autoriſoit pas l'abolition (143).

Dès lors tout ce qui avoit du rapport à la monnoye fut remis ſur un pied plus reglé. Et l'hotel de la monnoye devint le depôt public, où un chacun pouvoit dépoſer comme dans un lieu de ſureté ſon

(142) Proclamation pour reformer les abus à l'égard des Eſpeces du Royaume. *Act. Publ.* T. VIII. p. II. p. 178.
Commiſſion ſpéciale au Lord Tréſorier & autres, p. 231.
(143) ANDERSON année 1628.

argent (144). Cela dura juſqu'à ce que le Roi en 1638, ſur le refus que la ville de *Londres* lui avoit fait de lui prêter de l'argent, & apparemment pouſſé par de preſſans beſoins, ſe ſaiſit d'une ſomme de 200000 Livres qui y étoit en depôt (145), action dont il reſulta un diſcredit pour le Roi & ſa Monnoye, qui fit que ces ſortes d'affaires prirent dès lors un autre cours & revinrent avec plus d'activité que jamais entre les mains de ceux à qui on les avoit enlevées.

Dans la ſuite les orfevres devinrent les Banquiers du Public, du Commerce & de l'Etat. Leur Crédit augmenta journellement, ſur tout lorſque l'Echiquier en 1647 fut fermé (146). Ce qui dura pendant tout le tems de l'interregne. Pendant ce Période ils aſſiſterent *Cromwel* dans ſes beſoins, en lui faiſant des avances ſur les revenus publics (147).

Les aſſignemens continuels, tant en Billets qu'en Eſpeces, ſoit des Particuliers de la Ville, de ceux de la Campagne ou des Marchands & des Négocians, obligerent ceux-ci de tenir continuellement leurs Caiſſes bien garnies, mais ils étoient à même de diſ-

(144) ANDERSON année 1640.
(145) ——— ——— 1640.
(146) ——— ——— 1645. HUME T. III. p. 327 & 328. L'*Echiquier* fut aboli en 1647, & le revenu abandonné à un comité &c.
(147) ANDERSON année 1645.

poſer journellement de groſſes ſommes (148). Car ſelon les circonſtances ils payoient un intérêt plus ou moins grand à proportion que l'argent devoit reſter plus ou moins de tems entre leurs mains (149); mais cet intérêt fut toujours moindre que celui qu'ils retirerent ſoit par le moyen du Commerce, ou du Protecteur, ou du Roi *Charles II.* après la reſtauration. Pendant la durée de la guerre avec la *Hollande*, cet intérêt rouloit ordinairement à raiſon de 10 pour cent par année, & ſouvent de 20 à 30 pour cent ſelon les circonſtances (150), en faiſant des avances ſur les Tailles, ſur les droits de douane, & ſur les Billets privés &c. (151); enſorte que par anticipations tous les revenus publics tomberent entre leurs mains. Ces ſortes d'affaires allerent toujours en augmentant juſqu'à ce qu'à l'an 1667, à l'apparition des *Hollandois* ſur la Tamiſe proche de *Chatam*, il y eut dans *Londres* une telle allarme (152), que les particuliers s'adreſſerent avec précipitation à leurs Banquiers ou Caiſſiers pour ravoir leur argent, & le mettre en ſureté dans un endroit plus éloigné: alors pluſieurs des principaux qui avoient des engagemens avec le Gouvernement ou avec le Roi ſuſpendirent leurs payemens. Enfin

(148) ANDERSON année 1645.
(149) *Idem.* ——— ———
(150) *Idem.* ——— ———
(151) *Idem.* ——— ———
(152) *Idem.* ——— 1665 & 1667.

leur Crédit fut preſque ruiné en 1672, lorſque l'Echiquier fut de nouveau fermé (153). Ils avoient alors à prétendre du Roi 1,328526 Liv. ſterl. & cette Créance après quelque tems fut réduite à la moitié. Depuis ce tems ils ſe remirent inſenſiblement dans un certain train d'affaires, mais plus gêné & plus limité qu'auparavant. D'ailleurs les finances ne ſe trouvoient pas ſur un pied aſſez ſtable, pour rétablir la confiance; car on ſait que depuis 1672 le Regne de *Charles II* & puis celui de *Jacques II* ont été remplis de troubles & de factions, qui ne prirent fin qu'en 1688 & 1689, lorſque *Guillaume III* & *Marie* ſon Epouſe parvinrent au Trône d'*Angleterre* (154), qui depuis ce tems s'eſt trouvé à couvert des ſecouſſes violentes qui pendant pluſieurs Siecles l'avoient de tems à autres ſi ſouvent ébranlé.

Par le détail où nous ſommes entrés dans ce Chapitre & le précédent, on obſerve qu'en *Angleterre*, avant le XVIe. Siecle le Commerce n'avoit pas aſſez fait de progrès pour influer ſur la fortune de ſes habitans. Juſqu'alors la principale ſource des richeſſes des *Anglois* conſiſtoit dans l'agriculture ou dans

(153) ANDERSON, ann. 1672. On trouve dans une brochure intitulée: *Some Conſiderations offered againſt the Continuance of the Bank of England, in a letter to a Member of the preſent Parliament*, imprimée peu après l'érection de la Banque, une deſcription des malheurs que les Banquiers ou orfevres avoient occaſionnés: on calcula que les faillites des Banquiers avoient fait perdre au public entre 2 & 3 millions ſterlings.

(154) HUME T. VI. p. 344.

les produits du ſol & la toiſon des Beſtiaux. Le Souverain & les Barons avoient encore en main le pouvoir légiſlatif; mais, dès que par le moyen de la Navigation les *Anglois* eurent acquis plus de connoiſſances ſur le Commerce, ces deux objets ſervirent à cimenter leur Empire: & l'enthouſiaſme de la liberté ſeconda leurs nouvelles entrepriſes.

Autrefois, dans les tems de troubles, les Barons ſervoient comme d'équilibre entre le pouvoir du Trône & celui du Peuple; mais dans le XVIIe. Siecle, par le bouleverſement qui ſurvint dans les moyens d'aquérir des richeſſes, la balance du pouvoir tomba entre les mains des Communes. Pour s'en convaincre on n'a qu'à voir combien les revenus des Souverains de l'*Angleterre* dans le XVIIe. Siecle furent limités & combien les Parlemens tâcherent de les borner ou reſtraindre davantage. Le Souverain, dans ce Siecle, ſe vit réduit inſenſiblement à la pauvreté au milieu de ſes riches ſujets, & ſouvent il ſe trouva obligé de recourir à des reſſources dont un ſimple particulier rougiroit de ſe ſervir (155).

Par les diſputes continuelles entre la Cour & la Nation pendant les quatre regnes du XVIIe. Siecle, l'Etat ſe trouva partagé en pluſieurs fac-

(155) Tout le poivre de la Compagnie des Indes fut acheté à Crédit, & vendu argent comptant, mais avec beaucoup de perte. Telles furent les reſſources de *Charles I.* Voyez HUME T. II. p. 275.

tions (156). Ces différents partis ſe heurtoient ſouvent; l'intérêt des particuliers ou celui du parti qu'on avoit embraſſé en étoient les reſſorts ſecrets, & dans tout ceci l'argent fit très-ſouvent tomber le pouvoir entre les mains de qui il n'auroit pas dû être. *Cromwel* eut à ſa diſpoſition les bourſes des particuliers. C'étoit pourtant l'homme du monde qui méritât le moins la confiance du public (157). Mais on vit alors que l'opinion ſeule, & un certain enthouſiaſme en firent une eſpece de Monarque abſolu ſous le pouvoir duquel preſque toute la Nation ſe rangea auſſi volontairement, qu'elle le fit enſuite, lorſqu'elle reconnut *Charles II.* pour ſon légitime Souverain (158).

Enfin, pour ne pas m'étendre d'avantage ſur ce ſujet, je finirai par cette ſeule remarque, qu'à la révolution du Trône arrivée en 1688, la dette Nationale ſe montoit à un million cinquante-quatre mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterlings (159). La guerre avec la *France*, ſuite naturelle de ce grand événement, la crainte de quelque nouvelle faction, & ſurtout les nouveaux beſoins d'argent,

(156) Voyez entr'autres HUME T. III. p. 89 & ſuiv. T. VI. p. 13. *Whigs* & *Torys*. p. 328 & ſuiv.

(157) *Cromwel* mourut endetté de plus de deux millions; quoiqu'il eût trouvé dans le tréſor du Parlement plus de 500000 Livres, & dans les Magazins la valeur de 700000. Voyez HUME T. IV. p. 330.

(158) HUME T. IV. p. 311 *& ſuiv.*

(159) *Idem.* T. VI. p. 357.

firent goûter & embraſſer à *Guillaume III* un des plans qui naturellement devoit augmenter le crédit des Billets parmi le public. Ces plans ou projets avoient couru dans *Londres* depuis l'an 1678. (160).

La pénétration de ce Monarque, bien au-deſſus de celle d'aucun autre de ſes prédéceſſeurs dans ce qui concernoit les finances & le Commerce, lui fit embraſſer le parti de former l'établiſſement d'une Banque publique.

Cette Banque devoit être établie ſur des principes propres à la mettre en état de ſecourir dans le beſoin le Commerce, mais ſur-tout l'Etat & le Roi, qui par-là ſe trouveroit délivré de la gêne où il avoit été juſqu'alors de dépendre entiérement, dans les opérations de finances, du caprice de quelques particuliers (161). Le détail ſur ce qui concerne cet établiſſement va nous occuper dans le Chapitre ſuivant.

(160) Voyez *Propoſals to the King and Parliament, or a large Model of a Bank &c. London*, printed for Henry Million at the ſign of the Bible in Fleetſtreet, 1678. Le Plan qu'on choiſit eſt celui de l'an 1691 de *William Paterſon* &c. ainſi qu'on le verra dans le Chapitre ſuivant.

(161) Voyez ANDERSON année 1694. — Sur la difficulté de faire un emprunt ou levée d'argent à crédit.

CHA-

CHAPITRE VI.

De la Banque de Londres.

C'EST à une grande rareté d'argent en Eſpeces que la Banque de *Londres* doit ſon origine. Il en circuloit ſi peu dans le public, ſoit par la défiance des particuliers, ſoit par d'autres cauſes, qu'enfin pour ſoutenir & animer le Commerce on eut recours à l'expédient dont on ſe ſervoit déjà depuis long-tems dans d'autres pays, & on prit ſérieuſement le parti d'établir une Banque publique. Cet établiſſement devoit être fondé ſur des principes propres à pouvoir augmenter, non ſeulement la circulation des Eſpeces, mais encore la confiance dans toutes les opérations des Finances. En tirant l'or & l'argent des coffres des particuliers, on parvint à le faire circuler dans le Commerce; & en créant de nouveaux ſignes, par le papier qu'on donna à ces mêmes particuliers, on augmenta en quelque façon la maſſe de l'argent, ce qui à ſon tour produiſit une diminution ſur le taux de l'intérêt. Cette opération, dans les circonſtances où l'*Angleterre* ſe trouvoit alors (en 1694), procuroit au Gouvernement de très grands avantages; car en produiſant une diminution ſur l'intérêt de l'argent, on pouvoit ou faire ſervir cette épargne

à liquider une partie des Dettes de la Nation, ou dans la même proportion recourir dans le beſoin à de nouveaux Emprunts, ſans être obligé de créer de nouveaux impôts pour en payer les intérêts (1).

Tel paroit avoir été l'état des choſes & le but qu'on ſe propoſoit, lorſqu'on vit ouvrir dans *Londres* une Souſcription publique, & cela en conſéquence d'un Acte du Parlement, portant en ſubſtance: qu'il étoit permis à un chacun, ſoit *Citoyen*, ſoit *Etranger*, ou même à une *Société* de pluſieurs particuliers de former une Souſcription pour une ſomme de *douze cens mille Livres ſterlings*, qu'on s'obligeroit de fournir à de certaines conditions; & qu'au cas qu'avant le premier du mois d'Août on n'eut pas rempli au moins la ſomme de ſix cens mille Livres ſterlings, qu'alors le privilege qu'on avoit donné pour former ladite Souſcription ſeroit cenſé éteint, & regardé comme non-avenu (2).

(1) Une Dette Nationale d'un million de livres, à raiſon de huit pour cent l'année, donne une charge de 80000 Liv. annuellement; & quand les intérêts en ſont réduits à cinq pour cent, on peut augmenter la Dette d'un Capital de 600,000 Livres, ſans qu'on ſoit obligé de charger la Nation d'un nouvel Impôt.

(2) *A Schort account of the Bank of England, London* 1695. ANDERSON T. II. p. 202. *Dict. of Trade and Comm.* T. I. au mot *Bank of England.* Et *An Abſtract of* THEIR MAJESTIES *Commiſſion, under the great Seal, dated the* 15*th day of June* 1694. *For taking ſubſcriptions for the Bank, purſuant to the late Act of Parliament.*

Mais la Souſcription ayant été entiérement remplie dans l'eſpace de dix jours, cet Acte proviſionnel, émané du Parlement, prit de la conſiſtance (3). En conſéquence une Banque publique fut établie ſous le nom de *Gouverneur & Compagnie de la Banque d'Angleterre* (4): & elle fut érigée à-peu-près, d'après les vues & les principes que MM. *William Paterſon*, Négociant, *Michel Godfrey* Eſqr. & quelques autres Perſonnes avoient expoſés & concertés enſemble dès l'année 1691 (5). Cette nouvelle Société publique obtint ſa Chartre originaire ſous le grand Sceau, laquelle eſt datée du 27 Juillet 1694.

En voici quelques articles fondamentaux:

Extrait de l'Acte du Parlement & de la Chartre, concernant l'établiſſement d'une Banque publique.

1°. Que la Compagnie ou Société de la dite Banque ſeroit formée par les Perſonnes qui auront ſouſcrit pour une partie du Capital de douze cens mille Livres ſterlings, & que les fonds en pourront être négociés, vendus, ou transferés à d'autres.

2°. Que chaque propriétaire de 500 Livres &

(3) ANDERSON T. II. p. 203. La premiere Souſcription fut faite par plus de treize cens Perſonnes. Voyez *A Schort of the Bank of England*, *London* 1695.

(4) Acte du Parlement de la 5me année de GUILLAUME & de MARIE Cap. 20. & Sect. 20.

(5) ANDERSON T. II. p. 202 & 203.

au-deſſus dans ledit Capital aura voix dans les Aſſemblées générales concernant la régie &c. des dits fonds.

3°. Que ces propriétaires choiſiront leur *Gouverneur*, *ſous-Gouverneur*, & *vingt quatre Directeurs*. Et que perſonne ne ſeroit éligible pour quelqu'un de ces poſtes, à moins qu'il ne fût né en *Angleterre*, ou qu'il n'eût obtenu des Lettres de naturaliſation.

4°. Que, pour être éligible ou admis au poſte de *Gouverneur*, il faudroit en outre être propriétaire pour ſon propre compte dans la Banque d'un capital de 4000 Livres, le *Sous-Gouverneur* de 3000 Liv. & chaque *Directeur* de 2000 Liv.

5°. Qu'un Membre de la Chambre des Communes pourra être Membre de cette Compagnie de la Banque, nonobſtant le Statut 5 & 6 de *Guillaume* & de *Marie* (Sect. 33). Dans la ſuite il fut ſtatué que pendant que le *Gouverneur*, *Sous-Gouverneur* ou les *Directeurs* ſeroient en fonction dans la Banque, aucun d'eux ne pourroit avoir d'emploi dans la direction de la Compagnie des Indes Orientales, & réciproquement (6).

(6) *Statute* 5 *and* 6 *of Will. and Mar. Cap.* 7. & 9 *Ann. Cap.* 7. *S.* 11. —— Voyez *Dict. of Trade of Comm.*

Il n'y a aujourd'hui aucune Loi ou Réglement pour empêcher qu'un Directeur de la Banque ſoit membre du Parlement; il y a même actuellement quelques Directeurs qui le ſont; mais on ne peut en même-tems être Directeur de la Banque, & de quelque autre Compagnie octroyée.

6°. Que le *Gouverneur*, *Sous-Gouverneur* & les *Directeurs* seroient seulement en fonction pendant une année (7). Ils étoient en outre obligés de prêter serment entre les mains du Lord *Keeper* (Garde du Sceau) ou du Chancelier, &c.

7°. Que les propriétaires dans une Assemblée générale & à la pluralité des voix pourroient régler, limiter, ou fixer les Honoraires du Gouverneur, Sous-Gouverneur, des Directeurs, des Employés &c. On fixa en même-tems la maniere dont leurs Assemblées ordinaires se tiendroient.

8°. Il fut permis de négocier en toute sorte de Billets, ou en Effets commerçables, comme Lettres de change, en or & en argent, soit en Especes monnoyées, soit en lingots ou billion &c.; on permit aussi de recevoir toutes sortes de Marchandises en dépôt, sur lesquelles on avanceroit de l'argent; mais on y ajouta aussi pour condition, que si l'Emprunteur n'avoit pas remboursé au tems fixé ou dans l'espace de trois mois la somme qu'il avoit reçue sur un gage déposé, alors la Banque pourroit procéder à faire la vente des Marchandises qu'elle avoit reçu en dépôt.

(7) Les premiers Administrateurs de la Banque devoient rester en fonction jusqu'au 25 Mars 1696. Le serment devoit être preté entre les mains du *Lord Keeper* (Garde du Sceau) ou du Chancelier &c. & dans la suite il fut permis qu'à chaque nouvelle élection on pourroit choisir le nombre des deux tiers des anciens Directeurs. Voyez ANDERSON & les Auteurs cités à la Note 2. -

La Banque avoit encore le droit de prendre des Terres en hypotheque, & par conſéquent de vendre les produits de ces terres.

Il fut cependant défendu d'étendre ce privilege ſur les Terres Domaniales (de la Couronne) & de faire des avances au Gouvernement, à moins que le Parlement n'y eut au préalable autoriſé la Banque. Et dans ce cas le Parlement devoit pour cela aſſigner les ſuretés néceſſaires pour le payement des intérêts. Le tout ſous peine de certaines amendes ſtipulées &c.

Il leur fut défendu de pouvoir faire pour le Compte de la Banque aucun Commerce en Marchandiſes, ſoit par achat ou vente, ſous peine d'une amende &c.

9°. Qu'on feroit une juſte repartition des profits que la Banque feroit; que ces profits ſeroient verſés ſur le capital, & qu'on établiroit un Dividend au *prorata* du capital de chaque particulier; mais que pour cela il faudroit au préalable convoquer une Aſſemblée générale &c.

10°. Il fut fait défenſe expreſſe à la Banque de faire de nouvelles Souſcriptions, ou d'entreprendre de nouvelles Négociations, au deſſus de la dite ſomme de douze cens mille Livres Sterlings.

On ſtipula en outre que la Banque ne pourroit donner des Billets ſous ſon ſceau que pour la ſomme de 1,200,000 Livres, à moins qu'un nouvel

Acte du Parlement ne l'y autorisât &c. Mais il fut tacitement permis de faire circuler dans le public ſes Billets &c. comme nous le verrons plus clairement un peu plus bas (8).

11°. La Banque ſe chargeoit de fournir, par forme de prêt, & pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat, la ſomme de douze cens mille livres Sterlings, pour l'intérêt de laquelle ſomme, (à raiſon de huit pour cent) on lui adjugea la ſomme de 96000 Livres Sterlings ſur les droits qu'on percevoit ſur les Vaiſſeaux, ſur la Biere, ſur le Cidre, & ſur d'autres boiſſons: à cette ſomme en devoit être jointe une autre de 4000 livres ſterlings, pour les fraix que la Banque ſeroit obligée de faire pour l'adminiſtration des affaires qui avoient du rapport avec l'*Echiquier* ou la Tréſorerie de l'Etat. Ces deux ſommes formoient ainſi en tout un revenu annuel de cent mille livres ſterlings (9).

12°. Enfin pour abréger j'ajouterai uniquement, qu'on n'accorda à cette Société la jouiſſance des privileges ci-deſſus mentionnés, que juſqu'au premier d'Août de l'année 1706. Mais on convint de part

(8) ANDERSON rapporte (voyez T. II. p. 203.) d'après M. *Godfrey*, que la Banque pouvoit facilement faire circuler en Billets ſon Capital de 1,200,000 Livres, ſi ſeulement elle avoit ſoin de tenir en caiſſe le quart de ſon fonds, ou une ſomme de 300,000 Livres, pour être toujours en état de ſatisfaire aux payemens qui pourroient être demandés en Eſpeces.

(9) Voy. ANDERSON p. 202 & 203. & la Chartre du 27 Juillet 1694.

& d'autre qu'on s'avertiroit mutuellement une année auparavant, pour déclarer ſi la dite Société continueroit d'exiſter ſur le même pied, ou ſi le Capital preté ſeroit rembourſé (10).

Tels furent les principaux articles concernant l'Etabliſſement & la régie de la Banque de *Londres*, & d'après leſquels elle commença ſes premieres opérations.

Dans la ſuite les circonſtances où l'Etat ſe trouva furent cauſe qu'elle fut non ſeulement maintenue & continuée, mais qu'elle acquit même de nouvelles prérogatives, qui de tems à autre ont varié, ſelon le cours & l'étendue du Commerce de l'*Angleterre* en général (11).

Nous n'entrerons pas dans un détail circonſtancié ſur chacune de ces révolutions, parce qu'elles n'ont influé en rien ſur l'eſſentiel de l'adminiſtration de la Banque. Son principal but a preſque toujours été de procurer & d'accélerer la circulation & les opérations du Commerce, & de ſoutenir le Crédit de la Nation dans les beſoins preſſans de l'Etat. Nous tâcherons donc principalement de ſuivre les révolutions qui ont eu lieu rélativement au Crédit de la Banque; car, comme on ne manquera pas de l'obſerver, ce ſont en partie des circonſtances fâcheuſes qui ont ſouvent contribué à

(10) Voyez la Note précédente.

(11) Voyez ANDERSON *& Dict. of Trade and Comm.*

augmenter le fonds ou le Capital de cette Banque.

Le public étoit accoutumé depuis environ un demi Siecle à voir rouler de main en main les Billets que les Banquiers & les Orfevres avoient mis en vogue ſur la place de *Londres*, & ſurtout entr'eux: mais les pertes qui en étoient réſultées pour les particuliers avoient rallenti l'ardeur de ceux qui avoient placé leur argent entre leurs mains, & avoient en même-tems retreci la confiance publique (12).

Ce fut cette confiance qu'on ſe propoſa de faire revivre, par l'établiſſement d'une Banque qui réuniroit elle ſeule la direction de toutes les affaires que les Banquiers avoient fait juſqu'alors ſur la place de *Londres*.

Mais pour établir cette confiance ſur un pied ſolide & à l'abri de toute crainte pour les particuliers, il auroit fallu un tems moins orageux que celui où on ſe trouvoit. Le Crédit dépend très-ſouvent de l'opinion: ſi on veut l'étendre, on fait ſouvent plus de mal que de bien. La Banque en

(12) Dans la Brochure intitulée *A Schort account of the Bank of England* imprimée en 1695, il eſt fait mention des pertes que les Orfevres ou les Banquiers avoient occaſionnées, & comment la Banque avoit déjà réduit l'intérêt de 6 à 5, 4 $\frac{1}{2}$ & même à 3 pour cent l'année. On y voit auſſi que les opérations de la Banque ſervirent à établir la valeur des Terres (ſur le pied d'un revenu au denier 30me.), & que par là les poſſeſſeurs des Terres dans l'*Angleterre* ſeule pouvoient augmenter leur Capital de cent millions de Livres ſterlings.

fit l'épreuve preſque dès le commencement de ſon établiſſement.

Le détail où je vais entrer confirmera ce que je viens de dire.

Les particuliers, excités par l'appas du profit qu'ils étoient à même de faire de l'argent qu'ils avoient dans leurs coffres, & plus encore par un effet de la confiance qu'on avoit dans la ſolidité de la Banque, y apporterent leur argent; cet argent fut le premier fonds par le moyen duquel la Banque étendit ſon Crédit, répandit dans le public ſes Billets, continua ſes affaires, & ſoutint ſes opérations.

Pendant la premiere année les affaires journalieres conſiſterent principalement dans les eſcomptes des lettres de change, dans les avances ſur des Hypotheques aſſurées, dans le Commerce de l'or & de l'argent en Eſpeces monnoyées & en lingots, & auſſi dans les avances ſur des Tailles, Impôts &c. Et par la ſuite la Banque contribua à donner un libre cours aux Billets de l'*Echiquier* (13).

Le Crédit de la Banque au printems de l'année 1695 paroiſſoit aſſez bien établi, & c'eſt ce qui fit naitre à ſes Adminiſtrateurs le projet d'augmenter les profits de la Banque par une extenſion qu'ils crurent pouvoir donner encore à leurs affaires. On en fut averti par une Annonce dans les Papiers publics

(13) ANDERSON, p. 203 &c.

du 6 May 1695, & qui eſt rapportée par ANDERSON. Il y eſt dit: que les Directeurs de la Banque, d'après ce qui avoit été réſolu dans leur Aſſemblée, offrent au public de faire des avances, ou de preter de l'argent courant ſur de l'argent en barres ou en lingots, ſur le Plomb, ſur l'Etain, le Cuivre, l'Acier & le Fer, & cela à raiſon d'un intérêt de 4 pour cent par an (14).

Voilà comment on étoit déjà parvenu en ſi peu de tems à reduire le taux de l'intérêt: & ceci prouve encore combien on étoit attentif & induſtrieux pour étendre les opérations & les entrepriſes de la Banque. Mais à meſure qu'elle embraſſoit de nouvelles branches, & donnoit ainſi plus d'étendue à ſes opérations, celles des Banquiers ſur la place diminuoient dans la même proportion, ce qui augmentoit journellement la jalouſie, entre ces deux concurrens. Auſſi vit-on paroître dans le public pluſieurs Brochures de part & d'autre, pour démontrer le préjudice ou l'avantage qui devoit réſulter d'un pareil Etabliſſement.

La refonte des Eſpeces, qui eut lieu dans ce tems-là, & les intentions louables des Adminiſtrateurs de la Banque, qui firent tous leurs efforts pour preter leur aſſiſtence afin de ſoutenir le crédit de l'Etat, renverſa leur propre crédit. La perte que le public avoit

(14) ANDERSON, p. 204.

fait ſur les Eſpeces, l'interruption que cela avoit cauſé dans le Commerce, joint au mécontentement & aux clameurs des Banquiers, tout cela avoit occaſionné un discrédit total ſur la place, & arrêté toute ſorte de circulation en papiers (15). Auſſi la Banque, ne pouvant plus faire honneur à ſes engagemens qu'avec de l'argent comptant, ſe vit-elle bientôt obligée de differer ſes payemens. Elle ſe borna à payer dans les commencemens de ce discrédit ſur ſes Billets qui couroient dans le public, tous les quinze jours un à compte de dix pour cent, & enſuite chaque trois mois ſeulement trois pour cent (16). Auſſi les Billets de Banque perdirent-ils ſur la place 15 à 20 pour cent, & les Billets des Tailles &c. furent vendus à 40 & à 50 pour cent de perte (17). Enfin la Banque dans l'année 1696. fut encore obligée de demander de nouveaux fonds aux propriétaires, & la reſtitution des deniers qu'elle avoit preté. L'un & l'autre objet ne fut rempli que très lentement, & avec peu d'honneur pour la Banque ; c'eſt ce qu'on peut obſerver par le détail que nous rapportons là-deſſus en note (18).

(15) ANDERSON p. 217. On avoit auſſi établi une *Banque* en Ecoſſe. Voyez p. 208.

(16) ANDERSON p. 217.

(17) *Idem*, p. 217 & 219.

(18) La Banque, pendant le diſcrédit, fit un appel à ſes Intéreſſés de 20 pour cent au *pro rato* du Capital de chaque Propriétaire, ſous

Après que la refonte des anciennes Eſpeces à la Monnoye eut été faite, que les nouvelles Eſpeces eurent été répandues dans le public, & ſurtout après que la Paix avec la *France* eut été conclue, le crédit de la Banque & de l'*Echiquier* ſe retablit, & ce fut l'*Echiquier* qui mit la Banque à même de liquider ſes engagemens.

On fit de nouveaux arrangemens pour liquider les anciennes dettes de la Banque, & pour établir ſon crédit à l'avenir ſur un pied plus ſolide: ſa Chartre fut confirmée, & ſous la Reine *Anne* elle fut même prolongée. On lui accorda de plus, qu'après que ſon Capital auroit été porté à Douze Cens mille Livres, il lui ſeroit permis d'ouvrir une nouvelle Souſcription (19).

Ce fut à cette occaſion que le Capital de la Banque, qui juſqu'alors n'avoit été que de 1,200,000

promeſſe d'un intérêt de ſix pour cent par an, & qu'en payement elle recevroit ſes propres Billets, qui perdirent encore le 21 Juin 1697, 13 à 14 pour cent. Elle accorda de plus qu'on pourroit diſpoſer à la Banque par forme de tranſport juſqu'à la ſomme de *cinq* Livres ſterlings à la fois. Voyez ANDERSON. A la page 217, on obſerve encore plus clairement l'embarras de la Banque, & combien peu ſes Propriétaires étoient empreſſés à ſatisfaire promptement à l'appel que la Banque leur avoit fait.

(19) ANDERSON, p. 217, 219 & 244. Et *Dict. of Trade and Comm.* où les différents Actes concernant la Banque ſe trouvent cités.

Pendant le diſcrédit il y eut pluſieurs Perſonnes qui firent des gains conſidérables par l'achat des Billets de Banque. Entr'autres une ſeule Perſonne y fit un gain dans ce tems-là de ſoixante mille Livres ſterlings. Voyez ANDERSON p. 219.

Livres Sterlings, fut augmenté de 1,001,171 - 10. & porté par conſéquent à 2,201,171 livres, 10 ſchelings. Le Parlement aſſigna auſſi à cette nouvelle ſomme un intérêt de huit pour cent, à prendre ſur les impôts du ſel (20).

Telle a été l'origine de la Banque de *Londres* ſous le regne de *Guillaume III.* Dès que ce Roi fut mort, & que la Reine *Anne* fut parvenue ſur le Trône, elle déclara auſſitôt la guerre à la France (21), laquelle dura pendant preſque tout ſon regne. La Banque aſſiſta de nouveau la Tréſorerie ou l'Etat pendant le cours de cette guerre. Elle s'étoit même engagée à faire circuler pour un million & demi de Billets de l'*Echiquier* (22); Et pour ſe mettre plus en état de ſoutenir par ſon crédit l'engagement qu'elle avoit contracté, elle accorda de nouveau à ſes Billets, qui avoient cours dans le public, un intérêt de trois pour cent par an, lequel intérêt dans l'année 1708 fut porté à ſix (23). Ce fut alors que la Banque ſe trouva

(20) Voyez ANDERSON & *Dict. of Trade and Comm.* &c.

(21) *Art de Vérifier les Dates*, & *Réflexions Politiques de Mylord* BOLINGBROKE dans les *Diſcours Politiques* de D. HUME, T. I. p. 338.

(22) Voyez ANDERSON p. 244. & *Dict. of Trade and Comm.*

(23) Au commencement de l'Etabliſſement de la Banque, elle accorda aux Billets courant ſur la place un intérêt de 3 à 4 pour cent par an. Il paroît que cela fut défendu dans la ſuite, & auſſi de nouveau permis, ſelon les circonſtances. Voyez ANDERSON p. 217, 244 & 247.

de nouveau dans le plus grand embarras; car ſans une protection diſtinguée de la part de quelques principaux Seigneurs, le Crédit de la Banque auroit été renverſé de fond en comble (24).

Ce fut pendant le regne de la Reine *Anne* que la Banque obtint le plus précieux de ſes privileges, c'eſt-à-dire, celui de tenir la Banque excluſivement à toute autre aſſociation de Banquiers. Sa Chartre fut non ſeulement confirmée, mais encore prolongée juſqu'au premier Août de l'année 1733 (25).

En 1708 le Capital de la Banque fut doublé, & par conſéquent porté à 4,402,343 Livres ſterlings.

En 1709 on fit un appel de 15 pour cent, qui produiſit 656,204 L. 1 ſ. 9 d. Et en 1710 un autre de 10 pour cent, qui ſe trouva monter à 501,448 L. 12 ſ. 11 d. Enſorte que le Capital de la Banque ſe trouva alors être de L. 5,559,995. 14. 8 (26).

Le Crédit du Gouvernement ſe trouvant mieux établi que ci-devant, on ſe trouva auſſi beaucoup mieux en état de ſoutenir celui de la Banque; c'eſt ce qu'on peut auſſi obſerver par la réduction qu'on fit de l'intérêt de huit à ſix pour cent. La Banque alors, pour conſerver l'annuité de 100,000 L.

(24) ANDERSON p. 247.

(25) Voyez *Dict. of Trade and Comm.* & ANDERSON pages 246, 247, 248 & 249.

(26) *Inquiry in to the Nature and Cauſes of the wealth of Nations par M.* ADAM SMITH Vol. I. p. 387.

qu'elle avoit eu ſur les 1,200,000, y ajouta une ſomme de 400,000 L., & ainſi elle ſe conſerva la dite ſomme de 100,000 L. en entier. Elle avoit fourni encore une ſomme de 1,775,027 L. 17 ſ. 10 $\frac{1}{2}$ d. contre des Billets de l'*Echiquier* (27).

Pendant le regne de *George I* le Crédit de la Banque & du Gouvernement étant toujours allé en augmentant, les opérations des Finances ſe firent avec plus d'aiſance; auſſi les intérêts allerent-ils en diminuant, juſqu'à ce qu'enfin ils furent réduits pour la Banque ſous le regne de *George II.* à trois pour cent (28), taux auquel ils ſont reſtés depuis ce tems-là.

Pour ne plus entrer dans des détails ſuperflus, je me borne à dire que dans l'année 1746. le Capital transferable de la Banque ſe montoit à 10,780,000 Liv. (29), & qu'à cette époque l'engagement du

(27) ANDERSON p. 248 & 249.

(28) *Idem.* ——— p. 368.

(29) *Idem.* ——— p. 264, 268, 307, 317, 320 & 374. & *Dict. of Trade and Comm.*

TABLEAU de l'état où le Capital de la Banque ſe trouvoit en 1744.

1°. Le premier Capital de 1,200,000 Livres augmenté de 400,000 livres & enſuite doublé pour conſerver les 100,000 Livres annuelles, avoit été porté à . . . . . Liv.	3,200,000 —
2°. En annullant les Billets de l'Echiquier on avoit dans la 3me. année du Regne de GEORGE I. augmenté le Capital de	500,000 —
3°. Achetté en 1722. de la Compagnie du Sud un Capital de	4,000,000 —

4°. Les

du Gouvernement fut de 11,686,800 Liv. (30).

Il paroît que le Capital de la Banque, ſur lequel ſe fait le divident, n'a pas varié depuis.

Pendant le regne de *George I* la Banque obtint une prolongation d'Octroi juſqu'à l'année 1743 (31). Sous *George II* un pareil juſqu'en 1765 (32). Et depuis ſous *George III* il a été prolongé pour 21 ans, moyennant une redevance (c'étoit pour la premiere fois) de 110,000 L. (33).

Depuis l'établiſſement de la Banque ſon divident a été ſujet à pluſieurs variations, & a hauſſé & baiſſé à meſure que le taux de l'intérêt ſur la place a varié, & que les opérations de la Banque l'ont permis; plus il y a de circulation en papiers ſur la place, plus la Banque profite; car il eſt toujours de ſon intérêt d'étendre ſes affaires, & c'eſt à quoi elle ne manque pas de donner tous ſes ſoins, autant que la prudence le lui permet.

En 1727, lorſque le taux de l'intérêt eut été

4°. Les Annuités à la charge de la Loterie de l'année 1714. . . . . 1,250,000 —

5°. Les Annuités aſſignées ſur les Douanes de charbons . . . . . 1,750,000 —

Enſemble 10,700,000 —

Ce Capital paroît avoir été enſuite porté à 10,780,000 Livres Sterl. Voyez ANDERSON p. 379. & ADAM SMITH p. 387.

(30) ANDERSON & SMITH.

(31) ANDERSON p. 264. & *Dict. of Trade and Comm.*

(32) *Idem* p. 368.

(33) ADAM SMITH p. 388. & *Mémoires ſur les Finances* p. 65.

encore diminué, le divident de la Banque fut réduit dès l'année ſuivante de 6 à $5\frac{1}{2}$ pour cent (34). Depuis il a été encore réduit à $4\frac{1}{2}$ (35). Pendant la guerre avec la *France* (entre les années 1755 & 1763) les affaires de la Banque ayant conſidérablement augmenté, & par conſéquent proſpéré, on ſe trouva en état, après la Paix en 1763, de porter en 1765 ſon divident à 5 pour cent (36). Et depuis (en 1768) il fut porté à $5\frac{1}{2}$, taux auquel il eſt reſté depuis. (37)

Nous nous bornerons ici à donner par forme de calcul une idée de l'état actuel de cette fameuſe Banque.

En partant du principe que ſon fonds transférable ſe monte à 10,780,000 L., & que le divident reſte ſur le pied actuel de $5\frac{1}{2}$ pour cent, alors la Banque doit payer annuellement à ſes Propriétaires 592,900 L.

Des ſommes qu'elle a données au Gouverne-

(34) ANDERSON, T. II. p. 317.

(35) *Idem* ——— ——— ——— & *Mémoires ſur les Finances* p. 66. On m'a aſſuré que le plus bas divident a été à $3\frac{1}{2}$, & le plus haut à 7 pour cent.

(36) *Mémoires ſur les Finances* p. 66.

(37) *Idem.* Après que le Divident eut été arrêté à $5\frac{1}{2}$ pour cent par année, le prix du Fond de la Banque fut porté à environ 170 livres, pour cent livres de Capital transférables: Depuis ce tems-là le fond a varié, & les prix ont roulé d'après les circonſtances des affaires politiques. Au moment de la Déclaration faite par l'*Eſpagne* (en Juin 1779) le fond de la Banque a été vendu à 106, quoique le divident ſoit le même que lorſque le fond fut porté à environ 170.

ment (& qui ſe montoient à ce qu'il paroit en 1775 à 11,686,800 L.) elle n'a que 3 pour cent d'intérêt ; & par conſéquent elle n'en retire que 354,604 L. Il y a donc un déficit de 238,296 L. au déſavantage de la Banque ſur ces deux articles (38).

Il eſt queſtion maintenant de donner une idée de la maniere dont la Banque s'y prend pour ſe procurer, non ſeulement une ſomme auſſi conſidérable, mais même encore beaucoup plus grande.

On ſait que les affaires de la Banque à *Londres* ſe bornent aujourd'hui principalement à l'eſcompte des lettres de change, des Billets de la place &c. & ſurtout à faire des avances au Gouvernement ſur des ſuretés aſſignées par le Parlement (39). Outre

(38) Les 11,686,800 Livres à 3 pour cent font l'année Liv. 350,604 —
Pour les fraix de l'adminiſtration de la part du Gouvernement, cet article ſe montoit au commencement de l'établiſſement de la Banque à 4000 Liv. ainſi que nous l'avons vu . . . . . 4,000 —
Liv. 354,604 —

Il manque donc à la ſomme de 592900 Liv. qu'il faut payer annuellement en dividents aux Propriétaires . . . . . 238,296 —
Liv. 592,900 —

On m'a aſſuré que la Commiſſion que le Gouvernement paye aujourd'hui à la Banque eſt de 500 Livres Sterlings par an ſur chaque million de la Dette Nationale, dont les intérêts ſe payent à la Banque ; la ſomme des 4000 Liv. ci-deſſus mentionnée doit donc être conſidérablement augmentée, & cela en proportion de l'augmentation de la Dette Nationale.

(39) Les profits de la Banque proviennent aujourd'hui,

le Commerce qu'elle fait ſur l'or & l'argent, ſoit monnoyés ou en lingots, elle a le droit de faire fabriquer des Eſpeces ſans fraix extraordinaires, lorſque cela lui convient, ou que l'état des affaires du Commerce le demande.

En outre elle a la faculté (40) de faire circuler ſes Billets, *Banck notes*, qui ne portent aucun intérêt, & qui ont cours par tout le Royaume, & ſouvent même chez l'Etranger.

Voici comment elle s'y prend pour trouver le déficit de 238,296 L. dont nous venons de parler.

Je ſuppoſe que la Banque a en Billets qui circulent pour environ 15,000,000 de Livres Sterlings, & que pour tenir ſa Caiſſe toujours bien garnie, elle a pour maxime d'avoir dans ſon treſor de reſer-

1°. De ſon Capital avancé au Gouvernement ſur le pied de 3 pour cent par an.

2°. De l'Eſcompte du papier des particuliers, qu'elle prend actuellement à 5 pour cent par an.

3°. Des avances que la Banque fait ſur les nouvelles Souſcriptions dans les Négociations du Gouvernement, à raiſon de 5 pour cent l'année.

4°. Des avances faites de tems à autre au Gouvernement par anticipation ſur les revenus de l'année, à raiſon de 3 pour cent par an.

5°. Des loyers de pluſieurs maiſons qui lui appartiennent, mais qui ne peuvent faire un objet de conſidération.

Et enfin 6°. de la Commiſſion dont nous avons fait mention dans la Note précédente.

(40) Tous ces droits ſe ſont apparemment établis par le tems & par l'uſage ſucceſſif qu'on en a fait, car dans mes recherches je n'ai rencontré nulle part que la Banque ait obtenu quelque privilege en forme pour faire circuler ſes Billets.

ve le tiers de ce Capital; par conſéquent le reſtant, c'eſt-à-dire, les deux tiers de ce Capital, eſt ce qui lui doit procurer les intérêts des avances qu'elle fait. Et en évaluant ſeulement ce bénéfice à un intérêt de trois pour cent (car il faut ſuppoſer que ſouvent les affaires n'ont pas toujours un cours ſi animé, ſurtout en tems de paix) alors cela rendroit ſur les dix millions qui reſtent 300,000 L.
d'où il faut déduire la ſomme de 238,296 —

Il reſte 61,704 L. (41).

Il faut encore déduire de cette ſomme les fraix que la Banque a à ſupporter, comme par exemple ceux des Honoraires, des appointemens des Employés &c. qu'ANDERSON dit ſe monter à 17000 L. (42) & que j'évalue à bien d'avantage. A

(41) Le Gouvernement, ſuivant les informations que j'ai faites, ne paye aujourd'hui ſur les avances que la Banque lui fait que 3 pour cent d'intérêt par an. Voyez la Note 39. Au reſte ce n'eſt que lorſque l'*Angleterre* ſe trouve en guerre qu'on peut admettre que l'argent de la Banque, c'eſt-à-dire les deux tiers des quinze millions mentionnés ci-deſſus, eſt preſque toujours en circulation, ou employé. Je penſe par conſéquent qu'en établiſſant pour baze de mon calcul une période de vingt années, il faudroit reduire encore le Capital à 7 ou 8 millions tout au plus; & en évaluant les intérêts ſeulement à trois, ou tout au plus à trois & demi pour cent, on voit que mon calcul ſe trouve aſſez bien fondé.

(42) ANDERSON T. II. p. 375.

Selon les informations d'un particulier demeurant à *Londres*, les fraix de la Banque ſe monteroient aux environs de 18000 Liv. mais il y a toujours des fraix extraordinaires.

Les Honoraires des Directeurs de la Banque ſont de 150 Livres par an; le Gouverneur & le ſous-Gouverneur ont chacun 200 Livres par an.

quoi il faut encore ſelon moi ajouter les dépenſes qu'elle doit faire pour ſes Bâtimens (43), pour faire frapper preſque continuellement de nouvelles Eſpeces (44), & en outre la perte qu'elle fait ſur les Billets qui peuvent avoir été contrefaits &c. &c. &c. (45).

Voilà à-peu-près l'état actuel de cette Banque.

Au reſte on ne ſauroit aſſez louer le zele avec lequel les Adminiſtrateurs de cette Banque ſe ſont toujours conduits, dans tout ce qui a eu quelque rapport au ſoutien du crédit de l'Etat & de celui du Commerce. Elle en a donné des preuves convaincantes dans les années 1763 & 1773 (46).

Mais y a-t-il en *Europe* une Société qui ſe trouve plus intéreſſée que la Banque de *Londres*, à ce que la Circulation en général dans le Com-

(43) Le Batiment où ſe tient la Banque à *Londres* a été conſtruit ou refait il y a quelques années, & doit avoir couté une ſomme conſiderable.

(44) Lorſque l'*Angleterre* doit faire des Remiſes au continent, le cours du Change s'établit de façon que l'or & l'argent en eſpeces ou en lingots doivent ſortir du Pays. C'eſt alors que la Banque ſe trouve le plus obligée de ſe tenir garnie d'eſpeces, afin que lorſque le Commerce ou le public en demande, elle ait de quoi fournir.

Quoique le cours du Change n'exige pas toujours la ſortie des eſpeces, il en ſort cependant toujours pour le petit Commerce de poiſſon, que nos Pêcheurs vendent aux *Anglois*, & en outre pour le Commerce frauduleux du Thé, des eaux de vie, du genevre de *Hollande* &c. Ce Commerce eſt aſſez connu, & eſt bien plus conſidérable que le premier.

(45) Ce qui pourroit contrebalancer cette perte, c'eſt que les Billets qui ſe perdent reviennent au profit de la Banque.

(46) ADAM SMITH Vol. I. p. 388.

merce ſe ſoutienne ſans interruption? N'eſt-il pas évident que la Banque, à meſure qu'elle fait plus d'affaires, & par conſéquent de plus gros profits, eſt à même d'augmenter ſon divident & de groſſir ainſi ſon Capital, ou celui de ſes Intéreſſés ou Proprietaires? Nous pouvons donc dire que cette Société, ou ces Proprietaires, profitent à meſure que les beſoins de l'Etat & du Commerce ſont plus forts.

Si dans le détail où nous ſommes entrés on ne rencontre rien de neuf, c'eſt que nous n'avons voulu expoſer que ce qui eſt connu, & qui a été rendu public par des Auteurs très accrédités. C'eſt d'ailleurs une matiere délicate; & comme nous n'avons cherché qu'à faire connoître l'origine & l'état actuel de cette Banque, nous nous ſommes bornés à expoſer les faits tels qu'ils ſe ſont preſentés naturellement, & relativement au but que nous nous ſommes propoſés: peut-être que ce que nous ajouterons dans le Chapitre VII pourra fournir quelques vues intereſſantes pour une Nation qui a été, & qui ſera toujours (comme je le ſouhaite très-fort) l'admiration de l'Univers.

CHAPITRE VII.

Réflexions ſur l'avantage & le préjudice que les Banques peuvent occaſionner dans les Sociétés où elles ſe trouvent établies.

Nous avons fait voir dans le premier Volume de cet Ouvrage la grande confuſion que les variations des Monnoyes ont cauſé dans la Société; avec quelle prodigieuſe diſproportion cela a fait renchérir le prix des Denrées, la main-d'œuvre &c. & combien la grande quantité d'or & d'argent qui nous eſt venue de l'*Amérique* depuis près de 300 ans a augmenté cette diſproportion.

Nous obſervâmes à la fin de la ſeconde Partie que le mal avoit été encore augmenté par de nouveaux ſignes repréſentatifs de la valeur des choſes, c'eſt-à-dire, par le papier qui circule dans le public. Comme les Banques ſont dans le cas de faire circuler cette nouvelle ſorte de ſignes, il a fallu néceſſairement dire un mot de leur origine, & des principes ſur leſquels roulent toutes leurs opérations. Nous avons déjà remarqué que toutes les Banques ſe réduiſent à deux eſpeces: & comme celles d'*Amſterdam* & de *Londres* nous ſuffiſoient pour les faire connoître plus particuliérement, nous nous ſommes bornés à les citer pour exemple.

Par les détails Hiſtoriques où nous ſommes entrés dans les Chapitres II, IV & V, avant de donner la deſcription des Banques d'*Amſterdam* & de *Londres* on a pu obſerver:

1°. Le progrès que le Commerce en général avoit fait, particuliérement en *Hollande* & en *Angleterre*, avant l'époque de ces Etabliſſemens.

2°. Que les *Hollandois* étoient redevables de ce progrès chez eux à leur induſtrie & à leur activité naturelle; & les *Anglois* aux mêmes cauſes, & en outre à l'agriculture & aux produits du ſol de leur Iſle.

3°. Que ces deux Nations, avant que les Banques fuſſent établies chez elles, avoient déjà augmenté conſidérablement leur Population par le moyen du Commerce.

4°. Que l'argent ſe trouvoit en grande quantité & très-repandu chez Elles.

5°. Que les circonſtances où ſe trouva l'état des affaires politiques avec l'Eſpagne, mais ſurtout l'étendue du Commerce que les *Hollandois* faiſoient déjà chez l'Etranger au commencement du XVIIe. Siecle, engagerent les Etats de *Hollande* à permettre l'érection d'une Banque publique à *Amſterdam*. Elle étoit même devenue néceſſaire, non ſeulement pour aſſurer le crédit, mais auſſi pour mettre de la célérité dans les opérations du Commerce.

6°. Enfin que ce fut en partie par les mêmes raiſons, & ce qui doit particuliérement être remarqué, par des raiſons d'Etat, & qui avoient un rapport direct au Gouvernement en *Angleterre*, qu'on fit un pareil Etabliſſement à *Londres*.

Nous avons vu que les Banques en général (voyez Chap. I.) ſe réduiſent à deux ſortes : les unes ſont un dépôt pur & ſimple, dont la valeur circule dans le public ; & les autres ſont en même-tems Commerçantes.

Dans les Chapitres III & VI. nous avons donné un ample détail de la forme de ces deux Banques, & de la nature de leurs opérations.

Il nous reſte maintenant à donner une idée 1°. de l'utilité & de l'avantage que de pareils Etabliſſemens peuvent procurer, ſoit à l'Etat en général, ſoit au Commerce en particulier. Et 2°. du préjudice qu'ils ſont à même d'occaſionner, ou qu'ils cauſent quelquefois aux Sociétés où ils ſe trouvent érigés.

Si toutes les Banques étoient comme celle d'*Amſterdam*, c'eſt-à-dire, un dépôt pur & ſimple, bien loin de cauſer quelque préjudice au public, elles contribueroient à l'avantage de l'Etat & du Commerce. Qu'on me permette de préſenter ici un Tableau de la grande utilité qui réſulte d'une Banque telle que la nôtre. La comparaiſon qu'on fera enſuite de cette Banque avec celle de *Lon-*

dres, fera voir aux moins clair-voyans dans quelle Claſſe on doit placer cette derniere, & fera ſentir les abus que la circulation de ſon papier entraîne.

La Banque d'*Amſterdam* doit être placée dans la premiere Claſſe. Elle ne fait par elle-même aucun Commerce. Bien loin de porter aucun préjudice à l'Etat ou aux particuliers, elle procure par ſon inſtitution une ſureté entiere aux particuliers qui y ont leur argent en dépôt. Par la maniere dont ſe font les payemens en Banque entre les Négocians, le Commerce ſe fait avec plus de facilité & de célérité (1). Combien de tems ne faudroit-il pas employer, s'il falloit chaque fois compter les Eſpeces, & combien de fraix n'entraineroit pas continuellement le tranſport des Eſpeces d'un endroit à l'autre? Un Négociant ou particulier qui a dépoſé ſon argent dans la Banque, eſt d'ailleurs tranquille, il n'a ni vol ni infidélité quelconques à craindre. Son argent eſt en plus grande ſureté dans la Banque qu'il ne le ſeroit dans ſa propre maiſon & ſous ſa propre garde. Outre l'utilité & les avantages qui réſultent d'un pareil

(1) Un Négociant qui a par exemple 50000 florins en Banque, peut achetter des marchandiſes pour la dite ſomme, & faire ſes payemens dans une demi heure de la matinée en quelques petites parties que ce ſoit, ſans qu'il ſoit obligé de compter un ſol; il ne lui en coute que la peine d'écrire deux lignes ſur un petit bordereau de papier pour chaque ſomme, & celle de porter ou d'envoyer ce bordereau à la Banque.

Etabliſſement pour les Négocians, il procure en outre pluſieurs autres avantages à toute une ſociété.

1°. L'argent qui ſe trouve dans de pareils dépôts ne circule pas tout à la fois dans le Commerce ni dans le public (2).

2°. On rend par là infructueuſes beaucoup de manœuvres de Meſſieurs les Caiſſiers ou de Banquiers particuliers, & de tous ceux qui font le métier d'agioteurs d'argent (3).

3°. Ce dépôt, dans un tems de calamité, peut être d'une très grande reſſource (4): mais je le repete, c'eſt un objet très délicat: ce ſeroit abuſer de la confiance du public, que de toucher à un dépôt ſi ſacré; il n'y a qu'un danger éminent qui puiſſe légitimer une pareille manœuvre.

La Banque d'*Amſterdam* étant donc un ſimple dépôt, c'eſt ce même dépôt qui forme ſon Capital, dont elle ne paye aucun intérêt: au con-

(2) Si, ſelon M. HUME, & ſelon tous les Ecrivains qui ont traité cette matiere, ſi dis-je, une grande circulation d'Eſpeces doit néceſſairement avilir le prix de l'argent, & faire rencherir les Denrées, la main-d'œuvre &c. (Voyez *Diſcours Politiques de M.* D. HUME p. 100). voilà d'abord la Banque d'*Amſterdam* qui eſt comme une eſpece de digue, qui du moins cache au public une partie de l'argent dépoſé, & qui bien loin d'en augmenter la maſſe, contribue plutôt à l'arrêter, ou du moins l'empêche de produire dans le public le rencheriſſement dont on vient de parler.

(3) *Diſc. polit.* de HUME p. 102 & 103.

(4) *Idem.*

traire ce ſont les particuliers qui individuellement contribuent à payer les Honoraires des Employés, par les fraix modiques qu'ils payent à chaque tranſport ou revirement de Livres qui ſe fait pour leur compte. Ses autres profits proviennent des avances qu'elle fait par le moyen de ſon crédit ſur l'or ou l'argent qu'on dépoſe chez elle (5). Deſorte que par le moyen de ces deux objets elle ſe procure un revenu aſſez conſidérable, ſans qu'elle ait beſoin que la Ville ou l'Etat lui fourniſſent le moindre fonds pour cela (6).

Il n'en eſt pas de même de la Banque de *Londres*; elle eſt d'une nature preſque toute différente. Celle d'*Amſterdam* eut pour ſon principal but d'établir la confiance, de ſoutenir le crédit du commerce de la *Hollande* chez l'Etranger, & d'en accélerer les opérations : celle de *Londres* fut érigée pour mettre le Gouvernement en état de remplir avec facilité un Emprunt que les circonſtances rendoient néceſſaire. Il faut ſurtout avoir préſent à l'eſprit, que lorſque *Guillaume III.* parvint au Trône d'*Angleterre*, la dette Nationale n'étoit que d'environ *un Million de livres ſterlings* (7): mais la guerre qu'on eût à ſoutenir, le haut intérêt qui couroit ſur la place, & l'argent

(5) Voyez Chap. III. p. 65.

(6) —— *Idem* ——

(7) La Dette nationale à la révolution étoit de 1,054,925 Livres Voyez Chap. V. p. 159.

enfermé dans les Coffres d'un petit nombre de particuliers, toutes ces circonſtances, ſont aſſez ſentir combien une levée d'argent devoit être difficile à faire, & que par conſéquent on ſe trouva obligé de chercher un expédient qui facilitât le moyen de faire un emprunt d'argent, & qui en même-tems operât une réduction dans le taux de l'intérêt. L'un devoit être une ſuite naturelle de l'autre (8). Le capital qui devoit former le fonds de la Banque de *Londres*, n'étoit donc pas deſtiné à être un dépôt pur & ſimple, mais devoit immédiatement être à la diſpoſition de l'Etat, afin de le faire circuler dans le public. C'étoit un prêt que faiſoient pluſieurs particuliers, animés par l'appas d'un gros intérêt. Chaque particulier, & les Etrangers même, ſans être négocians, pouvoient placer leur argent dans cette Banque, à peu-près comme on le fait dans les Négociations d'argent de pluſieurs Puiſſances de l'*Europe*.

Les Intéreſſés ayant donc fourni à l'Etat les 1,200,000 Liv. moyennant une redevance ou un intérêt annuel de 100000 Liv. cet argent fut verſé dans la Caiſſe de l'Etat ou de l'*Echiquier*, pour ſubvenir aux fraix de la Guerre, & la Banque

(8) On peut obſerver dans la Feuille intitulée *A Schort account of the Bank of England London* 1695, comment le taux de l'intérêt dans le Commerce ſur la place de *Londres* fut reduit, dès que la Banque eut été érigée, à 6, à 5, à $4\frac{1}{2}$ & même à 3 pour cent par an. Voyez la Note 12 du Chap. précédent.

pour ſe mettre en fonds (9), devoit par conſéquent s'en pourvoir d'ailleurs.

On voit par là que la Banque dans ſon principe n'avoit proprement fait d'autre opération que de Négocier 1,200,000 Liv. pour les donner au Gouvernement. Et que pour ſe mettre en état de fournir aux beſoins des affaires qui avoient du rapport au Commerce, elle étoit obligée de ſe procurer elle-même d'autres fonds par le moyen de ſon crédit (10).

(9) Il eſt clair que la Banque, dès qu'elle eut fourni au Gouvernement les 1,200,000 Liv. (car ſans ce fourniſſement ſes propriétaires ne pouvoient pas jouir des 100,000 Liv. que l'Etat s'étoit engagé de fournir) elle devoit pour ſe mettre en fonds, & pour ſoutenir ſes autres affaires, ſe procurer ces fonds d'ailleurs, ainſi qu'il paroît qu'elle a fait. Voyez le *Chap. précédent.*

(10) Voyez La Note précédente. L'Auteur de l'Ouvrage intitulé, *de la Circulation & du Credit*, dit à la page 36. „ Qui ne ſeroit „ ſéduit, en trouvant dans un Livre eſtimé & très bien écrit (*Re-* „ *marques ſur les avantages & les désavantages de la France & de la* „ *Grande Brétagne*) & cela avancé comme un fait conſtant, que la „ Banque d'*Angleterre* a réuni en elle, comme dans un point, tout „ le Crédit de la Nation & toute la confiance des Particuliers ?"

Sur quoi le même Auteur fait cette réponſe.

„ La Banque d'*Angleterre* n'a rien de commun avec la Dette na- „ tionale."

Le fait prouve aſſez que cet Ecrivain s'eſt trompé.

Ce que le même Auteur avance à la page 38 mérite encore notre attention.

Et quand la Banque auroit coulé à fond, ce qui eſt impoſſible, cela n'a rien de commun avec la Dette nationale, qui eſt inexigible &c.

Nous avouons que tant que l'*Angleterre* ſoutiendra ſon crédit, il eſt très vraiſemblable que le crédit de la Banque ſe ſoutiendra, mais pour cela la prudence exige qu'elle ne faſſe pas un trop grand abus de ſon papier de crédit. —— —— Je pourrois m'étendre aſſez

Elle fit donc ce que les Banquiers juſqu'alors avoient fait ſur la Place, avec cette différence, que les Banquiers avoient en propre à eux des fonds pour ſoutenir leur crédit & pour pouſſer leurs opérations (11), au lieu qu'ici les Particuliers, ſoit Négocians ou rentiers &c., fournirent à la Banque de l'argent, les uns moyennant un intérêt, d'autres pour en diſpoſer à volonté ; ce fut ſur cet argent que la Banque négocia enſuite, & ſur lequel elle fit des profits conſidérables en le faiſant circuler dans le Commerce ſur la place de *Londres*, de la maniere dont nous l'avons dit ci-deſſus. (Voyez Chap. VI.)

Tous ces objets réunis mirent la Banque à même de réduire le taux exhorbitans de l'intérêt de l'argent qui avoit eu cours depuis quelques années, & firent qu'elle ſe trouva à même de pouvoir payer à ſes

ſur cette matiere, mais l'article eſt trop délicat ; tout Lecteur ſenſé comprendra aſſez la juſteſſe de ce que j'ai pris la liberté d'avancer là-deſſus comme en paſſant.

Au reſte il eſt très vrai, & tout le monde en convient, ainſi que le même Ecrivain l'obſerve à la page 38. que les Actions de la Banque ſont très differentes de ſes Billets de Banque ; les premieres forment les fonds proprement dits de la Banque, & les derniers ne ſont que de ſimples Billets qui circulent comme argent, & qui ne portent aucun intérêt comme ci-devant, ainſi qu'on peut l'obſerver dans ANDERSON &c. Voyez le *Chap. précédent*.

(11) C'eſt un fait avéré, que les Banquiers avant l'Etabliſſement de la Banque avoient travaillé ſur leurs propres fonds, & ſur les fonds de pluſieurs particuliers. Voyez ANDERSON T. II. p. 127, 128, 130, 150 & 151.

à ſes propriétaires tous fraix déduits, un divident vraiſemblablement bien au deſſus de l'intérêt qui alors avoit cours ſur la Place (12).

Voilà le principe ſur lequel les opérations de la Banque de *Londres* ont été fondées & continuées juſqu'aujourd'hui, à quelque petite différence près, que les circonſtances ont fait naitre, ainſi qu'on l'a pu voir dans le Chap. VI. Les fonds des propriétaires de la Banque ſe trouvent toujours entre les mains du Gouvernement, ou ſont du moins à ſa diſpoſition; & toutes les affaires que la Banque entreprend en outre, ſont conduites & ſoutenues par le ſeul moyen de ſon Crédit. Mais ſur quel fonds repoſe ce Crédit? Queſtion intéreſſante. Voici quelques idées rélatives à cet objet.

Pour que la Banque de *Londres* ne put cauſer aucun préjudice, il faudroit que ſes fonds repoſaſſent ſur un Capital fourni par l'Etat, ou par pluſieurs intéreſſés; & ce capital devroit être aſſez fort pour ſatisfaire à tous les beſoins qui ſe préſentent dans le Commerce, comme par exemple d'eſcompter

(12) J'ignore à quel taux fut porté le premier divident de la Banque. Je penſe pourtant, & cela ſur un principe aſſez ſolide à ce qu'il me ſemble, qu'il fut au moins de 7 pour cent, tous fraix déduits, puiſque le Gouvernement leur en payoit 8. Et comme l'intérêt ſur la place avoit été réduit, on peut ſans riſque s'en tenir à notre eſtimation. D'ailleurs, ainſi que je l'ai déjà dit au Chap. VI. on m'a informé d'aſſez bonne part que le Divident de la Banque n'a jamais été plus haut que 7, & jamais au deſſous de 3 $\frac{1}{2}$ pour cent.

les Lettres de Change ou les Billets de Commerce &c. de faire en certains cas rares des avances ſur les revenus de l'Etat, & ſe borner au Commerce de l'or & de l'argent en lingots &c.

Et afin que de pareilles opérations fuſſent toujours à l'avantage de la ſociété, il faudroit qu'une partie des fonds de cette Banque ſe trouvât preſque toujours en Caiſſe, pour être à la diſpoſition de ceux qui peuvent ſe trouver dans le beſoin, & la Banque ne devroit jamais venir à leur ſecours que moyennant de bonnes ſuretés. Le reſte, ou la plus grande partie du Capital pourroit circuler ſur la Place, ou dans le public, non en papier, mais en eſpeces courantes; ou ſi on faiſoit circuler du papier, ce papier, comme dans la Banque d'*Amſterdam*, ne devroit repréſenter que ce qui eſt en dépôt dans la Banque.

Tant que les Banques Commerçantes ſe borneront à des opérations auſſi ſimples, elles ne cauſeront pas de préjudice. Mais auſſi alors les profits s'en trouveront très médiocres, & peu propres à tenter la cupidité des intéreſſés.

Les profits ſeroient très-modiques, à cauſe des fraix à faire pour l'adminiſtration, pour les Honoraires des Directeurs, des Employés &c. & un particulier trouveroit alors un avantage plus réel & plus conſidérable à faire valoir par lui-même ſon argent ſur la place; car il gagneroit pour ſon propre compte les fraix de l'adminiſtration, & ne

tiendroit d'argent oiſif dans ſes coffres, qu'autant qu'il lui en faudroit pour ſes beſoins particuliers.

Un pareil établiſſement ne peut donc ſubſiſter avec avantage, à moins que l'Etat ne l'aſſiſte, en lui faiſant un fonds deſtiné à être continuellement oiſif, pour ſubvenir aux beſoins qui peuvent ſe préſenter (13); ou bien à moins qu'un pareil Etabliſſement (14) ne travaille à peu près dans le goût

(13) Au lieu d'un Capital fourni de la part d'un Gouvernement dans quelque Etat quelconque, on pourroit par une bonification annuelle compenſer les intérêts du Capital qu'on eſt obligé de tenir oiſif pour les beſoins du public, comme fit par exemple le Roi de *Danemarc* Chriſtien VI. le 29 Octobre 1736. lorſqu'il fut queſtion d'ériger une Banque publique à *Copenhague*. Voyez les Art. V & VI. de cet Edit. Le Roi y prend à ſa charge les principaux fraix à faire dans les trois premieres années &c.

(14) La Banque de *Copenhague*, érigée au commencement de l'année 1737, paroit avoir été établie à peu-près dans le même gout que celle de *Londres*, avec cette différence, que le but de cet Etabliſſement ſemble uniquement avoir été de ſoulager les Négocians dans leur Commerce, & de leur procurer une diminution ſur le taux de l'intérêt.

Son Capital, fourni par pluſieurs Intéreſſés, ne fut d'abord que de 500,000 Rixdales. L'intérêt que la Banque avoit droit de prendre, ne pouvoit être au deſſus de 5 pour cent l'année, mais bien au deſſous. A l'ouverture de la Banque l'intérêt fut établi à raiſon de 4 pour cent l'année. Le cours de l'intérêt avant l'établiſſement de la Banque avoit été de 5 à 6 pour cent, & vraiſemblablement plus haut.

Les Billets ou les Papiers de crédit de la Banque par l'Edit du Roi du 5 Novembre 1736 étoient formellement admis.

Par les Dividents que la Banque a faits avant l'année 1758. il eſt facile de faire en gros un calcul des Billets qui doivent néceſſairement circuler comme argent, car M. SAVARI dit que le Dividend de cette Compagnie a été de 9 à 12 pour cent. A cet objet on devroit ajouter les fraix de la Banque &c. Voyez SAVARI au mot Banque. Edition de 1759. p. 371.

que fait la Banque de *Londres*. Mais le préjudice qu'une Banque occaſionne dans le dernier cas eſt ſi conſidérable, qu'il mérite qu'on entre là-deſſus dans un plus ample détail.

Pour ſaiſir plus clairement le point de vue ſous lequel nous conſiderons cet objet, il faut au préalable qu'on ſe rappelle ce que nous avons inculqué

Les prix de ſes Actions, dit cet Auteur, ſont montées depuis 500. juſqu'à 1500. Ecus ou Rixdales.

Ce Célebre Ecrivain ne manque pas de parler avec éloge de l'eſtimable Citoyen qui fut l'Auteur de ce projet.

On obſerve aſſez généralement dans les pays où on a formé de pareils Etabliſſemens la réduction frappante qu'ils ont cauſée ſur le taux de l'intérêt. Mais en quelle proportion n'ont-ils pas d'un autre côté fait tout rencherir dans la Société? Cet objet peut facilement être ſuivi dans ce Royaume, parce que ce n'eſt que depuis environ 40 années que cet Etabliſſement a eu lieu en *Danemarc*.

Peut-être un jour ſe trouvera-t'il dans cette Contrée un Citoyen qui en expoſant là-deſſus les ſuites de cet établiſſement, ne rendra pas un moindre ſervice que le premier à ſa Patrie.

Tout le monde ſait que le bon marché des vivres contribue à ériger avec avantage des Manufactures ou des Fabriques dans un pays, & procure par là encore ſenſiblement un accroiſſement de Population. Le Nord de l'*Europe* eſt aujourd'hui le pays le plus propre à devenir une vraie pépiniere d'hommes. Il n'y a pour cela qu'à procurer à ſes habitans les moyens de mettre leurs bras en mouvement.

Ces moyens produiroient une acquiſition bien plus ſolide pour un Etat, que les gains que le Capital des Intéreſſés a procurés. Car il paroit bien certain que l'érection de cette Banque n'a pas encore été ſuffiſante pour ſe procurer tous les fonds dont ce Royaume a beſoin. Cela paroit par les Négociations qui ont été faites en *Hollande* pour le compte du Roi, pour celui de la Compagnie des *Indes Orientales*, & pour celui des Propriétaires des Plantations dans quelques unes des Isles que le Roi de *Danemarc* poſſede dans les *Indes Occidentales*.

dès le commencement, que l'or & l'argent en lingots ou en Eſpeces ont été établis pour ſervir non ſeulement de meſure ou de ſigne repréſentatif, mais encore pour ſervir de gage ou de ſureté; & que ce ſigne ſert à repréſenter, non ſeulement les denrées, main-d'œuvre &c. mais tout ce qui fait l'objet du Commerce.

L'Empereur *Conſtance* donna une Ordonnance où il étoit dit que l'argent ne devoit point être Marchandiſe, mais uniquement le prix ou la repréſentation des Marchandiſes (15). On penſoit alors ſur cet article beaucoup plus ſolidement que nous ne le faiſons aujourd'hui.

Depuis la découverte de l'*Amérique* ſurtout, l'argent même eſt devenu un objet de Commerce, & eſt envoyé en *Aſie* comme Marchandiſe (16). On ſçait qu'en *Europe*, à meſure que la quantité

(15) *Elle* (la Monnoye) *ne doit pas être* (diſoit l'Empereur) *une Marchandiſe, mais le prix ou la repreſentation des Marchandiſes.* —— Pour empêcher toute fraude ſur cet article, il fixa la ſomme qu'il ſeroit permis aux Marchands de porter avec eux pour les fraix de leur voyage. Tout le Commerce étranger ne devoit ſe faire que par échange. Voyez *Hiſt. du Bas-Empire.* Liv. XI. p. 105 à l'an 361.

(16) MONTESQUIEU (*Eſprit des Loix* Liv. XXII. Chap. V.) remarque très-bien, que, „ l'argent des mines de l'*Amérique*, tranſ-
„ porté en *Europe*, de là encore envoyé en Orient, a favoriſé la
„ Navigation; c'eſt une marchandiſe de plus que l'*Europe* reçoit en
„ troc de l'*Amérique*, & qu'elle envoye en troc aux *Indes*.
„ Une plus grande quantité d'or & d'argent eſt donc favorable,
„ lorſqu'on regarde ces métaux comme Marchandiſes; elle ne l'eſt
„ point lorſqu'on les regarde comme ſigne, parce que leur abondan-
„ dance choque leur qualité de ſigne."

d'or & d'argent eſt plus ou moins abondante, le prix des Denrées &c. ſe regle dans une certaine proportion. On ſçait même par expérience, qu'une rareté ou une abondance d'argent influe ſur le taux de l'intérêt.

Par rapport à un Etat dont la proſpérité des habitans dépend de l'activité de leur Commerce, il eſt eſſentiel que l'*argent ſeul* ſoit la meſure des choſes qui en ſont l'objet. Tout autre ſigne dérange trop l'équilibre qui a été établi entre la quantité de l'argent & le prix des Marchandiſes, ou des choſes dont nous avons beſoin.

Cette regle eſt encore de plus grande conſéquence, lorſqu'on obſerve que depuis la découverte des *Indes Occidentales* l'or & l'argent ſont devenus de jour en jour plus communs dans preſque toutes les parties de l'Europe, & que les prix des denrées &c. ſont montés beaucoup plus haut qu'on ne les avoit jamais vus depuis la décadence de l'Empire Romain (17). Ces prix, comme nous l'avons démontré dans notre premier Volume, n'ont plus conſervé la proportion qui ſe trouvoit anciennement avoir lieu entre ces métaux & le prix des choſes. Il y a même beaucoup de différence dans la progreſſion ſurvenue entre le prix d'un article comparé à celui d'un autre article. Il eſt vrai

(17) HUME (*Stuart*) T. I. p. 82.

que pluſieurs cauſes ont contribué à produire ce dérangement, mais le plus grand & le plus nuiſible eſt venu de l'extenſion du Commerce, de l'augmentation de la maſſe d'argent, & ſurtout de la circulation du papier, & de l'extenſion qu'on a donné au Crédit (18): voilà la vraie origine ou la vraie cauſe de la grande différence qui ſe trouve entre nous

(18) S'il étoit prouvé que l'extenſion du Commerce, l'augmentation de l'argent, l'extenſion du Crédit & des Dettes, ne nuiſent en rien à la Population & au bien être du public, les Souverains pourroient continuer ſur le même train qu'on a trouvé établi. Mais la Population & le bien être du Peuple augmente-t'il en raiſon de cette prétendue proſpérité? Voilà la grande queſtion.

Dès qu'on obſerve qu'une extenſion trop forte qu'on a donnée au Crédit, aux Dettes & aux charges énormes qui en ſont une ſuite naturelle, peut occaſionner un dérangement dans les fortunes des Peuples, ou de la multitude, les Legiſlateurs devroient tacher d'y remedier au plutôt. La proſpérité d'un Etat quelconque ne doit pas ſe meſurer ſur quelques années ſeulement, mais ſur un principe permanent. On ne voit malheureuſement que trop que les vices qui occaſionnent de grands deſordres dans les Sociétés, ne ſont ordinairement apperçus par aucun de ceux qui ſont à même d'y porter remede, que lorſqu'il n'eſt plus tems de les guerir. Si les maux dans tous les Etats étoient toujours ſentis par ceux qui occupent les premieres Places, le mal n'y jetteroit jamais de profondes racines. Mais ou ils ne ſont point du tout apperçus, ou ce n'eſt que par de ſimples particuliers qu'on laiſſe à l'écart. Ils ont beau en avertir, la voix de ces Perſonnes vraiment patriotiques eſt trop foible pour être entendue des Miniſtres, & pour pouvoir penetrer juſqu'au Trône. Combien d'années ne faut-il pas ſouvent, & combien de familles ne ſe trouvent-elles pas ou ruinées ou mortes de miſere, avant qu'on ait même penſé à porter du remede à un mal, qu'on ne connoit point, & qu'on ne veut pas même connoitre? Si dans un Royaume ou dans tel Etat quelconque pluſieurs milliers d'hommes meurent de miſere, le Souverain ou les premiers Seigneurs n'en trouvent pas moins de plats ſur leur table.

& les anciens dans la façon de vivre, & dans la maniere d'acquerir des Richeſſes. Les hommes, il eſt vrai, ont toujours été dominés par l'amour des richeſſes; on les a vus en tout tems appliqués à ſe les procurer par toute ſorte de moyens, & l'intérêt particulier a été le grand mobile qui les a mis en mouvement. Le bien de l'Etat n'entroit pour rien dans leurs vues: on ſe rendroit ridicule ſi on prétendoit fonder la félicité publique ſur les moyens qu'ils mettent journellement en œuvre pour s'enrichir. Mais que dans une Société qui a eu au milieu d'elle les premiers SAGES de l'univers, on ait par toute ſorte de voies imaginables aggravé le mal que l'augmentation de l'argent a fait en général, voilà ce qui eſt ſurprenant, mais non pas incompréhenſible, lorſqu'on y réfléchit murement.

Les principales Puiſſances de l'*Europe*, ſurtout depuis environ un ſiecle, ayant eu continuellement beſoin d'argent, elles ſe ſont preſque toujours trouvées dans la néceſſité de recourir à des emprunts, afin de pouvoir ſoutenir les guerres qu'elles ont entrepris, & les énormes dépenſes qu'elles entraînent. Il s'eſt toujours trouvé de ces hommes induſtrieux qui à chaque nouvel événement enfantoient de nouveaux plans; & les Miniſtres ont embraſſé avec avidité tous les projets ou tous les plans qui pouvoient accélérer leurs emprunts (19).

(19) Cela a eu lieu dans preſque tous les Etats Chrétiens de l'*Euro-*

Au commencement on négocioit en tems de guerre dans le deſſein de ſe liberer en tems de paix; enſuite on vit que cela ſurpaſſoit les forces de l'Etat débiteur: pour colorer l'impuiſſance où l'on ſe trouvoit, on commença à vouloir faire croire que les dettes publiques étoit très avantageuſes à un Etat (20). On prétendit même que

pe, mais ſurtout en *France*, en *Angleterre*, & en *Hollande* juſqu'à l'année 1748. Nous aurons occaſion dans la ſuite d'y revenir.

(20) Voyez les *Ouvrages* de M. MELON, & l'Auteur de l'Ouvrage de la *Circulation & du Crédit*, & entr'autres les pages 43, 44, &c. de ce dernier Ouvrage.

Et nonobſtant que l'Auteur repete ſouvent qu'on a parlé ou écrit ſur cet article ſans approfondir la matiere, j'avoue qu'après des réflexions mures, je ſuis plus porté à adopter les idées de Mylord BOLINGBROKE, de WALPOLE, du Chevalier BERNARD & de M. HUME. Ce dernier s'exprime là-deſſus avec toute l'énergie poſſible dans ſon *Diſcours* politique p. 285 à 287. Voici ſes propres paroles:

„ Au contraire, notre expédient moderne, qui eſt devenu très „ général, eſt d'engager les revenus publics & de compter que la „ poſtérité pendant la paix acquittera les charges contractées pen- „ dant la guerre précédente. Ceux qui ont devant leurs yeux l'exem- „ ple de leur Peres, ne laiſſent pas de ſe repoſer avec la même „ prudence ſur leur poſtérité, qui à la fin par néceſſité, plutôt que „ par choix, eſt obligée de placer la même confiance dans une „ nouvelle poſtérité. Mais pour ne pas perdre le tems à déclamer „ contre une pratique qui paroit ſi évidemment ruineuſe, il eſt très „ certain que les maximes anciennes étoient à cet égard bien plus pru- „ dentes que les modernes, quand bien même les dernieres euſſent „ été renfermées dans des bornes raiſonnables, & euſſent quelque- „ fois dans les tems de paix été ſuivies d'aſſez de frugalité, pour „ acquitter les Dettes d'une guerre couteuſe; *car pourquoi le cas „ ſeroit-il ſi prodigieuſement différent entre le Public & un Parti- „ culier, qu'il nous obligeât d'établir des maximes ſi oppoſées de con- „ duite pour l'un ou pour l'autre?* Si les fonds du premier ſont plus

c'étoit le vrai moyen d'obvier aux ſuites naturelles d'une trop grande abondance d'or & d'argent. Mais on ne fut par long-tems à s'appercevoir que cette abondance ſeroit bientôt abſorbée par les dettes énormes qui ont été contractées, ſurtout en *Angleterre*, depuis la fin du ſiecle dernier (21). Je le demande, depuis que le papier ſert non ſeulement à repréſenter la Dette d'une Nation, mais encore à repréſenter l'argent, produit-il le même effet que l'argent? N'en repréſente-t'il pas même plus qu'il n'y en a? On nous a leurré, & on ſe joue de la crédulité des hommes: le remede qu'on a inventé pour guérir les maux d'un Etat, a été un poiſon déguiſé; car malheureuſement on a recours à l'empiriſme auſſi bien en politique qu'en médecine: mais, comme nous aurons occaſion de revenir ſur cet objet lorſque nous en parlerons à ſa place, appliquons en paſſant ici au papier du Crédit des

„ grands, ſes dépenſes néceſſaires ſont proportionnellement plus fortes; ſi les reſſources ſont plus nombreuſes, elles ne ſont pas infinies; & comme ſa conſtitution doit être calculée pour une plus longue durée que celle d'une ſeule vie ou même d'une famille, elle devroit auſſi embraſſer des maximes conſtantes, grandes & généreuſes, convenables à l'étendue ſuppoſée de ſon exiſtence. La néceſſité des affaires humaines nous réduit ſouvent à nous fier au hazard, & aux expédients qui dépendent du tems; quant à ceux qui choiſiſſent volontairement de pareilles reſſources, ſi les malheurs auxquels ils s'expoſent leur arrivent, ce n'eſt point la néceſſité qu'ils en doivent accuſer, c'eſt leur propre folie."

(21) Depuis le regne de *Guillaume* & de *Marie*.

Banques la réflexion ſenſée du célebre LOCKE (22).

„ Les moyens qu'on met en œuvre pour multi-
„ plier les Eſpeces en fabriquant des Billets, ne
„ nous délivrent pas de l'état de *pauvreté*, mais
„ nous cachent pour quelque tems notre *miſere*".

Tout homme qui ne veut point s'aveugler volontairement doit ſentir la vérité & les conſéquences de cette réflexion ſenſée; & il ſeroit à ſouhaiter que pluſieurs de mes Compatriotes vouluſſent un peu conſidérer les ſuites qui en réſulteront un jour pour eux ou pour leurs deſcendans, & qui peuvent même ſelon les apparences actuelles devenir funeſtes à toute l'*Europe*. Si je me ſuis étendu ſi amplement dans mes Abrégés Hiſtoriques, j'ai voulu faire voir que la proſpérité à laquelle la *Hollande* & l'*Angleterre* ſont parvenues, ne doit point être attribuée à l'établiſſement de leurs Banques, encore moins aux dettes publiques &c.

A meſure donc qu'aujourd'hui on augmente la maſſe de l'argent ou des Eſpeces par le papier qui les repréſente, l'argent ſe trouve avili, & perd réellement dans ſa valeur repréſentative. Les Eſpeces, ou l'argent, ne contiennent plus cette valeur primitive qui leur avoit été aſſignée originairement dans les Sociétés. Non ſeulement on leur a aſſigné une valeur plus forte, à meſure que leur

(22) LOCKE, dans ſon Ouvrage, *Some Conſiderations of the conſequence of the lowering, of intereſt and riſing the value of money.*

maſſe augmentoit, mais on a encore augmenté cette maſſe en idée par le papier, ce qui à ſon tour influe ſur la valeur totale de l'argent. La meſure univerſelle ſe trouve par conſéquent altérée. J'ai déjà expoſé ailleurs l'influence que cette manœuvre a déjà eue ſur toutes les affaires qui tombent dans le Commerce (23), qui eſt le ſeul objet dont nous nous occupons actuellement.

Auſſi obſerve-t'on que dans les grandes Villes où le papier eſt admis comme argent, & où on fait uſage du Crédit, le prix des denrées, de la main-d'œuvre &c. ſe trouve bien plus haut qu'ailleurs. A meſure qu'on s'éloigne de ces grandes Villes, & dans les Campagnes où on ne connoît pas ce Crédit ni cette façon de conduire ou de gérer les affaires, tout ſe trouve à meilleur marché. Il eſt inutile que je m'étende là-deſſus, car ce ſont des faits connus de toute l'*Europe*. Un habitant de la *Suiſſe* qui a deux mille florins de rente, provenant de la ferme de ſes Terres, ou du petit Commerce qu'il fait avec ſes voiſins, peut vivre plus ſplendidement, & faire une plus grande figure qu'un habitant de *Paris*, de *Londres* ou d'*Amſterdam* avec un revenu de 12000 florins.

Il eſt facile de comprendre par le détail que nous venons de donner, comment les opérations d'une Banque peuvent être préjudiciables, en conſidérant

(23) Voyez Chap. III. Art. VI.

ſeulement cette manœuvre de multiplier les ſignes des richeſſes. Plus on abuſe de ce moyen, & plus grand eſt le tort qu'on fait à la ſociété.

1°. Une Banque fait courir aux particuliers un riſque, lorſqu'elle fait circuler les fonds dépoſés, ce qui ne devroit jamais être permis, puiſqu'elle abuſe de leur confiance, & met leur fortune en danger.

2°. Lorſqu'une Banque fait circuler plus que ſon Capital, par le moyen de ſon Crédit ou de ſes Billets de Banque, elle cauſe un préjudice mortel à l'Etat: elle fait rencherir les vivres &c. & dérange toutes choſes dans la Société. Elle en réduit même une partie à la mendicité. Tous les voyageurs s'accordent à dire qu'il n'y a point de pays en Europe où il y ait plus de mendians qu'à *Londres* & en *Angleterre*.

Par la nature de l'inſtitution de la Banque d'*Amſterdam*, elle ne peut pas pouſſer ſes opérations ſur ces deux articles, ſans ainſi que le fait la Banque de *Londres*, expoſer ſon crédit. Voyez les Chap. III & VI. Enſorte que ſi notre Banque fait uſage de ſon Crédit, cela ne peut être que pour peu de tems, ou dans une calamité. Voyez Chap. III Art. VI. & ſans jamais expoſer la fortune des Particuliers.

Il n'en eſt pas ainſi de celle de *Londres*, ſa

Caiſſe eſt un vrai Emprunt de l'Etat. Et le papier que la Banque fait circuler par tout le Royaume repréſente pluſieurs Millions de Livres ſterlings, ſans que l'argent que ces Billets repréſentent ſe trouve nulle part en dépot.

Et comme cette circulation, depuis l'érection de la Banque de *Londres*, eſt non ſeulement permanente, mais même augmente tous les jours, il convient de nous y arrêter un peu, pour expoſer ce que nous avons encore à dire ſur le préjudice que fait ce papier de Crédit.

Pour apprécier le préjudice occaſionné par cette monnoye idéale & de nouvelle invention, il faut obſerver la progreſſion ſurvenue ſur les prix de toutes les choſes, non ſeulement des vivres, & autres Marchandiſes, mais encore ſur les prix des Maiſons, des Terres, & ſurtout ſur le Salaire des Ouvriers, ſur les appointemens & Honoraires &c. Si je ne ſuis pas à même de m'étendre auſſi amplement là-deſſus que je le ſouhaiterois, & que je pourrois le faire ſi je me trouvois en *Angleterre*, je tacherai du moins de donner ici un petit détail, qui mettra le LECTEUR en état de ſe convaincre de la vérité de ce que j'ai avancé ſur cet article.

Mais pour bâtir ſur un fondement un peu ſolide, on ne doit pas prendre pour baze les prix des Denrées &c. tels qu'ils étoient quelques années avant

l'époque de l'établiſſement de la Banque à *Londres*, mais il faut remonter juſqu'au tems de la Reine *Eliſabeth*.

1°. Parce que c'eſt depuis le commencement de ſon regne que la Monnoie d'argent a été fixée ſur le pied où elle ſe trouve encore aujourd'hui dans ce Royaume (24). Et 2°. parce que pendant tous les regnes des Souverains qui lui ont ſuccédé les Billets ou papiers de Crédit étoient déjà en uſage, & avoient cours dans le public, ainſi que nous l'avons vu aux pages 155, 160 & 169. Pluſieurs Banquiers faiſoient alors ce qu'un ſeul Banquier pour ainſi dire a fait depuis.

On eſt aſſez communément dans l'opinion qu'il y avoit en *Angleterre* du tems de la Reine *Eliſabeth* quatre millions en Eſpeces qui circuloient dans le public (25).

Je ſuppoſe que ces quatre millions équivaloient dans ce tems-là à environ cinq millions, par la raiſon que j'en donne dans la Note (26).

(24) Ce fut ſous le regne d'*Elizabeth* qu'on altera pour la derniere fois la Monnoye d'argent en *Angleterre*, car elle eſt toujours reſtée ſur le même pied depuis le regne de cette Princeſſe. On diviſa la livre d'argent en ſoixante deux Schellings, au lieu de ſoixante qu'elle renfermoit avant ce regne. Voyez HUME (*Tudor*) T. VI. p. 330. & ANDERSON à l'an 1560. Pour ce qui concerne la Monnoye d'or elle a ſubi depuis ce tems-là quelque altération. Voyez ANDERSON T. I. p. 489. T. II. p. 27, 28, 213, 214, 274 &c.

(25) ANDERSON T. I. p. 449. à l'an 1600.

(26) On croit aſſez généralement que depuis l'an 1600. la Population s'eſt accrue de neuf cens mille ames en *Angleterre*; mais je

Ces cinq millions en Eſpeces ſuffiſoient alors pour

penſe que cet accroiſſement n'a pas pu être auſſi conſidérable, parce que, 1°. il paroit preſque incroyable qu'il ait pu avoir lieu dans l'eſpace d'un Siecle, c'eſt-à-dire, entre l'an 1600 & 1700 ou environ; 2°. parce que pendant les deux derniers Siecles les guerres que l'*Angleterre* a eu à ſoutenir, le grand nombre des perſonnes qui quitterent le Royaume pour aller s'établir dans les Colonies de l'*Amérique*, & l'extenſion qu'elle a donné à ſon Commerce, rendent un ſi prodigieux accroiſſement preſque impoſſible dans un Royaume où (y compris l'*Irlande* & l'*Ecoſſe*) Mr. BUSCHING ne comptoit en 1760 qu'environ huit millions d'habitans.

En ſuppoſant que l'*Angleterre* a eu à la fin du XVIme Siecle une population entre 4 & 5 millions, & qu'elle ait reçu depuis ce tems-là juſqu'au commencement de ce Siecle un accroiſſement de 900 mille ames, alors pour établir le calcul des Eſpeces ſur un pied un peu ſolide, il faudroit ſuppoſer qu'à la fin du XVIme. Siecle il y avoit autant d'habitans qu'au commencement du XVIIIme. & que les Eſpeces y ont été dans la même proportion. Enſorte que les 4 millions d'Eſpeces du tems de la Reine *Elizabeth*, & dont il eſt fait mention dans le texte, doivent être portés en raiſon de la Population, qu'on ſuppoſe avoir eu lieu au commencement de notre Siecle c'eſt-à-dire à 4 millions & demi, ou à 5 millions.

On lit dans la Gazette Hollandoiſe de *Leyden* du 2 Juillet 1779 que d'après un Ouvrage du Docteur PRICE, le nombre des habitans de l'*Angleterre* & du Comté de *Galles* ne ſe monte pas à cinq millions, que le nombre des grandes Maiſons en douze années (depuis 1765 juſqu'en 1777) s'y trouvoit porté de 236,018. à 263831. ou à une augmentation de 27813. Mais d'un autre côté que pendant la même période le nombre des Huttes & des autres Maiſons qui ne contiennent pas huit fenêtres y étoit diminué de 55771. & le nombre des habitans pour le moins de 200 mille ames, (ce qui me paroit très conſidérable). Si ce calcul eſt exact, il peut donner lieu à bien des réflexions dans les conjonctures actuelles. On attribue cette dépopulation à quatre cauſes.

1°. A l'augmentation des Flottes & des Armées.

2°. Au trois guerres que l'*Angleterre* a eu pendant ce Siecle.

3°. Au grand nombre d'émigrans qui ſont paſſés en *Amérique*.

4°. A

pour fournir à tous les articles (27), y compris les Salaires &c. Cette maſſe repréſentoit donc alors

4°. A la cherté des Terres, des Denrées, & ſurtout à l'augmentation du luxe, des Dettes, des Impôts, charges publiques &c.

Voici ce que je lis dans la Géographie de BUSCHING, ceci eſt traduit du *Hollandois*.

On a compté en *Angleterre*, à l'occaſion de l'impôt ſur les fenêtres, 690 mille maiſons ſans y comprendre les Huttes, dont on ne fait pas le dénombrement, & qui ſelon M. *Brakenridge* ſont au nombre de 200 mille, qui avec les Maiſons font 890 mille habitations. Si on ſuppoſe 6 perſonnes dans chacune, l'*Angleterre* contient 5 millions 340 mille ames. M. *Forſter* dit qu'il y a en *Angleterre* autant de Huttes que de Maiſons, ce qui feroit monter le nombre des habitans à plus de 7 millions. Mais M. *Brakenridge* eſt bien éloigné d'admettre ce grand nombre de Huttes. On ne compte en Ecoſſe qu'un Million & demi d'habitans. L'*Irlande* n'en contenoit en 1696. qu'un Million 34 mille. — Selon le calcul le plus vraiſemblable les trois Royaumes n'ont pas au delà de 8 millions d'habitans.

(27) Il paroit que quelques années avant le regne d'*Elizabeth*, c'eſt-à-dire ſous *Edouard VI.* en 1548, le prix ordinaire du Froment étoit à $6\frac{2}{3}$ *Schellings*, celui du ſeigle, de l'orge & de la dreche à 5. & celui des pois & des feves à 4 *Schellings* le *Quarter*. (On trouve l'explication de cette meſure à la Note 52). Voyez ANDERSON T. I. p. 378. & ſur differents autres articles depuis l'an 1521. les pages 351, 359, 361, 367 & 376.

La paye des chevaux des Poſtes étoit fixée ſous *Edouard VI.* (Voyez page 379.) à un penny par mille. Au commencement de la préſente année 1779. lorſqu'on réſolut en Parlement de faire la levée de 7 millions par forme d'emprunt (Voyez la Note 60). on créa de nouveaux impôts, afin de pouvoir fournir au payement des intérêts de cet emprunt: il y en eut un entr'autres ſur les Voitures de voyage & ſur les chevaux de poſte. Un voyageur doit payer actuellement un impôt d'un *penni* par mille pour chaque cheval, & autant pour chaque voiture. Avant ce tems-là on payoit à ce qu'on m'a aſſuré, 6 ou 7 *pennis* par mille, & y compris la voiture 8 ou 9 *pennis*. Aujourd'hui (ſuivant les mêmes informations) on paye *onſe pennis* à un *Schelling* y compris l'impôt ci-deſſus. Voilà donc une augmentation prodigieuſe depuis le tems d'*Edouard VI.* ſur un objet très peu conſiderable.

toutes les richeſſes de la Nation, & ſuffiſoit pour

Au commencement du regne de la Reine *Elizabeth* (en 1558) & plus tard encore, le prix ordinaire du froment paroit avoir été à 8 *Schellings* le *Quarter*.

Un bon Mouton valoit 2 Schellings 10 deniers.

A *Load of hay* (certaine meſure du poids d'environ 2016 ℔ dont on ſe ſert pour le foin) cette charge de foin valoit 12 Schellings & demi. Le vin rouge coutoit 2 livres 10 ſchellings la Barrique.

Un Bœuf au deſſus de 4 années étoit eſtimé valoir 40 *Schellings*.

Un Bœuf de 2 ans	à	30	——
Une Vache	à	30	——
Une jeune Vache au deſſus de 2 ans	à	20	——
Un vieux Mouton	à	6	——
Un Mouton d'un an	à	3	——
Un Cochon au deſſus d'un an	à	6	——
Un jeune Cochon	à	2	——
Une Chevre	à	5	——
Une jeune Chevre	à	2	——

A meſure que depuis *Edouard III.* les Eſpeces en *Angleterre* changeoient de dénomination, ou que leur numéraire étoit hauſſé, le ſalaire des Ouvriers, Artiſans &c. ſubiſſoit des changemens & alloit en augmentant. Auſſi trouve-t'on qu'en 1563. le Parlement s'occupa de cet objet, & il paroit qu'il s'en eſt ſouvent occupé depuis ce tems-là, mais ſans pouvoir remedier au mal.

Voici quelques articles que M. ANDERSON rapporte, & qui peuvent ſervir de point de comparaiſon.

Un Profeſſeur dans une des deux Univerſités avoit vers le commencement du regne d'*Elizabeth* 40 livres *ſterlings* par an pour ſes Honoraires.

Le *Bow Stringmaker* (Fabriqueur de cordes d'arc) avoit un ſalaire journalier de 16 deniers. Aujourd'hui, dit l'Auteur, pour ſe trouver de niveau avec le prix des vivres de notre tems, il lui faudroit 6 *Schellings* & huit deniers.

Un Maître d'artillerie avoit un Schellin par jour.

ANDERSON évalue la différence dans les dépenſes journalieres du tems d'alors à celles d'aujourd'hui dans la proportion de 1 à 5.

A la fin du regne d'*Elizabeth* le prix des denrées &c. étoit déjà augmenté conſidérablement; car il paroit qu'à la fin du XVI. Siecle

les articles qui faiſoient l'objet du Commerce de l'*Angleterre*.

le prix du froment étoit à 20 Schellings, celui des pois & des feves à $13\frac{1}{3}$, celui de l'orge & de la dreche à 12: & tous ces articles étoient conſidérés comme pouvant ſupporter un droit de 2 Schellings pour le froment &c. Voyez la Note 52. & ſurtout ANDERSON T. I. p. 394, 401, 412 & 442. & *Act. Publ.* T. VI. p. IV. p. 87, 121 & 143.

Suivant des informations qui m'ont été envoyées de *Londres* les prix de quelques uns des articles mentionnés ci-deſſus roulent maintenant dans cette Ville & aux environs, ſavoir:

Une Charge (a *load*) de foin entre 45 & 55 Schillings le *load*.

Une Brebis environ 20 Sch.

Un vieux Mouton propre pour la boucherie entre 25 & 30 Sch.

Un Bœuf au deſſus de 4 ans 9 à 10 livres ſterlings quand ils ſont d'une péſanteur ordinaire.

Une Vache à lait . . . . . 8 ou 9 livres Sterlings.

Une jeune Vache . . . . . $2\frac{1}{2}$ à 3 livres.

Un Cochon au deſſus d'un an entre 20 & 25 Sch.

Un jeune Cochon . . . . . 12 à 13 Sch.

D'où il reſulte, qu'en comparant les prix de ces articles avec ceux des mêmes articles pendant le regne d'*Elizabeth*, le prix du foin a augmenté dans la proportion de 1 à 4 & au deſſus.

Un Mouton du prix de $2\frac{5}{6}$ Schellings & celui de 20 Schellings dans la proportion de 1 à 7.

Et entre le prix de 6 & de 30 Sch., dans la proportion de 1 à 5.

Le prix d'un Cochon ci-devant à 6 Sch. & aujourd'hui entre 20 & 25 Sch. dans la proportion de 1 à 4. (mais le prix de 25 Sch. pour un Cochon bien nourri doit être plus conſidérable, à ce qu'il me ſemble).

La différence entre le prix d'un jeune Cochon ci-devant à 2 *Schellings* & aujourd'hui à 12 ou 13 Schell. eſt comme de 1 à 6.

Le prix des bêtes à corne paroit avoir auſſi monté dans la proportion de 1 à 5 & même au deſſus.

Je ne ſuis pas aſſez exactement informé pour pouvoir faire de ſemblables comparaiſons ſur les autres objets, car par exemple, les Honoraires d'un Profeſſeur dans une des deux Univerſités d'*Angleterre* qui du tems d'*Elizabeth* étoient fixés 40 Liv. Sterlings par an,

Environ un Siecle après, les calculateurs entendus dans ces fortes de matieres évaluerent les Ef-

varient parce qu'ils ſont preſque tous les ans incertains, & dépendent des produits des terres que les fondateurs des Colleges ont leguées pour leur entretien. Il y a des Profeſſeurs du Roi dont les Honoraires n'excedent pas 100 Liv. Sterlings par an: mais ils ont en outre d'autres émolumens, ou ils ſont ordinairement pourvus de quelque Bénéfice Eccléſiaſtique.

Je me bornerai donc à citer un petit nombre de faits, afin de ne rien avancer que ce qui eſt généralement connu. Par exemple ſous *Charles I.* en 1632 (environ 70 ans depuis le commencement du regne d'*Elizabeth*) les prix des vins d'*Eſpagne* rouloient en gros entre 13 & 16 Livres Sterl. par pipe. (Voyez *Act. Publ.* T. VIII. *pars.* III. p. 258): & avant la guerre actuelle avec l'*Eſpagne* ces prix rouloient entre 30 & 40 livres ſterl. la pipe; ils ſont actuellement (en Août 1779) à un prix encore plus haut.

En 1633. la Chambre Etoilée publia au nom du même Roi une Ordonnance pour régler le prix des vivres (Voyez *Act. Publ.* T. VIII. *pars* IV. p. 27), dans laquelle il eſt dit entr'autres choſes, qu'à cauſe des prix exceſſifs de toute ſorte de vivres dans les Auberges où on donne à manger, l'Aubergiſte ne prendroit pour le diné (y compris le vin) que deux Schellings par tête &c. Il y eſt dit en outre: „ Pour ce qui eſt du Fourage pour les Chevaux, après avoir entendu divers juges de Paix de *Middleſex* & de *Surrey*, & pluſieurs „ Aubergiſtes de *Londres*, de *Weſtminſter* & de *Surrey*, nous ſommes d'avis, que vu les prix actuels du foin & de l'avoine, les dits „ Aubergiſtes ne doivent prendre que ſix *pennis* (deniers), pour le „ foin néceſſaire à un cheval pendant vingt quatre heures, & ſix „ *pennis* pour un picotin d'avoine (meſure faiſant la trente deuxieme „ partie d'un *Quarter*) ce qui, ajoute-t'on, eſt un prix ſuffiſant, „ & on n'exigera rien pour la paille; s'ils prennent au delà de ces „ prix, ils ſeront condamnés ſelon la teneur des Ordonnances. Quant „ aux prix exceſſifs & déraiſonnables exigés pour les Chevaux des „ Voyageurs qui ne s'arrêtent que peu de tems dans les Hôteleries, „ nous eſtimons que l'Hôtelier n'a pas lieu de ſe plaindre en ne „ prenant qu'un *penni* par cheval pour le mettre ſeulement à l'écurie „ ſans le débrider, & que ſi le cheval eſt débridé & a du foin, &

peces Monnoyées à dix-huit millions & demi (28).

Que ces dix-huit millions & demi ne ſuffiſoient pas alors, cela paroît par le Crédit & par le papier (29) qui avoit été admis, probablement de-

„ s'en retourne le même jour, l'Hôtelier doit ſe contenter de deux „ *pennis* par cheval, & ne pourra rien exiger de plus &c."

Aujourd'hui à *Londres* dans les Auberges on paye ſelon qu'on veut être ſervi; on eſt aſſez bien traité aux tables d'hôte moyennant trois Schellings, y compris une demi pinte de vin.

En voyage on paye aux Hôteleries qui ſont ſur la route, ſavoir: pour un cheval ayant paſſé une nuit dans l'écurie, & ayant eu du foin, 8 *pennis*, pour un picotin d'avoine un *Schelling*.

Pour un cheval qui n'a pas reſté la nuit & qui a eu du foin 4 *pennis*, & pour un cheval dont on n'a pas détaché la bride 2 *pennis*.

Voilà encore depuis l'an 1633. juſqu'aujourd'hui une augmentation ſur les articles ſus-mentionnés dans la proportion de 2 à 3. & de 1 à 2.

Ce petit détail, qui ne regarde que des objets de très peu d'importance, peut ſervir d'exemple ſur la progreſſion étonnante ſurvenue dans les autres articles. Nous en avons donné des preuves ſans réplique dans notre premier Volume par rapport à la *France* & à *la Hollande*; mais il n'y a pas de pays dans l'*Europe* où cette progreſſion ſur le prix des objets de premiere néceſſité ſoit ſi ſenſible qu'en *Angleterre*.

(28) A la révolution qui eut lieu vers la fin du Siecle dernier les Eſpeces du Royaume ſe montoient, ſelon le calcul de DAVENANT, à dix-huit millions & demi (Voyez les *Ouvrages* de DAVENANT raſſemblés & revus par M. CHARLES WITHWORTH. Vol. I. pages 363 &c. 443 &c.)

Depuis 1599 juſqu'en 1675. on avoit frappé en Monnoyes d'or & d'argent pour 21,651,876 Livres Sterlings. ANDERSON T. II. p. 158.

(29) Par le détail où nous ſommes entrés à la fin du Chap. Vme. on a pu obſerver combien les Banquiers dans le XVIIme Siecle firent uſage de leur crédit. Les révolutions, les guerres civiles & étrangeres qui eurent lieu pendant le regne de *Charles I*, ſous *Crom-*

puis la fin du regne d'*Elizabeth*, ou depuis le regne de *Jacques I.*

Depuis la fin du regne d'*Elizabeth* le prix de preſque tous les articles ayant augmenté du triple (30), toutes choſes égales, il falloit au commencement du XVIIIme. Siecle au moins le triple en argent (31), pour repréſenter les mêmes articles en valeur, tels qu'ils étoient vers la fin du regne de cette Princeſſe.

Outre cela, par l'extenſion qu'on a donnée au Commerce, & depuis qu'on a introduit de nou-

vel, & ſous le regne de *Charles II*, augmenterent les beſoins d'argent, ainſi qu'on l'a obſervé dans le même Chapitre.

(30) Voyez ANDERSON T. I. p. 442 & 443 à l'an 1594.

(31) *Idem* . . . . . T. I. p. 443. Le Bibliothecaire à *Weſtminſter* avoit pour Honoraires 13 Liv. 6 Schell. 3 deniers par an, aujourd'hui (dit ANDERSON) il lui faudroit quarante livres pour ſatisfaire aux ſeuls beſoins que la façon de vivre de ce tems-là exigeoient.

A la même page cet Auteur rapporte, que les Honoraires d'un Miniſtre avec le caractere d'Envoyé en *Hollande* ſe montoient en 1594 à 40 Schellings par jour, non compris les fraix du Voyage. Dans les Inſtructions qui lui furent données de la part de la Reine il eſt dit, „ pour les dépenſes de ſon voyage & pour ſon entretien „ *quarante Schellings par jour*, c'eſt pourquoi, ajoute-t'on, nous „ voulons & vous commandons de lui payer ou de lui faire payer „ de la Caiſſe de notre Tréſor de l'*Echiquier*, ou à ſon Agent, la „ dite ſomme de *quarante Schellings* par jour, à commencer de la „ date de cet ordre, juſqu'à ſon retour dans le Royaume, & de „ lui avancer encore la ſomme de *ſoixante livres*, pour les fraix de „ ſon Voyage, ce qui ſera enſuite rabattu de ſes Honoraires. Voyez „ *Act. Publ.* T. VII. p. I. p. 143 — ANDERSON, à la page 445. „ année 1595. ajoute: les Honoraires du Secrétaire de la Reine pour „ la langue françoiſe étoient de 66 $\frac{2}{3}$ Livres, & par conſéquent ils „ équivaloient à 200 Liv. de notre tems." Voyez encore *Act. Publ.* T. VII. p. I. p. 143, 158 & 172.

veaux articles, il eſt arrivé que nous avons auſſi connu de nouveaux beſoins (32). Ces articles exigent par conſéquent une augmentation d'argent pour pouvoir continuellement être repréſentés. On pourroit admettre, par ſuppoſition, que trois millions peuvent avoir ſuffi pour ſe procurer tous ces nouveaux objets, & pour tous les autres qui devoient être continuellement repréſentés (33). Il s'enſuivroit de ce calcul que dix-huit millions & demi en Eſpeces auroient été dans ce tems-là plus que ſuffiſants (34). Mais indépendamment de tous

(32) A meſure que le Commerce s'eſt étendu depuis le XIIIme Siecle, les ſociétés reſpectives ont connu de nouveaux beſoins. Ces beſoins ſe ſont encore conſidérablement accrus par l'extenſion du Commerce, depuis la découverte de l'*Amérique*, & ſurtout depuis le XVIIme. Siecle. (Voyez mon premier Volume partie II. p. 131.) Quel objet immenſe ne forme pas aujourd'hui le ſeul article du Tabac, introduit en *Angleterre* ſous le regne de *Jacques I*? Il en eſt de même de chaque nouvel article qui tombe dans le Commerce journallier de la vie, il doit être conſidéré comme contribuant à cauſer une augmentation ſur le total de nos dépenſes. Or chaque nouvel article doit être finalement repreſenté par de l'argent dans le Commerce.

(33) En évaluant par ſuppoſition ces nouveaux objets de Commerce &c. à la fin du XVIIme. Siecle à la dixieme partie de nos dépenſes, il s'enſuivroit qu'environ un million & demi en Eſpeces auront alors ſuffi pour les repréſenter continuellement, & que les deux millions qui reſtent, joints au papier qui de tems à autre peut avoir circulé ſur la place, auront été néceſſaires pour répréſenter alors les Impôts & les dépenſes continuelles de l'Etat.

(34) Je penſe que dans un tems de Paix ou de tranquillité publique avant la révolution, les dix-huit millions & demi auront été plus que ſuffiſants: cela me fait juger que la dite ſomme a été un peu exagérée par le célebre DAVENANT. Il eſt vrai que chaque Particulier avoit alors proportion gardée plus d'argent en reſerve

ces objets, il nous reſte un article important, & qui mérite une attention particuliere. Cet article eſt celui de la Dette publique, qui s'eſt introduite depuis le commencement du regne de *Guillaume III.* Cette Dette, à meſure qu'elle augmente ou devient plus péſante, demande une plus forte maſſe en Argent, ou quelque choſe d'équivalent pour pouvoir être continuellement repréſentée dans le Commerce qui ſe fait journellement dans *Londres* (35). Et cette repréſentation doit non ſeulement

qu'aujourd'hui, car dans le tems où nous vivons un chacun eſt obligé de faire valoir plus ou moins ſon argent, parce qu'à proportion que le luxe augmente, les dépenſes ſont plus conſidérables.

(35) Il eſt conſtant que la Dette nationale doit en grande partie être journellement repréſentée ſoit en argent, ſoit en papier: c'eſt un fait qui ne peut être conteſté, vu le commerce qui ſe fait continuellement dans les fonds publics. Cette repréſentation eſt plus ou moins grande ſelon le cours du Commerce, qui dépend de certaines circonſtances. Auſſi voit-on qu'une paix ou une guerre prochaine font hauſſer ou baiſſer conſidérablement le prix des fonds.

C'eſt par exemple dans des tems critiques, comme dans des révolutions &c., & par conſéquent dans le tems que la rareté des Eſpeces ſe fait le plus ſentir, que les achats ou les ventes des fonds ſont ordinairement plus animés, & que la variation de leurs prix eſt plus ſenſible.

Combien de fois n'arrive-t'il pas qu'un particulier ou un Négociant a beſoin de ſes fonds, ſoit pour les placer dans le Commerce ou ailleurs? Ce beſoin doit être rempli par la vente qu'il eſt obligé d'en faire. Cet objet doit donc être repréſenté par des Eſpeces réelles. Par exemple, dans l'année 1763. on fut dans le cas d'avoir beſoin de pluſieurs millions en Eſpeces pour ſatisfaire ſeulement à ce qui étoit néceſſaire aux Négocians d'*Amſterdam* pour ſoutenir leur crédit.

Aujourd'hui que la Dette ſe monte à 150 millions de Livres Ster-

avoir lieu pour les objets qui entrent dans le Commerce, mais encore à proportion que la Dette augmente, parce que les Impôts (36) doivent augmenter de même. De-là il s'enſuit que la Dette publique produit dans une Société un double beſoin, une augmentation en argent, ou une augmentation de ſignes repréſentatifs.

Je le répéte, à meſure que les Dettes publiques augmentent, les Charges ou les Impôts doivent auſſi augmenter dans la même proportion, & par conſéquent il faut plus d'argent pour les repréſenter. Et comme il ſemble que l'*Angleterre* ne ſe

lings, & ſe trouve ainſi huit ou dix fois plus forte que du tems de *Guillaume III*, le Commerce (réel) de ces fonds eſt au moins vingt fois plus animé qu'il ne l'étoit il y a 80 ans. Ce Commerce demande par conſéquent une augmentation de ſignes ou d'Eſpeces dans la même proportion.

Une perſonne à *Londres* un peu au fait de cette partie, pourroit faire là-deſſus un calcul en gros, mais très approchant de la vérité. Au reſte il faut obſerver, comme je l'ai déjà dit, que dans les tems de révolutions, de guerres &c. le Commerce des fonds publics eſt plus animé, & ne doit pas par conſéquent être pris pour point de comparaiſon.

(36) On avoit moins d'Impôts &c. à payer du tems de *Guillaume III*, lorſque l'intérêt de la Dette nationale ne ſe montoit annuellement qu'à environ un million de Livres Sterlings, maintenant cet objet ſeul ſe monte entre ſix & ſept millions par an.

Outre cela les Dépenſes en général, pour ce qui concerne la marine & la navigation, ſont conſidérablement augmentées, même pendant le cours de ce Siecle. Tous ces objets doivent auſſi être repréſentés par des ſignes.

Lorſque l'état des dépenſes pour l'année 1759. fut préſenté au Parlement, la ſomme ſe montoit à 12,749,860 Liv. Et celle de l'année 1762. à 18,305,235 Liv. Voyez ANDERSON T. II. p. 414 & 429.

trouve pas encore aſſez riche (37) pour ſoutenir par elle-même un fardeau auſſi peſant, par le poids énorme qu'elle y a ajouté, elle ſe trouve dans la néceſſité de recourir continuellement à une monnoye idéale, c'eſt-à-dire au papier de Crédit. En évaluant cette ſorte de monnoye au commencement de notre Siecle ſeulement au quart, ou à la cinquieme partie des Eſpeces réelles, qui alors circuloient dans le Royaume (38), on trouveroit que

(37) Il eſt aiſé de ſe convaincre que l'*Angleterre* n'eſt pas par elle-même en état de ſatisfaire à ſes beſoins, & qu'elle n'a pas dans le Royaume la quantité d'eſpeces qui ſont néceſſaires pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat, par le haut intérêt qu'elle eſt obligée de payer dans les Négociations d'argent qu'elle fait, afin d'engager les Etrangers à y prendre part. Combien de Particuliers de notre Nation, & combien d'autres Etrangers ne ſe trouvent-ils pas intéreſſés dans les fonds *Anglois?* On prétend, dit BUSCHING, que les Etrangers ont fourni au moins le quart, pour ne pas dire le tiers, des ſommes que l'*Angleterre* a négociées. On ne voit rien de pareil chez nous; on peut dire qu'aucune Nation Etrangere ne ſe trouve intéreſſée dans nos Fonds publics, & que même aucun Particulier du dehors n'eſt tenté de placer ſon argent chez nous. N'a-t'on pas vu vendre de nos jours (en 1777 & 1778 ſi je ne me trompe) les Obligations de la *Généralité* (qui ne donne que 3 pour cent d'intérêt) juſqu'à 112 & 113 pour cent? c'eſt-à-dire que pour 1120 florins on achettoit une Obligation de 1000 *f.* qui ne donne qu'un intérêt annuel de 30 florins.

Celles ſur les villes de la Province de *Hollande* (qui ne donnent que $2\frac{1}{2}$ pour cent) ont été vendues en 1778. à 108 & à 110 pour cent. Et celles ſur la Tréſorerie de la Ville d'*Amſterdam* (qui ne donnent auſſi que $2\frac{1}{2}$ pour cent) à 112 & à 113 florins. Elles ont même été portées il y a quelque tems à 115 & à 116. Aujourd'hui elles ſont à 106. le bas prix des fonds *Anglois* y contribue vraiſemblablement.

(38) En ſuppoſant que le papier de Crédit dans le tems de la

les ſignes repréſentatifs au commencement de notre Siecle ont dû faire un objet de vingt deux à vingt trois millions de Livres ſterlings. Il me ſemble que ce calcul n'a rien en lui-même d'exageré ni d'abſurde.

On voit par exemple qu'à la révolution de l'année 1688 la Dette Nationale n'étoit que d'un million; depuis (ſous le regne de *Guillaume III*) la Dette de la nation ſe montoit à la fin de l'année 1697. à 21,515,742 Liv. 13 ſols $8\frac{1}{2}$ den. Avant la mort du Roi, elle ſe trouva réduite par les épargnes qu'on avoit faites pendant la Paix, à 16,394,701 Liv. 1 ſols $7\frac{1}{4}$ den. (39).

Peu de tems après la mort de la Reine *Anne*, le 31 Décembre 1714, la Dette ſe montoit à 53,681,076 Liv. 5 ſols $6\frac{1}{12}$ den. (40).

Après la Paix d'*Aix la Chapelle* le 31 Décembre 1748. La Dette ſe montoit à 78,293,313 Liv. 1 ſols $10\frac{3}{4}$ den. (41).

Avant la Guerre de 1755. Cette dette avoit été réduite à 72,289,673 Livres.

Et après la Paix en 1763. Elle s'eſt trouvée ſe

Reine *Anne*, lorſque la Dette s'étoit accrue juſqu'au delà de 53 millions, ait été de quatre millions, ou de quatre millions & demi, il n'eſt pas douteux que dans la ſuite cette maſſe de papier, en continuant les mêmes opérations & la même façon de travailler, a dû monter bien plus haut, ainſi que nous l'obſerverons plus bas.

(39) ADAM SMITH T. II. p. 555.

(40) *Idem* ——— ——— La Reine *Anne* mourut le 14 Août 1714.

(41) *Idem* ——— ——— ———

monter à 139,516,807 Liv. 2 ſols 4 den. (42). Depuis, & pendant une Paix de douze années, elle a été réduite à 129,146,322 Liv. 5 ſols 6 d. (43). Mais elle eſt conſidérablement augmentée depuis ce tems-là (44). Toujours eſt-il vrai, qu'à meſure que la Dette Nationale s'eſt augmentée, les Impôts ont augmenté dans la même proportion: & par conſéquent il a fallu augmenter le papier de Crédit, afin de repréſenter ces deux objets.

M. HUME ayant donné ſes *Réflexions Politiques* avant l'époque de la Guerre de 1755. ſuppoſoit qu'il y avoit alors dans le Royaume pour douze millions de papier qui circuloit comme argent, & pour dix-huit millions en Eſpeces réelles (45).

En 1762 M. ANDERSON prétendoit que les Eſpeces ſe montoient à ſeize millions (46).

Aujourd'hui on penſe aſſez communément qu'il y a environ dix-huit ou dix-huit millions & demi en Eſpeces réelles. D'autres les font monter à vingt

(42) ADAM SMITH T. II. p. 556.

(43) *Idem.* ——— ——— ———

(44) Je penſe, en ſuppoſant même que la Paix eut lieu dans le courant de cette année, que le total de la Dette doit ſe monter aujourd'hui au delà de cent ſoixante millions de livres Sterlings.

(45) Voyez HUME dans ſes *Diſcours Politiques*. T. I. p. 210, & entr'autres à la page 211. où il s'exprime ainſi: „Par notre ſage po-„ litique, nous ſommes ſi ſoigneux de farcir la Nation de cette belle „ denrée de Billets de Banque & autres papiers, qu'il ſemble que „ nous ayons peur d'être ſurchargés d'or & d'argent.

(46) ANDERSON T. II. p. 105.

millions en or & à deux millions en argent. (47). Il y en a qui penſent qu'il y a pour environ vingt millions en papier qui circule comme argent, tandis que d'autres jugent que l'objet de cette circulation ne ſe monte qu'à huit, & tout au plus à dix millions (48). Par le détail où je ſuis entré là-deſſus au Chap. de la Banque de *Londres*, on peut admettre, à ce qu'il me ſemble, ſans rien hazarder, que cette derniere ſomme ſe trouve trop petite (49). En évaluant donc toute la ſomme qui circule en papier à quinze millions, ainſi que je l'ai déjà fait, je penſe que je ne riſque pas d'exagerer trop les choſes.

En voilà aſſez pour faire ſentir l'influence que

(47) Informations qu'on a reçues d'un Particulier demeurant à *Londres*.

(48) Idem — — ſi on déduit de la ſomme totale des Billets de Banque qui circulent dans le public, la ſomme en Eſpeces qui doit être en réſerve dans le tréſor de la Banque, alors la ſomme ne ſe montera qu'à dix millions : mais il n'en reſte cependant pas moins vrai que les Billets de la Banque, ſur le pied ſuppoſé, forment un objet de quinze millions, ou à-peu-près, de Livres Sterlings.

(49) En évaluant la ſomme qui circule en papier à quinze millions, & en ſuppoſant qu'il y a 20 millions en Eſpeces il y auroit enſemble 35 millions. Mais comme de ces 20 millions 5 millions doivent reſter en repos dans la Banque, (Voyez ma précédente note) il en réſulte qu'il y a dans ces 30 millions autant de valeur en papier, que de valeur en Eſpeces qui circule dans le public. Car ainſi que je l'ai déjà dit, la Banque ſe trouve obligée (& ſon exiſtence en dépend) de tenir au moins dans ſon tréſor de réſerve le tiers de tout l'argent qu'elle fait circuler ; & ainſi les 5 millions en or ou en argent monnoyés, ou au moins en lingots &c. qu'elle doit néceſſairement avoir en réſerve, ne circulent pas dans le public, mais doivent reſter oiſifs, afin de faire des eſcomptes, & pour ſervir à reparer promptement un diſcrédit momentané, qui pourroit ſubvenir dans le Commerce en général, & même dans la partie des Finances de l'Etat.

toutes ces manœuvres ont les unes ſur les autres, & combien cela dérange & doit déranger en général les prix des choſes, & produire quantité d'abus funeſtes dans les moyens d'acquérir des Richeſſes. Du moins, ſelon mes idées, il me ſemble que ſi on n'avoit pas introduit en *Angleterre* & cela conſtamment depuis le commencement de ce Siecle, une ſi forte maſſe en papier, les dix-huit millions en eſpeces auroient repréſenté à peu de choſe près tout ce que répréſentent aujourd'hui les trente millions en Eſpeces & en papier (50) : car tous les prix auroient dû dans une certaine proportion ſe régler en conſéquence. Enfin, je le répete encore une fois, l'argent ne doit pas être conſidéré comme une richeſſe, mais comme *la vraie meſure de nos richeſſes*. En conſidérant les choſes ſous ce point de vue, un homme un peu au fait pourroit calculer de combien l'*Angleterre* eſt aujourd'hui plus ou moins riche qu'elle ne l'étoit il y a deux cens ans.

Ne pourroit-on pas en effet admettre que les revenus & la dépenſe d'aujourd'hui dans toute l'*An-*

(50) Nous avons dit plus haut que les Eſpeces, ſelon les uns, ſe montoient au commencement de ce Siecle à dix-huit ou à dix-huit millions & demi, & ſelon d'autres à vingt deux millions. En ſuppoſant que la ſomme ſe monte à 20 millions, il en faut déduire les 5 millions qui ſont ſuppoſés être mis aujourd'hui en réſerve dans la Banque ; d'où il ſuit, qu'il ſe trouveroit ſur ce pied là ſeulement 15 millions en Eſpeces roulant dans le public ; ce qui avec les 15 millions en papier qui circulent comme argent, forment l'objet des 30 millions dont je fais mention dans le texte & dans la précedente Note.

gleterre, ne ſont pas dans la proportion où les revenus & la dépenſe étoient du tems de la Reine *Elizabeth*?

Je veux dire, que le ſurplus, ou ce qu'on tient de réſerve après les dépenſes faites ſur toute la Société, eſt aujourd'hui pour toute la Nation en *Angleterre* moins conſidérable, qu'il ne l'étoit du tems de cette grande Reine. (51).

Si une Terre eſt eſtimée valoir 500 Liv. ou 1000 Livres ſterlings, ſoit que cette Terre doive ſupporter peu ou beaucoup de charges à l'Etat, elle ne produira pas pour cela plus de froment. Une Perſonne au XVIme. Siecle poſſédant un revenu de 1000 Liv. & en dépenſant 600, étoit plus riche que celui qui a aujourd'hui un revenu de 5000 Liv. & qui en dépenſe 4800.

Les différentes charges que nous devons ſupporter abſorbent une grande partie des revenus. Quelle utilité, ou quel avantage en réſulte-t'il donc pour un Ouvrier, s'il reçoit aujourd'hui un ſalaire double de celui qu'il avoit autrefois, ſi avec ce ſurplus il

(51) Perſonne à mon avis ne ſeroit plus propre à faire là-deſſus un calcul auſſi exact que curieux & intéreſſant, que celui qui ſe trouve à la tête de l'adminiſtration des Finances en *Angleterre*. Une telle Perſonne ſeroit plus en état de ſentir la force de mes raiſonnemens, & plus à portée de découvrir la ſource des maux qu'on a cauſés par tous ces expédiens ſpécieux, qui en procurant une utilité momentanée, n'ont réellement ſervi qu'à favoriſer la folle ambition des Souverains, & ont cauſé la miſere des peuples dans preſque toutes les Sociétés de l'Europe.

ne peut pas ſe procurer les mêmes articles qu'il faiſoit ci-devant pour lui & pour ſa famille (52)? L'ar-

(52) Suivant les Informations d'un Particulier réſidant à *Londres*, les Salaires des Ouvriers à la Campagne à la fin du XVI. & au commencement du XVIIme. Siecle rouloient

entre . . . . . 7 & 8 *pennis* ou deniers par jour.
Et à *Londres* entre . . . . 9 & 10 ——
Sous *Guillaume III* à la Campagne 9 & 10 ——
Et à *Londres*. . . . . à 12 ——
Dans le XVIII. Siecle à la Campagne entre . . . . . 14 & 15 ——
Et à *Londres* . . . . . à 18 ——

Le Froment pendant le XVIIme. Siecle monta de 19 juſqu'à 50 ſchellings le *Quarter*.

Et le Salaire des Ouvriers à la Campagne de $7\frac{1}{2}$ à $9\frac{1}{2}$ den. par jour.
Et à *Londres* . . . . . de $9\frac{1}{2}$ à 12 —— ——

Pendant ce XVIIIme. Siecle le prix du Froment a été à 40 Schellings, & quelque choſe en ſus.

Et les ſalaires ſont montés de $9\frac{1}{2}$ & 12 deniers à $14\frac{1}{2}$ & 18 deniers.

Les autres denrées, les Loyers des maiſons, les taxes, &c. ont vraiſemblablement hauſſé dans une diſproportion encore plus conſidérable que les Salaires.

Comparons ſeulement les prix des Salaires à celui du Froment. N'eſt-il pas évident qu'un Ouvrier à la fin du XVIme. ou au commencement du XVIIme. Siecle avec ſon Salaire de $7\frac{1}{2}$ *pennis* par jour, pouvoit en 14 jours & demi de travail gagner de quoi acheter un *Quarter* de Froment, (le prix étant à 19 Eſcalins) tandis que dans le Siecle où nous vivons, avec un Salaire de $14\frac{1}{2}$ pennis, (le prix du Froment ſeulement calculé ſur le pied de 40 Eſcalins le *Quarter*.) il devroit travailler pendant 17 jours pour ſe procurer la même quantité de Froment?

Je dois remarquer en paſſant que le prix du Froment en *Angleterre* n'a pas été conſidéré par les Auteurs modernes dans ſon véritable point de vue. Par exemple, M. ADAM SMITH, en donnant les prix du Froment depuis l'année 1561. juſqu'à l'année 1601 rapporte les prix des douze années ſuivantes:

De

L'argument qu'on tire de ce que le prix des Bleds a été plus bas dans ce ſiecle en *Angleterre*

De l'an	1561	à —	Liv. 8 Sch.	—	den. le Quarter
	1562	à —	8	—	
	1574	à 2	—	—	
	1587	à 3	4	—	
	1594	à 2	16	—	
	1595	à 2	13	—	
	1596	à 4	—	—	
	1597	à 4	12	—	
	1598	à 2	16	8	
	1599	à 1	19	2	
	1600	à 1	17	8	
	1601	à 1	14	10	
		Liv. 28:	9:	4.	

Ce qui, comme on le voit, fait revenir le prix moyen des grains pendant ces 12 années à 2 Liv. 4 Schell. 9 $\frac{1}{3}$ deniers année commune.

Si on remplit les années dont on ne donne pas le prix ſur le pied de 8 Schellings le *Quarter*, on a 19 Sch. ou environ, pour le Quarter, & non pas 45.

Pour ſe convaincre que mon calcul approche du vrai, on n'a qu'à conſidérer que dans ANDERSON (à l'an 1553) l'Ordonnance de *Philippe* & de *Marie* ſur l'exportation des grains, portoit que lorſque le prix du Froment n'excéderoit pas 6$\frac{2}{3}$ Schel., & le ſeigle 4 Sch. l'exportation en ſeroit permiſe; d'où il s'enſuit que dans ce tems-là c'étoit le prix modéré ou ordinaire du Froment &c.

Dans l'année 1593, la 35me. du regne de la Reine *Elizabeth*, il fut ſtatué, que lorſque le Froment ſeroit à 20 Schellings & au-deſſous, l'exportation s'en pourroit faire moyennant un droit de 2 Schellings par *Quarter*, & pour les autres grains un droit de 1$\frac{1}{3}$ Sch. (Voyez ANDERSON T. II. p. 442. Voyez encore ſur cette partie le Livre de M. *Du Pré de* St. MAUR *aux prix des grains d'Angleterre* p. 187 *à la Note b*).

Dans le XVIIme. Siecle le prix des grains augmenta conſidérablement; je penſe que les troubles qui pendant le même ſiecle regnerent en *Angleterre* auront le plus contribué à cette cherté.

que dans le ſiecle dernier, pourroit être admis, ſi on obſervoit la même diminution ſur le prix de tous les

Voici le prix du Froment dans les Périodes ſuivantes. Pendant 20 Années, depuis 1601 juſqu'à 1620, le prix fut à environ 39 Sch. $5\frac{3}{4}$ derniers le Quarter.

20 Années depuis 1620 à 1640 à 50 Sch. — den.
de . . . . . 1646 à 1665 à 57 . . . $5\frac{1}{4}$.
de . . . . . 1666 à 1685 à 46 . . . $3\frac{3}{4}$.
de . . . . . 1686 à 1705 à 54 . . . $10\frac{9}{10}$.
de . . . . . 1706 à 1725 à 44 . . . $9\frac{3}{5}$.
pendant 15 ann. depuis 1726 juſqu'à 1740 à 39 . . . $7\frac{13}{15}$.

Voyez l'Ouvrage de M. *du Pré* de ST. MAUR, & celui de M. ADAM SMITH T. I. p. 318 & ſuiv.

Je dois obſerver à cette occaſion; „ que le *Quarter* de bled de „ *Wincheſter* ou de *Londres* contient huit Boiſſeaux *Anglois*, dont „ chacun, ſuivant RICHARD, peſe 56 à 60 livres poids de marc. „ Dix de ce *Quarters* font, dit-il, un *Laſt d'Amſterdam*, qui ſelon „ lui, (page 54) peſe en Froment 4600 à 4800 livres poids de marc, „ en ſeigle 4000 ou 4200 des mêmes livres, & en Orge de 3200 à „ 3400 livres: ainſi le Quarter de bled peut être évalué à 458 de „ nos livres (de *France*). En effet, le *Quarter* de *Londres* répond „ à 17424 pouces cubes *Anglois*, ou à 14560 pouces cubes de *Fran-* „ *ce*, & à environ 458 livres poids de marc. Ce n'eſt pas tout à „ fait deux ſeptiers, meſure de *Paris*." Voyez *du Pré de* ST. MAUR cité ci-deſſus.

Voici encore le prix du Froment depuis 1769 juſqu'aujourd'hui à *Londres*.

En 1769 à 33 Schellings par Quarter. meſure de *Wincheſter*.

1770 à 31 ——— 1774 à 46 Schell.
1771 à 43 ——— 1775 à $47\frac{1}{2}$ ———
1772 à 50 ——— 1776 à 36 ———
1773 à 52 ——— 1777 à 36 ———
1778 à 37 ———

Et pendant cette année (1779) les prix ont roulé entre 30 à 38 Sch.

Le prix du Seigle n'a pas été enregiſtré exactement; mais il a roulé entre 25 & 36 Schell. pour la même meſure, pendant les dix années précédentes. Actuellement le prix du ſeigle ne ſurpaſſe pas 20 à 21 Schellings.

autres articles. Les gratifications qu'il a fallu donner pour encourager l'Agriculture (53), & la réduction ſurvenue en *Angleterre* dans ce ſiecle ſur le taux de l'intérêt devoit naturellement produire la diminution

Nous avons lu dernierement dans les Nouvelles Publiques, que les Moiſſons pendant cet Eté ont été plus abondantes en *Angleterre* que pendant les 60 dernieres années. En général la récolte des fruits & des grains a été très abondante dans les contrées du Nord de l'*Europe*, enſorte qu'on peut dire qu'on a eu une année très fertile & très favorable.

(53) On a pu obſerver dans ce qui eſt dit dans la Note précédente combien le prix des grains avoit renchéri dans le XVIIme Siecle en *Angleterre*. Cette cherté, par les révolutions violentes qui eurent lieu dans ce Royaume pendant le cours de ce Siecle, devoit naturellement attirer au premier moment de tranquilité l'attention du Gouvernement *Anglois*; auſſi la gratification ſur l'exportation fut-elle établie en 1689; & elle ne manqua pas d'influer ſur l'Agriculture, & par conſéquent ſur les revenus des Propriétaires des Terres labourables. Auſſi s'apperçut-on de tems à autre d'une certaine diminution ſur le prix des grains. ANDERSON rapporte que la gratification pendant l'année 1734. ſe monta à 72,433 Liv. pour 433,893 *Quarters* de Froment qu'on avoit exporté de l'*Angleterre*. L'année d'auparavant on en avoit exporté 800,000 *Quarters*. Voyez ANDERSON T. II. p. 357 & 349.

Depuis l'année 1746 juſqu'à l'année 1750 incluſivement, & par conſéquent en cinq années, on a exporté en grains des 57 Ports de mer d'*Angleterre*, pour le *Portugal*, la *Flandre*, la *Hollande*, la *France*, la *Norwege* &c. pour 7,405,768 Livres Sterlings. Les gratifications accordées par le Gouvernement ſe monterent pendant les années 1748 & 1749 à plus de 200 mille Livres Sterlings. (Voyez la *Géographie* de BUSCHING).

Si d'une part ces gratifications contribuent au progrès de l'Agriculture, & établiſſent un haut prix dans la valeur des Terres, d'une autre part n'augmentent-elles pas la charge des Impôts? car enfin cet impôt qu'il faut lever pour fournir ces gratifications doit être ſupporté par la Nation, & c'eſt toujours le bas peuple qui en ſouffre le plus. Ne cauſent-elles donc pas à toute la Société une dé-

ſur les prix des grains. La valeur des Terres étant une fois établie dans la proportion d'un intérêt de 4 ou de 3 pour cent, il falloit que la rente, ou le produit de la Terre, s'établît à-peu-près dans la même proportion. Ce produit en argent étant moindre, & les dépenſes en général n'ayant ſubi aucune diminution, il s'enſuit que le Propriétaire s'eſt réellement appauvri. Voilà préciſément ce qui eſt arrivé, & voilà ce qui prouve la juſteſſe du ſyſtême que nous avons établi. Voyez là-deſſus la Note (54).

penſe extraordinaire, dont les Poſſeſſeurs des Terres ſeuls font leur profit? Il me ſemble du moins que pour calculer avec préciſion ſur le prix des grains, il faudroit ajouter les gratifications que l'Etat accorde, aux prix auquels ces mêmes grains ſont vendus; & enſuite examiner ſi ces gratifications ſont réellement avantageuſes à la ſociété, priſe en gros. Combien de fois ne ſe laiſſe-t'on pas éblouir par des opérations avantageuſes en apparence!

(54) Dès que le taux de l'intérêt fut établi à 3 pour cent en *Angleterre* (Voyez ANDERSON T. II. p. 368 à l'an 1742) la valeur des Terres devoit par une ſuite naturelle s'établir dans la même proportion. Suppoſons un inſtant que le taux de l'intérêt depuis l'année 1731. juſqu'en 1740 ait été à 4 pour cent, & depuis 1741 juſqu'en 1750 à 3 pour cent par an; n'en devoit-il rien réſulter ſur la valeur & la rente des Terres? Nous ſuppoſons ici que les rentes ſur les Particuliers ou ſur l'Etat ont été de pair avec les rentes que les Terres produiſent ordinairement.

Par exemple.

Depuis 1731 juſqu'en 1740 un Terrein qui produiſoit un *Quarter* de Froment, donnoit, lorſque l'intérêt étoit à 4 pour cent, un revenu de 37 *Eſcalins*, (Voyez les prix que M. ADAM SMITH donne dans ſes Ouvrages Vol. I. p. 325). Cette Terre ſur le pied de 4 pour cent, l'année de rente nette, devoit par conſéquent former un capital de 925 *Eſcalins*, pour trouver un revenu de 37 *Eſcalins* en argent.

Il nous reſte à dire un mot ſur l'article du taux de l'intérêt, qu'on regarde comme le Barometre actuel de la proſpérité des Etats. Pendant le regne de *Jacques I* l'intérêt de l'argent fut établi à 8 pour cent l'année (55).

Mais l'intérêt tombant à 3 pour cent, la ditte Terre continuant à produire un *Quarter* de Froment, qui entre les années 1741 & 1750 donnoit un revenu de 33 *Eſcalins* (Voyez le dit Ouvrage d'ADAM SMITH) alors la valeur de la Terre dans la proportion de la rente de 3 pour cent, s'établit à raiſon de 1100 *Eſcalins*, qui rendent auſſi les 33 *Eſcalins* de revenu.

D'où il réſulte qu'en *Angleterre*, pendant les dites Périodes, le Propriétaire des Terres, par la ſeule réduction de l'intérêt, s'eſt trouvé appauvri dans ſon revenu. Et comme le prix de tous les autres articles ſont conſidérablement augmentés, les dépenſes du Propriétaire des Terres ſe ſont accrues dans la même proportion, & il ſe trouve par là dans une poſition moins favorable que ci-devant.

Puiſque nous ſommes ici ſur le chapitre de la valeur des Terres, nous devons encore faire obſerver, qu'avant le commencement des troubles en *Amérique*, elles étoient aſſez généralement eſtimées au denier 30 ou 33me, c'eſt-à-dire qu'on tiroit de ſon Capital 3 à 3 $\frac{1}{3}$ pour cent. Aujourd'hui les Terres ſe vendent en *Angleterre* au denier 25, ou ſur le pied d'une rente de 4 pour cent. On voit par là que les Terres chez les *Anglois* produiſent un moindre revenu que l'argent placé ſur l'Etat, car les rentes des fonds placés ſur l'Etat ſe trouvent établies ſur le pied de 5 pour cent, & celles des Terres ſur le pied de 4. La valeur des Terres l'emporte donc réellement de 20 pour cent. Ce qui prouve que ce dernier revenu, quoique moins avantageux, eſt pourtant eſtimé comme plus ſolide.

Il y a apparence que les droits ſur les Terres ne ſont pas compris dans le ſusdit revenu, lequel il faut regarder comme un revenu net tous fraix déduits. Le droit ſur les Terres & celui ſur la Dreche (qui ne ſont point Hypothéqués) ſe montent enſemble annuellement à 2,750,000 Livres Sterlings.

(55) HUME (*Stuart*) T. I. p. 323. où cet Auteur dit: „ L'intérêt pendant le regne de *Jacques I.* ne fut jamais au-deſſous de 8 „ pour cent." Voyez ANDERSON T. II. p. 16 à l'an 1624.

Du tems de *Cromwel* il fut quelquefois à 6 (56).

Après la reſtauration auſſi à 6 (57).

Lorſque la Banque fut établie il fut fixé à 8 pour cent.

A la 12me. année du regne de la Reine *Anne* il fut réduit à 5. (58).

Pendant la derniere guerre la Banque a continué d'eſcompter les lettres de change &c. à 4; & aujourd'hui on m'a aſſuré qu'elle le fait à 5 pour cent (59).

Tout le monde ſait que le Gouvernement s'eſt vu obligé de négocier au commencement de cette année (1779) à un intérêt un peu plus haut (60).

On peut donc appliquer ici ce que j'ai dit plus haut, que dès que nous faiſons un abus des reme-

(56) ANDERSON T. II. p. 85. à l'an 1651.

(57) *Idem*. . . . . p. 107 & 108 à l'an 1660. L'intérêt qui eut lieu quelques années plus tard, (Voyez page 156) pendant la guerre avec la *Hollande*, ne peut pas être allégué comme un intérêt courant, mais plutôt comme un Commerce proprement dit d'uſure, dont alors les Banquiers s'étoient rendus les maîtres &c.

(58) ANDERSON T. II. p. 265. à l'an 1714.

(59) Informations qui m'ont été communiquées par un Particulier demeurant à *Londres*.

(60) Dans le mois de Février de cette année il fut arrêté qu'on leveroit ſept millions de Livres Sterlings. On accordoit pour chaque 100 Livres une annuité de 3 Livres, & encore pour 29 années chaque année une annuité de $3\frac{3}{4}$ livres. Outre cela on acquéroit pour chaque 1000 Liv. ſept Billets de Loterie, chaque Billet évalué à raiſon de 10 Livres, & qui ont valu ſur la place de 13 à 14 Liv. Sterl.

des, qu'alors ces remedes ne produiſent plus un effet ſalutaire. Que l'*Angleterre* ait réellement abuſé de ſon Crédit, cela paroît clair, puiſque l'intérêt de l'argent y eſt aujourd'hui plus haut que ſur la fin du regne de la Reine *Anne*.

Pluſieurs raiſons ont contribué à cauſer un pareil dérangement chez nous; le haut intérêt en *Angleterre* a influé ſur le nôtre. Ce qui fait non ſeulement beaucoup de tort à notre Commerce, mais même à celui de toute l'*Europe* (61).

(61) On ſait que les Négocians d'*Amſterdam*, par les affaires qu'ils dirigent, ont des Comptes ouverts dans preſque tous les Pays qui font le Commerce du Change. Chez l'Etranger, & dans preſque toutes les Places reſpectives de l'*Europe*, on établit le cours du Change d'après celui d'*Amſterdam*. A meſure que l'intérêt de notre argent ſe trouve à un bas prix, ce cours du Change s'établit plus ou moins dans une eſpece de proportion: il en eſt de même de l'argent que nos habitans placent chez l'Etranger; à meſure qu'il abonde dans nos Pays, les *Hollandois* ſont naturellement plus ou moins faciles à le placer chez l'Etranger. L'abondance de l'argent influe auſſi ſur les affaires de Commerce que nos Négocians font avec les Etrangers; car, lorſqu'ils peuvent ſe procurer de l'argent avec plus de célérité ou de facilité, ils ſont plus portés à accorder du Crédit aux Etrangers, ce qui ordinairement leur procure le moyen de faire de très grandes entrepriſes. L'argent ſeul peut établir ce crédit, & animer les opérations du Commerce: c'eſt le bas intérêt de l'argent dans notre République qui fait que les habitans du Midi & du Nord de l'*Europe* trouvent un avantage réel à ſe ſervir de l'argent des *Hollandois*.

C'eſt par là que nous nous trouvons d'une maniere non moins avantageuſe pour l'Etranger, que très utile pour nous mêmes, les Commiſſionnaires de la majeure partie du Commerce de l'*Europe*.

Voilà auſſi ce qui ſert à entretenir notre Commerce de fret, & ce qu'on appelle le *cabotage*. Car notre œconomie nous met en état de

Le croiroit-on, qu'en *Hollande* le taux de l'intérêt dans les trente dernieres années a été plus haut dans le Commerce (62), que dans les trente années précédentes (63)?

D'après ce Barometre, il eſt certain que notre SOUVERAIN dans un cas de beſoin trouveroit moins d'argent en Eſpeces dans nos Provinces, aujourd'hui que nous ſommes plus riches, que ci-devant lorſque nous l'étions moins (64).

pouvoir tranſporter les Marchandiſes à beaucoup meilleur marché qu'aucune autre Nation.

La grande abondance d'argent dont nous avons été & ſommes encore en poſſeſſion, n'a donc porté aucun préjudice à aucune Nation de l'*Europe*: il y en a même qui au contraire y ont trouvé leur avantage; car c'eſt par cette abondance d'argent (ſurtout lorſque le taux de l'intérêt ſe trouve ſur un pied modique) que nous établiſſons un certain bon marché dans preſque toutes les branches du Commerce, & dont toutes les Nations de l'*Europe* profitent.

La *France* & l'*Angleterre*, dont nous ſommes les voiſins, *peuvent l'une & l'autre nous occuper très avantageuſement dans leur Commerce: mais c'eſt de la* FRANCE *ſurtout que nous pouvons tirer beaucoup plus d'avantage que de l'*ANGLETERRE: ce n'eſt ni enthouſiaſme ni eſprit de parti qui m'arrache cet aveu, c'eſt une vérité que nos meilleurs politiques & nos habiles Négocians ont toujours ſoutenue.

(62) Depuis l'année 1748, & ſurtout entre les années 1760 & 1770. & encore plus tard, n'a-t'on pas vu ſur la place des eſcomptes des lettres de Change entre 4 & 5 pour cent, & même au deſſus, ſurtout avant l'an 1763? Et voilà quels furent les préludes de ce qui arriva dans le Commerce pendant le cours de la même année.

(63) En 1723 pluſieurs gros Capitaliſtes dans la Ville d'*Amſterdam* firent des avances ſur nos Actions de la Compagnie des Indes Orientales, à raiſon de $1\frac{3}{4}$ & de $1\frac{7}{8}$ pour cent l'année. Il y a des Courtiers Juifs qui par les Livres de leurs ancêtres peuvent atteſter ces faits.

(64) Combien des ſommes immenſes, en Eſpeces réelles, ne ſont-

Terminons en peu de mots ce Chapitre: les Banques en général par les reſſources qu'elles procurent peuvent donner lieu à des pertes, & à des dérangemens très préjudiciables (65), qui ſurpaſſent de beaucoup l'utilité & les avantages qu'elles ſont à même de procurer aux Sociétés où elles ſe trouvent établies.

Enfin une Banque telle que celle de *Londres* augmente encore par ſes opérations, la circulation & le Crédit, & ſoutient par là cette maſſe énorme de papier qui circule aujourd'hui dans le Commerce (66). C'eſt ce que nous détaillerons dans la

pas ſorties de chez nous depuis 1760, par des Négociations particulieres, ſoit pour les Colonies dans l'*Amérique*, ſoit pour pluſieurs Puiſſances de l'*Europe*? Il eſt vrai que nous y gagnons annuellement des revenus aſſez conſidérables par les intérêts qu'on nous paye. —— —— Le mal qui en réſulte pour un grand nombre, c'eſt que très ſouvent ils établiſſent leurs Dépenſes ſur leurs revenus actuels, ſans trop conſidérer la ſolidité du Débiteur.

Il y a par exemple des fonds placés chez l'Etranger qui donnent 5 pour cent, & d'autres qui ne donnent que 4 pour cent par an. Une preuve que nos Concitoyens commencent à ouvrir les yeux ſur cet objet, c'eſt qu'ils préferent de placer leur argent à un plus bas intérêt chez certaines Puiſſances. Auſſi leurs Négociations ſont-elles bien plutôt remplies, que celles qui accordent un intérêt plus haut. Mais cette matiere eſt trop délicate pour nous y arrêter plus long-tems.

(65) M. MAY (Voyez *Récréations d'un Négociant Partie II. p.* 232.) dit: „ généralement parlant l'utilité des Banques n'eſt pas auſſi „ grande qu'on ſe l'imagine, & que quelques Ecrivains veulent nous „ faire à croire." Voyez encore ſur la Banque *de Londres*, *les Intérêts des Nations de l'Europe* T. I. p. 280.

(66) Combien la Banque de *Londres* ne contribue-t'elle pas à

ſeconde Partie, mais pour cela il faut attendre des tems plus tranquilles, car nous ſommes très éloignés de vouloir nuire à ſon Crédit dans les circonſtances actuelles, où des eſprits peu au fait de ces matieres pourroient mal interpréter nos expreſſions & nos intentions. Toute l'*Europe* a aujourd'hui les yeux ſur l'*Angleterre*: ſes démêlés avec les *Colonies* n'entrent point dans la ſphere de la matiere que nous traitons dans cet Ouvrage; non que nous ne ſentions les ſuites, peut-être malheureuſes de cet événement: car la guerre que ces démêlés ont déjà allumée en *Europe*, doit être regardée comme une vraie guerre de Commerce, & j'oſe avancer que c'eſt *des conditions* de la Paix qui la terminera que dépend LA FÉLICITÉ DES HABITANS DE TOUTE L'EUROPE.

ſoutenir les opérations qui ſe font ſur les fonds d'*Angleterre* &c.? Si on n'avoit pas étendu ces reſſources auſſi fortement qu'on l'a fait depuis quelques années, il eſt vraiſemblable que le Gouvernement *Anglois* auroit été obligé de faire un accommodement avec les Colonies ſur le continent de l'*Amérique*, ce qui, pour ne rien dire de plus, auroit probablement tourné à l'avantage de la Nation.

L. A.

Appartenant au Chapitre III. page 60 & à la Note 22.

*Conditions auxquelles l'Or en Lingots eſt reçu proviſionnellement dans la Banque d'*Amſterdam.

Art. I.

Tous les Lingots devront être fondus & eſſayé par un Eſſayeur demeurant dans cette Ville. On donnera deux Billets d'Eſſai. Sur l'un de ces Billets devra être noté au dos, que le Lingot a été fondu par tel ou tel Eſſayeur, ce qui doit être atteſté par ſa ſignature.

II.

Il ſera fait un *Contre-Eſſai* de chaque Lingot par l'Eſſayeur de la Banque ou par ſon Aſſiſtant, au dépens de celui qui en fait la livraiſon à la Banque. Il payera 30 ſols pour chaque Eſſai.

III.

Si les Eſſais ne ſe trouvent pas d'accord, alors il ſera permis à celui qui en fait la livraiſon de s'en tenir à l'Eſſai qui aura été fait par l'Eſſayeur de

la Banque ou par ſon Aſſiſtant. Au défaut de quoi on refuſera d'accepter le dit lingot, ſans qu'on ſoit tenu d'entrer dans aucune diſcuſſion là-deſſus.

IV.

Les Lingots devront contenir en poids au moins 20 Marcs, & ne doivent point être d'une qualité au-deſſous de 18 Carats. L'argent qui ſe trouvera mêlé avec l'or ne ſera ni évalué, ni porté en compte.

V.

L'on ne recevra point les lingots qui ſont inégaux en poids d'aloy, non plus que ceux qui contiennent du Plomb ou de l'étain, ou dont la qualité paroit *être ſuſpecte* (*).

(*) On lit dans le texte original *die eenigzins kwaadaardig zyn*, ce qui littéralement traduit ſignifie, *qui eſt ou paroît tant ſoit peu maligne*. Pour mieux faire entendre le ſens de cette expreſſion, nous ajouterons ici l'explication ſuivante: on entend par *or kwaadaardig* tout or non-malléable, & qui en même-tems eſt mêlé d'un métal étranger qu'on ne connoît pas encore aſſez à fonds pour le décrire parfaitement: on le nomme communément *Kakara*, ou *Platina del Pinto*; ſa gravité ſpécifique ſurpaſſe ou égale du moins celle de l'or, & le métal eſt ſi tenace à l'or qu'il ne s'en départit qu'après un travail long & pénible: on l'apperçoit aiſément pendant l'eſſai, lorſque l'or eſt en bain; on voit alors ſur la ſurface du bouton une tache noirâtre, qui fait de tems en tems des élancemens vers la coupelle, ſans cependant s'en laiſſer abſorber, deſorte qu'il reſte toujours une tache ſur le bouton refroidi, qui ordinairement ne ſouffre point le marteau, malgré le bain qu'il a ſubi; & la tache noire ſe trouve encore ſur la Cornette, après être paſſée par l'eau forte.

VI.

Les Lingots devront être livrés à midi dans la chambre de l'Eſſayeur de la Banque, avec une note, ſur laquelle ſe trouvera ſpécifié, le poids & la valeur intrinſeque de chaque lingot; afin qu'on puiſſe faire de nouveau le calcul pour voir s'il n'y a pas d'erreur. On donnera un reçu qui devra être échangé le lendemain contre le reçu *ou Recipiſſe* du Receveur (*Ontfanger*) & alors le Porteur ou le Propriétaire pourra diſpoſer de la ſomme que la Banque lui avancera ſur ces lingots dépoſés.

VII.

Lorſqu'on fera à la Banque la livraiſon des Lingots, on frappera ſur chaque Lingot la Lettre & le Numero de la Banque; ces Lingots & les reſtants ſeront mis dans un ſac auquel on attachera un des Billets de l'eſſai, ſur lequel ſeront notés la Marque & le Numero de la Banque, & l'autre Billet

On obſerve le même défaut dans l'or qu'on reçoit des Doreurs, mais ce mélange n'eſt pas ſi défectueux. Auſſi je ne penſe pas que dans l'Ordonnance on y ait eu égard. L'Or dont il eſt ici queſtion étoit plus abondant dans le Commerce il y a 50 ou 60 années; on le vendoit alors à 355 florins le marc fin ſans agio, & quelquefois moins. Dans le Billet d'eſſai on devoit faire mention que l'or contenoit cette dite qualité: ce qui très ſouvent aujourd'hui eſt négligé. Auſſi rencontre-t'on quelquefois de l'or qui en tient, quoique le Billet d'eſſai n'en faſſe pas mention. *Cette négligence provient du peu d'attention qu'on donne actuellement au Commerce des Eſpeces.*

ſera donné au Porteur, qui ſera obligé de le remettre lorſqu'il voudra retirer les Lingots.

VIII.

Les Lingots ſeront acceptés ſur le pied de 340 florins argent de Banque pour chaque marc fin.

IX.

Les Propriétaires ſeront tenus de retirer les Lingots avant l'expiration du terme de ſix mois, en payant à la Banque un demi pour cent. Au défaut de quoi ces Lingots ſeront regardés comme appartenant à la Banque.

X.

En retirant les Lingots, le Propriétaire ou le Porteur ſera tenu de rembourſer à la Banque la ſomme mentionnée dans le Reçu (*Recipiſſe*), & le demi pour cent en ſus. Et cela ſans aucun égard aux erreurs de plus ou de moins ſur leur valeur intrinſeque, qui pourroient avoir eu lieu dans leur eſtimation.

Le tout proviſionnellement & juſqu'à nouvel ordre, & ſelon les ſtatuts, uſages & coutumes de la Banque (*Wiſſel-bank*).

ANNÉE 1763.

*Réglement ou Conditions auxquelles on acceptera les Lingots d'argent dans la Banque d'*Amsterdam.

Proviſionnellement & juſqu'à nouvel ordre on acceptera les Lingots à un demi pour cent pour le tems de ſix mois, ſur les eſſais des Eſſayeurs de la Ville d'*Amſterdam*, dont il ſera fait un double eſſai dans la Banque au dépens du Propriétaire. On n'acceptera dans la Banque, & on n'en pourra jamais retirer pour une ſomme au-deſſous de 10000 florins, dont on fera auſſi des doubles Billets d'eſſai.

Chaque Reçu ne pourra être au-deſſous de la valeur de 10000 fl.; lequel devra reſter & ſera enſuite retiré ſur le même pied.

Voici les prix auxquels on acceptera les Lingots dans la Banque.

De	11	deniers	à flor. 21	le marc brut.
	10	——	à 19	dito.
	9	——	à 17	dito.
	8	——	à 15	dito.
	7	——	à 13	dito.
	6	——	à 11	dito.
	5	——	à 9	dito.
	4	——	à 7	dito.
	3	——	à 4. 10	dito.

Les Onces & les Eſtelins ne ſeront point évalués.

Ceux qui voudront retirer des Lingots devront remettre la veille les reçus ou la note des calculs à MM. les Commiſſaires.

Les Lingots devront être au moins du poids de 50 marcs, & ne doivent pas excéder celui de 120.

Les Lingots ſeront livrés à la Banque l'après-midi entre 2 & 3 heures & demie.

On ne diſpoſera de la valeur des avances que le lendemain du jour que la valeur en aura été écrite ſur le compte du Propriétaire.

Celui qui ſe propoſe de faire porter en Banque des Lingots d'argent, en préviendra avant midi le Receveur, & lui en remettra la note.

Proviſionnellement, & juſqu'à nouvel ordre, la Banque acceptera les Piſtoles de *Lunebourg*, leſquelles devront être du titre au moins de 21 carats & 6 grains, & chaque ſac devra peſer 22 marcs. La Banque fera les avances à raiſon de 300 flor. le marc, moyennant le demi pour cent pour les ſix mois. Le tout ſelon les ſtatuts & coutumes de la Banque.

A commencer le 2 Janvier 1770, on acceptera dans

dans la Banque les nouveaux Ducats de la même année à raiſon de 5 florins la piece, & chaque ſac devra contenir 500 ou 1000 Ducats. Le tout ſelon &c.

Proviſionnellement, & juſqu'à nouvel ordre on acceptera en Banque les *Drittels* fins de *Lunebourg* contenant 11 deniers 21 à 22 grains, à 23 f. le marc. Chaque ſac ſera de 100 marcs & de bon poids 2 pieces, de deux tiers Rixdalers par 100 marcs. Moyennant la paye d'un quart pour cent pour les ſix mois. Le tout ſelon &c.

Le premier de Mars 1771. Les Ducats neufs de la même année ſeront acceptés en Banque juſqu'à nouvel ordre à f. 4. 19½ ſols la piece. Chaque ſac ſera de 500 ou de 1000 Pieces. Le tout ſelon &c.

Après le premier de Janvier 1773. On recevra à la Banque à raiſon de *f* 21-10 ſols le marc les *Mexicaines* qui ſont frappées à un coin différent de celui des *Mexicaines* connues ſous le nom de vieilles, mais un peu moindre en alloi que les *vieilles* (*). Le tout ſelon &c.

Ces nouvelles *Mexicaines* ne devront point être

(*) Voyez ſur ces Eſpeces T. I. Partie II. p. 171.

mêlées parmi les anciennes, mais reſter ſéparément; & cela par ſac de 100 Marcs & de bon poids ſelon l'uſage accoutumé.

JUILLET 1776.

Proviſionnellement, & juſqu'à nouvel ordre, les Eſpeces d'or monnoyées, ſeront acceptées en Banque ſur le pied d'un quart pour cent pour les avances dans les ſix mois. Et les Reçus (*Recipiſſes*) qui ſe trouvent actuellement rouler dans le public, ſeront prolongés à leurs échéances a un quart pour cent.

L'or en Lingots reſtera comme ci-devant ſur le pied d'un demi pour cent dans les ſix mois.

Les Ducatons ſeront acceptés à 60 ſols & $\frac{1}{8}$ pour cent pour les ſix mois.

Les pieces de 3 florins à 56 $\frac{1}{2}$ ſols, & à raiſon d'un quart pour cent pour les ſix mois.

Les Rixdales à 48 ſols & à raiſon d'un quart pour cent pour les ſix mois.

Les Ecus neufs de *France* ſeront acceptés ſur le même pied que les vieilles *Mexicaines*, & cela par 100 Marcs & à raiſon d'un quart pour cent pour les ſix mois.

L. B.

Appartenant au Chapitre Vme. page 131 & à la Note 61.

Rélativement aux Vaiſſeaux du moyen âge.

Extrait du Livre.

DELL'ORIGINE DI ALCUNE ARTI PRINCIPALI APPRESSO I VENEZIANI, PAR GIROLAMO ZANETTI VENEZIA 1758.

CELUI qui voudra ſe former une idée des forces de Mer de la République de *Veniſe* vers le XIIme. Siecle n'a qu'à lire Nicete Coniate, écrivain contemporain à la conquête de *Conſtantinople* faite par les *Venitiens* & par les *François*. On travailla pendant trois ans entiers dans l'Arſenal de *Veniſe* à préparer la flotte pour la dite Entrepriſe; cette flotte étoit compoſée de 110 gros Vaiſſeaux, parmi leſquels il y en avoit un, auquel à cauſe de ſa grandeur ſinguliere, on donna le nom de *Monde*; & en outre deux autres qu'on nomma la *Pélerine, & le Paradis.*

Zanetti a donné une rélation exacte de la convention ou du Traité qui fut conclu entre le Roi de France *Louis IX.* & la République de *Veniſe* pour le paſſage à la Terre Sainte; C'eſt le plus an-

cien Document qui prouve quelles étoient les forces maritimes des *Venitiens*.

Cette Convention ne date pas, à la vérité, plus haut que l'an 1268, mais tout le Monde concevra assez clairement, que selon toute apparence la puissance des *Venitiens* doit avoir été sur le même pied au moins plus d'un Siecle avant cette époque, & que, par conséquent, les connoissances dans l'art de la Navigation, dont il est fait mention dans ce Traité, sont dignes de la plus grande attention.

Marc Quirini, qui se donne le titre de *Nuncius Domini Ducis Venetiarum*, promet par le dit Traité, & s'engage au nom de la République, de livrer pour la dite expédition quinze Navires, soit de la République, soit d'autres Vaisseaux appartenant à des particuliers parmi lesquels il y auroit trois grands Navires communs, nommés *Rocheforte*, *Ste. Marie*, & *St. Nicolas*, pour transporter à la Terre Sainte 4 mille chevaux, & 10 mille Hommes. Les deux premiers Vaisseaux devoient être montés de 110 matelots; & le troisieme de 86. Les 12 autres en devoient avoir 50. Il est bon d'observer que la construction des Vaisseaux *Venitiens* étoit déjà changée en partie, & que ses Navires de transport ne se servoient plus de Rames; on doit de plus considérer la grandeur desdits 15 Navires, qui devoient transporter un tel nombre d'hommes & de chevaux &c.

Le fret des ſusdits Navires étoit de 3200 marcs d'Argent fin, qui correſpondent à peu-près à quarante mille Ducats d'argent (de *Veniſe*) de notre tems, ce qui effectivement étoit beaucoup pour ces tems-là (*a*). Pour ce qui concerne les autres navires, on ſtipula pour chacun d'eux des conditions relativement à leur grandeur &c. Chaque Chevalier avec deux Domeſtiques, un cheval, un valet d'écurie, des vivres, & hardes, devoit payer huit marcs & demi (*b*); & étant ſeul, deux marcs & un quart (*c*). Chaque Ecuyer devoit payer ſept onces d'argent (*d*), & chaque valet d'Ecurie quatre & demi (*e*). Chaque Pélerin trois quarts de marc (*f*): J'omets diverſes autres circonſtances aſſez curieuſes, mais qui n'ont aucun rapport à notre objet, & je reviens au ſusdit document par lequel il conſte, que le Navire *Sainte Marie* avoit 108 pieds de longueur; ſavoir, 70 de quille, & 38 entre les deux perches de poupe & de proue.

(*a*) En ſuppoſant que 106 $\frac{1}{4}$ marcs poids de *Veniſe* ont été égaux à 103 $\frac{1}{3}$ marcs poids de Troyes, les 3200 marcs de *Veniſe*, font 3112 marcs poids de Troyes, & l'argent fin évalué à 25 florins & demi, font en florins courans de *Hollande* 79356 —

Si l'argent fin pendant le treizieme Siecle doit être entendu argent le Roi (comme il me paroît probable) alors la dite ſomme devroit être moindre d'un vingt-quatrieme.

(*b*) Huit marcs & demi font dans la ſusdite proportion environ 211 florins.

(*c*) Ou environ 55 florins & demi.

(*d*) *Idem.* 22 florins.

(*e*) *Idem.* 14 florins.

(*f*) *Idem.* 18 florins & demi.

Dans le fond il étoit large de $9\frac{1}{2}$ & haut dans la premiere couverture de $11\frac{1}{2}$ & dans la ſeconde de $6\frac{1}{2}$, avec $28\frac{1}{2}$ de largeur dans toute la partie ſupérieure du navire. Les Galeries étoient hautes de 5 pieds, & il y avoit 3 pieds de la galerie en deſſus juſqu'à l'extrémité du bord. Du bout de la quille juſqu'à la hauteur de la poupe il y avoit 40 pieds; il avoit deux Paradis, qu'on nommoit *Jardins*, & qui dans la ſuite furent nommés *Châteaux*. Deux ponts, & un pont au deſſus, de 4 à 5 pieds derriere la poupe; & en outre tous les agrêts néceſſaires. Les dits navires avoient aſſurément plus d'un arbre ou *Mât*, puiſque le plus grand ſe nommoit *l'arbre du milieu:* mais je ne crois pas qu'ils en euſſent plus de deux, c'eſt-à-dire un ſecond du côté de la Proue. Les autres deux navires, ſavoir, *Rocheforte*, & *St. Nicolas* étoient de la même conſtruction que le ſusdit nommé *Sainte Marie*, à la réſerve qu'ils n'étoient pas ſi grands.

On peut en outre obſerver que le Doge dans ſon contract promit d'entretenir à ſes fraix 15 galeres pendant une année entiere, pour l'honneur de *Chriſt*, & pour l'exaltation de la foi Chrétienne. Ces Vaiſſeaux étoient les ſeuls qui devoient former à proprement parler l'Armée navale; les autres étoient uniquement deſtinés à tranſporter les Vivres, Munitions &c.

Si nos ancêtres euſſent étés plus attentifs à nous conſerver & à nous tranſmettre, ſoit par la ſculptu-

re, ſoit par la peinture, ou par quelque autre maniere la forme ou l'architecture des monumens de leur tems, nous pourrions nous en former une juſte idée: mais, malgré toutes les recherches faites, il n'a pas été poſſible de trouver quelque figure de ces anciens Vaiſſeaux, excepté celles qu'on voit dans la planche (*a*) N°. I. qui nous repréſente un navire *Venitien* deſſiné à la plume en 1366 & qu'on a trouvé dans une Carte Géographique dreſſée en ce tems-là. Le N°. II. nous donne la figure d'un navire qu'on croiroit *Genois* à cauſe de la Croix qu'il a dans la Banniere. Le N°. III. eſt Copié d'après certaines peintures anciennes qu'on voit dans la Chapelle de *Sainte Urſule* à *Veniſe*, où il y a auſſi d'autres navires; mais tous peints vers la fin du XVme. Siecle. En obſervant ces Navires avec attention, & en comparant les deux premiers au troiſieme, on s'apperçoit aiſément que la maniere de conſtruire les navires eſt conſidérablement changée, & on voit par quelle gradation on eſt parvenu à la conſtruction moderne de nos Vaiſſeaux qui, à tout prendre, n'eſt autre choſe qu'une perfection de la conſtruction ancienne. Ce n'étoit pas ſans fondement que *Marin Sanudo* conſeilloit en 1320. aux Princes Chrétiens, de préferer les navires *Venitiens* pour enlever la Terre Sainte des mains des Infideles.

Les Vaiſſeaux *Venitiens*, tant ceux qu'on ar-

(*a*) Voyez la Planche à la page 131.

moit en guerre, que ceux qui ſervoient pour le tranſport, étoient les meilleurs & les plus parfaits. Leur marine s'étoit accrue depuis l'année 1261 à un tel point, qu'ils en avoient toujours en aſſez grande quantité pour en louer ou pour en vendre à quiconque pouvoit en avoir beſoin. La République donna même peu de tems après cette époque des ordres pour faire conſtruire des Arſenaux.

Quelque ſuccinte que ſoit la deſcription que nous venons de donner des principales parties des plus grands Vaiſſeaux qu'on conſtruiſoit dans le XIIIme. Siecle, de leur grandeur, proportions &c. elle mérite notre attention. Nous ajouterons ici un petit mot au ſujet des noms techniques ou autres dont on ſe ſervoit dans les anciens tems.

Les noms que juſqu'à préſent on a pu trouver dans les anciens Documens, ſe reduiſerent à ces deux-ci, ſavoir *Galandre*, ou *Zalandre*, qui eſt le plus ancien, & celui de *Coque* qui l'eſt moins.

Galandre eſt un mot Grec, ſuivant le rapport de l'Annaliſte *Bongarſio*; & ſuivant ſon témoignage, il conſte que du tems du Doge *Pierre Tradonico*, c'eſt-à-dire en 838. on avoit commencé à conſtruire quelques Vaiſſeaux dans les chantiers de *Veniſe*; ce qui prouve l'Antiquité de cet art chez les *Venitiens*. L'Etymologie de *Coque*, quoique dérivant auſſi du Grec n'eſt pas ſi obſcure, ce nom ayant beaucoup de rapport au mot *Concave*.

POUR EXPLIQUER LE MOT COLOMBA.

Voyez page 131. *Note* 61.

LES *Venitiens* dans la conſtruction de leurs Navires prennent ordinairement la troiſieme partie de la longueur de la Quille ou *Colomba* pour ſervir de proportion à la largeur du Navire, ou *Bocca*; bien entendu que la Quille n'excede pas les 90 pieds (*a*). Si la dite Quille ſe trouvoit avoir 100, 120 ou 130 pieds, qui ſont les longueurs des plus grands Vaiſſeaux de Guerre, en ce cas on diviſera la longueur de la Quille en quatre parties, & une des dites parties ſera la largeur du Navire. La moitié de la largeur du Navire ſert communément, de proportion pour la profondeur du Navire, qu'on nomme *pontale di Stiva.* La ſeptieme partie de la Quille ſert de proportion pour l'élancement de la perche, of *Stange*, *o aſta* de la poupe, & de même la ſeptieme partie de la Quille pour l'élancement de la perche de la proue.

Suivant le ſentiment d'un Capitaine *Venitien* (*b*),

(*a*) Voyez la figure ci derriere.

(*b*) M. GEORGE CAENAZZO, Capitaine Venitien qui étoit dans le Port d'*Amſterdam* pendant les mois de Juin & Juillet 1779.

15-44
15-044

les élancemens ſont un peu exceſſifs ; cependant on expérimente que les Vaiſſeaux de guerre de conſtruction ancienne des Vénitiens ſont tous de parfaits voiliers, & que ceux de la nouvelle conſtruction ne ſont point à comparer en viteſſe.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE DU TOME II.

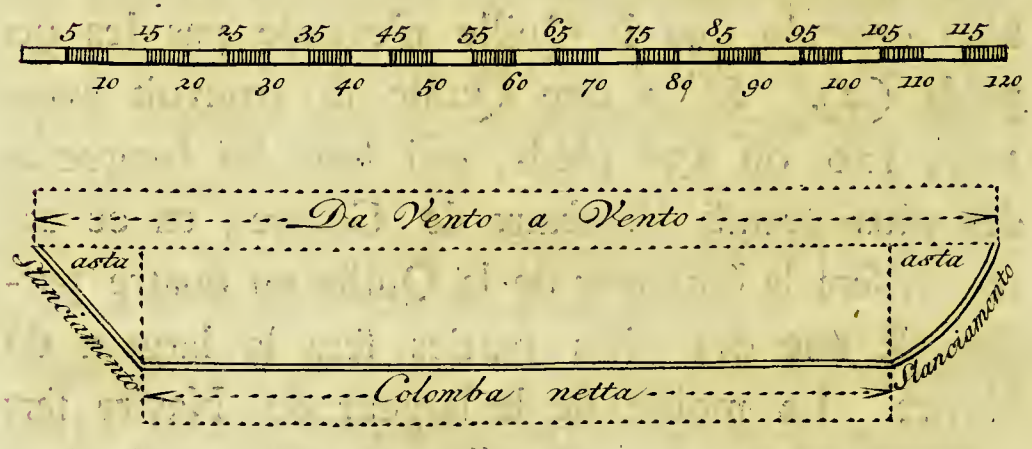

E778
093r
v.2, pt.1